

The background features a large, abstract graphic composed of numerous thin lines that converge from the left and right edges towards the center. The lines are colored in shades of green and blue, creating a sense of depth and movement. The top portion of the lines is green, while the bottom portion is blue. The lines appear to be part of a larger, curved structure that is partially visible on the left and right sides of the page.

EN ROUTE POUR
UNE CROISSANCE
DURABLE

Rapport annuel 2023

VIOHALCO

Table des matières

Viohalco S.A. (« Viohalco », « la Société », ou « la Holding ») prépare et publie des états financiers consolidés au format ESEF en français et en anglais. La Société est cotée sur Euronext Brussels, où sa langue officielle de publication est le français, et sur la bourse d'Athènes (Athex), où sa langue officielle de publication est l'anglais. En outre, la Société met à disposition ses états financiers consolidés au format pdf en français, en anglais et en grec. Les états financiers consolidés préparés au format ESEF par la société en français et en anglais sont tous deux des « versions ESEF officielles » des états financiers consolidés annuels qui déchargent la Société des obligations incluses dans la directive sur la transparence. Les états financiers consolidés disponibles en format pdf sur le site web de la Société, ainsi que les états financiers consolidés préparés au format ESEF dans une autre langue que le français ou l'anglais sont donc considérés comme des versions et traductions non officielles. Les versions officielles ESEF prévalent sur toutes les versions non officielles et traduites. Les versions officielles ESEF des états financiers consolidés annuels de la Société sont disponibles sur le site web de la Société.

2

A. Viohalco

4

**B. Message
du Président
du Conseil
d'administration**

6

**C. Segments
d'activité**

10

**D. Principaux
résultats financiers
en 2023**

18

**E. Performance par
segment d'activité**

70

**F. Événements
postérieurs à la
clôture**

72

**G. Risques et
incertitudes**

78

**H. Déclaration non
financière**

134

**I. Déclaration
de gouvernance
d'entreprise**

148

**J. Annexe – Autres
Mesures de la
Performance (AMP)**

154

**K. États financiers
consolidés 2023
et rapport du
Commissaire**

242

**L. Déclaration
des personnes
responsables**

244

**M. États financiers
statutaires
simplifiés**

264

N. Glossaire

A. Viohalco

Viohalco S.A. est cotée sur Euronext Bruxelles (VIO) et à la Bourse d'Athènes

ElvalHalcor S.A.

Une filiale de Viohalco, est cotée à la Bourse d'Athènes (ELHA).

Cenergy Holdings S.A.

Une filiale de Viohalco, est cotée sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes (CENER).

RÉSEAU

COMMERCIAL DANS

18
PAYS

PRODUITS

DISTRIBUÉS DANS

95
PAYS

Viohalco S.A. (« Viohalco ») est une société holding belge qui détient des participations dans des sociétés leaders dans le domaine du traitement des métaux, qui interviennent dans la fabrication durable des produits en aluminium, en cuivre, de câbles, en acier et de tubes d'acier.

Les sociétés de Viohalco fournissent des produits de qualité supérieure à caractère innovant destinés à de nombreux secteurs de marchés, dont le bâtiment et la construction, l'emballage (rigide, semi-rigide et flexible), le transport (automobile, construction navale et ferroviaire), les réseaux d'énergie et d'électricité (énergie offshore, services publics et réseaux électriques, énergie renouvelable, gaz et combustibles liquides), le chauffage, la ventilation, la climatisation et la réfrigération (« CVC&R »), l'approvisionnement en eau, les télécommunications, l'impression, ainsi que diverses applications industrielles.

Le segment dédié à la recherche, au développement et à l'innovation (« R&D&I ») et à la technologie de Viohalco se concentre sur l'innovation de produits, la recherche industrielle, le développement technologique, les applications d'ingénierie et les services d'application ERP afin de garantir



Ventes dans le monde entier

que ses entreprises maintiennent une qualité de produit et de service supérieure.

Viohalco est également active dans le secteur de l'immobilier, majoritairement en Grèce, principalement par le biais d'une société d'investissement immobilier de premier plan (« REIC »).

Les sites de production, implantés en Grèce, en Bulgarie, au Royaume-Uni, en Roumanie et en Macédoine du Nord ainsi que les participations dans des sites de production en Turquie et aux Pays-Bas bénéficient du soutien d'un vaste réseau marketing et commercial. Ce réseau est composé de filiales commerciales, d'agents et de distributeurs qui permettent aux sociétés de Viohalco d'offrir un support client complet à l'échelle mondiale.

Dans tous les segments, les sociétés de Viohalco proposent des produits et des services qui s'alignent étroitement sur les tendances mondiales actuelles en matière de durabilité. Cela reflète leur capacité à répondre à l'évolution des besoins et des engagements des clients, ainsi que leur engagement en tant qu'entreprises citoyennes responsables de fonctionner de manière durable.

Ces tendances comprennent un engagement croissant en faveur d'une économie circulaire à faibles émissions de carbone, reflété par une demande croissante de produits facilement recyclables, à forte teneur en matières recyclées ; une transition claire vers la neutralité climatique en s'éloignant de la consommation de combustibles fossiles grâce à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables ; une urbanisation durable reflétée par les bâtiments à haut rendement énergétique et l'e-mobilité, ainsi que les avancées technologiques continues.

Une part significative des produits et services des sociétés de Viohalco répond directement à ces tendances. Ceux-ci comprennent notamment les emballages en aluminium recyclable utilisant des matières premières secondaires, l'aluminium dans la fabrication de produits légers et à haut rendement énergétique, les produits en cuivre à haute teneur en matières recyclées destinés à l'efficacité énergétique et aux applications numériques, les produits en acier recyclable pour la construction et l'ingénierie, les câbles facilitant le déploiement de l'énergie renouvelable, les tubes d'acier soutenant la transition énergétique, et les activités telles que le développement de bâtiments durables.

B. Message du Président du Conseil d'administration

En 2023, les performances de Viohalco ont été solides, malgré des conditions de marché défavorables. Le chiffre d'affaires consolidé pour 2023 s'est élevé à 6,3 milliards d'euros, la rentabilité opérationnelle consolidée (EBITDA ajusté) s'est élevée à 537 millions d'euros, tandis que le bénéfice consolidé avant impôt s'est élevé à 91 millions d'euros, impacté par l'augmentation des taux d'intérêt et la baisse des prix des métaux. Les performances des différents segments ont été contrastées, les segments liés à la transition énergétique affichant de meilleurs résultats que les années précédentes, tandis que les autres ont été affectés par l'environnement macroéconomique conduisant à une baisse de la demande, en particulier dans le secteur de la construction.

En particulier, le segment Aluminium a été affecté par le ralentissement mondial de la demande. Tout au long de l'année, il a subi l'impact négatif d'un ralentissement dans le secteur de la lithographie pour Bridgnorth Aluminium, d'une baisse de la demande dans toutes les gammes de produits et d'une diminution des prix des métaux. Alors que nous progressons vers un avenir à faible émission de carbone, où l'économie circulaire deviendra plus importante, les perspectives à long terme pour les solutions durables en aluminium restent positives. En outre, ce segment a réalisé des améliorations notables de la performance opérationnelle en tirant efficacement parti de ses récents investissements pour optimiser l'allocation des capacités et remodeler sa gamme de produits.

Tout au long de l'année, le segment Cuivre a connu une baisse de la demande due à l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur la croissance économique mondiale. Cette situation a principalement affecté les volumes de vente de tubes en cuivre, de produits extrudés en alliage de cuivre et de fils émaillés. Toutefois, le segment a réussi à augmenter les ventes de produits laminés en cuivre et en alliage de cuivre, et de produits extrudés en cuivre. Les bonnes performances de la filiale Sofia Med ont permis d'atteindre une rentabilité opérationnelle élevée pour l'ensemble du segment, en tirant parti de son avantage concurrentiel pour continuer à augmenter les ventes de tous ses produits. Cependant, le bénéfice global avant impôt a diminué de 10%, en grande partie à cause de la baisse des prix des métaux. Malgré ces défis, le segment est resté bien aligné sur les tendances des produits liés à la transition énergétique mondiale, qui nécessitent diverses formes de cuivre et d'alliages de cuivre. Cette orientation stratégique place le segment Cuivre en bonne position pour la croissance future.

Dans le segment Câbles, l'exécution efficace d'importants projets énergétiques offshore et onshore, associée à une utilisation élevée de la capacité sur toutes les lignes de production, a soutenu la croissance et amélioré les performances. Tout au long de l'année 2023, la forte demande de câbles d'énergie à basse et moyenne tension a permis d'améliorer les

marges bénéficiaires par rapport à l'année précédente. Cette croissance des marges, ainsi qu'un meilleur mix de produits et l'exécution de projets dans le temps imparti, ont contribué à une augmentation significative de l'EBITDA ajusté. En outre, nous sommes heureux d'annoncer que le segment a reçu plusieurs nouveaux contrats pour des interconnexions et des parcs éoliens offshore, ce qui a permis d'atteindre le carnet de commandes le plus élevé jamais enregistré par le segment, à savoir 2,5 milliards d'euros.

Le segment Tubes d'acier a connu une année faste en 2023, avec un chiffre d'affaires en hausse à 580 millions d'euros et une rentabilité opérationnelle qui a plus que doublé par rapport à l'année précédente. Le segment a renforcé sa position concurrentielle en tant que fabricant de tubes de niveau 1 et s'est imposé comme l'un des leaders dans les technologies essentielles pour la transition énergétique, telles que le transport de l'hydrogène via des tubes en acier à haute pression et des pipelines pour les projets de captage et de stockage du carbone. Bénéficiant d'une série d'initiatives stratégiques mises en œuvre au cours des années précédentes, le segment a tiré parti de la demande croissante de gaz naturel et de l'impératif de progresser vers un nouveau paradigme énergétique tout en garantissant la sécurité énergétique. Cela s'est traduit par l'acquisition d'une série de nouveaux contrats à forte marge, qui ont abouti à un solide carnet de commandes d'environ 650 millions d'euros à la fin de l'année.

Dans le même temps, le segment Acier a enregistré des performances en demi-teinte, principalement en raison de la tendance à la baisse prononcée du marché européen de l'acier tout au long de l'année. Bien qu'il ait conservé sa position de leader sur le marché grec de la construction, le segment a été confronté à des défis liés à la détérioration du secteur de la construction en Europe, aux coûts élevés de l'énergie et à l'augmentation des importations de produits sidérurgiques en provenance de pays à faibles coûts. Par conséquent, les ventes d'acier d'armature, de fil machine et de barres en acier ont diminué. Cependant, il y a eu quelques facteurs atténuants tels que l'augmentation de la demande de tôles laminées à chaud dans les pays baltes et d'Europe du Nord, où la faible empreinte carbone des tôles quarto de Stomana Industry a constitué un avantage concurrentiel. Par

ailleurs, les ventes d'aciers spéciaux ont connu une réduction en volume en raison du ralentissement du secteur européen de l'ingénierie mécanique. En outre, les marges ont connu des baisses significatives dans toutes les gammes de produits. Malgré les défis macroéconomiques et les prix élevés de l'énergie, l'approvisionnement en ferraille du segment Acier est resté important, indiquant que la livraison des produits et les niveaux de service n'ont pas été affectés.

Dans la division immobilière, Noval Property a réalisé une croissance substantielle à la fois de la valeur de ses immeubles de placement et des revenus des biens immobiliers, malgré des conditions macroéconomiques difficiles. Cette croissance a été alimentée par une gestion active et efficace des biens existants, une demande croissante de bâtiments durables de haute qualité en Grèce et la mise en œuvre du programme de développement captif de Noval Property. Noval Property a notamment obtenu un prêt obligataire convertible de 10,5 millions d'euros auprès de la BERD en octobre 2023, en prévision de son introduction à la Bourse d'Athènes en 2024.

La vision commune et les objectifs stratégiques de toutes les entreprises de Viohalco restent inchangés. Notre engagement se poursuit dans l'optimisation de la capacité de production et de la gamme de produits grâce à une innovation permanente, à l'expansion sur les marchés existants et nouveaux, à la priorité donnée aux approches centrées sur le client, à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, ainsi qu'à l'amélioration des compétences et à l'autonomisation de la main-d'œuvre, en mettant constamment l'accent sur la formation, l'éducation et l'amélioration de la sécurité au travail.

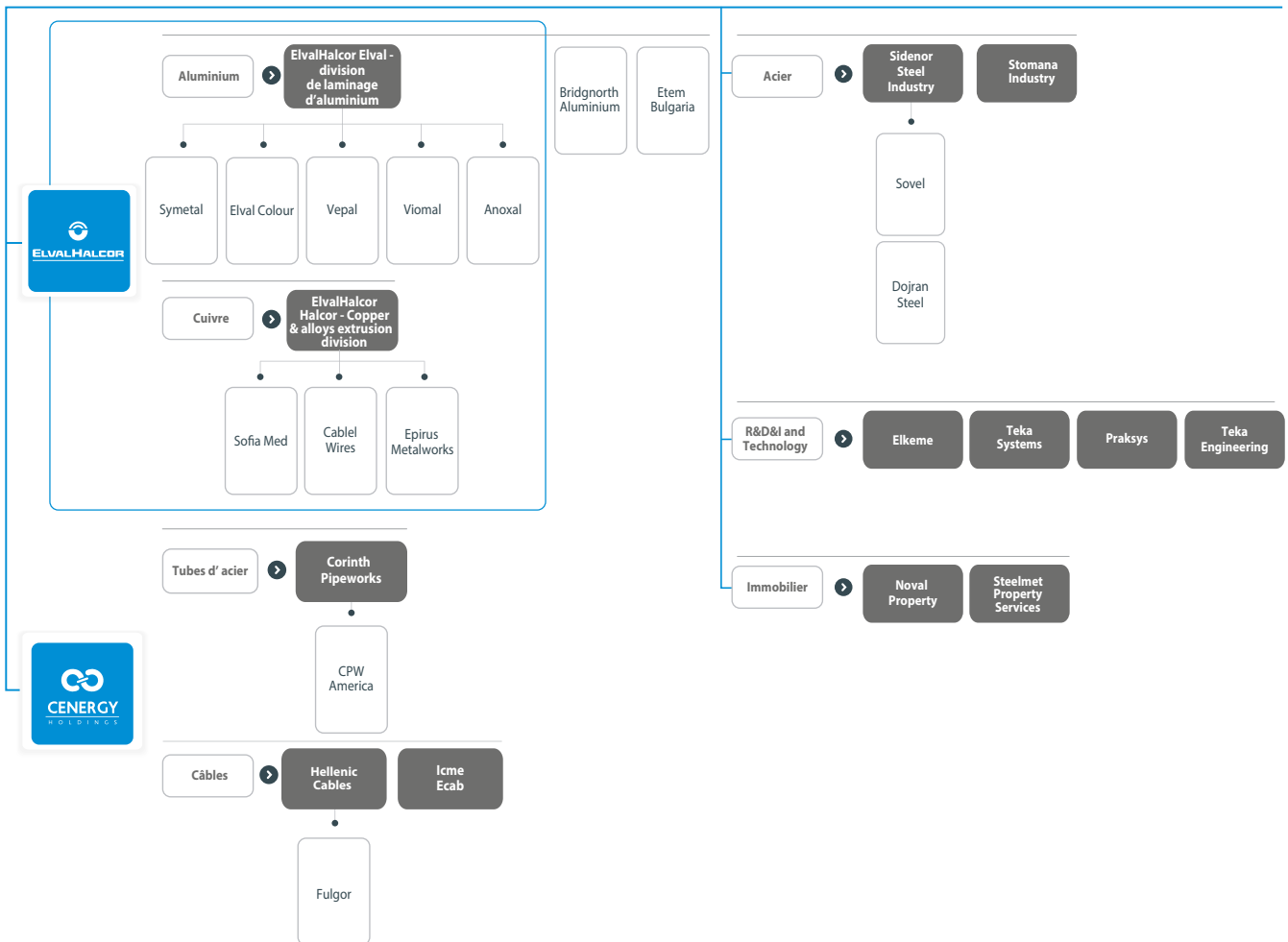
Pour l'avenir, Viohalco reste optimiste quant à son portefeuille diversifié, ses avantages concurrentiels soutenus et ses initiatives de développement durable à long terme. Les efforts continus pour améliorer l'efficacité opérationnelle et répondre à l'évolution de la demande du marché stimuleront la croissance future dans tous les segments, positionnant l'entreprise sur la voie d'un succès continu.

Nikolaos Stassinopoulos
Président du Conseil d'administration

C. Segments d'activité

Viohalco détient un portefeuille de sociétés qui interviennent dans les sept segments d'activité ci-dessous.

VIOHALCO



Aluminium

Le segment Aluminium opère par l'intermédiaire de sa division de laminage d'aluminium (« Elval »), ses filiales Symetal S.A. (« Symetal »), Elval Colour S.A. (« Elval Colour »), Vepal S.A. (« Vepal »), Bridgnorth Aluminium Ltd (« Bridgnorth Aluminium ») et Etem Bulgaria S.A. (« Etem Bulgaria »).

Le segment se concentre sur une expertise avancée en métallurgie, laminage et extrusion pour introduire des produits en aluminium sur mesure capables de fournir une valeur à long terme.

Les solutions et produits laminés à plat et extrudés en aluminium sont utilisés pour de nombreux marchés haut de gamme et pour des applications variées dont l'emballage, le transport, le bâtiment et la construction, le CVC&R, les impressions, l'énergie, l'industrie et l'ingénierie.

Cuivre

Par l'intermédiaire de sa division d'extrusion de cuivre et d'alliages (« Halcor ») et des filiales du segment Cuivre (Sofia Med S.A. « Sofia Med », Epirus Metalworks S.A. « Epirus Metalworks », Cable Wires S.A. « Cable Wires ») et les coentreprises NedZink BV et HC Isitma, Viohalco fabrique un large éventail de produits en cuivre, en laiton et en alliages de cuivre haute performance, ainsi que des produits en zinc-titane. La division d'extrusion de cuivre et d'alliages a une longue histoire et une solide expérience dans le développement de produits qui renforcent sa présence commerciale mondiale.

Halcor et les filiales du segment Cuivre fournissent des solutions innovantes à valeur ajoutée. Les principales catégories de produits couvrent les tubes en cuivre et extrudés pour une large gamme d'applications, y compris la plomberie, le CVC&R, les énergies renouvelables, la construction, l'ingénierie, l'automobile, la production médicale et industrielle, tous types de flans de monnaie et les fils émaillés.

Câbles

Le segment Câbles de Viohalco est composé de trois sociétés : Hellenic Cables S.A. Hellenic Cables Industry S.A. (« Hellenic Cables »), sa filiale basée en Grèce Fulgor S.A. (« Fulgor ») et sa société liée basée en Roumanie Icme Ecab S.A. (« Icme Ecab »), ci-après collectivement désignées par « sociétés de Hellenic Cables ».

Les sociétés de Hellenic Cables fabriquent des câbles d'alimentation terrestres et sous-marins, des câbles de télécommunications et des composés. Ensemble, elles forment le plus important consortium de producteurs de câbles en Grèce et dans le sud-est de l'Europe et exportent vers plus d'une cinquantaine de pays. L'un des avantages fondamentaux des sociétés de Hellenic Cables est leur capacité à proposer des solutions clés en main à leurs clients.

Tubes d'acier

Corinth Pipeworks S.A. (« Corinth Pipeworks »), qui possède une unité de production en Grèce et s'appuie sur son expertise étendue pour réaliser des projets complexes à l'échelle internationale, est un fournisseur de choix en matière de tubes d'acier et de profilés creux pour les secteurs de l'énergie et de la construction.

Les trois principales catégories de produits de Corinth Pipeworks sont les suivantes :

- les tubes d'acier pour les pipelines onshore/offshore destinés au transport de gaz et combustibles liquides, de CO₂ et d'hydrogène, fabriqués dans l'unité de soudage par induction haute fréquence (« HFW »), dans l'unité de soudage à l'arc submergé hélicoïdale (« HSAW ») ou dans l'unité de soudage à l'arc submergé longitudinale (« LSAW/JCOE ») de Corinth Pipeworks ;
- les tubes de forage en acier utilisés dans les forages exploratoires (« OCTG ») ;
- les profilés utilisés dans le secteur de la construction.

Corinth Pipeworks jouit d'une vaste expérience et de solides antécédents dans la mise en œuvre de projets complexes pour le secteur de l'énergie dans le monde entier, à la fois onshore et offshore. La société est également reconnue comme étant un fournisseur de choix par de grandes sociétés pétrolières et gazières et par de nombreux sous-traitants en ingénierie, approvisionnement et construction (« Engineering, Procurement and Construction » ou EPC).

La société est prête à prendre le virage énergétique et s'engage à apporter une contribution positive à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique, grâce à de nouvelles solutions technologiques qui permettent d'accroître l'utilisation de sources renouvelables dans le mix énergétique, au développement de produits innovants et la réduction de l'empreinte carbone de nos activités de production.

Acier

Sidenor Steel Industry S.A. (« Sidenor Steel Industry »), Stomana Industry S.A. (« Stomana Industry ») et leurs filiales occupent une place de leader dans la production de produits sidérurgiques dans le sud-est de l'Europe.

Fortes d'une large expertise et de plus de 70 ans d'expérience dans la production et la distribution de produits en acier, les sociétés du segment Acier possèdent un vaste portefeuille de produits sidérurgiques longs, plats et en aval.

Les sociétés du segment Acier offrent une gamme de produits et de solutions à valeur ajoutée à destination de l'industrie, notamment les secteurs du bâtiment et de la construction, l'ingénierie mécanique, la construction navale, le transport routier et ferroviaire, l'industrie automobile, l'énergie, ainsi que des applications pour les opérations d'extraction minière.

Afin d'obtenir un équilibre optimal entre souplesse opérationnelle et commerciale et productivité, le segment Acier a adopté une structure opérationnelle centrée sur les points suivants :

- mini-laminoirs ;
- opérations en aval pour la transformation de produits sidérurgiques ; et
- ventes et distribution.

Immobilier

Viohalco, par le biais de sa société d'investissement immobilier (« REIC ») de premier plan, Noval Property, crée de la valeur en investissant et en développant commercialement des bureaux, installations logistiques, centres commerciaux, établissements hôteliers et bâtiments résidentiels principalement en Grèce, tout en fournissant une large gamme de services immobiliers à ses filiales, via Steelmet Property Services S.A.

En octobre 2019, Noval Property est devenue une société d'investissement immobilier (« REIC ») et un fonds d'investis-

sement alternatif géré en interne, suite à l'octroi des licences nécessaires par la Commission Hellénique des Marchés de Capitaux. Il s'agit de la deuxième plus grande REIC de Grèce. En décembre 2021, Noval Property a émis avec succès emprunt obligataire vert de 120 millions d'euros, coté dans la catégorie des titres à revenu fixe de la bourse d'Athènes.

Le portefeuille de Noval Property est diversifié et composé de 61 biens de haute qualité (dont un par le biais d'une participation dans une société immobilière), principalement situés en Grèce et de manière sélective en Bulgarie. Il comprend des immeubles de bureaux, des centres commerciaux, des centres logistiques, des biens immobiliers résidentiels et des hôtels, pour une superficie totale d'environ 471.000 m².

Steelmet Property Services apporte son appui à Viohalco et à ses filiales en leur fournissant une large gamme de services immobiliers centralisés et de gestion de biens et d'installations.

R&D&I et Technologie

Le portefeuille de Viohalco comprend des sociétés et des centres au sein de ses filiales consacrés à la recherche, au développement et à l'innovation (« R&D&I »). Ces centres soutiennent la croissance durable grâce au développement de produits à valeur ajoutée innovants, de solutions efficaces pour l'optimisation des processus industriels et commerciaux et de la recherche sur la performance environnementale des usines de fabrication.

Remarques :

Cenergy Holdings S.A. (« Cenergy Holdings ») a été créée en 2016, à la suite de la fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et de Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme. Cenergy Holdings est cotée sur Euronext Bruxelles et à la bourse d'Athènes.

En décembre 2017, la fusion par absorption d'Elval par Halcor qui a été renommée ElvalHalcor Hellenic Copper and Aluminium Industry S.A. (« ElvalHalcor ») a été réalisée. ElvalHalcor est cotée à la bourse d'Athènes.



D. Principaux résultats financiers en 2023

Les sociétés de Viohalco ont élaboré une stratégie clairement définie pour leur croissance. Bien qu'elles opèrent sur des segments de marché différents, elles partagent des objectifs stratégiques communs qui visent à :

- optimiser leurs capacités de production et leurs offres de produits via une démarche d'innovation continue ;
- accroître leur présence sur les marchés actuels, ainsi que leur pénétration sur de nouveaux marchés ;
- conserver une approche du marketing et du développement de produits centrée sur le client ;
- accroître l'efficacité opérationnelle en optimisant l'utilisation des actifs et le contrôle des coûts ; et
- conduire les activités des entreprises de manière durable et responsable.

La rentabilité opérationnelle consolidée (EBITDA ajusté)

s'est élevée à 537 millions d'euros, contre 649 millions d'euros en 2022. Le ralentissement de la croissance économique mondiale, ainsi que la pression inflationniste ont été partiellement contrebalancés par la poursuite de la tendance à la transition écologique et la demande qui en découle.

Le chiffre d'affaires consolidé

s'élève à 6,30 milliards d'euros contre 6,99 milliards d'euros en 2022 en raison de la baisse des volumes et des prix des métaux.



Le bénéfice consolidé avant impôt

sur le revenu s'est élevé à 91 millions d'euros contre 375 millions d'euros pour l'exercice 2022, en raison de la chute des prix des métaux qui a rendu les résultats des métaux négatifs et l'augmentation des charges financières ;

La dette nette

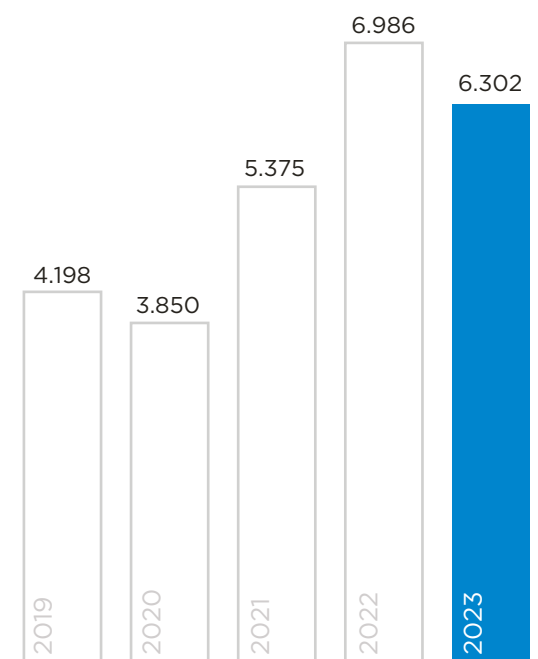
a diminué de manière significative de 184 millions d'euros pour atteindre 1.873 millions d'euros, en raison d'une gestion efficace du fonds de roulement, soutenue également par la baisse des prix des métaux.

Dividende

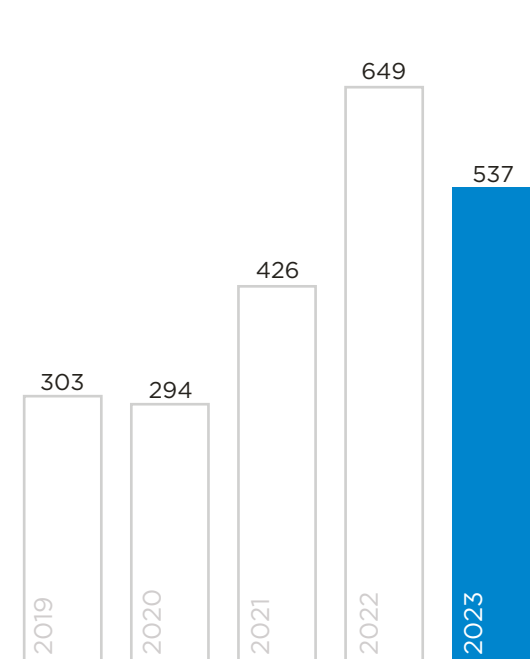
Proposition d'un dividende brut* de 0,12 euro par action

** Le dividende net final peut varier car la réglementation fiscale belge en vigueur impose une retenue à la source, qui varie en fonction de la résidence fiscale de l'actionnaire.*

Chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)



EBITDA ajusté (en millions d'euros)



Aperçu opérationnel

- Le chiffre d'affaires et la rentabilité pour les segments Câbles et Tubes d'acier ont enregistré une croissance significative, stimulée par la demande soutenue, la bonne exécution des projets existants et l'attribution de nouveaux projets ;
- La rentabilité opérationnelle du segment Cuivre a augmenté, grâce à l'amélioration du mix de produits et à l'augmentation des ventes et de la rentabilité de Sofia Med ;
- Le segment Aluminium a été affecté par la baisse mondiale de la demande, en particulier pour les produits du secteur lithographique ;
- Le segment Acier a été affecté par la contraction de la demande du secteur de la construction européen, l'augmentation des coûts énergétiques et la hausse des importations en provenance de pays à faibles coûts, partiellement compensée par la croissance du marché de la construction en Grèce ;
- Poursuite des efforts pour adapter le portefeuille de produits, maximiser l'utilisation des capacités et accroître l'efficacité opérationnelle dans tous les segments industriels ;
- Performance positive de la division immobilière, grâce à des acquisitions et réhabilitations d'actifs existants, en continuant à mettre l'accent sur la durabilité et la gestion active des biens existants.

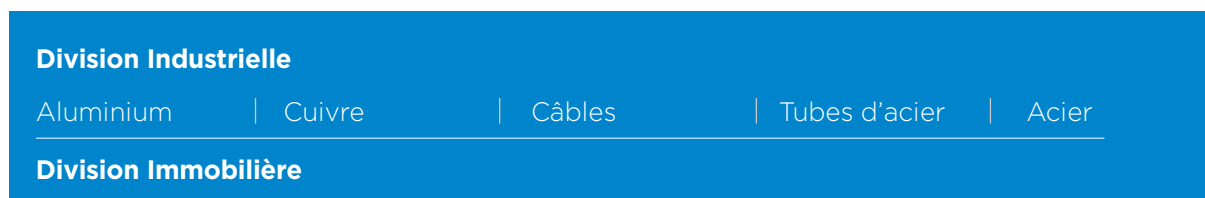
Perspectives

La performance de Viohalco tout au long de l'année 2023 est restée résiliente, malgré l'impact de la faible demande dans les segments Aluminium et Acier, résultant d'un marché international défavorable pour de nombreux produits, et en particulier ceux liés au marché de la construction. Cette performance a été partiellement compensée par les performances remarquables des segments Câbles et Tubes d'acier, ainsi que de la division immobilière et par la haute rentabilité opérationnelle du segment Cuivre. Ces résultats

ont été soutenus par le portefeuille de produits diversifié des sociétés et par les efforts continus de rationalisation des opérations.

Les segments Câbles et Tubes d'acier ont enregistré des performances nettement positives grâce à l'augmentation de la demande pour des projets énergétiques et un meilleur positionnement concurrentiel dans ces segments. L'attribution de nouveaux projets pour soutenir la transition énergétique et répondre à la demande croissante de gaz naturel a encore étoffé le carnet de commandes. Le segment Cuivre a maintenu une rentabilité opérationnelle élevée grâce aux performances de la filiale Sofia Med. Le segment Aluminium a connu un ralentissement de la demande pour une large gamme de produits en aluminium, dans un contexte de défis macroéconomiques. Cependant, le segment a fait preuve de résilience en maintenant sa rentabilité opérationnelle, avec des efforts concertés visant à réduire la dette. La baisse du chiffre d'affaires est principalement due à la performance de la filiale de Viohalco, Bridgnorth Aluminium, au Royaume-Uni, en raison d'une contraction de l'activité lithographique. La performance du segment Acier a été globalement faible, affectée par la forte tendance à la baisse de la demande d'acier en Europe tout au long de l'année, à l'exception de la demande solide en Grèce et de l'activité de tôles fortes, respectivement impactées positivement par la croissance du marché de la construction et la préférence croissante pour les solutions à faible empreinte carbone. Enfin, la division immobilière a également enregistré une performance positive, la gestion active des propriétés existantes de Noval Property et sa capacité à répondre à la demande de bâtiments durables et de haute qualité ayant encore fait leurs preuves. Noval Property reste sur la bonne voie pour son introduction en bourse (IPO) à la Bourse d'Athènes en 2024.

Le reporting financier de Viohalco est réparti en deux divisions, en fonction de leurs caractéristiques commerciales et de leurs indicateurs de mesure de performance distincts :



La division industrielle, qui englobe les segments Aluminium, Cuivre, Câbles, Tubes d'acier, Acier, R&D&I et Technologie, et la division immobilière, qui comprend les investissements immobiliers de Viohalco et les sociétés immobilières.

La division industrielle

Faits marquants

6,3 Md€	519 M€	80 M€	281 M€	4.2 x
Chiffre d'affaires (2022 : 6,96 Md€)	EBITDA ajusté (2022 : 636 M€)	Bénéfice avant impôt (2022 : 377 M€)	CAPEX (2022 : € 317 M€)	Dettes nette/ EBITDA (2022 : 3,0x)

Division industrielle - Tableau financier

Montants en milliers d'euros	2023	2022 *représenté
Chiffre d'affaires	6.263.772	6.955.326
Marge brute	559.499	770.291
EBITDA	411.381	633.661
EBITDA ajusté	519.264	635.983
EBIT	272.127	493.826
EBIT ajusté	380.010	496.148
Résultat financier net	-181.267	-115.988
Bénéfice avant impôt	80.163	376.752
Immobilisations corporelles (PP&E)	2.222.756	2.230.385
Dettes nette	1.720.072	1.922.988
CAPEX	280.583	316.866

* Les reclassements dans les états financiers de Viohalco en 2022 résultent des changements dans la hiérarchie des centres de coûts des départements. Plus précisément, un montant de 10 millions d'euros a été reclassé du «Coût des ventes» vers «Frais de commercialisation et de distribution» (7 millions d'euros) et «Charges administratives» (3 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires pour la division industrielle a atteint 6.264 millions d'euros. La rentabilité opérationnelle (EBITDA ajusté) de la division industrielle a été de 519 millions d'euros.

La division industrielle de Viohalco est composée des segments suivants : Aluminium, Cuivre, Câbles, Tubes d'acier et Acier.

- Le segment Aluminium a fait preuve de résilience sur un marché difficile, caractérisé par des fluctuations de la demande et des dynamiques macroéconomiques. Ce résultat a été impacté par une dégradation dans le secteur lithographique de Bridgnorth Aluminium et à un fléchissement de la demande pour tous les produits. À mesure que nous nous dirigeons vers un avenir à faibles émissions de carbone et que l'économie circulaire gagne en importance, la demande de solutions durables en

aluminium devrait rester vigoureuse à long terme. De plus, en 2023, le segment a atteint l'excellence opérationnelle en tirant parti de ses investissements les plus récents pour optimiser l'allocation des capacités et remodeler la distribution de son mix de produits.

- Le segment Cuivre est resté confronté à une baisse de la demande en raison des hausses des taux d'intérêt et de leur impact sur la croissance économique mondiale tout au long de l'année. Cela a principalement touché les quantités vendues de tubes en cuivre, de produits extrudés en alliage de cuivre et de fil émaillé, tandis que les ventes de produits laminés en cuivre et alliages et de produits extrudés en cuivre ont augmenté, respectivement. Le segment a enregistré une rentabilité opérationnelle élevée, grâce à la filiale Sofia Med, mais le résultat avant

impôt a été affecté par la baisse des prix des métaux. L'ensemble du segment est demeuré fortement aligné sur les produits et projets liés à la transition énergétique mondiale nécessitant de nombreuses formes différentes de cuivre et d'alliages de cuivre, ce qui contribue à assurer la croissance future du segment.

- Dans le segment Câbles, l'exécution efficace de projets énergétiques offshore et onshore de grande envergure combinée à un niveau élevé d'utilisation des capacités sur toutes les lignes de production a soutenu la croissance et favorisé les performances. Parallèlement, les câbles d'alimentation de basse et moyenne tension ont connu une forte demande en 2023 et ont enregistré de meilleures marges de rentabilité par rapport à l'année précédente. Cette croissance des marges, combinée à un mix de produits amélioré et à une exécution rapide et efficace des projets, a entraîné une amélioration significative de l'EBITDA ajusté (+39 % en glissement annuel). Plusieurs nouveaux contrats ont été attribués, tant pour des interconnexions que pour des parcs éoliens offshore (OWF), ce qui a permis d'augmenter le carnet de commandes du segment pour atteindre un nouveau record de 2,5 milliards d'euros.
- 2023 a été une année solide et capitale pour le segment Tubes d'acier. Le chiffre d'affaires a atteint 580 millions d'euros et le résultat opérationnel ajusté (EBITDA ajusté) a plus que doublé par rapport à l'année précédente. Le segment a également amélioré sa position concurrentielle en tant que fabricant de tubes de niveau 1 et leader dans les technologies qui permettent la transition énergétique, telles que le transport de l'hydrogène par des tubes

d'acier à haute pression et des pipelines pour les projets de captage et de stockage du carbone (CSC), bénéficiant d'un large éventail d'initiatives stratégiques entreprises au cours des années précédentes. La demande en gaz naturel et la nécessité de poursuivre vers le nouveau paradigme énergétique, tout en garantissant la sécurité énergétique, ont conduit à une série de nouveaux contrats à forte marge et ont permis de terminer l'année avec un carnet de commandes solide d'environ 650 millions d'euros.

En 2023, la performance du segment Acier a été modérée, principalement en raison de la forte tendance à la baisse du marché européen de l'acier tout au long de l'année. Le segment a conservé sa position de leader sur le marché en pleine croissance de la construction en Grèce. Toutefois, la détérioration du secteur de la construction en Europe, l'augmentation des coûts énergétiques et la hausse des importations de produits en acier en provenance de pays à faibles coûts ont eu un impact négatif sur la performance globale. En conséquence, les ventes d'acier d'armature, de fils machine et de barres en acier marchand ont considérablement diminué. Cela a été en partie compensé par la demande accrue de plaques laminées à chaud provenant des pays baltes et d'Europe du Nord, où la faible empreinte carbone des plaques quarto de Stomana Industry a fourni un avantage concurrentiel. Les volumes des ventes d'aciers spéciaux (SBQ) ont diminué, en raison du ralentissement du secteur européen de l'ingénierie mécanique. Les écarts de prix ont également considérablement diminué sur toutes les gammes de produits. Malgré l'impact des défis macroéconomiques et des prix élevés de l'énergie, l'approvisionnement en rebuts du segment Acier s'est avéré résilient et n'a pas eu d'impact sur la livraison des produits et les niveaux de service.

La division immobilière

Faits marquants

38 M€	18 M€	471 mille m ²	98,1 %	27 M€
Chiffre d'affaires (2022 : 30 M€)	EBITDA ajusté (2022 : 13 M€)	SPC * (2022: 465 mille m ²)	Taux d'occupation ** (2022: 96%)	CAPEX (2022: 40 M€)

* Fait référence au portefeuille immobilier de Noval Property

** Fait référence au portefeuille productif de revenus de Noval Property

Au sein de la division immobilière, Noval Property a enregistré une croissance significative tant par rapport à la valeur de ses immeubles de placement que par rapport au chiffre d'affaires généré par les actifs productifs de revenus de la société. Cela malgré un environnement macroéconomique difficile caractérisé par des hausses des prix de l'énergie et des produits, ainsi que des taux d'intérêt élevés et des perturbations géopolitiques dans la région. Cette performance s'explique par le renforcement du portefeuille de Noval Property grâce à la gestion active et continue des

propriétés existantes, la hausse de la demande de bâtiments durables et de haute qualité en Grèce et la mise en œuvre du programme de développement de captives de Noval Property, qui comprend le début et l'avancement des travaux préliminaires et de la construction de plusieurs propriétés. En octobre 2023, Noval Property a conclu un prêt obligataire convertible de 10,5 millions d'euros avec EBRD, en vue de l'introduction en bourse de la société à la Bourse d'Athènes, qui devrait avoir lieu en 2024.

Il convient de noter que Viohalco applique le modèle du coût historique aux immeubles de placement, tandis que certaines filiales de la division immobilière, telles que Noval Property, suivent le modèle de la juste valeur. Le bénéfice avant impôt de Noval Property en 2023 s'est élevé à 67,5 millions d'euros (le bénéfice avant impôt au coût historique s'est élevé à 13 millions d'euros), tandis que la valeur substantielle brute au 31 décembre 2023 (y compris les baux à long terme) a atteint 582,6 millions d'euros et la valeur liquidative s'est élevée à 427,4 millions d'euros.

Enfin, la durabilité reste une priorité pour toutes les filiales de Viohalco, car les sociétés ont réussi à faire progresser diverses initiatives conformément à la stratégie globale de durabilité. Le changement climatique, l'économie circulaire et la santé et la sécurité au travail sont restés au premier plan de ces efforts, car des ressources humaines et financières significatives ont été investies dans un souci d'amélioration continue dans ces domaines. La durabilité est une condition essentielle pour les clients des sociétés de Viohalco, en particulier dans les segments Câbles et Aluminium, où les demandes concernant les caractéristiques de durabilité des produits, les certifications de durabilité et l'engagement à long terme en faveur des efforts de décarbonisation des filiales de Viohalco sont régulièrement formulées. En outre, en 2023, Viohalco a terminé l'évaluation des risques et opportunités liés au climat les plus importants des filiales et publié son premier rapport TCFD.

Perspectives

Dans un contexte d'incertitude macroéconomique persistante qui a alimenté les fluctuations de la demande, le portefeuille diversifié des sociétés de Viohalco, son avantage concurrentiel

durable, ses processus rationalisés et son utilisation optimisée des capacités, ainsi que les prévisions à long terme de la demande de produits durables, sont de bon augure pour l'avenir. Alors que les segments Aluminium et Acier ont connu des baisses de chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2023 en raison des fluctuations de la demande, la demande croissante de solutions d'emballage innovantes et durables, les infrastructures à haut rendement énergétique et les changements dans l'industrie automobile, combinés aux efforts continus pour améliorer l'efficacité opérationnelle, continueront de renforcer la compétitivité des sociétés de Viohalco dans ces domaines.

Dans le même temps, les segments Câbles, Cuivre et Tubes d'acier devraient continuer à prendre de l'ampleur, alimentés par l'inévitable transition vers l'électrification, le déploiement étendu des investissements dans les SER et la nécessité d'étendre les réseaux, ainsi que les exigences croissantes en matière d'hydrogène et de captage et stockage de carbone (CCS).

Sur le front de l'immobilier, le portefeuille diversifié et les développements prévus de Noval Property, ainsi que son modèle commercial de gestion active couronné de succès, viennent renforcer son positionnement global.

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez contacter :
Sofia Zairi, Directrice des relations avec les investisseurs
Tél. : +30 210 6861111
E-mail : ir@viohalco.com

Aperçu financier

Compte de résultat consolidé résumé

Montants en milliers d'euros	2023	2022 représentés*
Chiffre d'affaires	6.301.957	6.985.735
Marge brute*	578.867	781.736
EBITDA	436.033	646.363
EBITDA ajusté	537.447	648.897
EBIT	290.404	497.250
EBIT ajusté	391.818	499.783
Coût financier net	-187.796	-121.320
Bénéfice avant impôt	91.324	374.564
Bénéfice de la période	66.516	302.389
Bénéfice attribuable aux propriétaires	48.233	266.133

* Les reclassements dans les états financiers de Viohalco en 2022 résultent des changements dans la hiérarchie des centres de coûts des départements. Plus précisément, un montant de 10 millions d'euros a été reclassé du «Coût des ventes» vers «Frais de commercialisation et de distribution» (7 millions d'euros) et «Charges administratives» (3 millions d'euros).

En 2023, le chiffre d'affaires consolidé de Viohalco a diminué à 6,30 milliards d'euros (2022 : 6,99 milliards d'euros), principalement en raison de la baisse des prix des métaux et de la réduction des volumes de ventes par rapport à 2022.

L'EBITDA ajusté consolidé a diminué à 537 millions d'euros (2022 : 649 millions d'euros), ce qui est attribué à la réduction des volumes par rapport à l'année précédente.

Le coût financier net a augmenté à 188 millions d'euros

(2022 : 121 millions d'euros), en raison de l'augmentation des taux d'intérêt.

Le bénéfice consolidé avant impôt sur le résultat pour la période s'est élevé à 91 millions d'euros, contre 375 millions d'euros en 2022.

Le bénéfice net consolidé après impôt et intérêts minoritaires s'est élevé à 48 millions d'euros (2022 : 266 millions d'euros) ; le bénéfice par action s'est élevé à 0,19 (2022 : 1,03).

Montants en milliers d'euros	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Immobilisations corporelles et incorporelles	2.805.429	2.625.715
Autres actifs non courants	116.789	100.709
Actifs non courants	2.922.219	2.726.424
Stocks	1.610.467	1.914.098
Créances clients et autres débiteurs (incl. actifs sur contrats)	955.613	874.921
Trésorerie et équivalents de trésorerie	395.015	412.644
Autres actifs courants	36.397	102.109
Actifs courants	2.997.491	3.303.772
Total des actifs	5.919.710	6.030.196
Capitaux propres	1.959.371	1.955.895
Emprunts et dettes financières	1.442.138	1.471.299
Autres passifs non courants	217.304	219.685
Passifs non courants	1.659.442	1.690.985
Emprunts et dettes financières	779.297	958.166
Dettes fournisseurs et autres créditeurs (incl. passifs sur contrats)	1.463.473	1.304.828
Autres passifs courants	58.127	120.322
Passifs courants	2.300.897	2.383.316
Total des capitaux propres et passifs	5.919.710	6.030.196



Les dépenses d'investissement pour la période se sont élevées à 308 millions d'euros (2022 : 357 millions d'euros) et sont principalement attribuables aux investissements suivants :

- nouveaux équipements de production dans le cadre du programme d'investissement ElvalHalcor du segment Aluminium, visant à augmenter la capacité de production et à améliorer le portefeuille de produits,
- augmentation de la capacité de la filiale du segment Cuivre, Sofia Med,
- augmentation de la capacité dans l'usine de câbles offshore à Corinth et investissements sélectifs dans les usines de câbles terrestres à Thiva en Grèce,
- amélioration de la capacité de l'usine de Thisvi du segment Tubes d'acier,

- améliorations des machines et investissements informatiques dans les filiales du segment Acier,
- développement du portefeuille existant et la construction de nouvelles propriétés de la division immobilière.

La diminution du fonds de roulement de 26% est principalement due à la baisse des prix des métaux, associée à la réduction organique du cycle de trésorerie.

La dette nette a diminué pour atteindre 1.873 millions d'euros (31 décembre 2022 : 2.057 millions d'euros), en raison du flux de trésorerie disponible positif de Viohalco.

Performance par segments

Montants en millions d'euros	Chiffre d'affaires	EBITDA		EBITDA ajusté		EBIT		EBT			
		2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022		
Segments		2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	
	Aluminium	1.887	2.313	95	271	153	223	35	211	-7	179
	Cuivre	1.721	1.811	91	81	107	75	72	63	36	40
Division industrielle	Câbles	991	895	140	107	152	110	120	89	73	64
	Tubes d'acier	580	457	64	25	66	25	54	16	25	8
	Acier	1.014	1.392	22	144	42	196	-5	113	-41	88
	Autre	69	88	-	6	-1	7	-4	1	-6	-1
	Total	6.264	6.955	411	634	519	636	272	494	80	377
	Immobilier *	38	30	25	13	18	13	18	3	11	-2
	Consolidé	6.302	6.986	436	646	537	649	290	497	91	375

* Outre Noval Property, la division immobilière de Viohalco comprend d'autres entités liées aux opérations immobilières. Il convient de noter que Viohalco applique le modèle du coût historique aux immeubles de placements, tandis que certaines filiales de la division immobilière, telles que Noval Property, suivent le modèle de la juste valeur. En 2023, le bénéfice avant impôt de Noval Property, basé sur le modèle de la juste valeur, s'est élevé à 67,5 millions d'euros.

E. Performance par segment d'activité

ALUMINIUM

2023

1.887

**CHIFFRE
D'AFFAIRES**

(en millions d'euros)

2022: 2.313

2023

95

EBITDA

(en millions d'euros)

2022: 271

2023

153

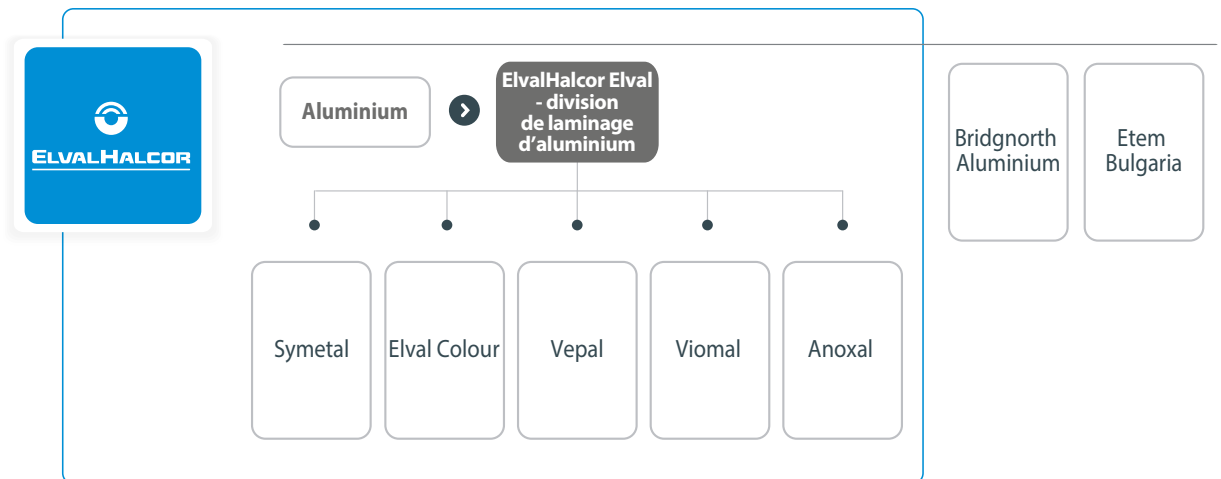
**EBITDA
AJUSTÉ**

(en millions d'euros)

2022: 223







Activités

Le segment Aluminium de Viohalco fabrique une variété de produits laminés et extrudés en aluminium pour divers marchés et applications, par le biais de sa division de laminage d'aluminium (« Elval ») et de ses filiales Symetal, Elval Colour, Vepal, Bridgnorth Aluminium et Etem Bulgaria.

Le segment Aluminium offre des produits laminés et des solutions pour :

- l'emballage (solutions d'emballage rigides et souples, boîtes de conserve et cannettes, capsules, produits ménagers, emballages pharmaceutiques et aseptiques) ;
- le transport (industrie automobile, maritime, ferroviaire et transport routier, ainsi que le secteur CVC&R) ;
- la construction (bobines et tôles d'aluminium mates et revêtues pour l'ensemble de l'enveloppe des bâtiments, tels que les panneaux composites en aluminium etalbond, tôles et feuillets revêtus orofe® et Ydoral® pour applications en toitures et gouttières) ;
- les applications industrielles (tôles, bobines et cercles d'aluminium pour des applications d'ingénierie générales, d'énergies renouvelables et ménagères) ;
- les bobines lithographiques, utilisées comme substrat dans la fabrication de plaques d'impression ;
- les produits extrudés ;
- les applications industrielles de l'aluminium (profilés en aluminium et barres marchandes en alliage dur pour une utilisation industrielle, des applications d'ingénierie générales, du bâtiment, énergétiques et dans le transport) ;
- les applications automobiles (produits laminés à plat pour des pièces, des composantes et des applications CVC&R non structurales, profilés en aluminium extrudés passés par un outillage et un usinage particuliers et utilisés pour des châssis de voiture, des systèmes de suspension, des portières et des profilés en aluminium décoratifs pour les barres de toit, panneaux en aluminium composite pour des applications automobiles spéciales).



Sites de production

Les sociétés du segment Aluminium de Viohalco exploitent les sites de production de pointe suivants :

Usine	Priorité à la production	Capacité de production annuelle	Certifications de qualité
Usine de laminage d'Elval (Enophyta, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Le principal site de production du segment Aluminium Produits laminés à plat pour des applications modernes dans les secteurs des emballages, du bâtiment et de la construction, du transport maritime, routier et ferroviaire, de l'automobile, de l'industrie, de l'énergie, des accessoires de cuisine et des marchés CVC&R. 	420.000 tonnes	ISO 9001:2015, IATF 16949:2016, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, Norme de performance ASI, Norme relative à la chaîne de contrôle ASI AS9100D, ISO 27001:2013 Usine certifiée pour la conception, la production et la vente de produits en aluminium laminés /à finition par laminoir et peintes en aluminium, et pour la fabrication de produits laminés en aluminium destinés à l'industrie automobile et l'industrie aéronautique. Usine certifiée pour la production, l'approvisionnement et la gestion responsables de l'aluminium. Produits certifiés, fabriqués à partir de matériaux provenant de sources responsables et traités au sein de chaînes d'approvisionnement responsables. Certification par tous les grands organismes de classification (ABS, BV, DNV.GL, KR, LRS, RINA et NK) en tant que fabricant accrédité de produits pour la construction navale.
Anoxal (Agios Thomas, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Recyclage et coulage d'aluminium Fabrication de billettes et de brames 	50.500 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2015
Vepal (Thèbes, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Produits en aluminium pour les industries de la construction, agroalimentaire et automobile 	40.500 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018
Elval Colour (Agios Thomas, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Large gamme de produits revêtus en aluminium et de panneaux en aluminium composite destinés aux façades Fabrication d'une série de produits très performants, dédiés à l'amélioration de l'efficacité environnementale des bâtiments, à l'accroissement de la durabilité des façades et toitures, tout en limitant l'impact sur l'environnement 		ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 14064:2018
Symetal usine de laminage des feuilles d'aluminium (Enophyta - Béotie, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Feuilles d'aluminium nues d'épaisseurs et de compositions d'alliages variées pour différents usages, notamment les emballages souples pour l'industrie pharmaceutique, les contenants alimentaires, les batteries pour véhicules électriques et diverses autres applications techniques 	52.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 50001:2018, ISO 45001:2018, Norme de performance ASI
Usine de transformation de feuilles d'aluminium de Symetal (Mandra - Attique, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Transformation des feuilles d'aluminium pour des applications du secteur de l'emballage Revêtement et/ou laminage de feuilles d'aluminium destinées à des produits utilisés dans les secteurs alimentaire, pharmaceutique et du tabac Production de vernis (le vernis est un matériau auxiliaire important pour l'usine de transformation des feuilles d'aluminium) 	27.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 50001:2018, ISO 45001:2018, ISO 15378:2017, ISO 22000:2018, FSSC 22000 (V5.1), Certification FDA/IMS, Certification FSC® pour la chaîne de contrôle FSC-C127612 (FSC-STD-40-004 V3-1), Norme de performance ASI Enregistré dans le cadre du système de gestion environnementale et d'audit de la Commission européenne (European Commission ecomanagement and audit scheme, « EMAS ») pour la gestion environnementale.
Viomal (Nea Artaki - Eubée, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Volets roulants en aluminium pour fenêtres et portes de garage Systèmes de moustiquaire Production de filets plissés 	30 M de mètres	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015
Bridgnorth Aluminium (Bridgnorth, Royaume-Uni)	<ul style="list-style-type: none"> Produits laminés à plat pour des applications modernes dans les secteurs de l'impression, des emballages, du bâtiment et de la construction, du transport routier, de l'automobile, de l'industrie et de l'énergie. 	127.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, Norme de performance ASI (v2 2017)
Etem – Gestamp Bulgarie (Sofia, Bulgarie)	<ul style="list-style-type: none"> Profilés pour des applications industrielles dans les secteurs du transport, de l'automobile, de la construction navale, de l'électronique et du photovoltaïque 	30.000 tonnes	Accréditation en tant que fournisseur de premiers et deuxième rangs pour l'industrie automobile. Certification pour la production de profilés en aluminium résistants en cas d'accident. IATF 16949:2016, ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, QUALICOAT, EN 15088:2005

Principaux éléments financiers

Performance financière 2023

En 2023, le chiffre d'affaires du segment Aluminium a atteint 1.887 millions d'euros (2022 : 2 313), avec une perte avant impôt pour la période de 7 millions d'euros (2022 : bénéfice avant impôt à 179 millions d'euros), principalement attribuable à une performance négative de la filiale d'aluminium Bridgnorth Aluminium au Royaume-Uni et à la baisse des prix des métaux.

Tout au long de l'année, les problèmes géopolitiques, l'inflation élevée et les taux d'intérêt élevés ont affecté la demande mondiale sur une large gamme de produits en aluminium proposés par le segment Aluminium d'ElvalHalcor, le volume total des ventes diminuant de 2 % (hors groupe Etem, les ventes sont restées stables par rapport à 2022). En outre, la baisse des prix sur le LME de l'aluminium en 2023 par rapport au plus haut historique de 2022 a entraîné d'importantes pertes comptables sur métaux, contre des profits sur métaux de 50 millions d'euros en 2022. Ces pertes sur métaux, ainsi que la hausse des charges d'intérêts, ont affecté la rentabilité.

Les nombreuses hausses de taux d'intérêt au cours de l'année ont conduit à donner la priorité à la réduction de la dette. Grâce à la réduction des dépenses d'investissement, après l'achèvement du plan d'investissement précédent, et à une meilleure gestion du fonds de roulement, le segment a été en mesure de réduire avec succès la dette nette à 613 millions d'euros contre 746 millions d'euros au 31 décembre 2022.

En 2023, ElvalHalcor a publié son premier rapport TCFD (Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat), dans lequel les sociétés du segment Aluminium ont identifié et évalué leurs principaux risques et opportunités liés au climat.

L'année 2023 a été éprouvante pour Bridgnorth Aluminium. L'entreprise a entrepris un vaste programme de restructuration et a connu une demande modérée tout au long du second semestre 2023 pour tous les produits.

En 2023, Etem Gestamp a cherché à équilibrer l'expansion des installations existantes et l'installation de machines pour faire face aux nouveaux projets automobiles et aux conditions de marché défavorables ayant un impact sur le volet industriel de l'activité. Tout au long de la période, la production de produits industriels a été affectée par des baisses constantes des prix de vente et des marges bénéficiaires, combinées à une forte concurrence sur le marché, ce qui a également réduit les volumes visés. D'autre part, les ventes automobiles ont surperformé les prévisions. Elles ont principalement bénéficié d'une tendance stable et à la hausse de la demande qui a soutenu la trésorerie et la rentabilité en retour, tout en permettant la transformation du portefeuille de clients des entreprises en faveur de l'automobile.

Perspectives

La préférence croissante des consommateurs pour des produits à forte teneur en matières recyclées dans les solutions d'emballage, les infrastructures à haut rendement énergétique et l'adoption de véhicules légers et électriques continueront à stimuler la demande de solutions en aluminium. Le segment Aluminium d'ElvalHalcor est bien diversifié entre différentes régions géographiques et catégories de produits, et il vise à s'étendre davantage aux segments de produits à croissance plus rapide et aux applications à valeur ajoutée. Il s'engage également à établir de solides collaborations pour la croissance future et la force concurrentielle, tout en contribuant à une chaîne de valeur de l'aluminium durable.

Bridgnorth Aluminium continue d'optimiser et d'améliorer la santé et la sécurité, la technologie, la qualité et les performances opérationnelles dans l'ensemble de ses activités afin de s'assurer que la société est prête à répondre à la demande actuelle et future de ses clients et à atteindre de nouveaux clients potentiels sur le marché mondial des véhicules électriques, entre autres.

Alors que l'industrie des véhicules électriques a connu des retards dans le lancement de nouveaux modèles et des incertitudes, le portefeuille de produits de la société, bien équilibré entre les voitures électriques et à moteur à combustion, ainsi que sa configuration de machines universelle, reste bien positionné pour faire face aux évolutions du marché automobile en 2024.

De plus amples informations sur les différentes sociétés sont disponibles sur leur site Web :

A propos d'Elval :
www.elval.com

A propos de Symetal :
www.symetal.gr

A propos de Bridgnorth Aluminium :
www.bridgnorthaluminium.co.uk

A propos de Elval Colour :
www.elval-color.com

A propos de Viomal :
www.viomal.com





CUIVRE

2023

1.721

CHIFFRE
D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

2022: 1.811

2023

91

EBITDA

(en millions d'euros)

2022: 81

2023

107

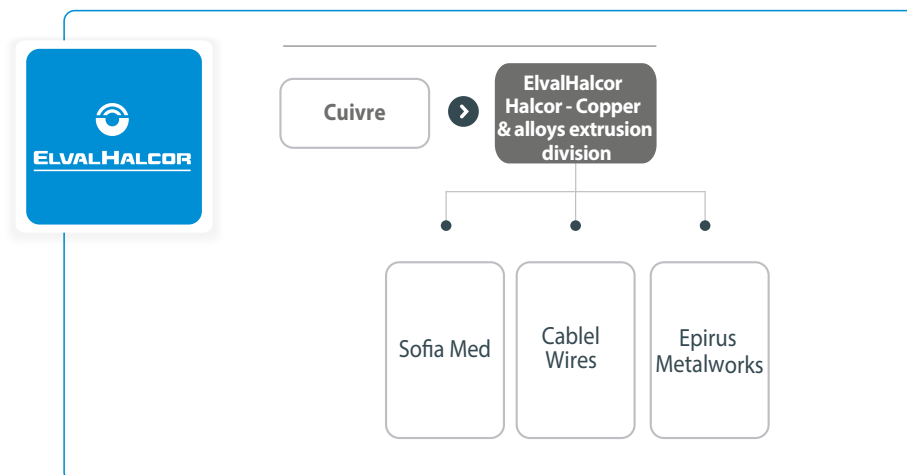
EBITDA
AJUSTÉ

(en millions d'euros)

2022: 75







Activités

Les sociétés du segment Cuivre fabriquent un large éventail de produits en cuivre, en laiton et en alliages de cuivre haute performance ainsi que des produits en zinc-titane. Le segment comprend une division d'extrusion de cuivre et d'alliages (« Halcor ») et ses filiales Sofia Med S.A., Epirus Metalworks S.A., Cable Wire et les coentreprises NedZink BV et HC Isitma.

Halcor offre une gamme de produits diversifiée qui comprend des tiges et des tubes en cuivre et en alliage de cuivre et des produits extrudés et laminés. Elle cherche en permanence à développer son réseau et sa part de marché, tant en Europe que dans le reste du monde, par le biais de ses filiales et partenaires commerciaux, et en pénétrant de nouveaux marchés, en investissant dans des technologies innovantes et durables et en fournissant des produits et solutions à forte valeur ajoutée.

Les principales catégories de produits proposées par Halcor et le segment Cuivre sont :

- Tubes en cuivre : Talos®, Talos® Ecutherm, Cusmart®, Talos® Plastic Coated, Talos® Gas, Talos® Med, Talos® ACR, Talos® ACR Inner Grooved, Talos® ACR Ecutherm™, Talos® ACR Ecutherm II, Talos® Geotherm, Talos® Ecutherm Solar, Talos®, Solar Plus, Talos® ACR Linesets, Talos® Form,

Talos® Sprinkler, Talos® XS, Talos® Plated, Talos® S80 et Talos® S60.

- Produits laminés : bandes de toutes formes (dont ligne d'étamage à chaud), bandes et tôles pour toitures DOMA®, feuilles, tôles, disques, cercles et plaques dans tous les alliages comme le cuivre, le laiton et les alliages spéciaux haute performance.
- Produits extrudés : barres conductrices, tiges, fils et profilés en cuivre, pièces préfabriquées avec, en option, revêtement de surface en étain et argent (galvanoplastie), tiges et tubes en alliage de cuivre, sections et fils.
- Flans de monnaie : flans monochromes, bagues extérieures pour flans bicolores, flans intérieurs pour flans bicolores, flans bicolores galvanisés et flans bicolores assemblés dans une large gamme de couleurs et de combinaisons de matériaux.
- Coupes : produits adaptés à l'emboutissage
- Cercles : Grande variété de diamètres de cercles en laiton et en cuivre pour la décoration, les cymbales, les chaudières et l'industrie.
- Produits laminés zinc-titane : bobines, tôles, feuilles, accessoires.
- Fils émaillés : fils en cuivre ronds et rectangulaires, fils en aluminium ronds, fils de soudage en cuivre.

Sites de production

Les sociétés du segment Cuivre exploitent les sites de production suivants :

Usine	Priorité à la production	Capacité de production annuelle	Certification des systèmes de qualité et de gestion
Fonderie d'Halcor (Enophyta, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Produits semi-finis en cuivre et alliages de cuivre (laiton) sous forme de billettes et de brames. 	235.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 46001:2019
Tubes en cuivre d'Halcor (Enophyta, Grèce)	<p>Tubes en cuivre pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les applications de CVC&R, notamment le chauffage, la ventilation, la climatisation, la réfrigération, les échangeurs thermiques, les systèmes et raccords de pompe à chaleur. • Les installations de construction, notamment la plomberie, le chauffage, le chauffage et le refroidissement par le sol, les réseaux de gaz naturel et intérieur, le CVC&R, l'application de systèmes solaires, les réseaux industriels, les réseaux et les raccords de gaz médicaux. • Les applications d'énergie renouvelable, y compris les panneaux solaires, les réseaux de systèmes solaires, le chauffage et le refroidissement géothermiques. • Les applications industrielles, y compris l'ingénierie électrique et mécanique. 	80.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 46001:2019
Usine d'extrusion pour produits en alliage de cuivre et de laiton Halcor (Enophyta, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Tiges et sections creuses et pleines en alliage de cuivre • Fils et barres en alliage de cuivre • Tubes en alliage de cuivre sans soudure de diverses coupes transversales 	40.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 46001:2019 Produits conformes à plusieurs certifications qualité (EN, DIN, BS, ASTM, JIS)
Usine de traitement du cuivre et des alliages en cuivre Sofia Med (Sofia, Bulgarie)	<ul style="list-style-type: none"> • Produits laminés haute performance en cuivre et laiton • Barres conductrices en cuivre • Tiges et profilés • Fils • Options de revêtement de surface en étain et argent par plaquage 	145.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 26000:2010, ISO 50001:2011, IATF 16949:2016
Usine de production de fils émaillés Cablel Wires (Livadia, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Fils émaillés en cuivre et en aluminium (ronds et rectangulaires) • Fils de cuivre nus 	12.000 tonnes	ISO 9001 :2015, ISO 14001 :2015, ISO 45001:2018, IATF 16949:2016, ISO 50001:2018
Epirus Metalworks (Epire, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Tous types de flans de monnaie • Bagues pour flans bicolores • Cercles 	12.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015
HC Isitma (Gebze, Turquie)	<ul style="list-style-type: none"> • Coupes adaptées à l'emboutissage • Tubes en cuivre pré-isolés • Tubes ondulés pour évacuation de climatisation 	10.000.000 m.	
NedZink (Budel-Dorplein, Pays-Bas)	<ul style="list-style-type: none"> • Bobines, tôles, bandes, gouttières et autres accessoires pour toiture en zinc-titane 	36.000 tonnes	NEN-EN-ISO 9001:2015

Principaux éléments financiers

Performance financière 2023

Le chiffre d'affaires du segment Cuivre s'est établi à 1.721 millions d'euros, contre 1.811 millions d'euros en 2022, tandis que le bénéfice avant impôt s'est élevé à 36 millions d'euros (2022 : 40 millions).

La faiblesse des conditions économiques a pesé sur la demande, ce qui a principalement affecté les volumes de ventes du segment et s'est reflété dans les prix du cuivre sur le LME, qui a affiché une tendance à la baisse. Les volumes de ventes des tubes de cuivre, des produits extrudés en alliage de cuivre et des fils émaillés ont également chuté au cours de l'année en raison de la faiblesse de la demande, en particulier dans le secteur de la construction. En revanche, la filiale Sofia Med a réussi à maintenir la croissance des ventes de ses produits tout au long de l'année, en exploitant ses avantages concurrentiels pour compenser le ralentissement de la demande. Sa position stratégique et son vaste portefeuille de produits orientés vers des produits à plus forte valeur ajoutée lui ont permis de gagner des parts de marché et d'augmenter ses volumes de ventes, ses prix de conversion et sa rentabilité.

Le segment a enregistré une solide rentabilité opérationnelle avec un EBITDA ajusté de 107 millions d'euros (2022 : 75 millions d'euros) grâce à l'amélioration du mix de produits, à l'augmentation des prix de conversion et à l'utilisation des rebuts. Le bénéfice avant impôt de l'année a été affecté négativement par des pertes comptables sur les métaux de 11 millions d'euros, résultant de la tendance à la baisse des prix des métaux, par rapport aux gains de 17 millions d'euros enregistrés au cours de l'année précédente.

En 2023, les sociétés du segment Cuivre ont évalué leurs principaux risques et opportunités liés au climat, au moyen du premier rapport TCFD d'ElvalHalcor.

Perspectives

En 2024, les conditions de marché du segment Cuivre devraient rester modérées, compte tenu de l'incertitude persistante concernant les taux d'intérêt, les coûts de l'énergie et les développements géopolitiques récents affectant la croissance économique mondiale. Les sociétés du segment Cuivre restent néanmoins optimistes, en raison de leur capacité éprouvée à conserver un avantage concurrentiel sur l'ensemble de leur portefeuille de produits. Des initiatives d'optimisation des processus et des investissements ont été réalisés afin de débloquer la capacité de production de produits à forte valeur ajoutée et d'augmenter la gamme dimensionnelle du portefeuille de produits existants de l'usine Sofia Med en Bulgarie, dont l'achèvement est prévu en 2024.

De plus amples informations sur les différentes sociétés sont disponibles sur leurs sites Web respectifs :

A propos de Halcor :
www.halcor.com

A propos de Sofia Med :
www.sofiamed.com

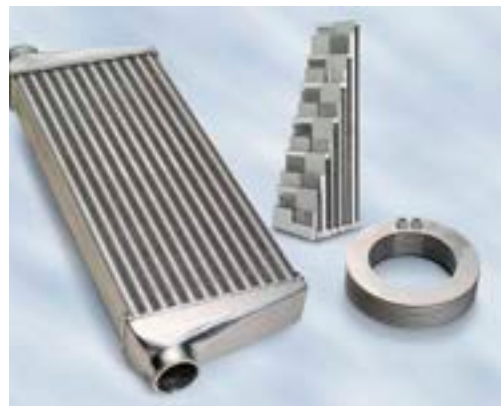
A propos de Cablel Wires :
www.cablelwires.com

A propos d'Epirus Metalworks :
www.epirusmetalworks.com

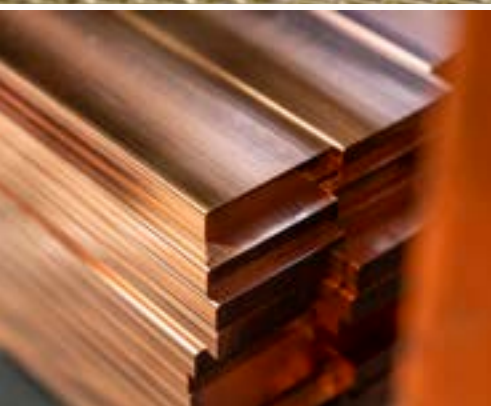
A propos de Nedzink :
www.nedzink.com



Produits d' Aluminium



Produits en cuivre



ELVALHALCOR S.A.

Constituée en décembre 2017 suite à la fusion par absorption d'Elval, leader européen de la production d'aluminium laminé, et Halcor, le plus grand fabricant de tubes en cuivre d'Europe, ElvalHalcor Hellenic Copper and Aluminium Industry S.A. (« ElvalHalcor ») est un leader mondial de la fabrication industrielle de produits d'aluminium et de cuivre.

En tant qu'entité issue d'un regroupement, ElvalHalcor exploite les synergies dans la technologie, la recherche, le développement et l'innovation (R&D&I), les approvisionnements, le marketing, les infrastructures et la durabilité pour produire des solutions à valeur ajoutée de haute qualité pour ses clients à l'échelle internationale. ElvalHalcor fonde son succès sur son orientation commerciale à l'export, sa philosophie centrée sur le client et son innovation constante qui découle d'investissements continus en R&D&I.

La société compte plus de 80 ans d'expérience, une solide base d'actifs de production répartis entre 16 sites industriels, une présence sur le marché dans plus de 90 pays et un personnel de spécialistes hautement expérimentés.

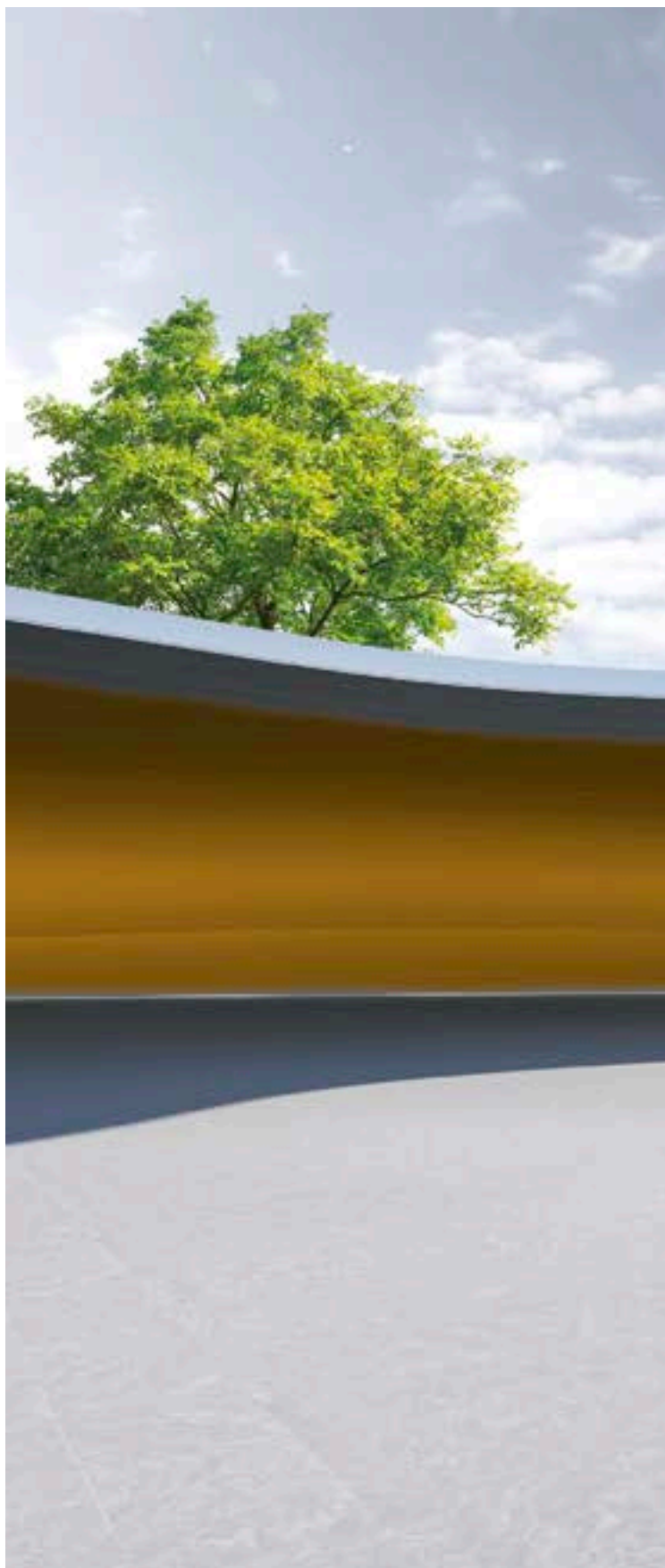
ElvalHalcor est un acteur majeur sur le segment des métaux non ferreux. La société relève avec efficacité les défis du contexte commercial en pleine mutation, tout en générant de la valeur pour ses parties prenantes à travers son développement et sa croissance durable.

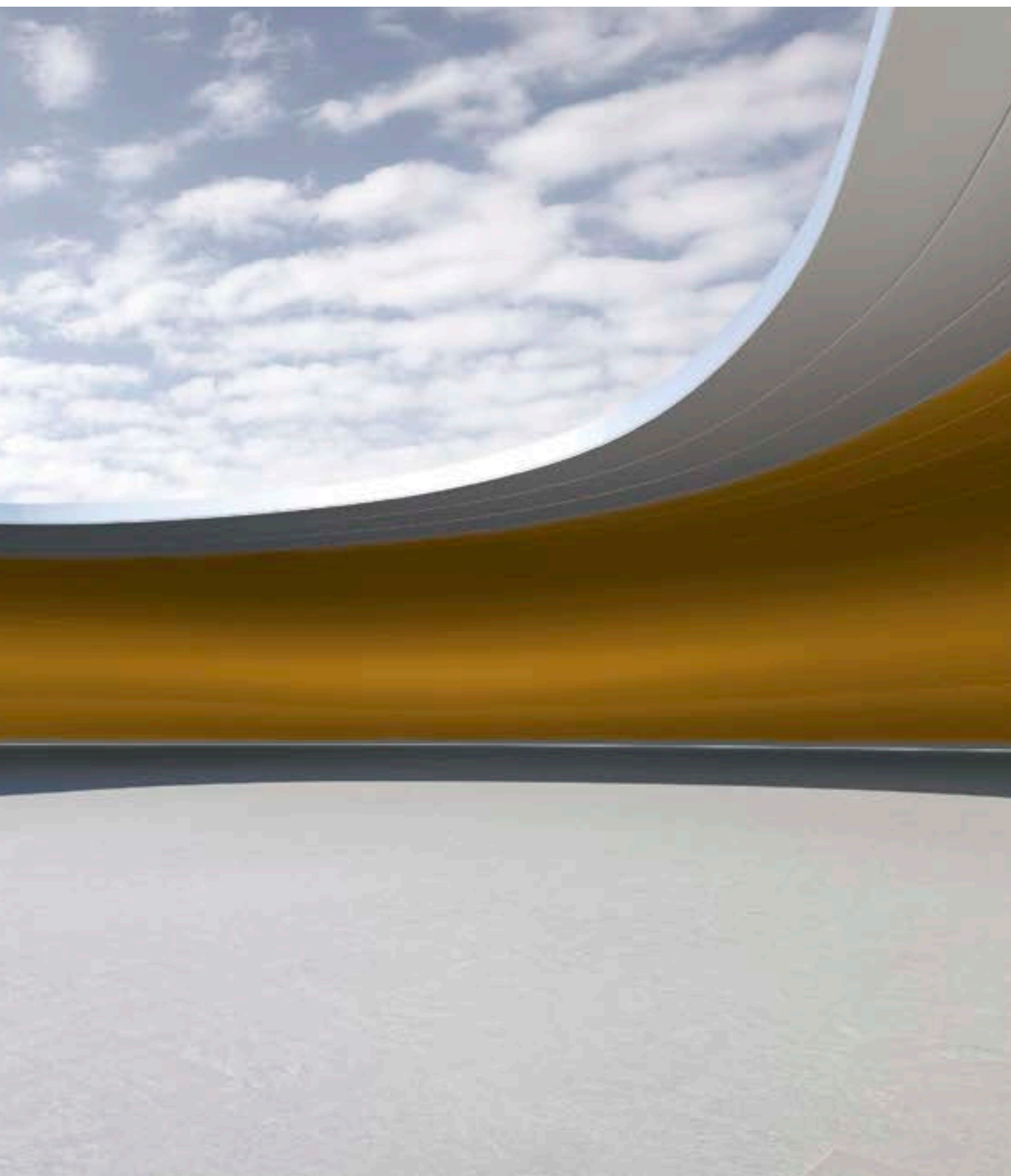
ElvalHalcor intervient sur plusieurs marchés dynamiques et en pleine croissance, notamment :

- Emballage
- transport terrestre, maritime et ferroviaire
- automobile
- transport terrestre, maritime et ferroviaire
- chauffage, ventilation, climatisation et réfrigération (« CVC&R »)
- bâtiment et construction
- énergies renouvelables
- construction navale
- réseaux d'énergie et d'électricité
- équipements électroniques et électriques
- approvisionnement en eau ; et
- applications industrielles et d'ingénierie.

ElvalHalcor est cotée à la Bourse d'Athènes (ELHA).

De plus amples informations sur ElvalHalcor sont disponibles sur le site Web de la société : www.elvalhalcor.com





CÂBLES

2023

991

CHIFFRE
D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

2022: 895

2023

140

EBITDA

(en millions d'euros)

2022: 107

2023

152

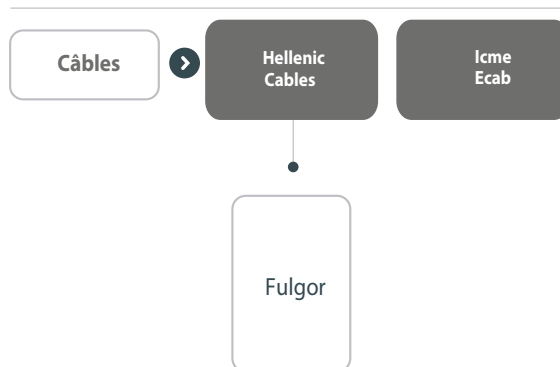
EBITDA
AJUSTÉ

(en millions d'euros)

2022: 110







Activités

Le segment Câbles comprend trois sociétés : Hellenic Cables S.A., Hellenic Cables Industry (« Hellenic Cables ») basée en Grèce et sa filiale Fulgor S.A. (« Fulgor »), et sa société liée basée en Roumanie Icme Ecab S.A. (« Icme Ecab »). Ci-après collectivement désignées par l'expression « sociétés de Hellenic Cables ».

Les sociétés de Hellenic Cables sont des fournisseurs accrédités auprès de certains des plus grands opérateurs de réseaux d'électricité à l'international. Elles disposent de l'un des sites de production de câbles sous-marins parmi les plus grands et les plus avancés au monde. Elles proposent différents produits, notamment des câbles d'alimentation sous-marins et terrestres (faible, haute et très haute tension), des câbles de télécommunication, des fils émaillés, des fils en cuivre et des composés.

Au cours de la décennie écoulée, les sociétés de Hellenic Cables se sont collectivement positionnées comme le plus grand producteur de câbles en Grèce et dans le sud-est de l'Europe. Leur activité, largement orientée à l'international, est exportée vers plus d'une cinquantaine de pays dans le monde.

Leurs principales catégories de produits sont les suivantes :

- Câbles d'alimentation : câbles d'alimentation sous-marins et terrestres de faible, moyenne, haute et très haute tension, câbles ombilicaux, conduites sous-marines flexibles, câbles de commande, câbles pour applications industrielles et installations externes, câbles ignifuges, ininflammables et sans halogène, câbles marins, conducteurs en cuivre et en

aluminium, conducteurs ACSR et ACSS/TW ;

- Câbles de télécommunication : câbles téléphoniques traditionnels, câbles de centraux téléphoniques et de transmission de données (réseaux locaux), en fibre optique (monomodale et multimodale), câbles sous-marins et câbles de signalisation ;
- Composés en plastique et en caoutchouc : composés plastiques PVC, composés plastiques à base de polyoléfine, sans halogène et à faible dégagement de fumées et composés en caoutchouc.

Les sociétés de Hellenic Cables ont mis en place un Bureau de gestion de projet (Project Management Office ou « PMO ») et peuvent s'appuyer sur leurs propres actifs spécialisés, leur personnel spécialisé et leurs sous-traitants expérimentés pour proposer des projets clés en main complets en Grèce et sur la scène internationale. Les compétences des sociétés de ce segment couvrent les domaines suivants :

- conception et ingénierie des systèmes ;
- étude du parcours des câbles ;
- conception et fabrication des types de câbles souterrains et sous-marins adéquats ;
- chargement et transport des câbles jusqu'au site du projet ;
- pose de câbles (à l'aide de navires spécialisés pour la pose de câbles sous-marins) ;
- protection des câbles sur leur parcours ;
- fourniture et installation de joints de réparation, de joints de transition et de terminaisons de câbles ;
- fourniture et installation d'équipements terminaux ;



- tests et mise en service des systèmes ;
- gestion de projets ;
- formation du personnel des clients sur le fonctionnement du système ;
- fourniture de solutions de maintenance et de réparation.

De grandes entreprises de services publics en Europe ont octroyé aux sociétés Hellenic Cables et à sa filiale Fulgor plusieurs projets à forte visibilité. Ce succès souligne les positions de chef de file que les sociétés de Hellenic Cables se sont forgées tant sur le marché de la fabrication de câbles sous-marins que dans le secteur mondial plus large des énergies offshore.

Au cours du quatrième trimestre 2022, Hellenic Cables a acquis un site industriel en Béotie, Grèce centrale. Ce site, d'une surface de 245.718 m², comprend 49.673 m² de bâtiments et de surfaces couvertes. Hellenic Cables prévoit d'y construire un centre d'excellence unique et dédié qui regroupera les activités de fabrication, de test et de développement de câbles de basse tension et de télécommunication, actuellement dispersées sur de nombreux sites. Cette acquisition permettra à Hellenic Cables de rationaliser la production sur l'ensemble de ses sites de fabrication grecs et de répondre de manière optimale à la demande croissante en produits tout en satisfaisant les attentes plus élevées des clients et des parties prenantes dans le domaine de l'électrification et de la transition énergétique, qui est en plein essor.

Sites de production

La base d'actifs de production du segment Câbles compte cinq usines :

Usine	Priorité à la production	Capacité de production annuelle	Certification des systèmes de qualité et de gestion
Usine de production de câbles d'alimentation et en fibre optique Hellenic Cables (Thèbes, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Câbles d'alimentation de basse tension (« LV ») • Câbles d'alimentation de moyenne tension (« MV ») • Câbles d'alimentation de haute tension (« HV ») • Câbles d'alimentation de très haute tension (« EHV ») jusqu'à 500 kV • Câbles en fibre optique 	60.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 22301:2019, ISO 27001:2013, ISO 14064-1:2018, Opérateur économique agréé (OEA), Échelon 4 de l'échelle de culture de sécurité (« Safety Culture Ladder »), VCA/SCC Pétrochimie 2017/6.0
Port et usine de câbles sous-marins Hellenic Cables (Corinthe, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Câbles d'alimentation sous-marins de moyenne tension • Câbles d'alimentation sous-marins de haute tension • Câbles sous-marins en fibre optique • Câbles d'alimentation de basse, moyenne et haute tension • Tiges en cuivre et en aluminium 	50.000 tonnes de câbles 120.000 tonnes de 8 mm de diamètre	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 22301:2019, ISO 27001:2013, ISO 14064-1:2018 Opérateur économique agréé (OEA), Échelon 4 de l'échelle de culture de sécurité (« Safety Culture Ladder »), fils machine en cuivre VCA/SCC, Pétrochimie 2017/6.0
Usine de câbles d'alimentation et de télécommunications Icme Ecab (Bucarest, Roumanie)	<ul style="list-style-type: none"> • Câbles pour installations intérieures, énergie, câbles de commande, câbles pour applications industrielles et externes • Câbles d'alimentation de basse et moyenne tension • Câbles ignifuges, ininflammables et sans halogène • Câbles miniers • Câbles marins et de spécialité • Câbles de télécommunication (signalisation, centraux téléphoniques et transmission de données) • Câbles conducteurs en cuivre et en aluminium • Composés en plastique et en caoutchouc 	50.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 14064-1:2018, ISO 50001:2018
Usine de production de composés en plastique et en caoutchouc Hellenic Cables (Enophyta, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Composés en PVC et en caoutchouc 	24.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 27001:2013, ISO 14064-1:2018, ISO 22301:2019 Opérateur économique agréé (OEA)
Usine de produits d'emballage en bois Lesco Ltd (Blagoevgrad, Bulgarie)	<ul style="list-style-type: none"> • Enrouleurs et palettes en bois 	16.500 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018

Principaux éléments financiers

Performance financière 2023

Le chiffre d'affaires pour le segment Câbles a atteint 991 millions d'euros (+11 % en glissement annuel), cette croissance étant principalement due à l'activité projets (croissance de +26 % du chiffre d'affaires en glissement annuel). La forte demande de produits de câbles dans toutes les régions géographiques (Europe centrale, Royaume-Uni, Balkans, Sud-est de la Méditerranée) a aidé l'activité énergie et télécommunications à améliorer ses marges bénéficiaires par tonne de produits vendus. Cela, associé à un calendrier de production complet, à une amélioration de la composition des ventes et à des marges élevées constantes dans les projets, a conduit à une croissance de 15% en glissement annuel du bénéfice avant impôt, à 73 millions d'euros en 2023, contre 64 millions d'euros l'année précédente.

Tout au long de l'année 2023, Hellenic Cables a poursuivi son activité d'appel d'offres avec succès en remportant plusieurs nouveaux projets sur les marchés de l'éolien offshore et de l'interconnexion, notamment :

- le contrat EPCI avec 50Hertz Allemagne pour l'interconnexion au réseau de la sous-station offshore occidentale du parc éolien offshore Gennaker en mer Baltique, qui comprend deux systèmes de câbles d'exportation (80 km de câbles sous-marins de 220 kV et 210 km de câbles souterrains de 220 kV) d'une valeur d'environ 450 millions d'euros ;
- la fourniture de câbles d'exportation pour le parc éolien offshore Baltica 2 en Pologne ;
- la fourniture de câbles d'interconnexion pour les le parc éolien offshore Eoliennes en Mer Dieppe le Tréport en France ;
- les projets d'interconnexion clés en main pour le parc éolien offshore Thor au Danemark, attribués par RWE ;
- le contrat d'approvisionnement attribué par le Groupe Končar pour remplacer les lignes de câbles obsolètes en mer Adriatique ;
- Les contrats conclus avec Ørsted pour la fourniture de câbles d'interconnexion pour le parc éolien offshore Hornsea 3 au Royaume-Uni et South Fork Wind et Revolution Wind au nord-est des États-Unis ; et
- le projet clés en main attribué par TenneT à un consortium formé par Jan de Nul et Hellenic Cables pour trois câbles de courant alternatif de haute tension (CAHT) de connexion au réseau offshore reliant des parcs éoliens à la station de conversion DolWin Kappa en Allemagne.

En conséquence des éléments ci-dessus, le carnet de commandes du segment a atteint 2,5 milliards d'euros au 31 décembre 2023, son niveau le plus élevé jamais enregistré (1,35 milliard d'euros au 31 décembre 2022). Dans le même temps, plusieurs projets ont été livrés, en totalité ou en partie, tout au long de l'année 2023.

Les marges bénéficiaires de l'unité de l'activité produits ont augmenté grâce à la forte demande sur tous les principaux marchés et à un mix de produits positif. Ces facteurs ont finalement contribué à la rentabilité du segment.

Compte tenu de la demande croissante déjà présentée dans ce carnet de commandes en hausse, le segment a procédé à des dépenses d'investissement totales de 121 millions d'euros en 2023, concernant principalement la mise en œuvre de l'augmentation prévue de la capacité de câbles offshore dans l'usine de Corinthe.

En 2023, les sociétés du segment Câbles, ont publié leur premier rapport TCFD par l'intermédiaire de leur société mère Cenergy Holdings, démontrant la transparence dans la gestion des risques et des opportunités liés au climat.

Perspectives

La dynamique du segment Câbles se poursuit dans les deux unités commerciales : la demande de produits de câbles reste forte et le portefeuille de projets de câbles est en pleine croissance. L'électrification et la sécurité énergétique, qui sont les principales mégatendances qui devraient persister pendant au moins la prochaine décennie, stimulent directement le besoin de tous les types de câbles et devraient continuer à faire croître le carnet de commandes du segment. Le plan d'expansion de l'usine de câbles sous-marins de Corinthe étant en bonne voie et la majeure partie de cette capacité supplémentaire étant déjà réservée, Hellenic Cables s'attaque à la croissance de l'activité onshore en (i) créant de la valeur dans l'usine de Thèbes grâce à des lignes et des équipements supplémentaires et (ii) en planifiant un centre d'excellence pour les câbles de basse tension dans la zone industrielle d'Eleonas (près de son usine de Thèbes), acquis au cours de l'année 2022. Ce programme d'investissement en cours lui permettra d'exécuter de manière efficace un carnet de commandes record et de répondre aux attentes croissantes des clients et des parties prenantes. Enfin, et suite aux annonces précédentes, les discussions du développement potentiel d'une usine de câbles dans le Maryland, aux États-Unis, se poursuivent.





TUBES D'ACIER

2023

580

CHIFFRE
D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

2022: 457

2023

64

EBITDA

(en millions d'euros)

2022: 25

2023

66

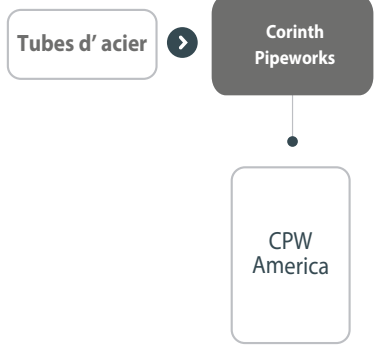
EBITDA
AJUSTÉ

(en millions d'euros)

2022: 25







Activités

Corinth Pipeworks Pipe Industry S.A. (« Corinth Pipeworks ») est un fournisseur d'envergure mondiale de tubes et de profilés creux en acier de haute qualité destinés aux secteurs de l'énergie et de la construction.

Cette filiale de Cenergy Holdings a été créée suite à la fusion transfrontalière de Corinth Pipeworks et de Hellenic Cables. Corinth Pipeworks jouit d'une vaste expérience et de solides antécédents dans la mise en œuvre de projets complexes pour le secteur de l'énergie dans le monde entier, à la fois onshore et offshore.

Les trois principales catégories de produits de Corinth Pipeworks sont les suivantes :

- Tubes de conduite – fabriqués soit dans l'unité de soudage par induction à haute fréquence (HFW) de l'usine,

soit dans l'unité de soudage à l'arc submergé hélicoïdale (HSAW) et l'unité de soudage à l'arc submergé longitudinale (LSAW/JCOE).

- Tubes de cuvelage – ces tubes soudés par induction à haute fréquence
- (HFW) sont utilisés dans les forages d'extraction de pétrole et de gaz ; leur gamme de produits a été élargie par l'installation d'une usine LSAW en 2016.
- Profilés utilisés dans le secteur de la construction.

Services :

- Livraison finale sur site ;
- Stockage ;
- Laboratoire de service acide ;
- Essais de matériaux et de corrosion (par le biais du laboratoire accrédité de Corinth Pipeworks) ;



- Laboratoire d'essais sur l'hydrogène ;
- Revêtement de tubes ;
- Tolérances strictes des tubes pour les applications spéciales ;
- Tubes à longueur fixe ;
- Double assemblage ;
- Services de découpe de tubes ;
- Conseils techniques et sélection de matériaux ;

L'usine Corinth Pipeworks se situe à juste 1,5 km des installations portuaires de Thisvi réservées à la société, permettant de réduire les frais de transport des matières

premières et de proposer des prix plus compétitifs pour ses produits et de raccourcir les délais de livraison. Le port est équipé d'un ensemble de grues, chariots élévateurs et autres équipements respectant les dispositions du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires.

CPW America est basée à Houston, aux États-Unis, et a pour objectif de promouvoir les produits de Corinth Pipeworks et de fournir un service à la clientèle aux clients du Groupe, ainsi qu'aux clients des autres sociétés Viohalco situées en Amérique du Nord et du Sud.

Sites de production

Le segment Tubes d'acier exploite le site de production suivant :

Usine	Priorité à la production	Capacité de production annuelle	Certifications de qualité
Port et usine de Corinth Pipeworks (Thisvi, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Tubes soudés pour le transport des gaz et combustibles liquides, de l'hydrogène et du CO2 (CCS) • Profilés pour le secteur de la construction • Revêtement de lestage en béton (permettant une offre de services complète de gazoducs offshore mise à disposition sur un site unique) 	925.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, API Q1, API-5CT-0509, API-5L-0396, ISO 3834-2, AD 2000- Merkblatt W0 & HPO, PED 2014/68/EU, EN 10219-1:2006, ISO 17025:2017, ZETOM EN ISO 3183:2019, ASME B31.12

Principaux éléments financiers

Performance financière 2023

Le segment Tubes d'acier a entamé son redressement au second semestre 2022, et 2023 s'est donc avérée une année solide, avec une utilisation élevée des capacités, une amélioration de la rentabilité et l'attribution de nouveaux projets importants. Le segment Tubes d'acier a enregistré un chiffre d'affaires de 580 millions d'euros, en hausse de 27 % par rapport à l'année précédente, tandis que le bénéfice avant impôt s'est élevé à 25 millions d'euros (2022 : bénéfice de 8 millions d'euros).

Le marché pour les projets du transport de gaz naturel est resté solide en raison des prix élevés de l'énergie et du problème de sécurité énergétique en Europe (cf. l'instabilité géopolitique en Ukraine). Le développement de nouvelles réserves de gaz a nécessité des réseaux de gaz étendus à l'échelle mondiale et la transition vers l'avenir de l'énergie s'est accélérée. Corinth Pipeworks a remporté de nouveaux projets innovants avec un carnet de commandes qui s'est élevé à environ 650 millions d'euros à la fin de l'année 2023. En raison des initiatives prises au cours des années difficiles précédentes, la société a consolidé sa position concurrentielle et a réussi à augmenter sa part de marché mondiale, en prenant une position de leader dans les technologies, telles que les pipelines de captage et de stockage d'hydrogène et de carbone (CCS).

En outre, la société a mis en œuvre un plan d'optimisation des coûts, de productivité et d'amélioration de la capacité et a continué à s'appuyer sur ses performances avancées en matière d'excellence de fabrication et ses vastes programmes R&D&I.

Dans le même temps, Corinth Pipeworks s'est engagée à respecter des principes de durabilité, a fixé des objectifs ambitieux à moyen et long terme en matière d'émissions de carbone de sa chaîne d'approvisionnement dans son ensemble, a mené des initiatives de marché vers un approvisionnement responsable et a obtenu des certifications dans le cadre de la Déclaration environnementale de produit (« Environmental Product Declaration » ou EPD) pour toutes ses catégories de produits. En 2023, Corinth Pipeworks a également évalué sa résilience climatique en évaluant les impacts financiers potentiels des risques et opportunités liés au climat, dans le cadre du premier rapport TCFD de sa société mère Cenergy Holdings.

Dans ce contexte, Corinth Pipeworks a consolidé sa position sur le marché, étant désormais considérée comme un fabricant de tubes de niveau 1 et un leader dans les nouvelles technologies de transition énergétique.

Au cours de l'année 2023, la société a mené à bien un certain nombre de projets de pipelines et s'est vu attribuer de nouveaux contrats importants, notamment :

- Le développement de l'optimisation du gisement de gaz Tamar de 155 km dans le sud-est de la Méditerranée par Chevron Mediterranean Ltd ;
- La troisième conduite de collecte du gisement de gaz de Leviathan, d'une longueur de 118 km, également par Chevron Mediterranean Ltd ;
- Un projet de développement du gisement IRPA de 15 km dans la mer de Norvège par Equinor ;
- 16 km de tubes d'acier 100 % certifiés pour l'hydrogène pour la plate-forme N05-A en mer du Nord par ONE-Dyas B.V. ;
- 22 km de pipeline de captage et stockage de carbone (CCS) offshore (Porthos) aux Pays-Bas, le premier projet de captage et stockage de carbone offshore à l'échelle mondiale utilisant des tubes soudés ;
- Un pipeline de 82 km dans le sud de l'Italie par Società Gasdotti Italia (SGI) ;
- Le projet Neptun Deep d'OMV Petrom, d'une longueur de 160 km, en mer Noire ; et
- Un pipeline certifié pour l'hydrogène de 56 km dans le nord de la Grèce par DESFA.

Ces projets sont venus s'ajouter aux contrats déjà existants en Italie, dans la région méditerranéenne, en mer du Nord et en mer de Norvège, en Australie, en Afrique et aux États-Unis, renforçant la position du segment.

En 2024, Corinth Pipeworks poursuit son vaste programme de R&D sur le transport d'hydrogène, les technologies CCS et les opportunités potentielles dans le secteur de l'éolien offshore. Cette stratégie s'est appuyée sur une stratégie axée sur l'innovation, notamment une feuille de route de numérisation des processus, la reconnaissance des qualifications énergétiques et la diversification géographique, pour renforcer l'avantage concurrentiel de la société.

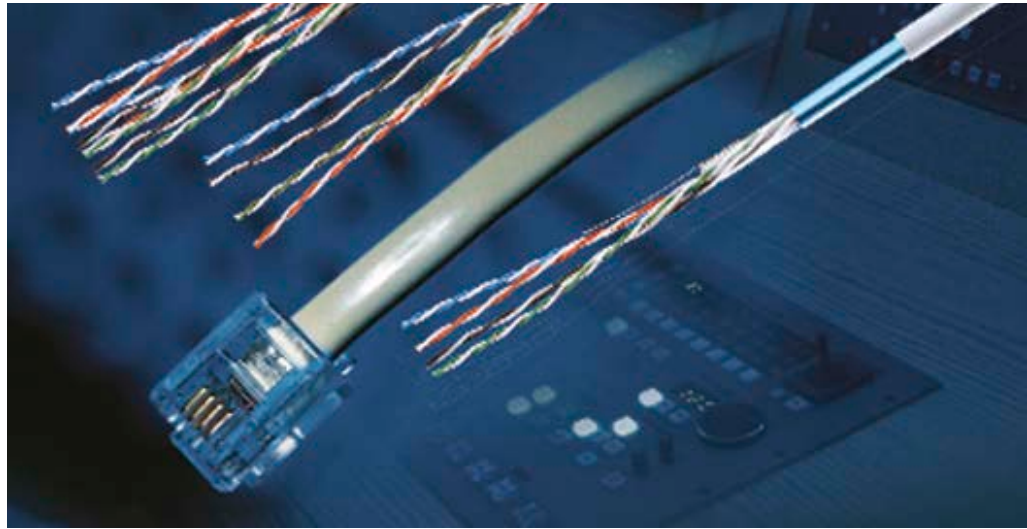
Perspectives

Le segment Tubes d'acier s'appuie sur sa position renforcée grâce à la visibilité accrue offerte par son solide carnet de commandes qui garantit un niveau élevé d'utilisation des capacités au moins l'année prochaine. À l'avenir, Corinth Pipeworks s'attend à ce que la demande de gaz combustible continue de croître à court terme, ainsi que les deux autres « piliers de l'énergie verte » (captage et stockage de l'hydrogène et du carbone), ce qui alimente une demande plus élevée pour les tubes d'acier de grand diamètre. Le carnet de commandes devrait suivre cette tendance, les réseaux de gaz et d'hydrogène onshore arrivant progressivement sur le devant de la scène et soutenant ces perspectives positives.

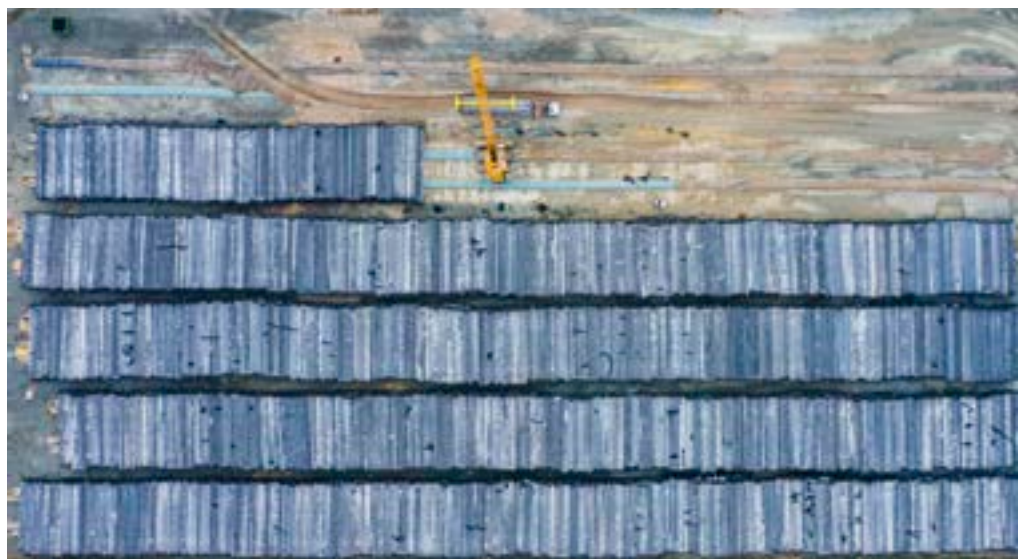
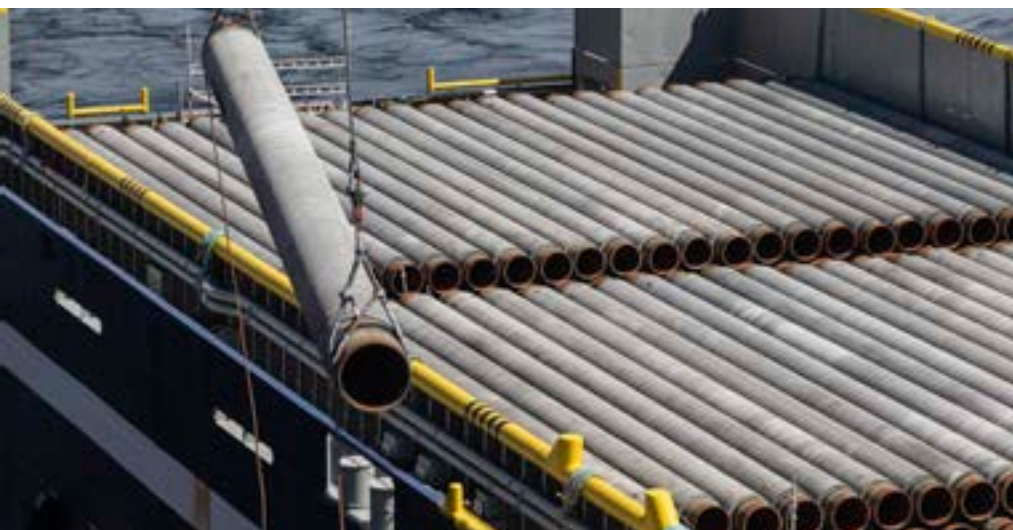
De plus amples informations sur Corinth Pipeworks sont disponibles sur son site Web : www.cpw.gr



Produits de câbles



Produits de tubes d'acier



Cenergy Holdings S.A.

Cenergy Holdings S.A. (« Cenergy Holdings ») est une société holding belge qui détient des participations dans des sociétés industrielles positionnées sur des secteurs à forte croissance, y compris le transport d'énergie, les énergies renouvelables et la transmission de données.

Le portefeuille de Cenergy Holdings s'articule en deux segments d'activité :

- Hellenic Cables, ses filiales et Icme Ecab constituent les sociétés de Hellenic Cables. Collectivement, les sociétés de Hellenic Cables font partie des plus grands producteurs de câbles en Europe. Les Sociétés de Hellenic Cables fabriquent des câbles d'alimentation, de télécommunications et sous-marins.
- Corinth Pipeworks l'un des principaux fabricants mondiaux de tubes et de profilés creux en acier pour les secteurs de l'énergie et de la construction.

Ces deux entités disposent de sites de production de pointe et offrent une gamme de produits variés sur divers marchés.

Cenergy Holdings est cotée à Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes (CENER).

De plus amples informations sur Cenergy Holdings sont disponibles sur le site Web :

www.cenergyholdings.com







ACIER

2023

1.014

CHIFFRE
D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

2022: 1.392

2023

22

EBITDA

(en millions d'euros)

2022: 144

2023

42

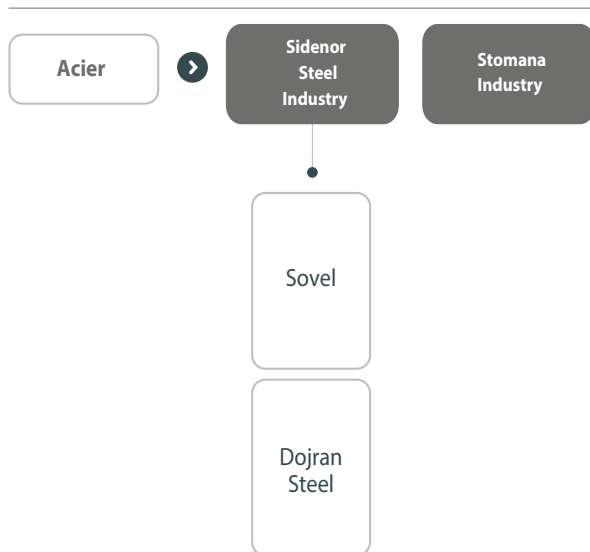
EBITDA
AJUSTÉ

(en millions d'euros)

2022: 196







Activités

Sidenor Steel Industry S.A. (« Sidenor Steel Industry »), Stomana Industry S.A. (« Stomana Industry ») et leurs filiales occupent une place de leader dans la production de produits sidérurgiques et sont les principaux recycleurs d'acier dans le sud-est de l'Europe. Fortes de plus de 70 ans d'expérience et d'expertise dans la production et la distribution de produits en acier, les sociétés du segment possèdent un vaste portefeuille de produits finis sidérurgiques longs et plats et en aval.

Sidenor et Stomana Industry présentent à leurs clients la Déclaration environnementale de produit (« Environmental Product Declaration » ou EPD) pour certains produits, reflétant leur engagement à exercer leurs activités de façon responsable et à réduire leur empreinte environnementale en Europe.

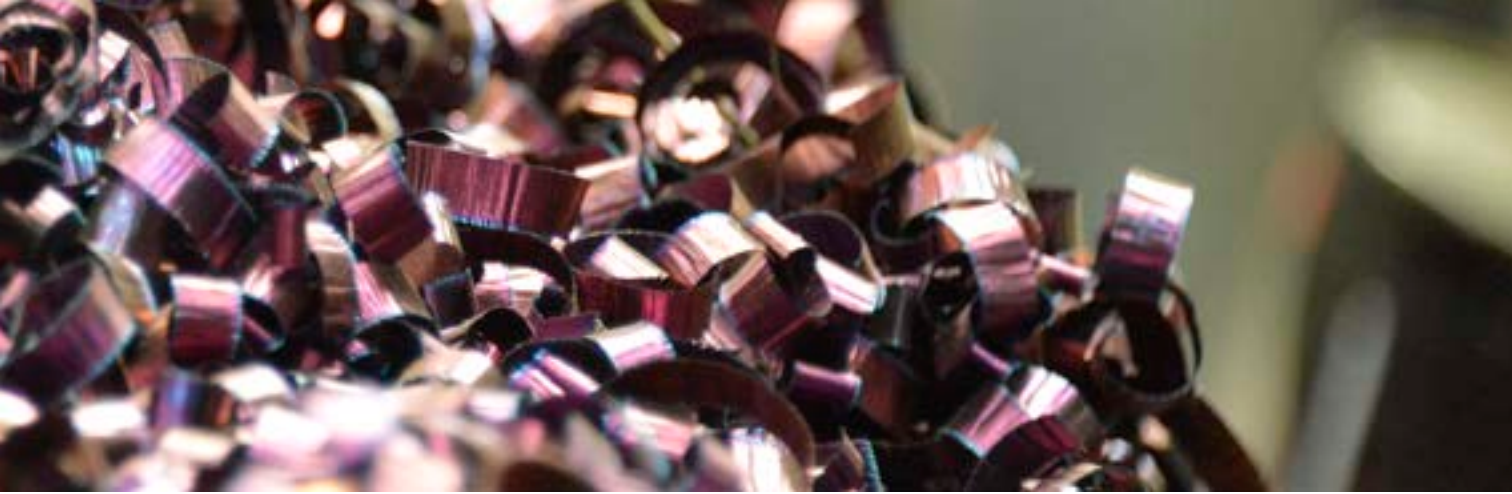
Les sociétés du segment Acier proposent un large éventail de produits et solutions à valeur ajoutée à destination du secteur du bâtiment et de la construction (bâtiments, travaux routiers, stations de métro, ponts, centres commerciaux et barrages hydroélectriques), de l'ingénierie mécanique, de la construction navale, du transport routier et ferroviaire, de l'industrie automobile, du secteur de l'énergie, ainsi que des applications pour les opérations d'extraction minière.

La gamme de produits est structurée comme suit :

- Système d'armature intégré SD : Acier d'armature pour béton SD,
- treillis renforcés en étrier SD, treillis spéciaux latéraux Sidefit, treillis effilés SD, cages préfabriquées en étriers Sidefor et Sidefor Plus, fibres d'acier Inomix et poutrelles en treillis ;
- Fils machines pour tréfilage à froid et applications pour treillis ;
- Aciers spéciaux de qualité (SBQ) ;
- Plaques d'acier ;
- Barres en acier marchand : barres carrées laminées à chaud, barres plates laminées à chaud, barres rondes laminées à chaud, barres laminées à angle égal et canaux UPN ;
- Billes de broyage ;
- Produits de soudure et électrodes ;
- Produits tréfilés ;
- Fils plats pour renfort des câbles d'alimentation ;
- Produits tubulaires : tubes d'acier pré-galvanisé, d'acier laminé à froid et d'acier laminé à chaud de section ronde, carrée ou rectangulaire.

Afin d'obtenir un équilibre optimal entre souplesse opérationnelle et commerciale et productivité, le segment Acier a adopté une structure opérationnelle centrée sur les points suivants :

- Mini-laminoirs ;
- Opérations en aval pour la transformation de produits sidérurgiques ; et
- Ventes et distribution.



Sites de production

Les sociétés du segment Acier exploitent les six sites de production dédiés suivants :

Usine	Priorité à la production	Capacité de production	Certifications des systèmes de qualité et de gestion
Sidenor Steel Industry (Thessaloniki, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Fils machine • Acier d'armature pour béton SD (barres et bobines) • Billettes coulées • Barres en acier marchand 	Fonderie : 800.000 tonnes Laminage produits longs : 800.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, SustSteel Produits certifiés en vertu des normes EN, DIN, EL0T, SR, SRPS, BDS, MKC
Usine de Sovel et utilisation exclusive d'infrastructures portuaires (Almyros, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Billetes • Acier d'armature pour béton SD • Bobines SD • Treillis métalliques SD BDS, HRN, MKC • Treillis d'armature en étrier SD 1.200.000 tonnes • Treillis spéciaux Sidefit • Cages préfabriquées Sidefor et Sidefor Plus environnementale du produit) 	Fonderie : 1.350.000 tonnes Laminage produits longs: 1.200.000 tonnes Claminage compact 350.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, SustSteel Produits certifiés en vertu des normes EN, BS, DIN, EL0T, SR, SRPS, BDS, HRN, MKC EPD (Déclaration environnementale du produit)
Stomana Industry (Pernik, Bulgarie) et port de Svishtov West (Bulgarie)	<ul style="list-style-type: none"> • Plaques quarto laminées à chaud • Aciers spéciaux de qualité (SBO) • Acier d'armature pour béton SD • Billes d'acier • Semi-produits de coulée continue (billetes, blooms et brames) • Profilés soudés 	Fonderie : 1.400.000 tonnes Laminage produits longs : 1.000.000 tonnes Laminage produits plats: 400.000 tonnes Welded Hollow sections mill: 45.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, SustSteel Produits conformes aux normes EN, DIN, ISO, ASTM, BDC, MKS, Lloyd's Register, DNV, RINA, ABS, MKC, BV standards. Règlement 305/2011. Directive No.2014/68. AD2000. Réglementation britannique (sortie UE) 2020 No.1359. EPD (Déclaration environnementale du produit)
Eriikon (Thessalonique, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Électrodes de soudure • Fils plaqués en cuivre • Fils galvanisés • Blindages d'acier galvanisé pour câbles d'alimentation, y compris des câbles sous-marins (ronds et plats) • Treillis galvanisés en rouleaux et feuilles et gabion • Fils noirs et recuits et brillants • Fibras en acier pour l'armature du béton 	Électrodes: 4.000 tonnes Fibras en acier : 1.300 tonnes Fils plaqués en cuivre : 3.000 tonnes Fils galvanisés : 32.000 tonnes Machines d'embou tissage : 40.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018 Produits conformes aux normes BS, EN, DIN, ASTM, AWS, LRQA, LR, ABS, BV, DNV
Dojran Steel (Nikolic, Macédoine du Nord)	<ul style="list-style-type: none"> • Barres en acier marchand • Acier d'armature pour béton SD • Treillis métalliques • Treillis hexagonaux à double torsion (serasanetti) • Treillis galvanisés en rouleaux et feuilles (y compris armature en béton pour pipelines de gaz) • Électrodes recouvertes de cuivre 	Laminage de produits longs : 120.000 tonnes 20.000 tonnes 2.000 tonnes 12.000 tonnes 2.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001: 2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018 Produits certifiés en vertu des normes EN, DIN, SRPS, BDS standards
Domoplex Ltd (Limassol, Chypre)	<ul style="list-style-type: none"> • Tous types de treillis de fils soudés de renfort en acier 	12.000 tonnes	ISO 9001:2015 Site également équipé de son propre laboratoire de contrôle de qualité

Principaux éléments financiers

Performance financière 2023

En 2023, le chiffre d'affaires du segment Acier s'est élevé à 1.014 millions d'euros, contre 1.392 millions d'euros en 2022, tandis que le segment a enregistré une perte avant impôt de 41 millions d'euros (2022 : bénéfice de 88 millions d'euros).

En 2023, le segment Acier a enregistré une baisse de la performance, principalement en raison de la contraction du marché européen de l'acier. Alors que le segment a maintenu sa position de leader sur le marché grec, où le secteur de la construction a continué à croître, la guerre en Ukraine combinée à la baisse de la demande du secteur européen de la construction (la plus importante en termes de demande d'acier), à l'augmentation des coûts énergétiques et à la hausse des importations en provenance de pays à faible coût, a eu un impact négatif sur les performances globales. Le volume des ventes d'acier d'armature, de fils machine et de barres en acier marchand a été le plus affecté. Cela a été en partie compensé par la demande accrue de plaques laminées à chaud provenant des pays baltes et d'Europe du Nord, où la faible empreinte carbone des plaques quarto de Stomana Industry a fourni un avantage concurrentiel. Au cours du second semestre de 2023, les volumes des ventes d'aciers spéciaux (SBQ) ont diminué, en raison du ralentissement du secteur européen de l'ingénierie mécanique. En outre, les écarts de prix ont considérablement diminué sur toutes les gammes de produits. Malgré l'impact des défis macroéconomiques et des prix élevés de l'énergie, l'approvisionnement en rebuts du segment Acier s'est avéré résilient et n'a pas eu d'impact négatif sur la livraison des produits et les niveaux de service.

Au cours de l'année, les sociétés du segment Acier ont amorcé plusieurs projets visant à améliorer les processus et à favoriser la transition vers une économie circulaire et à faibles émissions de carbone. Dans l'usine de Sidenor, l'installation d'un nouveau système de contrôle de la pollution de l'air a commencé. En 2023, les sociétés du segment Acier ont publié leur premier rapport TCFD décrivant l'approche stratégique des sociétés en matière de gestion des risques et des opportunités liés au climat.

Perspectives

Le secteur de la construction en Grèce devrait continuer à croître favorablement. Toutefois, plus largement, la demande d'acier est influencée négativement par l'incertitude macroéconomique résultant des tensions mondiales, de la crise énergétique non résolue, de la haute inflation, du resserrement des conditions économiques et des importations historiquement élevées qui pourraient mettre davantage la pression sur les producteurs locaux, au moins pour le premier semestre de l'année 2024. Cependant, les sociétés du segment Acier poursuivront leurs efforts pour s'adapter aux changements incessants, en renforçant encore davantage la compétitivité et l'efficacité opérationnelle en 2024.

De plus amples informations sur le segment Acier sont disponibles sur le site Web de Sidenor : www.sidenor.gr







DIVISION IMMOBILIÈRE

2023

38

CHIFFRE
D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

2022: 30

2023

25

EBITDA

(en millions d'euros)

2022: 13

2023

18

EBITDA
AJUSTÉ

(en millions d'euros)

2022: 13







Immobilier



Noval
Property

Steelmet
Property
Services

Activités

Viohalco génère de la valeur à partir du secteur immobilier à travers ses filiales en développant et gérant des centres commerciaux.

Le segment est composé principalement de Noval Property, une société d'investissement immobilier (« REIC ») de premier plan qui intervient dans les secteurs de la promotion immobilière et de l'investissement immobilier, et de Steelmet Property Services S.A., qui fournit une large gamme de services immobiliers et de gestion centralisée d'installations.

Noval Property possède un portefeuille diversifié, de haute qualité et résilient d'actifs immobiliers, comprenant des bureaux, des établissements hôteliers, des centres commerciaux, des parcs commerciaux, des installations logistiques et des actifs résidentiels. Forte d'un portefeuille immobilier moderne hautement commercialisable bien

réparti géographiquement, Noval Property est actuellement la deuxième société d'investissement immobilier de Grèce.

Grâce à la solidité de sa structure de capital, Noval Property met actuellement en œuvre un plan d'investissement stratégique visant à assurer une croissance durable, en améliorant et en enrichissant son portefeuille immobilier équilibré grâce à des bâtiments bénéficiant d'une certification environnementale, principalement en Grèce.

En décembre 2021, Noval Property a émis un emprunt obligataire vert de 120 millions d'euros pour financer le plan d'investissement stratégique de la société. Cette obligation verte, qui est la troisième obligation verte émise sur le marché des capitaux grec, est cotée à la Bourse d'Athènes et figure dans la section « ATHEX BONDS GREENet » récemment introduite sur la Bourse d'Athènes.

Biens immobiliers

Fin 2023, le portefeuille de Noval Property se composait de par le biais d'une participation dans une société immobilière 61 biens. Les principaux actifs générateurs de revenus du portefeuille de Noval Property sont les suivants :

Bureaux	Le campus de bureaux Orbit	115 Avenue Kifissias, Athènes, Grèce
Vente au détail	Centre commercial River West	96-98-100 Avenue Kifissou, Egaleo, Athènes, Grèce
Vente au détail	IKEA Megastore	96-98-100 Avenue Kifissou, Egaleo, Athènes, Grèce
Hôtellerie	Hôtel Wyndham Grand Athens 5*	Place Karaiskaki, Athènes, Grèce
Vente au détail	Parc commercial Mare West	Corinthe, Grèce
Vente au détail	River West Open	1-3-5 rue Proodou, Egaleo, Athènes, Grèce
Bureaux	Immeuble de bureaux 16, rue Himaras	Maroussi, Athènes, Grèce
Bureaux	Immeuble de bureaux 33, rue Amarousiou Chalandriou	Maroussi, Athènes, Grèce
Bureaux	Immeuble de bureaux 57, rue Ethnikis Antistaseos Street	Chalandri, Athènes, Grèce
Bureaux	Immeuble de bureaux Butterfly	26A rue Apostolopoulou, Chalandri, Athènes, Grèce



Principaux éléments financiers

Performance financière 2023

Le chiffre d'affaires pour la division immobilière a atteint 38 millions d'euros en 2023 (2022 : 30 millions d'euros), tandis que le bénéfice avant impôt s'est élevé à 11 millions d'euros (2022 : perte avant impôt de 2 millions d'euros). Il convient de noter que Viohalco applique le principe du coût historique aux immeubles de placement, tandis que Noval Property, la filiale principale de la division immobilière, suit le modèle de la juste valeur. En 2023, le bénéfice avant impôt de Noval Property, basé sur le modèle de la juste valeur, s'est élevé à 67,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, le portefeuille diversifié de Noval Property comprenait 61 biens, principalement situés en Grèce et, de manière sélective, en Bulgarie. L'un de ces biens est détenu indirectement par le biais d'une coentreprise avec un fonds immobilier. Le portefeuille comprend des bureaux, des centres commerciaux, des parcs commerciaux, des installations logistiques et des actifs résidentiels et hôteliers, pour une superficie totale d'environ 471.000 m².

Noval Property a enregistré une hausse de 17,4 % en glissement annuel de la juste valeur de son portefeuille d'investissement, à 571,2 millions d'euros, en ligne avec le calendrier d'investissement au 31 décembre 2023, en dépit de l'augmentation des taux d'intérêt, des coûts de construction et de développement et malgré les turbulences géopolitiques dans la région.

Cette performance positive découle de la gestion active continue des actifs existants, de la demande croissante de bâtiments durables et de haute qualité en Grèce, ainsi que des gains de développement de Noval Property grâce à sa réserve bien diversifiée (bureaux, bâtiments résidentiels, installations logistiques, utilisation mixte).

En termes de gestion d'actifs, les résultats positifs ont été attribuables à l'augmentation de la fréquentation et des ventes enregistrées par les actifs commerciaux de Noval Property, ainsi qu'à l'augmentation des revenus locatifs. Dans le même temps, les actifs de bureaux et hôteliers ont enregistré des revenus locatifs plus élevés.

Suite à l'émission réussie d'une obligation verte de 120 millions d'euros cotée à la bourse d'Athènes en 2021, le programme de développement de captives de Noval Property comprend, entre autres, le développement d'un centre logistique et de trois bâtiments de bureaux, d'un bâtiment résidentiel et de bureaux à usage mixte, ainsi que la réaffectation urbaine d'un ancien site industriel. En 2023, l'actif logistique situé à l'extérieur d'Athènes a été achevé, tandis que la construction des trois bâtiments de bureaux et à usage mixte à Athènes a progressé comme prévu, avec une finalisation échelonnée en 2024 et 2025. Tous ces bâtiments ont été conçus selon les principes bioclimatiques et de la conception intelligente et visent à obtenir une certification LEED de niveau Or ou Platine.

En octobre 2023, Noval Property a conclu un prêt obligataire convertible de 10,5 millions d'euros avec EBRD. Ce montant sera obligatoirement converti en actions nouvellement émises de la société lors de l'introduction en bourse (IPO).

Au cours de l'année 2023, Noval Property a également publié son premier rapport TCFD, marquant ainsi une étape importante dans son engagement en faveur de la transparence et des pratiques commerciales durables.

Perspectives

À l'avenir, Noval Property continuera à gérer activement son portefeuille immobilier et à mettre en œuvre son plan d'investissement, non seulement en ce qui concerne sa réserve captive et les projets déjà en cours, mais aussi de nouvelles acquisitions, en se concentrant sur l'investissement et le développement d'actifs immobiliers modernes, de haute qualité, intelligents et bénéficiant d'une certification environnementale.

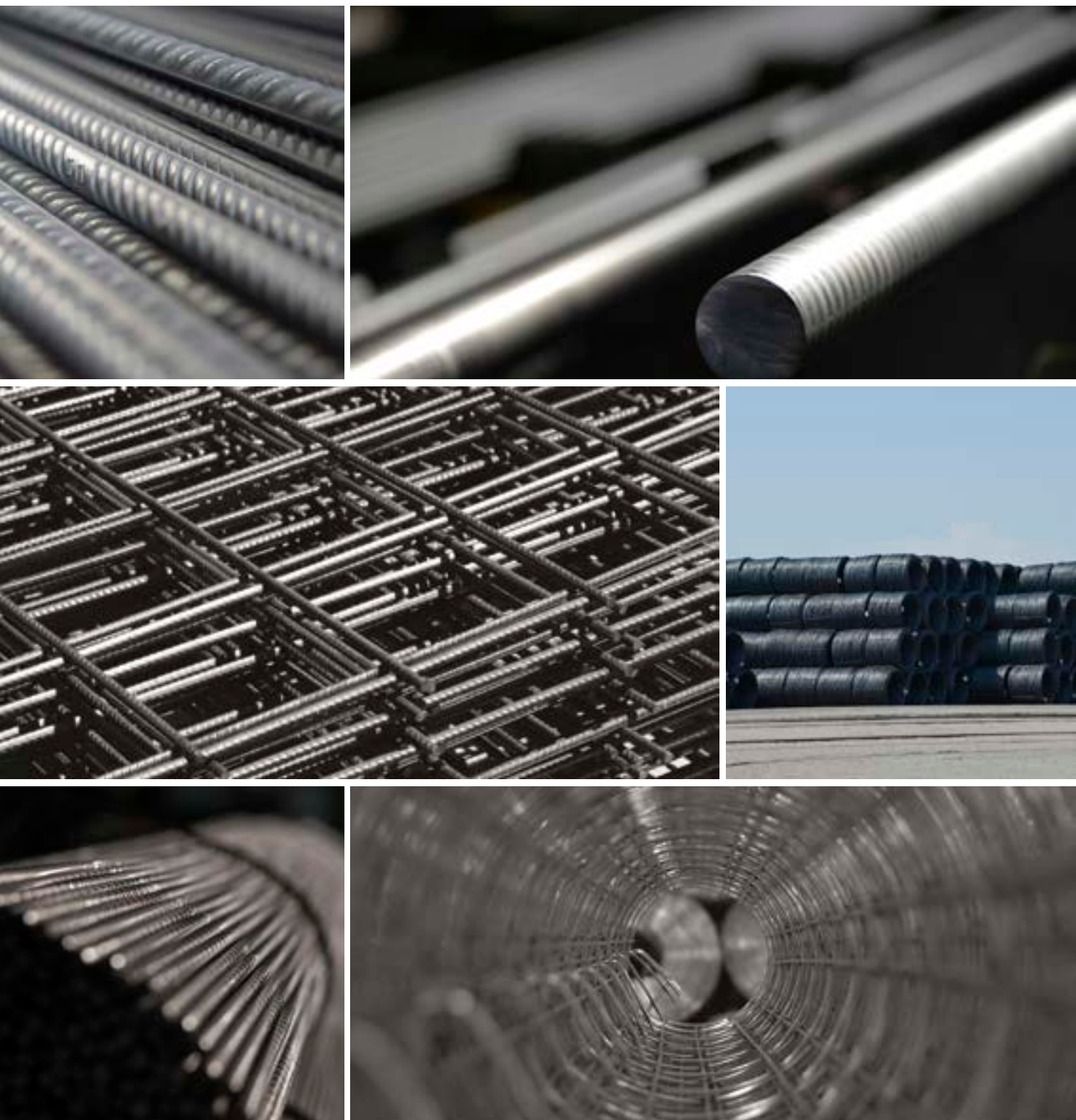
En outre, Noval Property progresse comme prévu en ce qui concerne les préparatifs de sa cotation à la Bourse d'Athènes, prévue pour 2024, conformément aux exigences du cadre juridique actuel des REIC grecques.

De plus amples informations sur Noval Property sont disponibles sur son site Web : www.noval-property.com





Produits en acier



Immobilier





R&D&I
ET
TECHNOLOGIE







Activités

Les sociétés de Viohalco consacrées à la recherche, au développement et à l'innovation (« R&D&I »), ainsi que les départements R&D des usines se concentrent sur :

- le développement de nouveaux produits à forte valeur ajoutée ;
- l'offre de solutions efficaces pour l'optimisation des processus industriels et commerciaux ;
- l'amélioration de l'efficacité et de la performance environnementales des usines ; et
- le développement d'applications innovantes pour les secteurs de l'industrie, l'énergie et l'environnement (notamment des solutions pionnières dans les domaines ERP, CRM, BI, de la traçabilité, etc.).

Les activités du segment sont portées par trois sociétés :

1. Elkeme Hellenic Research Center for Metals S.A. (« Elkeme »). L'activité d'Elkeme comprend la recherche industrielle appliquée et le développement et l'analyse technologiques portant sur les quatre principaux secteurs de métaux (aluminium, cuivre, acier et zinc). Elkeme propose des services R&D&I et des solutions techniques en vue de nouveaux produits et assure l'optimisation des produits et des processus de production existants. Elkeme est certifié ISO 9001:2015 et opère également un laboratoire d'analyses chimiques accrédité ISO 17025:2017.
2. Teka Systems S.A. (« Teka Systems ») mène à bien des projets dans les domaines de l'ingénierie et la construction pour les secteurs de l'acier, de l'aluminium, du cuivre, de l'énergie et des câbles de télécommunication. La société intervient dans la mise en service d'équipements industriels, ainsi que dans l'automatisation des processus par l'intégration de technologie dans les projets. Elle met également en œuvre des projets informatiques dans les domaines ERP, CRM, BI, analytiques et autres.
3. Praksys S.A. (« Praksys ») développe, commercialise et supervise la mise en place de nouvelles technologies dans le domaine de l'acier structurel et des armatures de béton. Elle a développé Synthesis™, un système unique pour la préfabrication à l'échelle industrielle de l'acier d'armature. Praksys a également développé un progiciel complet pour accompagner la technologie, y compris des composantes, telles que la conception du produit, les commandes de la machine, la commande en ligne, la planification de la production et la logistique.
4. Teka Engineering S.A., une filiale de Viohalco, possède une vaste expérience des projets très exigeants en matière de conception, d'ingénierie et de construction pour les industries de l'acier, de l'aluminium, du cuivre, de l'électricité et des câbles de télécommunication. Elle est également spécialisée dans l'installation et la mise en service d'équipements industriels et l'automatisation des processus grâce à l'intégration de nouvelles technologies dans les projets, ainsi que dans les solutions d'économie d'énergie et la sécurité des systèmes d'accès.

Les activités de R&D&I des départements technologiques des sociétés de Viohalco sont les suivantes :

- Le centre technologique Elval est engagé dans une vaste série de projets dont les tâches principales sont les suivantes :
 - I) Impact interne
L'amélioration continue de tous nos processus, afin de réduire les temps de production, d'obtenir des produits présentant des propriétés homogènes, une excellente qualité, un rendement élevé, etc., se traduit par une réduction des coûts, des stocks, des dépenses d'investissement, de la consommation d'énergie et des émissions.
 - II) Impact externe
Augmentation des contenus issus de rebuts et réduction des émissions primaires, en se concentrant sur une diminution de l'empreinte carbone globale et sur la préservation des ressources naturelles.

Plus précisément, le Centre technologique travaille au développement d'« alliages personnalisés » et de « processus thermo-mécaniques » pour répondre aux besoins spécifiques et relever les défis techniques des clients.

1. Perfectionnement de l'alliage de tôle de corps de cannette (CBS) pour améliorer la malléabilité et les performances des matériaux dans les usines de boîtes métalliques.
 2. Développement de nouveaux produits de brasage pour les plaques de refroidissement des batteries des plateformes de véhicules électriques, un marché appelé à connaître une forte croissance au cours des prochaines années.
 3. Développement d'optimiseurs en interne pour augmenter la capacité des machines de production et pour optimiser le mélange de matières premières pendant le coulage, dans le but de maximiser la consommation de rebuts et de minimiser l'utilisation d'aluminium primaire, ce qui se traduira par une réduction de l'empreinte carbone.
 4. Développement de nouvelles technologies de systèmes de vernis métalliques pour l'industrie agroalimentaire afin de répondre aux demandes nouvelles et plus nombreuses des clients.
 5. Maîtrise statistique des procédés (MSP), par le biais de systèmes logiciels avancés, des paramètres de production importants à chaque étape de la production.
- Le département technologique de Symetal développe des technologies qui introduisent et garantissent des techniques de conception de surfaces innovantes et des caractéristiques mécaniques améliorées. Ces technologies permettent un contrôle d'affinité poussé des feuilles d'aluminium pour les stratifiés et les revêtements, ainsi qu'une mise en forme parfaite. Symetal se concentre également sur le développement de feuilles de batterie, utilisées dans le secteur des batteries pour véhicules électriques. Les feuilles de batterie de Symetal (SBF) sont situées au cœur des batteries lithium-ion, dans leurs électrodes centrales. Les exigences techniques et de qualité d'un tel produit sont extrêmement élevées. Parallèlement, la réduction de l'épaisseur de l'aluminium laminé à seulement 11 microns

permet aux batteries de nouvelle génération d'augmenter de manière significative la quantité d'énergie stockée. Le processus de production innovant de l'alliage spécial des SBF est le résultat de tests approfondis réalisés avec de grands fabricants européens de cellules de batterie rechargeables.

- Le département R&D d'Elval Colour, en collaboration avec des architectes et des fournisseurs de matériaux, développe des couleurs par l'identification et l'expérimentation afin de créer de nouveaux pigments, des surfaces et des modèles innovants. Le département numérise également la mesure des couleurs pour le contrôle de la qualité et développe des technologies de revêtement en coopération avec les fournisseurs d'équipements et de revêtements afin d'étudier des processus de revêtement plus respectueux de l'environnement et des consommateurs, qui consomment moins d'énergie et contiennent moins voire pas de COV. Il développe des composés polymères pour accélérer la productivité et améliorer la résistance au feu, et explore la recyclabilité et la fonctionnalité des matériaux. Il mène également des projets de R&D internes et conjoints, ainsi que de nouvelles méthodes d'identification et d'analyse des performances à long terme des matériaux. Elval Colour participe à de nombreux projets en cours avec des universités portant sur les méthodes d'évaluation des performances des matériaux, les études de marché et l'impact à long terme des matériaux de revêtement sur l'environnement. Elle participe également aux Comités techniques de normalisation européens pour les publications et mises à jour des normes.
- Le centre de R&D de Bridgnorth Aluminium développe des produits pour les clients nouveaux et existants grâce à la conception d'alliages, aux tests en laboratoire et aux essais expérimentaux réalisés en usine. Nos laboratoires de métallurgie et de chimie effectuent un travail considérable de mesure et de contrôle des propriétés des surfaces et des matériaux en vrac pour les produits nouveaux et existants. L'équipe de R&D apporte également son expertise technique à chaque étape du processus de production, depuis le moulage jusqu'aux finitions en passant par le laminage final à froid. Elle collabore également avec des

experts universitaires britanniques et participe à des projets de recherche industrielle financés par le gouvernement visant à explorer les technologies émergentes, telles que la technologie de batterie pour le secteur automobile.

- Le service technologie de Halcor gère les projets de R&D, en générant de nouveaux produits améliorés qui fournissent des solutions à valeur ajoutée aux clients et aux utilisateurs finaux. Les nouveaux alliages sont conçus pour répondre aux exigences des technologies d'application, telles que les alliages de cuivre haute résistance pour les systèmes de réfrigération haute pression, les alliages de laiton sans plomb pour les pièces et raccords de plomberie durables, la structure métallurgique améliorée des tubes en cuivre et en laiton qui offrent des capacités de mise en forme élevées pour les applications spéciales dans le CVC&R et l'automobile. Halcor propose un service technique client (STC) dédié qui assure le transfert des résultats de R&D vers la conception et l'optimisation de produits personnalisés, tels que des tubes en cuivre et en laiton conçus pour des courbures et des expansions complexes, des tubes en cuivre conçus pour des taux de pression précis selon le type de réfrigérant, la personnalisation de tubes en cuivre préalablement isolés avec conception et production en interne de l'isolation thermique pour améliorer leur réaction au feu, la sélection des conditions de brasage optimales dans les joints de tube, la conception de tiges et de fils en laiton adaptés à des conditions d'usinage spécifiques ou encore la consultation technique sur la compatibilité chimique avec l'eau et d'autres mélanges chimiques.
- Laboratoire de transfert thermique des tubes d'Halcor : Ce laboratoire thermique est l'un des rares laboratoires dédiés à la R&D dans le monde capables de mesurer les performances de transfert de chaleur de tubes lisses et à rainures internes (IGT). Les tubes en cuivre sans soudeure TALOS®IGT sont dotés de rainures internes qui améliorent considérablement le transfert de chaleur en cas d'évaporation ou de condensation des réfrigérants. Les données des tests réalisés dans son laboratoire permettent à Halcor d'offrir une assistance technique spécialisée aux



fabricants d'échangeurs thermiques dans le but d'optimiser la conception de leurs échangeurs thermiques pour améliorer leur efficacité énergétique.

- Projets de R&D&I industriels d'Halcor :
- Teaching Factory : le Centre de compétences Teaching Factory est une nouvelle entité juridique à but non lucratif qui propose des services de formation, techniques et de conseil dans des domaines tels que l'assistance à distance fondée sur les technologies de l'industrie 4.0, les robots collaboratifs autonomes, les technologies de réalité augmentée/virtuelle, l'amélioration continue (Lean 6σ), les simulations de processus et de production, le traitement avancé des matériaux, les solutions 5G et la numérisation de l'usine de production.
- Trineflex : projet de recherche sur la transformation des industries de procédés à forte consommation d'énergie à travers l'intégration de la flexibilité de l'énergie, des processus et des matières premières, grâce à la mise en œuvre d'un programme global de maintenance prédictive.
- Des doctorats industriels sur la conduction ont été lancés avec l'université de Patras sur le sujet du jumeau numérique hiérarchique des processus de production.
- Département de développement des produits et processus (PPD) de Sofia Med : les principales responsabilités de ce département sont notamment le développement de nouveaux produits, la mise en place de méthodes pour produire les matériaux de la plus grande qualité au coût le plus bas possible, le maintien d'un niveau de qualité maximal, l'excellence du service client et l'homologation réussie de nouveaux clients. Au cours de l'année 2023, le PPD a réussi à optimiser les processus de production en ciblant principalement la réduction du temps de production et de la consommation d'énergie, ainsi que l'augmentation du taux de recyclage. Cela a permis d'améliorer la productivité de certains produits, de réduire les coûts, mais aussi d'accroître la capacité et donc la production de l'année. Dans le même temps, le PPD a mis davantage l'accent sur l'assistance technique aux clients, conformément à la décision stratégique de l'entreprise d'étendre sa présence sur des marchés et des clients exigeants dans les secteurs de l'automobile et de l'énergie.
- Les sociétés de Hellenic Cables se composent d'une équipe d'ingénieurs R&D aux compétences avancées qui utilise des outils logiciels de pointe et des infrastructures modernes pour réaliser ses essais. Elles effectuent des travaux de recherche fondamentale sur le développement de produits, l'innovation, la révision de la conception ou l'optimisation de gammes existantes et le support technique dans toutes les unités commerciales en Grèce et en Roumanie. Les activités de R&D de la société comprennent la participation à des programmes internationaux de développement des connaissances, tels que des groupes de travail et des conférences du CIGRE et les programmes Horizon EUROPE. Ces efforts s'inscrivent dans la stratégie plus large des entreprises visant à fabriquer des produits plus durables à moindre impact sur l'environnement. En sus de son personnel de R&D, il convient de noter que Hellenic Cables SA dispose de plusieurs laboratoires de test de pointe dans ses usines. En particulier, l'usine de composés d'Enophyta dispose d'un laboratoire de test des polymères. Ce laboratoire se concentre principalement sur le développement de nouvelles recettes pour les composants de câbles non conducteurs, l'analyse chimique

et l'identification des matières premières, en mettant l'accent sur le contrôle qualité et une analyse détaillée des polymères pour les câbles souterrains à haute et très haute tension, ainsi que les câbles sous-marins. Il s'agit aussi d'un laboratoire de recherche et développement de nouveaux composés en plastique et en élastomère. En outre, les usines de production de câbles peuvent également compter sur des laboratoires de test avec une gamme complète d'équipements de test, capables de mener à bien des tests mécaniques et électriques complets de produits conformément aux normes internationales.

- Le Centre de R&D de Corinth Pipeworks se concentre sur l'optimisation d'un vaste éventail de processus de fabrication et de revêtement de tubes par (a) des productions d'essais internes continus, (b) la modélisation de processus spécifiques et (c) des protocoles avancés de test de matériaux. Le but de la R&D de la société est de développer des produits pour des applications exigeantes (par exemple, service acide, offshore profond, applications à haute contrainte comme le dévidage), d'améliorer l'uniformité des produits et d'élargir chaque gamme de production de l'usine, ainsi que de développer des techniques avancées de contrôle destructif, anticorrosion et non destructif offrant des solutions de pointe. Corinth Pipeworks a conclu avec succès une vaste campagne de R&D axée sur le transport en toute sécurité de l'hydrogène à haute pression grâce à des tests spécialisés de pipelines en acier de grand diamètre/haute résistance et la société est le premier fabricant de tubes à fournir une solution techniquement et économiquement viable sur cette application. La société a de surcroît installé dans les locaux de son usine de Thisvi un laboratoire de pointe pour les tests des tubes d'hydrogène à haute pression, soutenant ainsi pleinement à la fois ses clients et son programme de R&D innovant. Ainsi, les tubes produits aujourd'hui et installés dans le réseau de gaz actuel pourront acheminer le mix énergétique de demain. Le potentiel de l'hydrogène dans la construction d'un mix énergétique durable et dans la réalisation des objectifs mondiaux de décarbonisation est considérable et, dans ce contexte, Corinth Pipeworks fournit à ses clients les solutions qui leur permettront d'atteindre leurs objectifs. Les résultats de cette initiative de R&D réussie ont déjà été mis à l'épreuve cette année, avec la livraison de plusieurs projets de pipelines internationaux certifiés pour l'hydrogène.

Les dépenses de R&D&I (à la fois passées en charges et capitalisées) en 2023 s'élevèrent à 31 millions d'euros. Le montant indiqué se fonde principalement sur les dispositions du manuel de Frascati (norme de conduite de l'OCDE pour les enquêtes et la collecte de données sur la R&D) et sur les normes internationales d'information financière («IFRS») pertinentes.

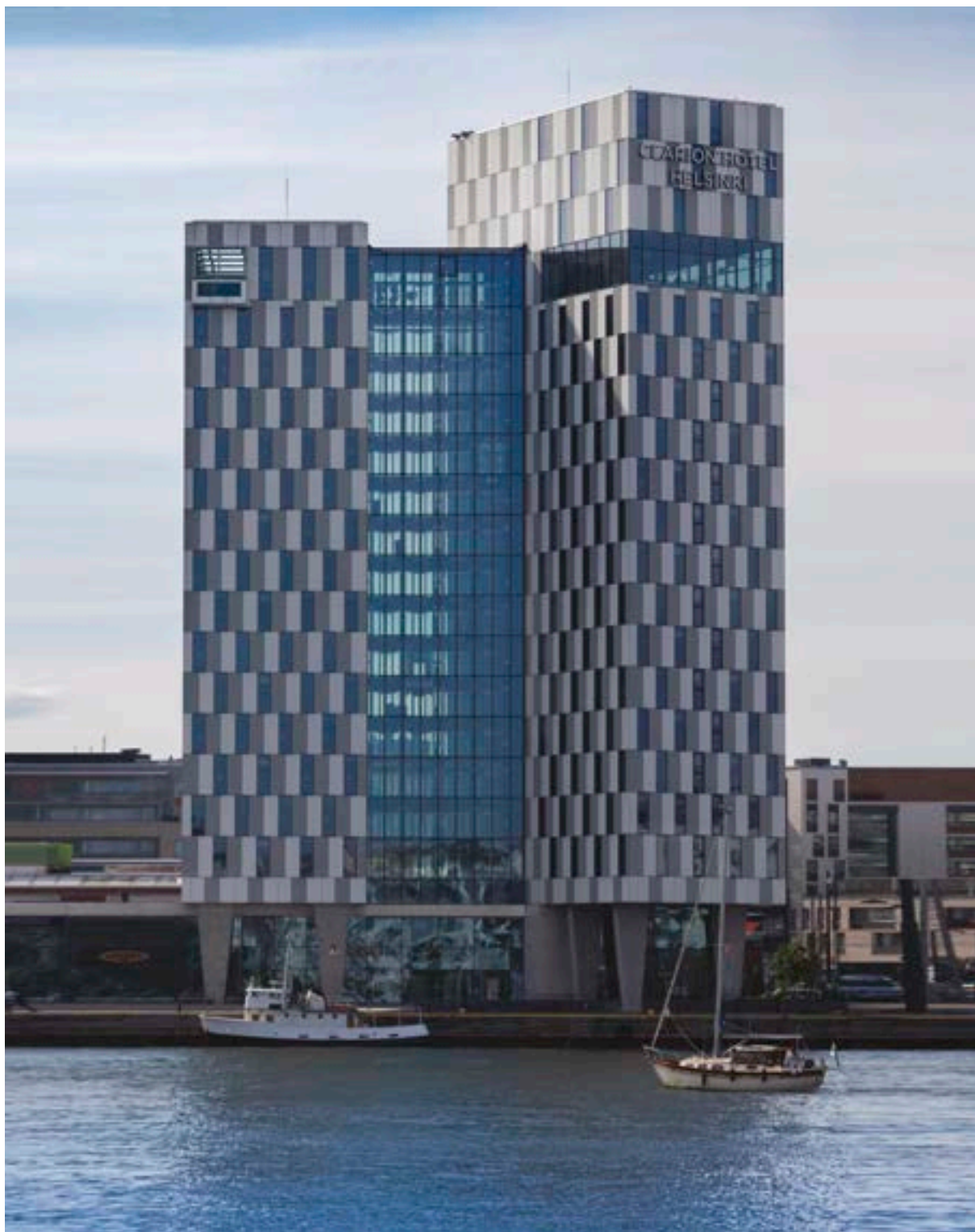
De plus amples informations sur les différentes sociétés sont disponibles sur leurs sites Web respectifs :

A propos d'Elkeme : www.elkeme.gr

A propos de Teka Systems : www.tekasystems.gr

Autres activités

Les autres activités représentent essentiellement les dépenses engagées par la société mère (holding), de même que les résultats des sociétés qui opèrent dans le segment Technologie et R&D&I, dans la fabrication de produits en céramique (Vitruvit) et dans le segment Récupération des ressources. La perte avant impôt s'est élevée à -6 millions d'euros (2022 : -1 million d'euros).



F. Événements postérieurs à la clôture

Le 7 mars 2024, le conseil d'administration de Viohalco a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 28 mai 2024, l'approbation d'un dividende brut de 0,12 euro par action.





G. Risques et incertitudes

Le Conseil d'administration de Viohalco est responsable de l'évaluation du profil de risques des filiales de Viohalco. Étant donné que Viohalco est une société holding qui ne possède ni infrastructures de production, ni clients, ni fournisseurs, ni personnels (en dehors des salariés employés à des fonctions administratives), les risques qui l'affectent sont imputables à ses filiales et à leurs opérations, fournisseurs, clients et personnels. Par conséquent, chaque société de Viohalco est responsable de l'identification, de la mesure, de l'analyse, de l'atténuation, du contrôle et du suivi de ses propres risques.

À cette fin, il existe un ensemble de directives communes qui fixent un cadre à la Gestion des Risques d'Entreprise « GRE » et s'appliquent à toutes les sociétés de Viohalco. Ces directives regroupent des principes relatifs à la gestion efficace des risques dans l'ensemble des filiales. Ce cadre fournit également des orientations sur les meilleures méthodes de gestion des risques et favorise les échanges sur les problématiques en question.

La Direction exécutive de Viohalco est chargée, en consultation avec le Conseil d'administration et un service d'audit interne indépendant, d'évaluer les risques éventuels et leurs mécanismes de contrôle à l'échelle des filiales. En vertu de cette évaluation, Viohalco doit considérer si les filiales sont parvenues, de manière proactive et efficace, à atténuer les risques identifiés pour les ramener à un niveau acceptable.

Le processus GRE de Viohalco suit les étapes suivantes :

- a) Identification des principaux risques et mesure/analyse de leur impact potentiel et de leur probabilité. Cette démarche est réalisée au niveau de la société puisque l'ensemble des risques financiers, opérationnels, de conformité et stratégiques sont liés à leurs propres opérations.
- b) Gestion des risques et réponse par la prise en compte des contrôles en place et la sélection, la hiérarchisation et la mise en œuvre d'actions appropriées. Cette étape est également conduite au niveau de chaque société sur la base des principes généraux fixés par le cadre GRE.
- c) Contrôle et suivi de l'environnement interne et externe pour repérer les éventuelles évolutions des risques, en veillant à ce que le contrôle des risques reste efficace. Chaque société contrôle ses risques et les réponses qu'elle apporte à la lumière des directives communes du cadre GRE,





mais avec des procédures, systèmes et mécanismes mis en place par la Direction de chaque société en interne.

Une analyse consolidée de la performance financière de toutes les filiales, y compris des risques potentiels, est effectuée au niveau de la Direction exécutive de Viohalco par le département d'audit interne. Le bilan de cette analyse est présenté au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Le Comité d'audit surveille l'efficacité des systèmes de contrôle interne des filiales et enquête régulièrement sur certains aspects spécifiques du contrôle interne et de la gestion des risques.

Principaux risques

Les risques sont classés en deux principales catégories : « risques financiers » et « risques liés à l'activité ».

Les risques financiers comprennent les risques de marché qui concernent l'activité de chaque filiale (tels que les risques liés aux cours de change, aux taux d'intérêt et aux produits de base), de même que le risque de crédit, le risque lié aux flux de trésorerie et le risque de liquidité. Les risques liés à l'activité, globalement définis comme regroupant l'ensemble des risques hors bilan, sont ventilés en sous-catégories pour mieux comprendre et réagir aux différents risques :

- a) Les risques opérationnels et technologiques, à savoir le risque de perte découlant de l'inadaptation ou de la défaillance des processus, des équipes et des systèmes ou encore d'événements extérieurs.
- b) Les risques de conformité et de réputation, à savoir les impacts négatifs (économiques comme les amendes, les pénalités, etc., et autres comme l'exclusion de marchés, etc.) découlant du non-respect des règles et normes en vigueur. Par exemple, l'impact sur l'image de marque, l'atteinte à la réputation de la société et le risque comptable.

Les risques stratégiques, à savoir les risques liés à l'environnement commercial au sens large (contexte macro-économique, sectoriel, etc.), au marché, à la concurrence, ainsi que le processus décisionnel sur un horizon à moyen-long terme, et qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la continuité et la rentabilité des activités.

Risques financiers

Risque de taux d'intérêt

Des fluctuations importantes des taux d'intérêt peuvent exposer les filiales de Viohalco à une hausse des coûts d'emprunt, une diminution du rendement des investissements et/ou une baisse de la valeur des actifs. Les sociétés ont pour règle de ne pas prendre de positions spéculatives sur les taux d'intérêt, mais plutôt de suivre des stratégies de couverture, par exemple en faisant correspondre la durée de l'actif et du passif. Cependant, compte tenu de l'environnement actuel des taux d'intérêt, chaque entité s'efforce, dans la mesure du possible, d'obtenir des lignes de financement à taux fixe (et bas) afin de

couvrir ses besoins en capitaux à moyen et long termes pour éviter les variations des flux de trésorerie.

En cas de nécessité, les filiales de Viohalco utilisent des instruments dérivés pour couvrir tout risque de taux d'intérêt résiduel. Des règles et des limites strictes, propres à chaque entité, régissent alors le recours à ces instruments.

Risque de change

Viohalco détient des participations dans un grand nombre de sociétés dont les programmes de production et les relations commerciales s'étendent à l'échelle mondiale. Les sociétés sont ainsi exposées à des pertes potentielles financières (transactions), comptables (conversion) et économiques du fait de la volatilité des cours de change.

Les sociétés gèrent ce risque avec prudence, en mettant en œuvre des couvertures naturelles chaque fois qu'elles le peuvent (notamment en faisant correspondre les devises des opérations de vente et d'achat anticipées, des créances et des dettes) et utilisent des produits de couverture standards, à l'instar des contrats à terme - forwards, si nécessaire.

Risque lié aux produits de base

La plupart des sociétés de Viohalco sont des acteurs industriels dont les produits de base sont des matériaux bruts ferreux et non ferreux. Les fluctuations des cours des produits de base (notamment les métaux, et plus particulièrement le cuivre, le zinc et l'aluminium) peuvent ainsi les exposer à une baisse des marges sur les produits ou à des pertes sur les transactions.

Les contrats à terme - future négociés sur le London Metal Exchange « LME » proposent le choix de couverture évident pour les sociétés actives sur ce segment. Tout d'abord, tous les contrats de vente et d'achat qui fixent les prix des métaux sont compensés sur une base journalière et la position nette ouverte sur le produit de base est couverte par des contrats à terme (futures) sur le LME, de sorte que l'exposition des sociétés de Viohalco au risque de volatilité des cours des produits de base est limitée.

En outre, les filiales de Viohalco peuvent être affectées par les fluctuations des prix de l'énergie. Ce risque est impacté par la guerre en cours en Ukraine. Le suivi des indices de prix et des prévisions, ainsi que les mécanismes de couverture pour les contrats à plus long terme sont utilisés pour protéger les sociétés contre les fluctuations significatives des prix du gaz naturel et de l'électricité.

Risque de liquidité

Pour les sociétés industrielles, comme celles qui constituent la majeure partie du portefeuille de Viohalco, le risque de liquidité est le risque qu'une entreprise ait un accès insuffisant à des financements disponibles sans délai pour honorer ses engagements financiers en temps voulu. Les deux éléments clés sont le risque lié au flux de trésorerie à court terme pour couvrir les fluctuations du fonds de roulement et le risque de

financement à long terme. Ce dernier implique le risque de ne pas obtenir des prêts au moment où l'activité en a besoin ou que de tels fonds ne soient pas disponibles pendant la durée nécessaire ou à des niveaux de coût acceptables.

Ce risque peut provenir de fluctuations saisonnières, d'interruptions de l'activité, de dépenses d'investissements non prévues, d'une hausse des coûts opérationnels, d'un marché de financement trop étroit ou d'autres motifs ayant pour effet une disponibilité insuffisante de la trésorerie. Les sociétés de Viohalco surveillent en permanence leurs besoins en flux de trésorerie et présentent trimestriellement des prévisions glissantes (« rolling forecasts ») mensuelles afin d'assurer une disponibilité suffisante en liquidités et en facilités de crédits renouvelables pour couvrir leurs besoins opérationnels. Par des rapports financiers mensuels, elles suivent étroitement les indicateurs de flux de trésorerie opérationnels, ainsi que les ratios de liquidité et d'endettement. Elles évaluent en continu la disponibilité en financements, tant sur les marchés locaux qu'à l'international.

Enfin, les sociétés de Viohalco atténuent le risque de liquidité par une gestion prudente des flux de trésorerie, dont l'optimisation du fonds de roulement, et par le maintien de lignes de financements engagées mais non utilisées auprès de divers établissements financiers. Ainsi, les filiales parviennent à satisfaire leurs besoins de financement ou leurs passifs éventuels.

Risque de crédit

La commercialisation de produits auprès de nombreux clients établis dans des régions géographiques et des secteurs très variés à travers le monde crée inévitablement un risque de crédit pour les sociétés de Viohalco dont les clients pourraient ne pas honorer leurs obligations. Ce risque de crédit peut être accentué lorsqu'une part significative des ventes se concentre sur un segment ou un secteur en particulier ou encore sur un nombre restreint de clients.

Ce risque est fortement atténué (a) en évitant la concentration des créances de tout type, (b) en procédant à des vérifications solides et fréquentes sur la solvabilité des clients par le biais des agences de notation de crédit, (c) en fixant des conditions de paiement et des limites de crédit, (c) en exigeant des sûretés réelles ou autres (p. ex., des lettres de garanties) au titre des créances, dès que possible et, pour finir, en ayant largement recours à l'assurance crédit.

Risques liés à l'activité

A. Risques opérationnels et technologiques

Risque lié à l'efficacité des canaux de distribution

Des canaux de distribution mal positionnés ou peu performants peuvent affecter la capacité des filiales de Viohalco à accéder de manière efficace et effective aux marchés existants et aux nouveaux clients et utilisateurs finaux potentiels.

Les filiales de Viohalco gèrent l'efficacité de leurs réseaux de vente en nommant des responsables commerciaux par projet/marché. La révision régulière des budgets est utilisée pour

évaluer et surveiller l'efficacité des canaux de distribution et pour atténuer les risques connexes.

Risque lié aux achats et à l'approvisionnement

La disponibilité des matières premières essentielles, des métaux, de l'énergie et d'autres produits de base clés peut menacer la capacité des sociétés de Viohalco à fabriquer des produits de qualité à des prix compétitifs en temps opportun. Ainsi, toutes les sociétés visent constamment à minimiser la probabilité qu'un tel risque se produise. Parmi les mesures adéquates employées pour limiter ce risque figurent le maintien d'une vaste base de fournisseurs bien diversifiée au plan géographique, lorsque cela est possible, l'existence de listes de matériaux alternatifs, l'établissement de contrats de niveaux de service avec les principaux fournisseurs et la réduction de la dépendance au marché au comptant par le biais de contrats à long terme.

Risque d'interruption des opérations

Le risque de défaillance des équipements, des systèmes, des équipes, des services ou des processus peut menacer la capacité des sociétés de Viohalco à poursuivre leurs activités. La continuité de l'activité étant un facteur critique de la production industrielle, toutes les filiales de Viohalco assurent une maintenance approfondie de leurs installations en fonction de programmes de maintenance précis élaborés par leurs départements de maintenance spécialisés. L'équipement et les lignes de production des usines sont également systématiquement modernisés afin d'intégrer les nouvelles technologies et réduire le risque d'obsolescence. Toutes les pièces détachées et les consommables sont évalués selon leur état critique, et les niveaux des stocks de sécurité font l'objet d'une surveillance. Certaines usines, installations et lignes de production sont interchangeableables. Elles ont été configurées de manière à permettre un déplacement et une continuité de la production au besoin. Ce risque est réduit dans une large mesure en mettant en place des polices d'assurance contre le risque d'interruption de l'activité.

Risque de défaillance produit

Des produits défaillants ou non performants peuvent exposer les sociétés de Viohalco à des réclamations de la part des clients, à des réclamations pendant la période de garantie, à des réparations sur le terrain, à des retours de produits, à des réclamations en responsabilité du produit, à des contentieux ainsi qu'à une perte de revenus, de parts de marché et une atteinte à la réputation.

Afin d'atténuer de manière proactive le risque provenant de défauts réels de leurs produits ou faisant l'objet d'une réclamation, les sociétés de Viohalco ont mis au point des systèmes rigoureux de gestion de la qualité au sein de leurs usines. Elles appliquent des procédures de contrôle de la qualité précises et formalisées, tout en conservant une police d'assurance adéquate à l'encontre de ce type de réclamations. Les procédures de contrôle de la qualité comprennent des tests d'échantillons par lot de production ou au niveau de chaque produit lors de phases de production spécifiques, l'installation d'équipements de suivi à certains stades définis de la production, ainsi que sur des lignes de production et des centres de travail pour identifier les défauts et la mise

en place de systèmes de traçabilité de bout en bout, entre autres. Par ailleurs, les sociétés de Viohalco disposent de polices d'assurance en responsabilité produit.

Risque lié aux technologies de l'information (IT)

Le risque lié aux technologies de l'information est généralement défini comme la probabilité de survenance d'une menace particulière (déclenchée accidentellement ou intentionnellement en se servant d'une vulnérabilité) et l'impact qui résulte de la survenance de cette menace sur les systèmes et processus informatiques.

La plupart des sociétés de Viohalco se caractérisent par une forte intensité de capital et dépendent fortement des systèmes informatiques pour guider et optimiser la production. Les systèmes informatiques supportent de nombreux risques qui surviennent naturellement dans l'environnement de production, et donc dans l'environnement commercial global, et qui peuvent entraîner des pertes ou une responsabilité légale. Ces risques peuvent découler d'une interruption due à une panne des équipements informatiques, à des sinistres, à des erreurs humaines, de même qu'à l'utilisation, la divulgation, la modification, ou la destruction d'informations non autorisées, entre autres.

L'identification adéquate des écarts qui peuvent faire naître des risques, l'évaluation de la maturité des contrôles en place et l'identification et la mise en œuvre d'actions de réduction des risques constituent un processus permanent qui doit prendre en considération l'évolution des menaces, des contrôles et du cadre réglementaire. L'identification et l'application continues de contrôles appropriés et proportionnels qui limitent l'exposition aux menaces susvisées sont indispensables pour l'intégrité des systèmes informatiques dans toutes les sociétés et constituent une obligation légale.

Viohalco conduit des évaluations des risques et des analyses d'écarts par rapport aux risques opérationnels informatiques et de sécurité de l'information afin d'évaluer et d'améliorer en permanence sa posture globale par rapport au risque informatique, ainsi que de se conformer au Règlement général sur la protection des données 2016/679/UE (« RGPD »).

Outre l'utilisation des normes sectorielles relatives à la protection des données et des systèmes, les sociétés de Viohalco font appel aux services de Teka Systems, une filiale de Viohalco dont l'activité est centrée sur la mise en œuvre, la personnalisation et le support des systèmes informatiques. Teka est le centre de compétence officiel de Viohalco et propose un support sur mesure à propos des applications et des logiciels aux sociétés industrielles de Viohalco selon les besoins.

Risque lié à la confidentialité

Viohalco reconnaît la nécessité de protéger les données à caractère personnel, non seulement pour se conformer aux exigences légales du Règlement général sur la protection des données 2016/679/UE et d'autres lois en vigueur, mais également en raison de la valeur ajoutée et de l'avantage concurrentiel qu'elle offre. La société s'engage à protéger les données à caractère personnel des employés, des clients, des fournisseurs, des partenaires et des investisseurs. L'objectif

est de respecter les normes internationales et les meilleures pratiques et de minimiser ainsi les risques liés à la vie privée des personnes et la confidentialité de leurs données à caractère personnel. À cette fin, Viohalco a adopté et mis en œuvre une politique de protection des données à caractère personnel, défini des rôles, procédures et contrôles spécifiques pour la protection des données à caractère personnel dans l'ensemble des activités de ses filiales, et a mis en place des mécanismes de contrôle des actions d'atténuation des risques et leur amélioration continue.

B. Risques de conformité et de réputation

En réponse aux obligations liées aux inscriptions en bourse de Viohalco, la société a mis en place les structures et les procédures nécessaires afin de garantir leur respect continu et de protéger sa réputation. Cela comprend l'adoption de sa Charte de gouvernance d'entreprise, qui couvre des questions telles que la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, les principes d'une bonne gouvernance, le délit d'initié et les conflits d'intérêts.

Des lois et règlements s'appliquent à de nombreux aspects des opérations des filiales de Viohalco, y compris sans s'y limiter, les lois relatives au travail, les réglementations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement, les permis de construire et les licences d'exploitation, entre autres.

Viohalco exige, de toutes ses sociétés en portefeuille, qu'elles respectent l'ensemble des lois et règlements en vigueur, que ce soit au niveau local, européen ou international. Ceux-ci peuvent porter sur les questions de santé et de sécurité sur les sites de production, le droit du travail et les droits de l'homme, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption, les pots-de-vin et la fraude financière. Viohalco requiert de ses filiales qu'elles développent leurs propres politiques relatives à toutes ces questions et qu'elles soient seules responsables de leur respect.

Des précisions supplémentaires sont disponibles à la section « Déclaration non financière » du présent rapport.

C. Risques stratégiques

Risque lié au pays

Des mesures politiques défavorables peuvent menacer les ressources des filiales de Viohalco ainsi que leurs futurs flux de trésorerie dans un pays où elles ont investi, dont elles dépendent pour un volume d'affaires important ou encore dans lequel elles ont conclu un contrat important avec une contrepartie soumise aux lois de ce pays.

Les sociétés s'attendent à ce risque en différenciant leur périmètre de production de leur présence sur ce marché. Les sociétés de Viohalco gèrent actuellement des sites de production dans 8 pays, un réseau commercial dans 21 pays et la distribution de produits qui s'étend à plus de 100 pays dans le monde.

Elles suivent également de manière continue les évolutions de l'environnement international et national et adaptent en temps voulu leur stratégie commerciale et leurs politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs activités.

Risque lié au secteur

Les évolutions concernant les opportunités et les menaces, les capacités de leurs concurrents et d'autres conditions touchant les segments d'activité des filiales de Viohalco peuvent menacer l'attrait ou la viabilité à long terme de ces secteurs. Le risque lié au secteur qui se rapporte au secteur d'activité précis dans lequel les filiales de Viohalco interviennent tient principalement au caractère cyclique de la demande et au taux de remplacement de certains produits.

Les sociétés gèrent ce risque en développant les exportations vers les marchés mondiaux afin de répartir leur exposition cyclique entre les régions géographiques. Le risque de remplacement est pris en charge par le biais d'une différenciation au niveau du mix de produits, par exemple en faisant évoluer une part de la production vers des produits présentant un taux de remplacement inférieur.

Risque lié à la concurrence

Les actions des concurrents ou des nouveaux entrants sur le marché peuvent mettre à mal l'avantage concurrentiel d'une société de Viohalco, voire menacer sa capacité de survie. Par conséquent, les questions de stratégie liées à la concurrence sont évaluées dans le cadre du processus budgétaire annuel et du plan stratégique de toutes les sociétés de Viohalco.

L'exposition au risque lié à la concurrence est suivie par un examen quotidien des informations de marché. Parmi les mesures visant à limiter ce risque, figurent un fort engagement envers la qualité tout au long de la phase de production, une

politique de tarifs compétitifs au niveau des produits de base et un objectif de produits à marge élevée.

Risque lié aux innovations technologiques

La technologie évoluant rapidement, les sociétés du portefeuille de Viohalco doivent assurer une innovation et un investissement adéquats pour rester à jour. L'absence d'investissements dans les infrastructures technologiques nécessaires pour accompagner efficacement les besoins actuels et futurs des activités pourrait affecter les ventes, les coûts et les revenus.

En outre, les sociétés peuvent ne pas réussir à tirer parti des avancées technologiques pour obtenir ou conserver un avantage concurrentiel ou elles risquent d'être exposées à des actions de leurs concurrents ou de remplaçants qui savent exploiter la technologie pour que leurs produits, services et processus affichent une qualité supérieure et soient plus performants en termes de coûts et/ou de délais.

Les sociétés de Viohalco gèrent principalement ce risque stratégique par la conclusion de contrats d'assistance technique et de transfert de connaissances avec les chefs de file mondiaux des différents secteurs dans lesquels elles interviennent. Toutes les sociétés de Viohalco investissent fortement dans la R&D et coopèrent avec des organismes scientifiques et des centres de recherche internationaux de premier plan. Cette priorité accordée à la technologie et à l'innovation s'illustre également par la présence de départements de R&D dédiés au sein d'un certain nombre de sociétés de Viohalco.



Introduction

BP-1

Le présent document représente la Déclaration non financière (ci-après, également, les « Informations non financières », la « DNF », la « Déclaration » ou le « Rapport de durabilité ») préparée conformément au Code belge des sociétés et des associations (décret législatif no 83180/11.09.2017) par Viohalco S.A. (« Viohalco », « la Société ») pour l'exercice 2023. L'objectif de cette DNF est de fournir un aperçu des réalisations essentielles de Viohalco et de ses filiales en 2023, ainsi qu'un aperçu des incidences, risques et opportunités principaux concernant les questions de durabilité les plus importantes.

La DNF comprend des informations, pour Viohalco et ses filiales, sur les incidences potentielles des activités et de la chaîne de valeur de la société sur l'environnement et les personnes, ainsi que sur les effets financiers potentiels de l'environnement et des personnes sur les activités des filiales de Viohalco. Les sociétés qui contribuent de manière significative à la performance de Viohalco en matière de durabilité, et qui sont donc incluses dans la présente Déclaration, sont issues des principaux segments opérationnels, à l'exception des segments R&D&I, ainsi que les autres sociétés de services. Le segment R&D&I ainsi que les sociétés de services ne sont pas inclus dans le périmètre de la présente Déclaration en raison de leur taille relativement réduite, de leur impact global, environnemental et social plus faible et de leur chaîne de valeur limitée. Plus précisément, le périmètre de la DNF comprend quatorze filiales de Viohalco réparties sur six segments, et inclut les plus gros sites de production en termes de chiffre d'affaires et de personnel employé.

- **Segment Aluminium** : Elval, la division laminage d'aluminium d'ElvalHalcor, Bridgnorth, Symetal, Etem-Gestamp
- **Segment Cuivre** : Halcor, la division cuivre et extrusion d'alliages de cuivre d'ElvalHalcor et Sofia Med
- **Segment Câbles** : Hellenic Cables, Fulgor, Icme Ecab
- **Segment Tubes d'acier** : Corinth Pipeworks
- **Segment Acier** : Sidenor, Sovel, Stomana Industry, Dojran Steel
- **Segment Immobilier** : Noval Property

Ces sociétés représentent les questions de durabilité les plus importantes, puisqu'elles

génèrent environ 72 % du chiffre d'affaires total des filiales de Viohalco et emploient environ 88 % du total des employés des filiales de Viohalco. De plus, elles représentent environ 95 % de la consommation d'énergie totale, 97 % des émissions totales de gaz à effet de serre (niveaux 1 et 2) et 98 % de la consommation d'eau, c'est-à-dire, à l'évidence, la grande majorité des impacts de Viohalco sur l'ensemble des considérations ESG. Le rapport de durabilité couvre les opérations des sociétés, ainsi que les incidences dans la chaîne de valeur en amont et en aval.

Pour se préparer à la future directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), le rapport de durabilité a été élaboré en tenant compte des Normes européennes concernant la publication d'informations liées à la durabilité (ESRS), qui définissent les exigences de publication d'informations par les entreprises sur un large éventail de questions liées à la durabilité. Il est toutefois important de noter que, malgré le format de reporting ESRS mentionné ci-dessus, toutes les exigences de publication d'informations de la législation actuelle en vigueur, la Directive sur la publication d'informations non financières, sont pleinement satisfaites par la présente DNF.

La CSRD vise à renforcer les exigences relatives à la publication d'informations en matière de durabilité en vertu de la Directive actuelle sur la publication d'informations non financières afin d'améliorer la responsabilité de l'entreprise, la qualité, et surtout, la comparabilité des informations publiées. Les ESRS adoptent une perspective de la « double importance relative » (« double materiality » ou « double importance »), c'est-à-dire que les entreprises sont tenues de signaler à la fois leurs incidences positives et négatives sur les personnes et l'environnement dans l'ensemble de la chaîne de valeur (en amont, dans leurs propres opérations, en aval), et sur la manière dont les questions sociales et environnementales peuvent engendrer des opportunités ou des risques financiers pour l'entreprise.

Viohalco reconnaît que le périmètre de consolidation en vertu des exigences de la CSRD doit être le même que pour les états financiers. Pour cette raison, la société s'efforce de suivre cette orientation pour l'exercice 2024



qui aura le périmètre requis. Pour ce faire, des coordinateurs de durabilité ont été affectés à toutes les sociétés de Viohalco, y compris toutes les sociétés de fabrication et de production, de vente, de marketing et de distribution, ainsi que les autres sociétés de services. Les étapes suivantes à effectuer au cours de l'année 2024 consistent à intégrer les politiques de l'entreprise, à mettre en œuvre le dispositif d'alerte et à inclure toutes les entreprises dans la plateforme dédiée utilisée pour la collecte des données relatives à la durabilité. En outre, la présente DNF a été élaborée

conformément aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les ODD sont une liste de 17 objectifs globaux reliés les uns aux autres qui « nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous ». Ces 17 objectifs sont déclinés en 169 objectifs sous-jacents qui visent à promouvoir les actions requises dans les domaines concernés. Bien que les filiales de Viohalco aient un impact direct ou indirect sur les 17 ODD, la DNF se concentre sur les ODD directement impactés ou concernés par les activités de la Société et de ses filiales.



FAITS MARQUANTS DE 2023

37,5 M€

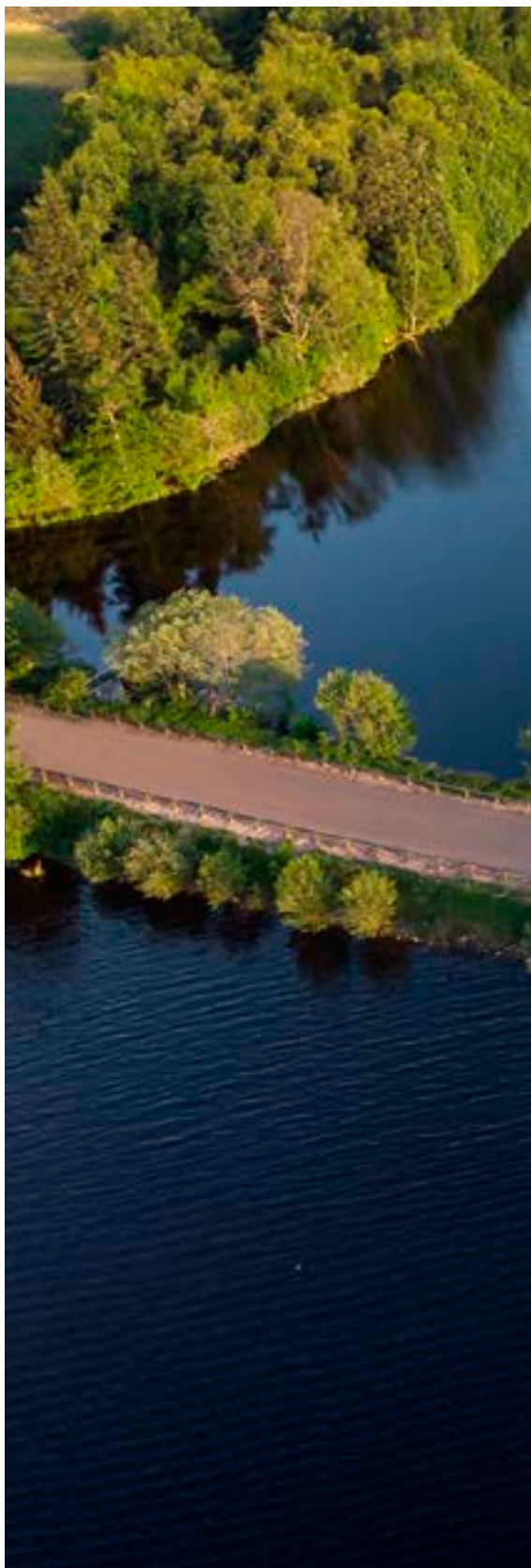
DÉPENSES
ENVIRONNEMENTALES

21,7 M€

DÉPENSES
DE SANTÉ ET
DE SÉCURITÉ

184.400

HEURES DE
FORMATION





Évaluation de la double importance

Comme première étape en vue de la CSRD, les sociétés de Viohalco ont réalisé en 2023 une évaluation de la double importance, au niveau des segments, afin d'identifier les incidences, les risques et les opportunités en matière de durabilité.

Publication des rapports TCFD

Viohalco et ses filiales Cenergy Holdings, ElvalHalcor, Sidenor et Noval Property ont publié leur premier rapport TCFD indépendant. Le but de la publication était de fournir des informations relatives à la gestion des risques et des opportunités en lien avec le climat et de démontrer l'engagement à traiter les conséquences du changement climatique.

Première année du programme de rémunération

Les filiales de Viohalco relient les programmes de rémunération variable de la direction aux questions de durabilité critiques, favorisant ainsi des performances élevées et promouvant l'importance des questions de durabilité dans l'ensemble de l'organisation.

Rapport sur les émissions de Scope 3

Pour la première fois, les sociétés de Viohalco publient les émissions de Scope 3 sur la base des lignes directrices du Protocole sur les GES. Les émissions sont publiées pour les six catégories d'émissions les plus importantes liées aux activités commerciales des filiales, qui représentent la grande majorité des émissions totales de Scope 3. En 2024, la sélection sera étendue pour couvrir les 15 catégories d'émissions.

Processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme

Dans le but de se conformer aux garanties minimales prévues par le règlement sur la Taxonomie de l'Union européenne, les sociétés de Viohalco ont développé un processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, y compris la nomination d'un responsable des droits de l'homme et l'élaboration d'une procédure d'évaluation approfondie des risques en matière de droits de l'homme.

Informations générales (ESRS 2)

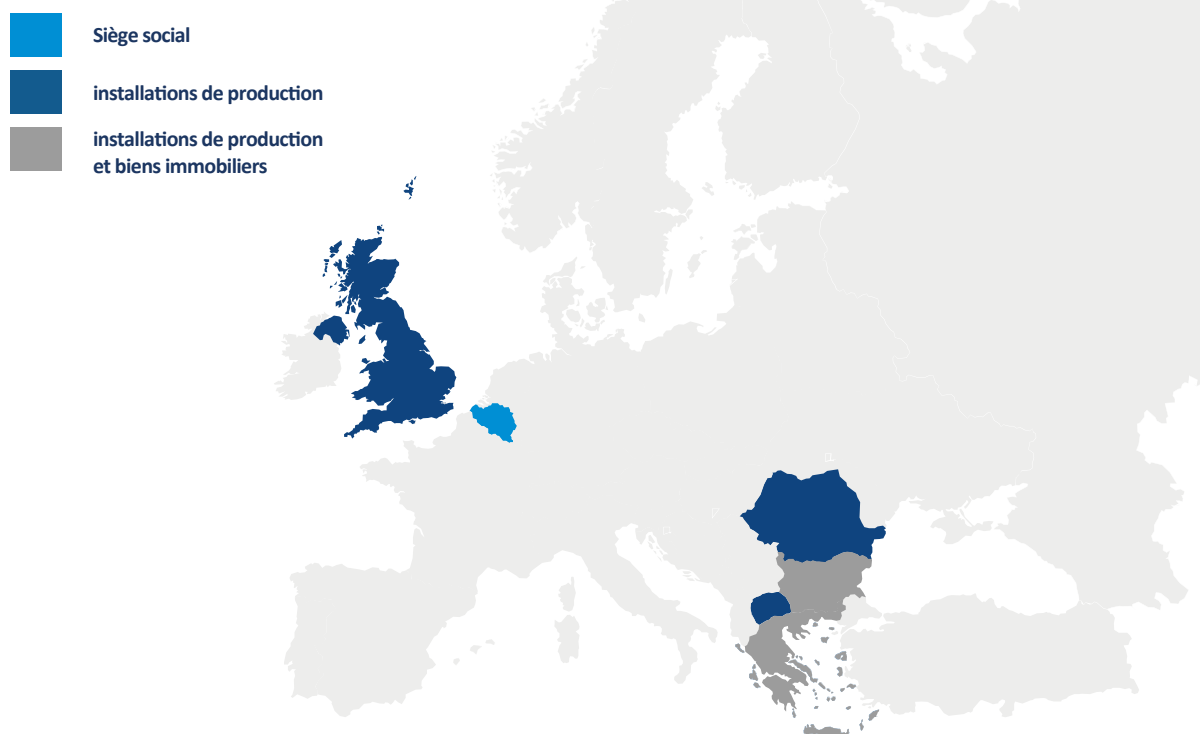
Modèle économique et chaîne de valeur

SBM-1

Viohalco est une société holding belge cotée sur Euronext Bruxelles (VIO) et à la Bourse d'Athènes (BIO). Elle comprend des sociétés de traitement des métaux de premier plan qui fabriquent des

produits en aluminium, en cuivre, de câbles, en acier et de tubes d'acier en Europe. Les sites de production sont situés en Grèce, en Bulgarie, au Royaume-Uni, en Roumanie et en Macédoine du Nord, c.-à-d. les pays dans lesquels Viohalco détient la majorité des parts et gère le contrôle des filiales qui y sont implantées. Viohalco est également active dans le secteur de l'immobilier, majoritairement en Grèce et de manière sélective en Bulgarie.

Figure 1 : Les sites géographiques de Viohalco



Le portefeuille de Viohalco comprend une gamme de marchés dynamiques, notamment :

- bâtiment et construction
- emballage
- transport (automobile, construction navale et ferroviaire)
- réseaux d'énergie (énergie offshore, services publics et réseaux électriques, énergie renouvelable, gaz et combustibles liquides)
- CVC&R (chauffage, ventilation, climatisation et réfrigération)
- approvisionnement en eau
- télécommunications
- impression, et
- diverses applications industrielles.

Le portefeuille de Viohalco comprend en outre un segment dédié à la technologie et à la R&D&I, composé de sociétés concentrées sur l'innovation produit, la recherche industrielle, le développement technologique, les applications d'ingénierie et les services d'applications ERP. Cependant, la performance en matière de durabilité de ce segment n'est pas incluse dans la DNF de cette année en raison de son faible impact social et

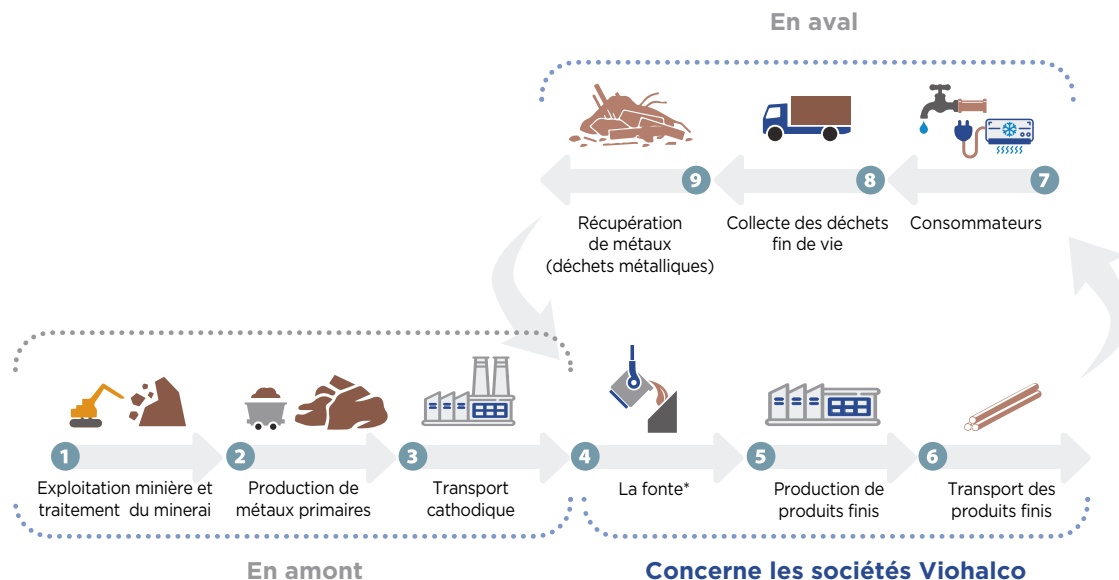
environnemental. En outre, Viohalco détient plusieurs sociétés commerciales et de services qui ne sont pas non plus visées par la DNF de cette année pour les mêmes raisons que le segment de la R&D&I. Par le biais de sa société d'investissement immobilier (« REIC ») de premier plan, Noval Property, Viohalco crée de la valeur en investissant et en développant commercialement des bureaux, des installations logistiques, des centres commerciaux, des établissements hôteliers et des bâtiments résidentiels, tout en fournissant une large gamme de services immobiliers à ses filiales, via Steelmet Property Services S.A. Des informations détaillées concernant la gamme de produits, le marché desservi, ainsi que le chiffre d'affaires total par segment sont présentés à la section « Performance par segment d'activité » du présent rapport annuel (p. 18).

Le modèle de production des filiales de Viohalco est centré sur la production secondaire des métaux et le traitement des métaux en aval. La production secondaire des métaux fait référence à la refonte des métaux primaires et au recyclage des matières premières secondaires à partir de déchets post- et pré-consommation. Le traitement des métaux en aval

fait quant à lui référence à toute activité réalisée après le raffinage initial ou la refonte du métal, comme la fabrication de composants ou de produits finis à partir de métal raffiné. À la fin de leur cycle de vie utile, la plupart des produits dans tous les segments d'activité de Viohalco sont recyclables et peuvent être réintroduits dans la chaîne de valeur avec peu

de gaspillage ou de perte de qualité, comme le montre la Figure 2. Le cycle de vie des produits des filiales de Viohalco varie en fonction de leur utilisation. Il peut aller de quelques semaines pour un emballage durable en aluminium jusqu'à plus d'un demi-siècle pour l'acier de construction et les câbles d'alimentation.

Figure 2 : Position dans la chaîne de valeur



En raison de leur engagement principalement dans la production de métaux secondaires et le traitement des métaux en aval, les sociétés de Viohalco ont une empreinte environnementale opérationnelle beaucoup plus faible que leurs homologues de la production primaire. La production de métaux secondaires mobilise beaucoup moins de ressources, ce qui présente des avantages tels que la réduction de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'eau et de la pollution atmosphérique.

Gouvernance en matière de durabilité

GOV-1 ; GOV-2 ; GOV-3

Une filiale de Viohalco, Steelmet SA, est chargée de fournir des services aux sociétés de Viohalco dans le but de les soutenir et de promouvoir les meilleures pratiques dans tous nos secteurs d'activité. Steelmet offre une gamme complète de services et travaille en étroite collaboration avec toutes les sociétés de Viohalco pour développer des solutions sur mesure, rationaliser les opérations et offrir des services cohérents, fiables et axés sur les résultats. Steelmet a nommé un directeur de la durabilité, qui donne des conseils, promeut les meilleures pratiques et dirige l'intégration du développement durable dans toutes les sociétés de Viohalco. Le directeur principal de la durabilité rend compte directement au directeur général de Steelmet.

Steelemet dispose d'un Comité de pilotage de la durabilité composé des différentes fonctions de l'entreprise (RH, approvisionnement, juridique, etc.) afin de discuter des nouvelles initiatives en matière de durabilité et de leur mise en œuvre dans les filiales. Le Comité de pilotage se réunit régulièrement pour discuter de l'état d'avancement des

initiatives de développement durable dans les filiales. Le Comité de pilotage se réunit régulièrement pour discuter de l'état d'avancement des initiatives de développement durable dans les filiales. L'expertise en matière de durabilité réside dans le service durabilité de Steelmet, qui dirige les initiatives de la stratégie de durabilité et travaille en étroite collaboration avec tous les coordinateurs de durabilité des filiales pour la mise en œuvre de la stratégie.

Au niveau des filiales, un coordinateur de durabilité est affecté à chaque filiale pour coordonner les différentes fonctions, faciliter les actions pertinentes et la mise en œuvre du processus de diligence raisonnable, identifier et gérer les incidences, les risques et les opportunités importants, et signaler les progrès sur des indicateurs de durabilité sélectionnés au moins une fois par semestre. Les personnes chargées de cette tâche sont des employés très compétents ayant de solides connaissances dans les domaines liés à la durabilité.

La définition, l'identification et le suivi des incidences, risques et opportunités importants sont assurés par la direction exécutive de chaque filiale avec l'aide du service durabilité de Steelmet Corporate Services.

Les filiales de Viohalco relient les programmes de rémunération variable de la direction exécutive aux questions de durabilité critiques, favorisant ainsi des performances élevées et promouvant l'importance des questions de durabilité dans l'ensemble de l'organisation. Des programmes d'incitation spécifiques mis en place témoignent du rôle crucial de la direction dans la mise en œuvre d'initiatives de durabilité. En 2023 en particulier, les domaines prioritaires étaient les améliorations de la santé et de la sécurité et les performances en matière d'efficacité énergétique. Les initiatives d'investissement

en matière de performance et d'efficacité énergétiques sont fondamentales dans l'effort de réduction de l'empreinte carbone opérationnelle des filiales. Le programme de rémunération variable est revu et ajusté chaque année, si nécessaire, pour s'adapter à la dynamique en constante évolution de l'environnement externe. Ces programmes utilisent des indicateurs clés de performance (KPI) bien définis et des objectifs établis selon les niveaux de référence des pratiques industrielles, avec des possibilités d'amélioration progressive dans des domaines ciblés sur une période donnée.

Transparence dans la publication d'informations en matière de durabilité

Viohalco et ses filiales considèrent que la transparence dans la publication des informations en matière de durabilité est essentielle pour la crédibilité et l'efficacité de ces informations, tant au niveau de l'entreprise que du produit. La transparence est considérée comme fondamentale pour instaurer la confiance et la crédibilité, renforcer la confiance des investisseurs et des clients et impliquer les parties prenantes afin de leur permettre d'évaluer les véritables performances de l'entreprise et de la tenir responsable de ses pratiques en matière de durabilité.

Par conséquent, Viohalco et ses filiales évaluent toutes les déclarations ou affirmations qui présentent les caractéristiques de durabilité des produits en termes de transparence et de justification, afin de garantir leur crédibilité auprès des consommateurs et de l'opinion publique.

Les affirmations en matière de durabilité, mais surtout, les affirmations liées au climat peuvent donner une fausse impression de gestion adéquate des risques et d'exposition au coût du carbone en associant les émissions de carbone actuelles à une production neutre en carbone ou une neutralité climatique à court ou long terme.

Toutes les affirmations des filiales de Viohalco sont étayées par des engagements et des objectifs transparents, objectifs, accessibles au public et vérifiables et sont présentées dans un plan de mise en œuvre détaillé et réaliste qui montre comment ces engagements peuvent être atteints tout en se référant aux ressources nécessaires à leur réalisation.

Les engagements des filiales de Viohalco en matière de climat, projetés à l'horizon 2050, nécessitent la transformation des processus de production par de multiples partenaires dans la chaîne de production primaire de l'aluminium, du cuivre, de l'acier et des polymères, ainsi que dans la logistique (c'est-à-dire le transport maritime) ; pour que les sociétés puissent remplir ces engagements, elles s'appuient sur les déclarations et les engagements publics de leurs partenaires.

Les filiales de Viohalco considèrent également que les attributs environnementaux relatifs à la recyclabilité ou au contenu recyclé sont très importants pour le consommateur, de sorte que toutes les affirmations sont vérifiables, font référence à toutes les suppositions formulées et s'appuient toujours sur des systèmes de certification internationaux largement utilisés pour évaluer la fiabilité de ces informations.

Diligence raisonnable

GOV-4, MDR-P

En tant que société holding avec un portefeuille majoritairement industriel, Viohalco considère qu'il est essentiel que ses filiales fassent preuve du même degré de responsabilité et prennent les mêmes engagements afin d'assurer une valeur durable à long terme pour les actionnaires et de minimiser les incidences négatives sur les personnes et l'environnement. En adoptant une approche globale, Viohalco a établi sept politiques de durabilité que toutes les filiales sont tenues d'adopter. Au cours de l'année 2023, toutes les politiques ont été mises à jour avec du contenu pertinent pour les dernières évolutions en matière de durabilité. Les filiales ont à leur tour adopté ces politiques, lesquelles, au minimum, sont alignées sur les directives de Viohalco. La responsabilité de la mise en œuvre de la politique incombe au plus haut dirigeant de chaque société, en adéquation avec les valeurs fondamentales de Viohalco. Les politiques comprennent la durabilité, l'environnement, l'énergie et le changement climatique, la santé et la sécurité, le travail et les droits de l'homme, le Code de conduite des fournisseurs et le Code de conduite de l'entreprise¹.

Afin de garantir le respect de ces politiques, Viohalco a développé un cadre global de diligence raisonnable. Dans le cadre de la diligence raisonnable, Steelmet mène un processus de diligence raisonnable solide, surveillant les performances environnementales, de santé et de sécurité des filiales. Des experts du service de durabilité de Steelmet effectuent des audits réguliers, dont au moins un audit annuel approfondi dans chaque site industriel de production, suivi de visites de soutien afin d'identifier et de traiter les domaines d'amélioration. Les résultats sont discutés lors d'examen semestriels des activités par la direction exécutive de Viohalco et la direction exécutive de chaque filiale, durant lesquels les indicateurs clés, les risques et les mesures correctives sont rapportés. Plusieurs indicateurs avancés et historiques, ainsi que la progression des plans d'action d'amélioration, le respect des procédures opérationnelles et des fiches d'évaluation personnalisées sont utilisés pour évaluer l'efficacité des programmes environnementaux, de santé et de sécurité. Tout problème de non-conformité avec les politiques de la société ou les domaines d'amélioration identifiés sont traités, et les filiales doivent prendre des mesures vérifiables dans un délai donné, en fonction de l'importance de chaque problème.

En outre, lors des examens réguliers de certification des systèmes de gestion, des auditeurs externes effectuent des examens annuels des pratiques des filiales de Viohalco en matière d'environnement, de gestion de l'énergie, de santé et de sécurité. Tous les sites de production qui entrent dans le périmètre du présent rapport sont certifiés par le système de gestion de l'environnement ISO 14001:2015 et le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail ISO 45001:2018. En outre, 79 % des sociétés industrielles concernées ont été certifiées par le système de gestion de l'énergie ISO 50001:2018. La société du segment Immobilier examinée dans le présent rapport est certifiée conforme au système de gestion environnementale ISO 14001:2015. Les systèmes de gestion présentent des domaines de responsabilité et des pratiques opérationnelles, garantissant un suivi régulier de la conformité aux audits internes et

¹ Les politiques sont disponibles à l'adresse : <https://www.viohalco.com/845/en/Policies/>

externes. Afin de s'assurer que toutes les filiales s'améliorent constamment, les professionnels de Steelmet collaborent avec la direction et le personnel compétent des filiales, afin d'élaborer des actions d'amélioration spécifiques et des objectifs qui doivent être atteints dans des délais déterminés.

En 2023, Viohalco a mis au point un processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (HRDD), à la fois pour les opérations internes de ses filiales et pour leurs chaînes d'approvisionnement. Le processus de diligence raisonnable comprend une évaluation des risques liés aux droits de l'homme et le processus d'atténuation des risques identifiés. Dans le cadre du processus de diligence raisonnable des fournisseurs, les filiales de Viohalco emploient un Code de conduite des fournisseurs et collaborent avec le consultant EcoVadis pour évaluer les performances en matière de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement. EcoVadis évalue les fournisseurs sur la base de critères relatifs à l'environnement, au travail, aux droits de l'homme, à l'éthique et à l'approvisionnement responsable. Cette initiative vise à identifier les risques en matière de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement et à les atténuer lorsque les fournisseurs présentent un risque pour les performances et la crédibilité des filiales en matière de durabilité.

Gestion des risques

GOV-5.

La gestion des risques est une responsabilité de la direction exécutive des filiales de Viohalco. L'équipe dirigeante des filiales rend régulièrement compte des risques et des enjeux commerciaux à la direction exécutive de la Société. Chaque filiale identifie et évalue les risques et les opportunités en matière de durabilité dans l'ensemble de ses activités et veille à s'aligner sur les meilleures pratiques du secteur.

Stratégie de durabilité

SBM-1.

Viohalco et ses filiales s'engagent pleinement à respecter les principes de la durabilité qu'elles ont intégrés à leur stratégie et à leurs processus de prise de décision. Viohalco a créé un cadre global de durabilité pour les activités de ses filiales. Nous avons établi une stratégie de durabilité en évaluant les risques et les opportunités et en les intégrant à la stratégie commerciale. La stratégie de durabilité comprend sept politiques d'entreprise de base, comme indiqué dans le chapitre précédent, couvrant un large éventail de questions essentielles en matière de durabilité. Différents indicateurs qualitatifs et quantitatifs, des contrôles de diligence raisonnable internes et externes, ainsi que la conformité réglementaire permettent de surveiller l'application de ces politiques.

Dans le cadre d'une approche d'amélioration continue, les filiales définissent des objectifs et cibles de durabilité et les intègrent aux opérations commerciales. Les objectifs pour les filiales industrielles comprennent le remplacement progressif de l'approvisionnement en électricité par des SER en prenant en compte la disponibilité et la rentabilité, l'engagement à atteindre des objectifs de réduction des émissions de carbone à court et long terme, l'évaluation des fournisseurs les plus importants sur les questions de durabilité, la formation des employés aux

questions de durabilité et un plan d'action d'amélioration sur cinq ans (qui a débuté en 2022) pour la santé et la sécurité. Haut du formulaire

Évaluation de la double importance relative

GOV-2 ; GOV-5 ; SBM-2, BP-2, IRO-1

Le concept de double importance relative (« double materiality » ou « double importance » dans la suite de ce rapport) est présenté dans la nouvelle directive CSRD de l'Union européenne. Parce qu'elle prend en compte les aspects financiers et non financiers, l'évaluation de la double importance permet d'appréhender de façon plus nuancée et complète les performances des filiales de Viohalco en matière de durabilité.

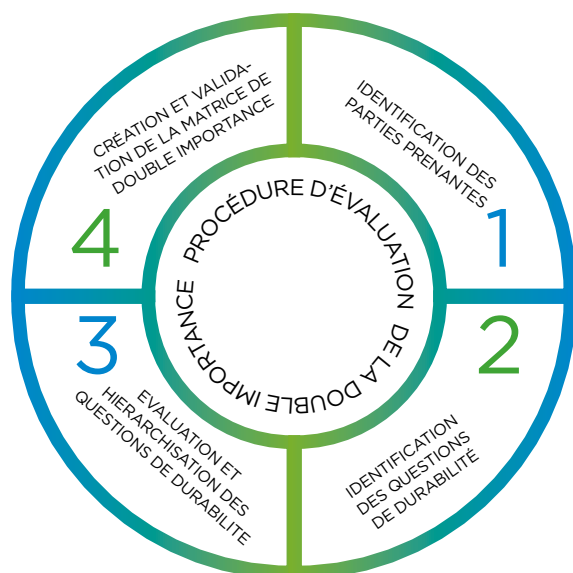
La double importance, telle que définie par la CSRD, comprend l'importance du point de vue de l'incidence et du point de vue financier. L'importance du point de vue de l'incidence fait référence à l'incidence de l'entreprise sur la société ou l'environnement, et l'importance du point de vue financier fait référence aux risques et opportunités auxquels une entreprise est confrontée en ce qui concerne l'environnement et la société. Une question de durabilité est « importante » si elle remplit les conditions de l'importance du point de vue de l'incidence, du point de vue financier ou les deux. La mise en œuvre de l'évaluation de la double importance constitue une étape significative dans la construction d'un reporting à la fois plus solide et plus transparent sur la durabilité.

En 2023, une évaluation de la double importance a été réalisée pour vingt et une filiales de Viohalco réparties sur six segments et incluait les plus gros sites de production en termes de chiffre d'affaires et de personnel employé. Grâce à l'évaluation de la double importance, les sociétés ont évalué et hiérarchisé les incidences, les risques et les opportunités dans leurs propres opérations et leur chaîne de valeur. Les résultats de l'évaluation sont utilisés comme guide pour la gestion stratégique de ces aspects. En raison des différentes régions dans lesquelles les sociétés opèrent et de la variété des questions environnementales et sociales importantes auxquelles chaque société peut être confrontée, l'évaluation de la double importance a été réalisée conjointement avec les filiales du même segment, car elles ont un modèle commercial similaire et donc des incidences, des risques et des opportunités similaires. Les filiales sont répertoriées ci-dessous :

- **Segment Aluminium :** Elval, la division laminage d'aluminium d'ElvalHalcor, bridgnorth, Symetal, Etem-Gestamp, Anoxal, Elval Colour, Vepal, Viomal
- **Segment Cuivre :** Halcor, la division extrusion d'alliages de cuivre et de cuivre d'ElvalHalcor, Sofia Med, Cable Wires, Epirus Metalworks
- **Segment Câbles :** Hellenic Cables, Fulgor, Icme Ecab
- **Segment Tubes d'acier :** Corinth Pipeworks
- **Segment Acier :** Sidenor, Sovel, Stomana Industry, Dojran Steel, Erlikon
- **Segment Immobilier :** Noval Property

Chaque segment a suivi la même procédure en 4 étapes lors de l'évaluation de la double importance.

Figure 3 : Procédure d'évaluation de la double importance



Identification des parties prenantes : le coordinateur de durabilité et les équipes de durabilité correspondantes de chaque société ont travaillé en étroite collaboration au cours du processus. La première étape pour l'équipe a consisté à identifier les principales parties prenantes de la chaîne de valeur de la société afin d'éclairer l'évaluation de la double importance. Après l'identification des parties prenantes, chaque groupe de parties prenantes a été hiérarchisé sur la base de divers critères tels que l'incidence, l'influence, l'implication, etc. Les groupes de parties prenantes identifiés comprenaient les actionnaires, les clients, les fournisseurs, les établissements financiers, les employés, les communautés locales, les ONG, les organismes institutionnels et la communauté scientifique.

Identification des questions de durabilité et des incidences, risques et opportunités pertinents : des séances de schématisation et de réflexion ont été organisées pour identifier les incidences réelles ou potentielles, positives ou négatives sur l'environnement ou la société, ainsi que les risques et opportunités financiers réels ou potentiels. Pour ce faire, l'équipe de durabilité a pris en compte le modèle commercial de la société, sa chaîne de valeur, ses zones géographiques d'activité et différents horizons temporels. Les définitions des horizons temporels appliqués étaient celles de l'ESRS, à savoir à court terme 0-1 an, à moyen terme 1-5 ans, à long terme plus de 5 ans. Toutefois, pour les questions liées au climat, les horizons temporels sont différents, car l'évolution de la question de la durabilité est considérée comme plus lente. Par conséquent, les horizons temporels appliqués au changement climatique sont les suivants : à court terme 0-3 ans, à moyen terme 3-10 ans et à long terme : > 10 ans. En outre, la liste des questions de durabilité dans l'annexe A d'ESRS 1 a été prise en compte lors de l'identification des questions de durabilité.

Évaluation et hiérarchisation des questions de durabilité : une fois toutes les incidences, tous les risques et toutes les opportunités (IRO) identifiés, ils ont été évalués selon des critères d'évaluation prédéfinis.

- Pour l'importance du point de vue de l'incidence, les incidences ont été évaluées en fonction des critères de l'ampleur, de l'étendue et du caractère irrémédiable (pour les incidences négatives), ainsi que de la probabilité (pour les incidences potentielles). Les incidences ont été évaluées en interne et en externe. En interne, des ateliers avec la participation d'équipes pluridisciplinaires de chaque société ont été organisés pour évaluer en fonction des critères susmentionnés, chacune des incidences identifiées pour chaque question de durabilité. En externe, les sociétés se sont engagées auprès de leurs parties prenantes par le biais d'une enquête spécifique sur les mêmes critères et selon la même méthodologie. Le questionnaire comprenait toutes les informations pertinentes pour chaque question de durabilité, y compris les incidences, les risques, les opportunités et la définition des échelles d'évaluation, afin de garantir que toutes les parties prenantes soient bien informées et que leurs perceptions soient prises en compte. Enfin, les résultats de l'évaluation interne et externe de l'importance du point de vue de l'incidence ont été consolidés.
- Les opportunités ou les risques financiers résultent habituellement d'incidences importantes ou de dépendances à l'égard des ressources naturelles et sociales. L'importance des risques et des opportunités a été évaluée en fonction de la probabilité d'occurrence et de l'ampleur potentielle des incidences financières susceptibles d'être déclenchées sur les horizons temporels susmentionnés. Lors de l'évaluation de l'importance du point de vue financier, les dirigeants de l'entreprise, au cours du même atelier spécialisé sur l'importance du point de vue de l'incidence, ont évalué l'importance de tous les risques et opportunités identifiés pour chaque question de durabilité, selon les critères prédéfinis.

Chaque segment a suivi le même processus d'évaluation de leur importance du point de vue de l'incidence et financier. Pour chaque segment, une matrice de la double importance a été développée. Enfin, la direction exécutive des filiales a validé les résultats de l'évaluation de la double importance.

Après une évaluation de la double importance pour chaque segment, les résultats ont été consolidés au niveau de Viohalco. Pour consolider les résultats, chaque segment a été pondéré en fonction du nombre d'employés. Ce niveau de consolidation a été considéré comme le plus approprié et comme un moyen de pondérer les segments et de parvenir à un équilibre entre les segments à faible incidence et les segments à forte incidence. Les incidences, les risques et les opportunités ont ensuite été consolidés en fonction de ceux identifiés dans la plupart des segments.

Viohalco reconnaît que l'évaluation de la double importance est un processus continu et que les résultats doivent aller au-delà des objectifs de reporting. Les résultats des évaluations de la double importance et les informations des parties prenantes joueront un rôle essentiel dans l'amélioration de la stratégie de durabilité existante. L'évaluation de la double importance sera réexaminée tous les deux ans, sauf en cas de changement

significatif des facteurs externes, tels que de nouveaux investissements, un nouveau cadre réglementaire, une évolution des conditions climatiques, etc.

Les résultats de l'évaluation de la double importance pour la consolidation au niveau Viohalco sont présentés dans le tableau ci-dessous. Il est important de noter que, bien que la présente

DNF soit tirée dans une large mesure des ESRS et des résultats de l'évaluation de la double importance, elle comprend également des informations sur des sujets supplémentaires pertinents dans le cadre de la directive NFRD et qui sont particulièrement intéressants pour Viohalco et les parties prenantes, tels que la gestion de l'eau, les droits de l'homme et du travail, la diversité, l'équité et l'inclusion, et l'éthique commerciale.

Figure 4 : Résultats de l'évaluation de la double importance

	La question de la durabilité	Objectif de développement durable pertinent	Importance de l'impact	Matérialité financière	Impacts matériels	Risques et opportunités
ENVIRONNEMENT	 Changement climatique	 13 CLIMATE ACTION  7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY	●	●	Impact négatif dû aux émissions de gaz à effet de serre provenant d'opérations industrielles à forte intensité énergétique dépendant de sources non renouvelables. Impacts positifs en contribuant, par le biais des produits, à une économie circulaire et à faible émission de carbone.	Les risques comprennent les risques transitoires liés à la volatilité des prix de l'énergie, aux taxes sur le carbone, aux effets du système d'échange de quotas d'émission et du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, ainsi que les risques physiques liés aux mauvaises conditions météorologiques et à la disponibilité de l'eau. Opportunités liées aux nouveaux produits circulaires et à faible teneur en carbone.
	 Économie circulaire		●	●	Impacts positifs liés à la réduction des besoins en matières premières primaires, entraînant des impacts positifs sur les activités de l'entreprise. Incidences négatives de l'utilisation des ressources naturelles, y compris des matériaux rares, dans le cadre de ses propres activités.	Le risque financier est lié à la disponibilité limitée de la ferraille. Les opportunités sont liées à la décarbonisation des produits grâce à l'utilisation de matières premières secondaires.
	 Gestion des déchets		●	●	Incidences négatives dues à la production de déchets dangereux et non dangereux. Impacts positifs grâce à l'utilisation de matières premières secondaires et à l'offre de produits 100 % recyclables avec un besoin minimal de tri au cours de leur cycle de vie.	Coûts opérationnels potentiels tels que les amendes, les modifications et les risques de réputation liés à une mauvaise gestion des déchets
SOCIAL	 Santé et sécurité au travail	 3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING  8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH	●	●	Les entreprises qui prennent des mesures en faveur de la santé et de la sécurité ont un impact positif sur les travailleurs dans leurs propres activités. Conditions de travail susceptibles d'avoir un impact négatif sur la santé des personnes, dans le cadre de ses propres activités et de la chaîne de valeur. Blessures et incidents dans ses propres opérations et dans la chaîne de valeur en amont, susceptibles d'avoir des répercussions négatives.	Des indicateurs à la traîne ou des incidents graves peuvent entraîner des perturbations dans les opérations, un risque de réputation et de réglementation, et avoir un impact sur l'attraction des talents..
	 Formation et développement du personnel		●		Les programmes de formation proposés par les entreprises ont eu un impact positif sur l'amélioration des compétences et le développement personnel des employés. Impacts négatifs liés à l'inégalité des heures de formation et à l'insuffisance des évaluations des performances et de l'évolution de carrière.	Les employés ont du mal à s'adapter aux avancées technologiques et autres mises à jour en raison d'un manque de formation, ce qui a un impact sur la productivité.
GOVERNANCE	 Approvisionnement responsable	 8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH  12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION	●	●	Impacts négatifs sur l'environnement liés à la pollution et au changement climatique de la part des fournisseurs. Impacts sociaux négatifs liés aux conditions de travail et aux incidents relatifs aux droits de l'homme.	Intégrer le programme d'approvisionnement responsable dans les activités d'achat, en minimisant le risque d'actions juridiques potentielles. Risque d'atteinte à la réputation et de coûts de contentieux liés à d'éventuelles violations des droits de l'homme dans la chaîne de valeur si les procédures de diligence raisonnable sont insuffisantes..

Durabilité environnementale

Changement climatique et énergie (ESRS E1 et ODD 7 et 13)

Le changement climatique et l'énergie jouent un rôle central pour les filiales de Viohalco, étant donné la nature à forte consommation d'énergie de leur modèle commercial, en particulier dans le traitement des métaux, y compris la métallurgie et les opérations en aval. Par conséquent, conscientes qu'une baisse de l'intensité de la consommation énergétique se traduit directement par une réduction de l'empreinte carbone, une attention particulière est portée à l'efficacité énergétique dans l'ensemble des opérations des sociétés.

Incidences

SBM-3.

L'évaluation de la double importance de Viohalco a mis en évidence les incidences les plus importantes des sociétés sur le changement climatique et l'énergie. Les filiales de Viohalco et leur chaîne de valeur en amont et en aval ont des incidences négatives réelles sur le changement climatique en raison des émissions directes et indirectes de GES qui contribuent à l'effet de serre à moyen et long terme. En outre, la plupart des activités industrielles des sociétés de Viohalco sont énergivores et la plupart des sources utilisées dans les énergies thermique et électrique sont non renouvelables. Les incidences de la consommation de sources d'énergie non renouvelables sont importantes à court terme et couvrent à la fois les opérations des sociétés et la chaîne de valeur en amont. Dans le même temps, les sociétés de Viohalco ont des incidences positives sur le changement climatique et la consommation d'énergie, car elles contribuent par le biais de leurs produits à une économie circulaire et à faibles émissions de carbone. Plus précisément, la propriété inhérente de l'aluminium et du cuivre en matière de recyclabilité pourrait entraîner une réduction significative des émissions par rapport à la production primaire de métaux au cours du cycle de vie d'un produit. Les émissions intégrées des produits sidérurgiques sont considérablement réduites par rapport à la production primaire d'acier, alors que le segment Câbles fournit des produits à faibles émissions de carbone en permettant la transition énergétique avec le large déploiement de SER, l'électrification des bâtiments et des transports.

Politiques

E1-2.

Comme indiqué dans la Politique en matière d'énergie et de changement climatique et dans le Code de conduite de l'entreprise, Viohalco et ses filiales s'engagent à contribuer de manière significative à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique, par le biais de mesures d'atténuation du changement climatique. En tant que consommatrices d'énergies non renouvelables et renouvelables, les filiales de Viohalco s'engagent à acheter et à utiliser l'énergie de manière responsable, efficace et rentable dans le but de réduire leur empreinte carbone, tout en examinant le remplacement progressif de l'approvisionnement en électricité par des SER. Les partenaires commerciaux sont tenus de rechercher des méthodes rentables pour améliorer l'efficacité énergétique, réduire la consommation d'énergie et promouvoir des initiatives de décarbonation visant à réduire leurs émissions directes,

directes et indirectes de GES, par le biais du Code de conduite des fournisseurs. Les partenaires commerciaux qui représentent les 90 % supérieurs des dépenses sont également évalués par le biais d'Ecovadis, une plateforme de notation de la durabilité mondialement reconnue, qui intègre l'empreinte carbone et des mesures d'atténuation dans son évaluation, agissant ainsi comme un levier pour les efforts de décarbonation des sociétés de Viohalco.

Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique et cibles liées à l'atténuation du changement climatique

E1-1 ; E1-4

Les filiales de Viohalco reconnaissent leur responsabilité en ce qui concerne la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone. Un élément central de la stratégie de durabilité des sociétés est leur engagement à remplacer progressivement l'approvisionnement en électricité par des SER, réduisant ainsi les émissions directes de carbone dans le cadre de leurs opérations. Les sociétés de Viohalco proposent également une large gamme de produits importants pour la décarbonation de l'économie. Conformément à ces engagements, les filiales de Viohalco développent en permanence leurs plans, actions et objectifs afin de réduire leur empreinte carbone et de contribuer à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique.

Hellenic Cables, l'un des plus grands producteurs de câbles d'énergie et de télécommunications en Europe, et les autres sociétés du segment Câbles ont fixé des objectifs climatiques fondés sur des connaissances scientifiques, conformément à l'Accord de Paris, en s'engageant dans l'initiative Science Based Targets (SBTi) pour atteindre les objectifs « net zéro » (zéro émission nette) à court terme (2030) et à long terme au plus tard d'ici 2050, conformément à l'objectif de 1,5 °C.

En outre, en 2023, Corinth Pipeworks (segment Tubes d'acier) a réalisé son inventaire de GES et établi ses objectifs de décarbonation fondés sur la science pour les Scopes 1, 2 et 3, conformément à l'Accord de Paris. Toutefois, les objectifs ne peuvent pas encore être validés conformément au cadre SBTi, car aucune orientation spécifique au secteur n'a été développée pour l'activité industrielle particulière. En 2023, Sofia Med (segment Cuivre) a mené une étude spécialisée visant à évaluer ses performances en termes de gouvernance climatique d'entreprise et d'empreinte carbone. Le projet a abouti à un inventaire des émissions de carbone des Scopes 1, 2 et 3, ainsi qu'à un plan d'action pour un faible taux d'émission de carbone. Le plan d'action inclut des actions spécifiques et est en cours de validation interne.

Pour que les entreprises de traitement des métaux atteignent la neutralité carbone d'ici 2050, une transformation mondiale de la production industrielle sera nécessaire. Les investissements nécessaires à la transformation ne sont pas encore réalisables à grande échelle sur les plans économique et technologique avant plusieurs années, voire plusieurs décennies, d'autant plus que ces investissements doivent être réalisés à l'échelle mondiale et pas seulement au niveau européen. L'industrie européenne ne peut à elle seule satisfaire aux exigences de l'Accord de Paris, car elle ne représente qu'une petite partie de la capacité mondiale de production de métaux. Dans le même temps, les investissements massifs nécessaires pour transformer la production de métaux affecteront très certainement la compétitivité des industries

européennes, à moins que des mesures adéquates pour les fuites de carbone ne soient mises en place.

L'un des éléments clés de cette transformation consiste à garantir un approvisionnement continu en électricité à faibles émissions en carbone. Les sociétés de Viohalco dépendent fortement de l'électricité pour la métallurgie thermique (c'est-à-dire dans le segment Acier) ou le traitement des métaux au moyen d'énergie mécanique. Les filiales de Viohalco ont donc généralement des émissions de Scope 2 beaucoup plus élevées (environ 2/3) que les émissions de Scope 1 (environ 1/3). Pour minimiser les émissions, les sociétés ont pour objectif de couvrir la totalité de leurs besoins en électricité par des accords d'achat d'électricité (PPA) provenant d'énergie renouvelable, dès que cela sera possible du point de vue de la rentabilité. La conclusion d'accords d'achat d'électricité (PPA) provenant d'énergie renouvelable est actuellement difficile en raison des cadres réglementaires du marché de l'électricité en vigueur dans les différents pays. La capacité des opérateurs de réseau à équilibrer l'offre et la demande d'énergie est également d'une importance cruciale, car elle permet d'obtenir des accords d'achat d'électricité (PPA) provenant d'énergie renouvelable à un coût compétitif par rapport au coût de l'électricité traditionnellement plus bas dont bénéficient la plupart des concurrents des filiales de Viohalco dans les pays hors de l'Europe.

Critères de mise en œuvre de l'énergie verte

Viohalco et ses filiales ont développé des critères spécifiques qui doivent être remplis pour que les filiales puissent revendiquer l'utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables (à savoir l'électricité verte). Ces critères tiennent compte d'une série de facteurs tels que le besoin immédiat d'un déploiement supplémentaire de SER rentables, le développement de solutions rentables pour le stockage de l'énergie, l'adéquation temporelle entre l'offre et la demande d'électricité, la disponibilité d'outils fondés sur le marché tels que les garanties d'origine (GO) et le cadre réglementaire en cours d'élaboration en ce qui concerne les affirmations relatives à l'environnement.

Viohalco et ses filiales considèrent que l'utilisation de garanties d'origine dégroupées (c'est-à-dire l'achat de certificats SER sans aucun lien avec l'énergie réellement achetée) pour prouver

la « consommation d'électricité verte » est une affirmation trompeuse qui dénature la source réelle de l'énergie utilisée pour la production d'un bien ou d'un service.

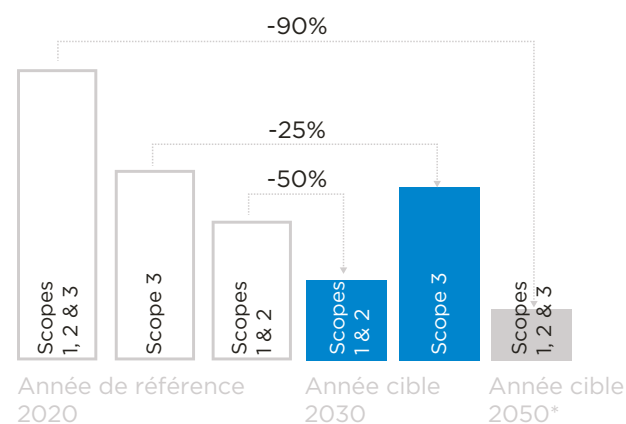
L'utilisation de garanties d'origine dégroupées ne garantit pas et n'encourage pas une contribution efficace à un système électrique entièrement décarboné, car elle ne crée pas les conditions d'additionnalité qui sont fondamentales pour le déploiement à grande échelle des SER en Europe et ailleurs. Certaines organisations internationales autorisent encore les garanties d'origine dégroupées comme preuve de l'achat d'électricité verte. Cela signifie qu'un consommateur d'électricité pourrait théoriquement être physiquement connecté à une centrale électrique au charbon pour l'électricité et en même temps affirmer qu'il utilise de l'électricité verte en achetant des garanties d'origine dégroupées en vente libre, dénaturant ainsi l'origine de l'énergie et trompant les consommateurs sur les caractéristiques de durabilité des produits ou des services qu'ils achètent.

En outre, le système actuel ne fournit pas suffisamment de mesures incitatives pour le développement des SER et la consommation d'électricité verte au moment de la demande réelle de cette électricité ou à l'endroit où elle est nécessaire. Cette concordance temporelle nécessite un large déploiement de la capacité de stockage de l'énergie qui, pour l'instant, n'est pas disponible de manière rentable.

Pour que les filiales de Viohalco puissent affirmer qu'elles utilisent de l'électricité verte, les critères suivants doivent être remplis :

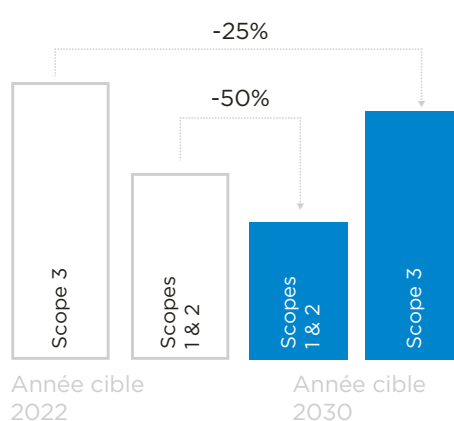
- Un accord d'achat d'électricité (PPA) doit être en place entre la filiale de Viohalco et le producteur de SER.
- Le PPA doit faire référence à la source spécifique de l'électricité SER achetée (emplacement, etc.).
- Le PPA doit faire référence à l'énergie géographiquement connectée au réseau électrique où la consommation a lieu.
- La fourniture d'électricité verte par la filiale de Viohalco doit provenir soit directement de l'entité qui produit l'électricité verte, soit faire l'objet d'un contrat entre le fournisseur d'électricité et l'entité qui produit l'électricité verte.
- L'électricité SER achetée doit être associée à des garanties d'origine enregistrées auprès de l'AIB.

Figure 5 : Objectifs de réduction des émissions de GES pour le segment Câbles *



*Objectif de la SBTi validé conformément à la trajectoire 1,5 °C

Figure 6 : Objectifs de réduction des émissions de GES pour le segment Tubes d'acier*



*Objectif de la SBTi non validé, car les orientations spécifiques au secteur n'ont pas encore été développées.

Actions

E1-3

Les filiales de Viohalco prennent diverses mesures pour lutter contre le changement climatique, en évaluant leurs émissions et leur consommation d'énergie. Cela inclut la mise en place d'évaluations du cycle de vie et de déclarations environnementales de produit pour leurs produits, de certifications pertinentes, de projets d'efficacité énergétique dans leurs installations opérationnelles, ainsi qu'une communication et un engagement actifs avec les fournisseurs afin de réduire les émissions de Scope 3.

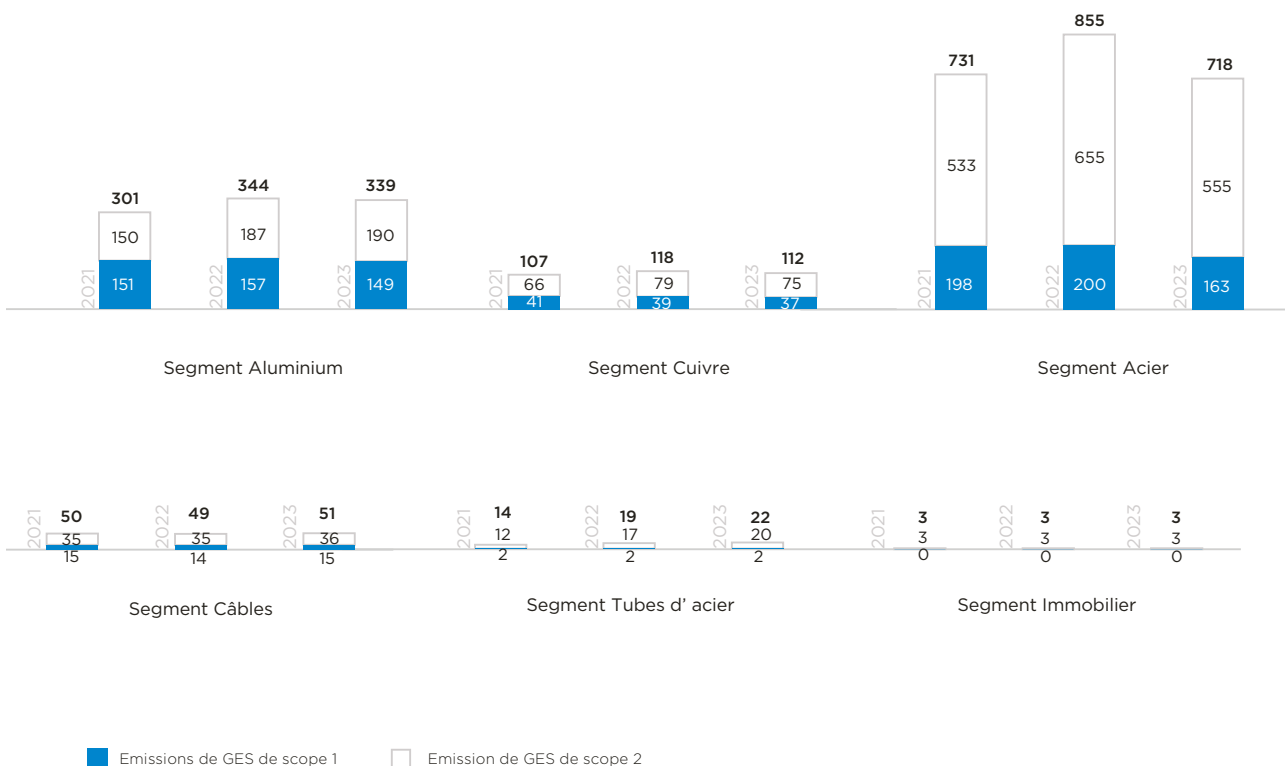
En 2023, les filiales de Viohalco ont calculé les émissions de Scope 3, couvrant les six catégories les plus importantes par rapport à leurs opérations industrielles, qui représentent la grande majorité des émissions. En 2024, les calculs des émissions seront étendus pour couvrir toutes les catégories d'émissions. En outre, 8 sociétés, à savoir Hellenic Cables, Fulgor, ICME Ecab, Corinth Pipeworks, Sidenor, Sovel, Stomana Industry et Dojran Steel sont certifiées conformes à la norme internationale de surveillance des émissions de GES ISO 14064-1: 2018.

Les filiales de Viohalco s'engagent dans divers projets d'efficacité énergétique afin de réduire les incidences liées à la consommation d'énergie, découlant de leur appartenance à une industrie à forte consommation d'énergie. Chaque filiale a effectué des audits énergétiques avec des consultants externes

et a identifié des projets liés à l'efficacité énergétique qui sont en cours/terminés ou en cours d'évaluation. D'ici à la fin de 2024, tous les projets d'efficacité énergétique identifiés par les audits énergétiques externes avec un délai de récupération de trois ans seront mis en œuvre. En outre, les filiales s'efforcent d'économiser l'énergie électrique, notamment en ciblant les pertes non productives et en organisant des formations de sensibilisation à l'énergie. Par ailleurs, 79 % des sociétés industrielles ont été certifiées par le système de gestion de l'énergie ISO 50001:2018. Dans le segment Immobilier, Noval Property met fortement l'accent sur la durabilité et les investissements dans le portefeuille de bâtiments durables visant à réduire la consommation d'énergie grâce à des investissements dans des systèmes d'économie d'énergie.

Les filiales de Viohalco consomment l'électricité provenant directement du réseau des pays dans lesquels elles opèrent, de sorte que la source de l'électricité consommée reflète le mix résiduel de chaque pays. Par conséquent, une partie de l'électricité non renouvelable consommée provient de centrales électriques au gaz naturel (Grèce, Bulgarie), centrales électriques au lignite (Grèce et Bulgarie), centrales électriques au lignite (Grèce et Bulgarie) et de centrales nucléaires (Bulgarie). En outre, Hellenic Cables a augmenté la fréquence et l'automatisation de la collecte de données sur la consommation d'électricité en 2023, en utilisant des outils de simulation et de modélisation de l'énergie. En 2023, Icme Ecab (segment Câbles) a, pour la deuxième année

Figure 7 : Total des émissions brutes de GES de Scope 1 et 2 par segment (10³ tCO₂e) *



* Émissions de GES de Scope 2 basées sur le marché

consécutive, renouvelé son contrat d'approvisionnement de SER qui couvre 100 % de ses besoins en électricité pour 2023.

Indicateurs

BP-2 ; E1-5 ; E1-6

L'initialisation du calcul des émissions de GES pour le Scope 3 a constitué un jalon important pour les filiales de Viohalco en 2023. Les émissions de Scope 3 représentent une part importante de l'inventaire des GES des sociétés, alors que la catégorie 1 (biens et services achetés) est la plus importante pour la majorité des segments, à l'exception du segment Acier en raison de l'utilisation importante de matières premières secondaires par rapport aux métaux primaires.

Plus précisément, les catégories de Scope 3 indiquées sont les suivantes :

- 1) Catégorie 1 : Biens et services achetés
- 2) Catégorie 2 : Biens d'équipement
- 3) Catégorie 3 : Activités liées aux combustibles et à l'énergie
- 4) Catégorie 4 : Transport et distribution en amont
- 5) Catégorie 5 : Déchets générés par les opérations
- 6) Catégorie 12 : Traitement de fin de vie des produits vendus

Comme présenté dans le tableau ci-dessous, les émissions de Scope 3 provenant de la chaîne de valeur de chaque société représentent la majorité des émissions totales pour la plupart des segments d'activité. Par conséquent, les actions

d'atténuation des émissions de Scope 3 par la collaboration avec les fournisseurs et l'engagement dans des pratiques d'économie circulaire sont essentielles pour atteindre des objectifs significatifs de réduction des émissions de carbone et s'aligner sur les objectifs climatiques globaux.

Le total des émissions de GES pour chaque segment est présenté ci-dessous. Les chiffres de l'empreinte carbone totale (Scope 1, 2 et 3) sont rapportés selon les lignes directrices du Protocole sur les gaz à effets de serre, la norme la plus couramment utilisée à l'échelle internationale. Les émissions totales de Scope 1 et 2 restent relativement stables par rapport à l'année dernière, les segments Aluminium et Cuivre affichant une légère réduction des émissions de 2 % et 5 % respectivement. La baisse la plus importante, de 16,0 %, a été observée dans le segment de la fabrication d'acier, en raison d'une réduction de la production au cours de l'année 2023. En revanche, les segments Câbles et Tubes d'acier ont connu une augmentation des émissions absolues en raison de l'augmentation du volume de production. Dans le segment Immobilier, les émissions de GES sont restées stables. Les émissions de Scope 2 sont responsables de la partie la plus significative du total des émissions des segments, étant donné que la plupart des filiales de Viohalco consomment beaucoup d'électricité en raison de la nature du traitement des métaux, tant dans le domaine de la métallurgie que dans le traitement en aval.

Figure 8 : Émissions de Scope 3 réparties par catégorie par segment

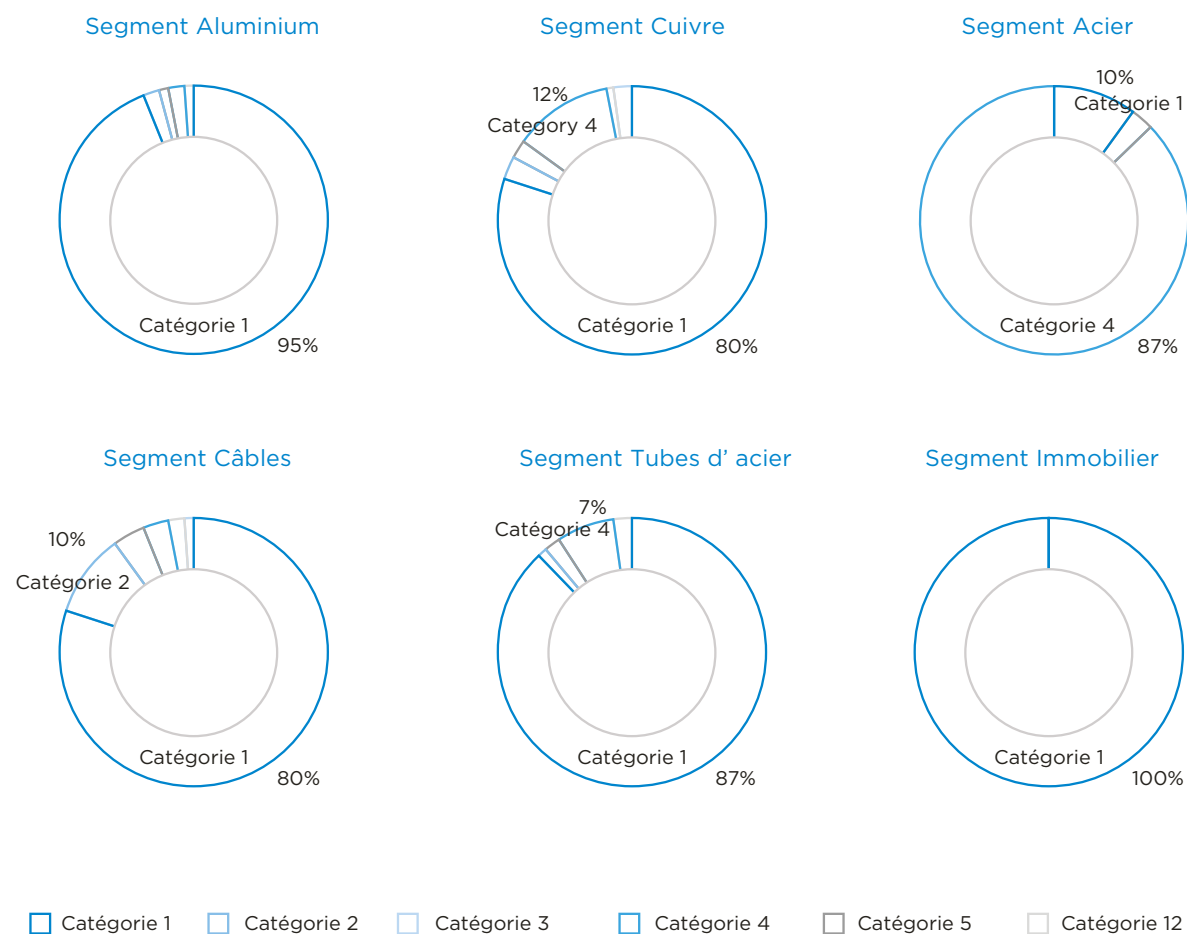


Tableau 1: Émissions et intensité des GES*

Catégorie	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Émissions brutes de GES de Scope 1	10 ³ tCO ₂ e	151	157	149	41	39	37	198	200	163
Émissions brutes de GES de Scope 2 (basées sur la localisation)	10 ³ tCO ₂ e	150	187	190	66	79	75	533	655	555
Émissions brutes de GES de Scope 2 (basées sur le marché)	10 ³ tCO ₂ e	150	187	190	66	79	75	533	655	555
Émissions brutes de GES de Scope 3	10 ³ tCO ₂ e	-	-	3.212	-	-	777	-	-	23
Catégorie 1	10 ³ tCO ₂ e	-	-	3.048	-	-	617	-	-	2
Catégorie 2	10 ³ tCO ₂ e	-	-	23	-	-	19	-	-	0
Catégorie 3	10 ³ tCO ₂ e	-	-	64	-	-	17	-	-	0
Catégorie 4	10 ³ tCO ₂ e	-	-	53	-	-	92	-	-	20
Catégorie 5	10 ³ tCO ₂ e	-	-	6	-	-	7	-	-	1
Catégorie 12	10 ³ tCO ₂ e	-	-	18	-	-	25	-	-	0
Total des émissions de GES	10 ³ tCO ₂ e	301	344	3.551	109	122	889	731	855	741
Intensité totale des émissions de GES (basées sur la localisation et le marché)	10 ³ tCO ₂ e / M €	0,18	0,15	1,88	0,07	0,07	0,52	0,68	0,61	0,73

Catégorie	Unité	Segment Câbles			Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Émissions brutes de GES de Scope 1	10 ³ tCO ₂ e	15	14	15	2	2	2	0	0	0
Émissions brutes de GES de Scope 2 (basées sur la localisation)	10 ³ tCO ₂ e	38	44	46	12	17	20	3	3	3
Émissions brutes de GES de Scope 2 (basées sur le marché)	10 ³ tCO ₂ e	35	35	36	12	17	20	3	3	3
Émissions brutes de GES de Scope 3	10 ³ tCO ₂ e	-	-	853	-	-	721	-	-	11
Catégorie 1	10 ³ tCO ₂ e	-	-	684	-	-	629	-	-	11
Catégorie 2	10 ³ tCO ₂ e	-	-	86	-	-	12	-	-	0
Catégorie 3	10 ³ tCO ₂ e	-	-	15	-	-	1	-	-	0
Catégorie 4	10 ³ tCO ₂ e	-	-	42	-	-	55	-	-	0
Catégorie 5	10 ³ tCO ₂ e	-	-	6	-	-	12	-	-	0
Catégorie 12	10 ³ tCO ₂ e	-	-	20	-	-	12	-	-	0
Total des émissions de GES (basées sur la localisation)	10 ³ tCO ₂ e	53	58	914	14	19	743	-	-	14
Total des émissions de GES (basées sur le marché)	10 ³ tCO ₂ e	50	49	904	14	19	743	-	-	14
Intensité totale des émissions de GES (basée sur la localisation)	10 ³ CO ₂ e / M €	0,07	0,07	0,94	0,06	0,04	1,27	0,16	0,10	0,42
Intensité totale des émissions de GES (basée sur le marché)	10 ³ tCO ₂ e / M €	0,07	0,05	0,93	0,06	0,04	1,27	0,16	0,10	0,42

*1. Les émissions de gaz à effet de serre sont indiquées en CO₂e.

2. Les émissions directes de GES de Scope 1 sont calculées à l'aide des derniers rapports nationaux d'inventaire (NIR) disponibles pour chaque pays, à l'exception du Royaume-Uni, pour lequel la méthode de calcul des facteurs de conversion des émissions de GES du gouvernement britannique pour le reporting d'entreprise a été utilisée. Pour les sociétés participant au système d'échange de quotas d'émission, les émissions pertinentes provenant des rapports du système d'échange de quotas d'émission ont été utilisées. Pour les facteurs d'émission de CO₂e pour le CH₄ et le N₂O, la base de données des facteurs d'émission EFDB du GIEC a été utilisée.

3. Pour les émissions indirectes de GES de Scope 2, une approche basée sur la localisation et une approche basée sur le marché ont été appliquées.

- Approche basée sur la localisation : Pour la Grèce, la Roumanie et la Bulgarie, la méthode de calcul du mix résiduel européen pour 2022 a été utilisée, car le rapport correspondant pour 2023 n'était pas disponible au moment de la rédaction du rapport. Pour le Royaume-Uni, la méthode de calcul des facteurs de conversion des GES du gouvernement britannique pour le reporting d'entreprise a été utilisée pour 2023, tandis que pour la Macédoine du Nord, les émissions ont été calculées à l'aide des facteurs d'émission de LowCarbonPower (https://lowcarbonpower.org/region/North_Macedonia).

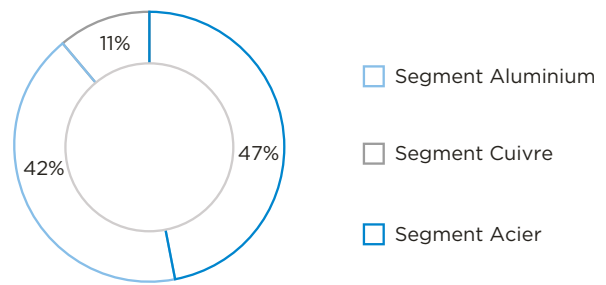
- Approche basée sur le marché : Les mêmes méthodes ont été utilisées pour l'approche basée sur la localisation, à l'exception des émissions de Scope 2 pour l'cme Ecab, une filiale du segment Câbles, qui a renouvelé son contrat d'achat d'électricité renouvelable en 2023.

4. Le calcul des émissions indirectes de GES de Scope 3 est basé sur le Protocole sur les GES.

5. L'intensité totale des émissions de GES pour 2021 et 2022 est calculée en utilisant uniquement les émissions de GES des Scopes 1 et 2 comme nominateur, tandis qu'en 2023, elle est calculée pour l'ensemble des émissions de GES (Scopes 1, 2, 3).

En outre, cinq filiales de Viohalco font partie du système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'Union européenne : ElvalHalcor, Sidenor, Sovel, Stomana Industry et Sofia Med, ainsi qu'une filiale participant au système britannique d'échange de quotas d'émission de carbone, Bridgnorth Aluminium. Toutes les filiales de Viohalco reçoivent, au sein de chacun de leurs systèmes d'échange, moins de quotas gratuits que leurs émissions réelles et sont donc tenues d'acheter des quotas carbone européens sur une base annuelle. Le déficit en quotas gratuits varie de 5 à 30 %.

Figure 9 : Répartition des émissions de GES de Scope 1 dans le SEQE par segment



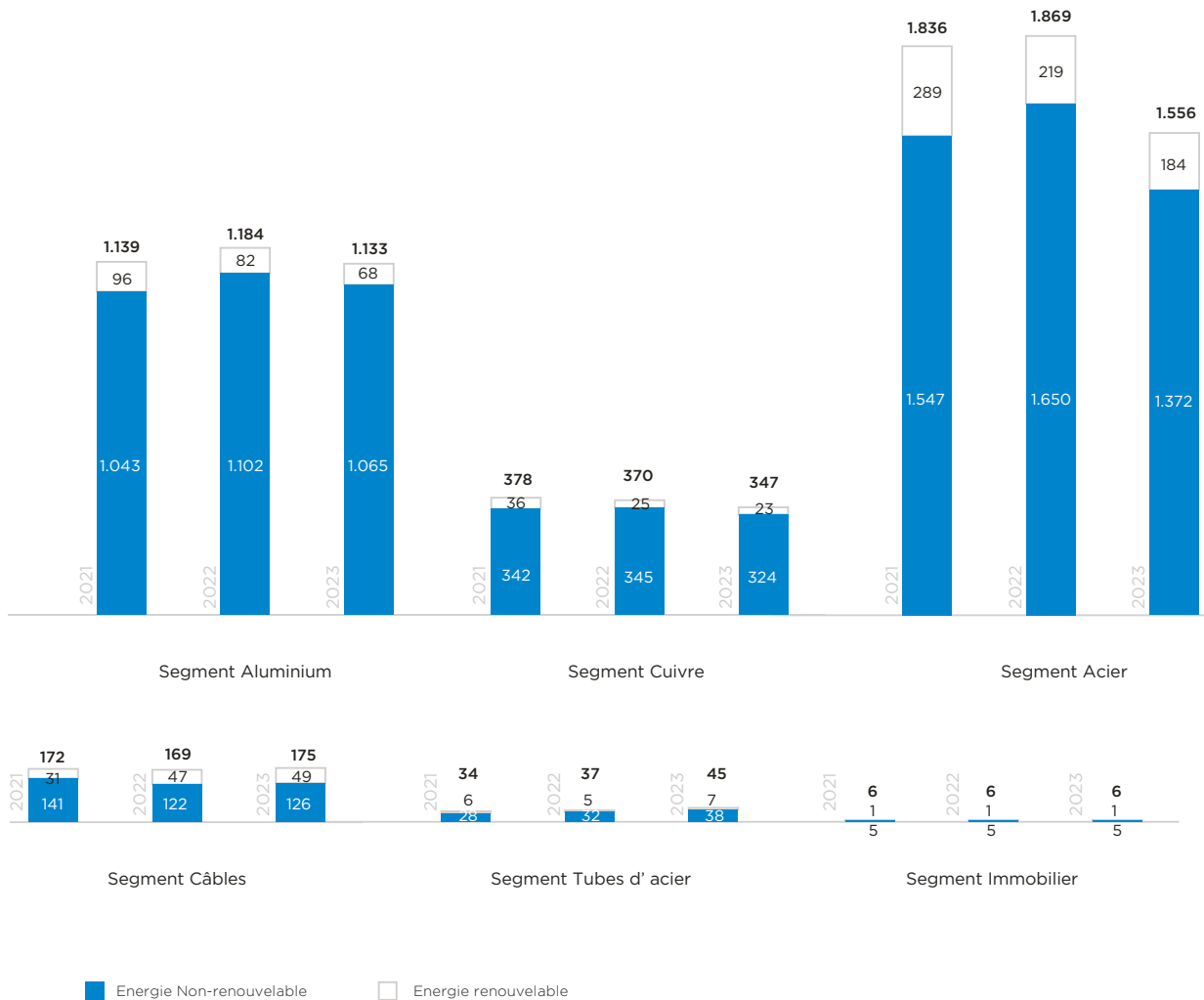
Consommation d'énergie et mix énergétique

E1-5

Les chiffres indiqués dans le graphique ci-dessous reflètent la répartition de la consommation d'énergie totale entre les sources non renouvelables et les sources renouvelables.

En 2023, les segments Cuivre et Acier ont connu une baisse de leur consommation d'énergie totale, tandis que les segments Câbles et Tubes d'acier ont enregistré une augmentation de la consommation. La consommation d'énergie dans le segment Immobilier est restée stable.

Figure 10 : Total de la consommation d'énergie par source renouvelable et non renouvelable par segment (10³ MWh)



Dans le segment Aluminium, la consommation d'énergie totale a diminué de 4,3 %, principalement en raison de la réduction du volume de production sur certains sites. À Elval (division de laminage d'aluminium d'ElvalHalcor), l'intensité énergétique de la fonderie a diminué de 9 % par rapport à 2021, mais dans le même temps, la mise en service de la nouvelle ligne de production de revêtements a entraîné une augmentation de l'intensité de la consommation d'électricité, car elle accroît la part des produits nécessitant un traitement en aval. Dans le segment Cuivre, la consommation d'énergie totale a diminué de 6,2 %, en raison de la réduction de la production sur certains sites. Dans le segment Câbles, la consommation d'énergie totale a augmenté de 3,6 % en raison de l'augmentation du

volume de production sur tous les sites de production.

Le segment Acier a enregistré une baisse de la consommation totale d'énergie de 16,7 % en raison de la réduction des volumes de production, mais également de la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique sur des sites spécifiques. En particulier, chez Stomana Industry, l'intensité énergétique thermique du processus de laminage s'est progressivement améliorée au fil des ans, grâce aux investissements réalisés pour réduire la consommation de gaz naturel, tels que le remplacement des anciens préchauffeurs par des nouveaux et l'installation de nouveaux équipements de coulage qui réduisent les besoins de préchauffage.

Figure 11 : Intensité de la consommation d'énergie thermique pour le laminoir de Stomana

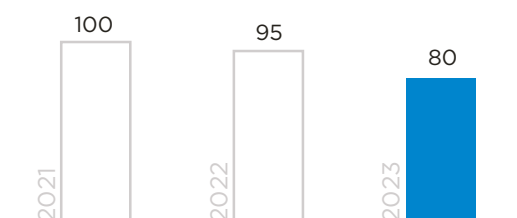
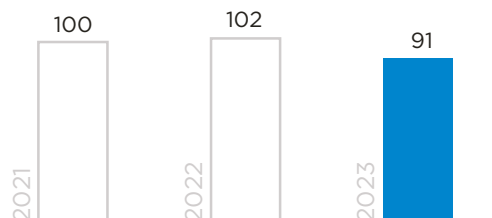


Figure 12 : Intensité totale de la consommation d'énergie pour la fonderie d'Elval



Note : la valeur de l'intensité énergétique en 2021 a été utilisée comme référence et a reçu une valeur de 100. Les années suivantes sont comparées à la valeur de référence.

Dans le segment Tubes d'acier, la consommation d'énergie totale a augmenté de 21,6 %. L'indicateur de l'intensité énergétique du segment Tubes d'acier est sujette à des variations dans la gamme de produits, ainsi que dans l'utilisation de l'usine, de sorte qu'il ne s'agit pas d'un indicateur capable de refléter pleinement l'efficacité énergétique de l'usine ou de donner une indication des investissements mis en œuvre en matière d'efficacité énergétique.

Tableau 2: Total de la consommation d'énergie et mix énergétique

Catégorie	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Sources d'énergies renouvelables	10³ MWh	96	82	68	36	25	23	289	219	184
Électricité achetée ou acquise, chaleur, vapeur et refroidissement	10 ³ MWh	96	82	68	36	25	23	289	215	179
Énergies renouvelables non combustibles autoproduites	10 ³ MWh	-	-	-	-	-	-	-	4	5
Part des sources renouvelables dans la consommation énergétique totale	%	8,5	6,9	6,0	9,5	6,7	6,6	15,7	11,7	11,8
Sources d'énergies non renouvelables	10³ MWh	1.043	1.102	1.065	342	345	324	1.547	1.650	1.372
Électricité achetée ou acquise, chaleur, vapeur et refroidissement	10 ³ MWh	273	305	314	119	127	120	945	1.028	877
Gaz naturel	10 ³ MWh	760	781	731	218	213	199	569	609	484
Pétrole brut et pétrole	10 ³ MWh	10	15	14	5	5	5	12	13	11
Autres sources fossiles	10 ³ MWh	-	1	6	-	-	-	21	-	-
Total de la consommation d'énergie	10³ MWh	1.139	1.184	1.133	378	370	347	1.836	1.869	1.556
Intensité énergétique	Mwh / M €	0,68	0,51	0,60	0,24	0,20	0,20	1,72	1,34	1,54

Catégorie	Unité	Segment Câbles			Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Sources d'énergies renouvelables	10³ MWh	31	47	49	6	5	7	1	1	1
Électricité achetée ou acquise, chaleur, vapeur et refroidissement	10 ³ MWh	31	47	49	6	5	7	1	1	1
Énergies renouvelables non combustibles autoproduites	10 ³ MWh	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des sources renouvelables dans la consommation énergétique totale	%	17,8	27,6	28,0	18,8	15,4	16,0	22,5	18,1	17,7
Sources d'énergies non renouvelables	10³ MWh	141	122	126	28	32	38	6	5	5
Électricité achetée ou acquise, chaleur, vapeur et refroidissement	10 ³ MWh	67	53	55	20	25	31	5	5	5
Gaz naturel	10 ³ MWh	70	64	65	-	-	-	0,3	0,2	0,3
Pétrole brut et pétrole	10 ³ MWh	4	5	5	6	6	6	-	-	-
Autres sources fossiles	10 ³ MWh	-	-	1	2	1	1	-	-	-
Total de la consommation d'énergie	10³ MWh	172	169	175	34	37	45	6	6	6
Intensité énergétique	Mwh / M €	0,23	0,19	0,18	0,15	0,08	0,08	0,32	0,20	0,18

La consommation totale d'énergie provenant des sources renouvelables a diminué en raison de l'augmentation de l'utilisation de combustibles fossiles pour la production d'électricité des fournisseurs d'électricité dans tous les pays d'activité en 2023. Cependant, dans le segment Câbles,

la part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie est restée élevée grâce au contrat d'achat d'électricité renouvelable qu'lcme Ecab a signé avec Hidroelectrica, le plus grand producteur de SER de Roumanie.

Risques et opportunités

SBM-3, E1-7, E1-8, E1-9

Le changement climatique et la transition énergétique présentent pour Viohalco et ses filiales divers risques et opportunités financiers. Pour identifier et gérer les risques, Viohalco et ses filiales ont mis en œuvre le cadre TCFD. Ce cadre permet également aux sociétés de Viohalco de communiquer de manière transparente sur leur gestion des risques et des opportunités liés au climat. Viohalco, ainsi qu'ElvalHalcor, Cenergy Holdings, Sidenor et Noval Property, ont publié des rapports TCFD indépendants en 2023.

Pour les segments Aluminium, Cuivre et Acier, l'évaluation des risques liés au climat a mis en évidence les risques transitoires liés à la volatilité des prix de l'énergie, aux taxes carbone, aux effets du SEQE et du MACF, ainsi qu'aux risques physiques liés aux phénomènes météorologiques défavorables et à la disponibilité de l'eau. Les filiales des segments Aluminium et Cuivre ont des opportunités liées à de nouveaux produits à faible teneur en carbone et circulaires, et le segment Acier peut tirer parti des fluctuations des prix de l'énergie à partir de SER. Les segments Câbles et Tubes d'acier sont exposés aux risques climatiques liés aux taxes carbone et aux phénomènes météorologiques défavorables, ainsi qu'aux opportunités liées au développement de produits permettant la décarbonation en raison de l'évolution des préférences des consommateurs. Les risques transitoires sont principalement attendus à court et moyen terme, soit 0 à 10 ans, tandis que les risques physiques, tels que les phénomènes météorologiques et la disponibilité de l'eau, sont attendus à long terme (10 ans et plus). Pour une description plus détaillée des risques liés au climat, voir les tableaux ci-dessous. Les informations présentées dans les tableaux sont prises en compte au moment de la définition de la stratégie, de la planification financière et des opérations quotidiennes.

Utilisation des compensations carbone

Les filiales de Viohalco n'utilisent pas et n'ont pas l'intention d'utiliser, dans un avenir proche, des compensations carbone afin de réduire l'effet carbone net de leurs activités. L'utilisation de compensations carbone pour les filiales de Viohalco est un scénario à long terme qui se réfère aux émissions résiduelles susceptibles de ne pas pouvoir être atténuées dans les délais prévus par leur engagement. Qui plus est, les compensations carbone ne peuvent constituer une option viable que lorsqu'il existe un cadre harmonisé, accepté et réglementé au niveau international, sur lequel toutes les parties intéressées peuvent fonder leurs affirmations et leur stratégie à long terme.

Actuellement, l'utilisation de compensations carbone est considérée par Viohalco et ses filiales comme une pratique commerciale déloyale qui peut potentiellement tromper les consommateurs lorsque ces affirmations ne sont pas fondées sur les incidences réelles du cycle de vie du produit, mais sur des compensations d'émissions de carbone en dehors de la chaîne de valeur du produit, puisque ces compensations ne sont pas équivalentes.

Les compensations carbone ne sont pas actuellement considérées comme un outil de décarbonation pour les filiales de Viohalco pour plusieurs raisons :

- 1) l'accent est toujours mis sur l'atténuation réelle des émissions de carbone opérationnelles et non opérationnelles (Scopes 1, 2 et 3). Les filiales de Viohalco ont entièrement cartographié leurs émissions, tant opérationnelles que celles de la chaîne de valeur (d'où provient la grande majorité des émissions de Viohalco). Les compensations carbone ne doivent pas être considérées comme un substitut à l'atténuation des émissions. Bien qu'elles puissent contribuer à atténuer l'impact des émissions qui ne peuvent être évitées, l'accent doit être mis sur la réduction des émissions grâce à l'efficacité énergétique, au déploiement à grande échelle des SER et à la mise en œuvre de technologies innovantes qui transformeront les secteurs de l'économie émettant du carbone, tels que la production alimentaire et minérale, le transport, etc.
- 2) la qualité et la crédibilité des compensations carbone sur le marché. Le manque de responsabilité et de transparence dans certains projets de compensation, qu'ils soient fondés sur la nature ou sur la technologie, crée une incertitude quant à la réduction des émissions promise. Cela pourrait entraîner des situations dans lesquelles une filiale de Viohalco peut être tenue de redéclarer ses émissions, des années plus tard, avec un effet préjudiciable sur sa crédibilité. En outre, le manque de transparence quant à l'existence d'autres effets environnementaux ou sociaux sur certains projets de compensation, en particulier les projets fondés sur la nature qui peuvent avoir une influence négative sur la biodiversité des populations indigènes.
- 3) L'utilisation de compensations carbone génère un « effet de rebond », ce qui signifie que l'utilisation de compensations permet à l'entreprise de maintenir ses émissions en raison de ces compensations, ce qui compromet les efforts d'atténuation visant à réduire les émissions.
- 4) Le défi consiste à déterminer si le principe d'additionnalité est mis en œuvre, ce qui signifie que l'on peut souvent se demander si ces projets de compensation n'auraient pas eu lieu s'il n'y avait pas eu une demande de la part d'entreprises désireuses d'acheter les compensations. Projets fondés sur la nature (p. ex. le reboisement) sont particulièrement susceptibles de répondre à ce critère, car les terres arables supportent toujours la végétation sans interférence anthropogénique (c.-à-d. sans le financement).
- 5) Il y a un manque total de normalisation sur le marché de la compensation carbone, qui est par nature complexe et influencé par de nombreux facteurs. Il existe actuellement différentes méthodes et il n'y a pas de méthode de calcul unique, internationale et reconnue, qui permettrait de garantir la crédibilité de ces compensations tant pour les acheteurs que pour les consommateurs.

Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) est un règlement en vertu du programme « Fit for 55 » (« Paré pour 55 ») dans le cadre de l'initiative stratégique de l'Union européenne en matière de climat. Le programme fixe des objectifs ambitieux en matière de neutralité climatique d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire d'au moins 55 % de réduction nette des émissions de carbone. Le MACF est

conçu pour fonctionner parallèlement au système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE), complétant sa fonction pendant une période de transition en imposant l'obligation d'une taxe carbone à tous les importateurs de certains matériaux/produits à forte intensité de carbone, deux d'entre eux, l'aluminium et l'acier, étant des produits fabriqués par les filiales de Viohalco. L'allocation gratuite de quotas de carbone actuellement accordée aux secteurs « à risque de fuite de carbone » de l'aluminium et de l'acier sera progressivement supprimée d'ici à 2034, date à laquelle ces producteurs de métaux devront acheter des quotas pour la totalité de leurs émissions. La suppression progressive des quotas gratuits aura un effet immédiat sur le coût de la production d'aluminium et d'acier en Europe, ainsi que sur les matériaux importés soumis au MACF, puisque le coût total des émissions de carbone sera reflété dans le coût de production.

Les filiales de Viohalco, qui produisent de l'acier et de l'aluminium, sont doublement touchées par la mise en œuvre du MACF :

- 1) Le MACF entraînera une augmentation du coût des matières premières produites dans les pays tiers, car actuellement, seule l'Europe soumet la production d'acier et d'aluminium à un système d'échange tel que le système européen d'échange de quotas d'émission, qui entraîne un coût pour les émissions.
- 2) Les produits concurrents provenant de pays tiers seront également soumis aux coûts du MACF, à condition que leur intensité carbone soit correctement documentée et déclarée. Les producteurs européens d'acier et d'aluminium étant parmi les plus faibles émetteurs au monde, l'incorporation du coût du carbone sur les importations peut présenter une opportunité si, et seulement si, les émissions de carbone incorporées des produits concurrents importés sont pleinement reflétées dans les déclarations.

Le MACF offre à l'Union européenne l'occasion de montrer que ses politiques ambitieuses peuvent conduire à une baisse globale des émissions sans compromettre la compétitivité de sa base industrielle à forte intensité carbone. Bien que le MACF ait pour objectif de créer des conditions de concurrence équitables entre les importateurs et les fabricants de l'Union européenne, il est fort à craindre que les déclarations de l'intensité carbone des produits importés soient sous-estimées en raison des lacunes dans le reporting et de l'absence d'une méthode solide de calcul des émissions, en particulier pour les produits en aval qui doivent incorporer les émissions provenant des émissions intégrées en amont. Le contournement des émissions réelles entraînerait un désavantage concurrentiel pour les producteurs européens, qui supporteraient l'intégralité du coût des émissions de carbone au fur et à mesure de la suppression des quotas gratuits.

En outre, l'aluminium est un composant essentiel des câbles d'énergie, représentant jusqu'à 80 % de leur poids dans certaines applications, alors que l'acier peut représenter jusqu'à 40 %. Les câbles d'alimentation ne font actuellement pas partie du champ d'application des produits du MACF, car ce dernier n'inclut actuellement que les matériaux dont la teneur en aluminium ou en acier est de 100 %.

L'inclusion des câbles d'alimentation dans le champ d'application du MACF est considérée par Viohalco comme extrêmement importante pour maintenir des conditions de concurrence équitables avec les concurrents des pays tiers. Les sociétés du segment Câbles de Viohalco travaillent en étroite collaboration avec les associations industrielles afin d'alerter les législateurs de l'Union européenne sur la nécessité d'inclure les câbles d'alimentation dans le champ d'application du MACF. La Commission européenne évalue actuellement d'autres secteurs en aval exposés au risque de fuite de carbone, tels que ceux qui contiennent une part importante d'au moins un des biens entrant dans le champ d'application du MACF et qui doivent être inclus d'ici à 2026 avant que le MACF n'entre dans sa phase finale.

L'inclusion des câbles dans le champ d'application du MACF est conforme aux principes de la proposition de règlement de l'Union européenne pour une industrie « zéro net » (« Net-Zero Industry Act », NZIA), qui vise à identifier et à soutenir les capacités stratégiques de fabrication de technologies « zéro net », à hauteur d'au moins 40 % des besoins annuels de déploiement d'ici à 2030. La NZIA accélérera les progrès vers les objectifs de l'Union européenne pour 2030 et, au-delà, vers la transition vers la neutralité climatique d'ici à 2050. Les câbles d'alimentation ont été identifiés comme une technologie stratégique « zéro net » en contribuant de manière significative à l'effort de décarbonation, car ils sont un composant essentiel de l'électricité. Ainsi, un manque de compétitivité des câbles d'alimentation fabriqués dans l'Union européenne nuira très certainement à la capacité de l'Union à atteindre ses objectifs de neutralité climatique.

Les filiales de Viohalco n'améliorent pas les puits de carbone naturels et n'appliquent pas de solutions techniques pour éliminer les gaz à effet de serre de l'atmosphère (par exemple, captage direct dans l'air), car ces technologies ne sont toujours pas arrivées à maturité d'un point de vue économique ou technologique.

En outre, en raison de leur intensité carbone opérationnelle relativement faible, les filiales de Viohalco sont moins exposées à la tarification du carbone et présentent un risque d'exposition aux coûts beaucoup plus faible que les producteurs de métaux primaires ou les concurrents extérieurs à l'Union européenne dont l'empreinte carbone est plus élevée et qui sont exposés aux coûts du MACF. Toutefois, les filiales sont néanmoins exposées à ce risque. Pour réduire leur exposition à la tarification du carbone par le biais des émissions indirectes, il est stratégiquement important que les filiales de Viohalco aient accès à une électricité à faibles émissions de carbone ou sans émissions de carbone. Les filiales de Viohalco explorent des alternatives pour l'approvisionnement direct en électricité renouvelable, telles que des accords d'achat d'électricité provenant d'énergie renouvelable.

En 2023, Viohalco et ses filiales Cenergy Holdings, ElvalHalcor, Sidenor et Noval Property ont publié leur premier rapport TCFD séparé. Le but de la publication était de fournir des informations relatives à la gestion des risques et des opportunités en lien avec le climat et de démontrer l'engagement à traiter les conséquences du changement climatique. Les tableaux suivants présentent les risques et les opportunités liés au climat dans le rapport TCFD 2022 de Viohalco.

Tableau 3 : Risques et opportunités liés au climat par segment

Risques liés au climat / segment Aluminium

Type	Risque	Horizon de temps	Description
Transition Technologie	Augmentation des prix de l'énergie en raison des politiques en matière de changement climatique	Court/ moyen terme (0 à 10 ans)	Les coûts opérationnels se sont accrues en raison de l'augmentation du prix de l'électricité résultant de la hausse de la contribution des SER, du coût du stockage de l'énergie et du coût plus élevé des quotas carbone.
Transition, Politique et juridique	Taxes carbone (MACF)	Court/ Moyen terme (0 à 10 ans)	Augmentation du coût des matières premières en raison des taxes supplémentaires imposées par le MACF. Risque de manque de compétitivité en raison du contournement des impôts par les importateurs.
Transition, politique et juridique	Effet du SEQE	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	Diminution progressive des quotas gratuits de l'Union européenne à partir de 2026
Physique, Grave	Phénomènes météorologiques défavorables	Long terme (10 ans et plus)	Les phénomènes météorologiques défavorables (tels que les températures extrêmement basses/ élevées, les inondations dues à de fortes pluies, les chutes de neige abondantes) peuvent entraîner des perturbations importantes dans le processus de production, la chaîne d'approvisionnement, le transport, ainsi que dans la livraison aux clients.
Physique, chronique	Disponibilité de l'eau	Long terme (10 ans et plus)	La pénurie d'eau peut entraver les activités de production de l'entreprise en raison de la modification des régimes de précipitations à long terme due au changement climatique et au réchauffement des températures. L'augmentation de la consommation d'électricité pour le recyclage complet de l'eau entraînera une hausse des coûts opérationnels et des émissions indirectes de carbone.

Opportunités liées au climat / Segment Aluminium

Type	Risque	Horizon de temps	Description
Produits et services	Nouveaux produits circulaires et à faible teneur en carbone – matériaux recyclés (économie circulaire)	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	Les sociétés du segment Aluminium Viohalco promeuvent et mettent en œuvre les principes de l'économie circulaire, en augmentant constamment l'utilisation d'aluminium provenant de produits arrivés en fin de cycle de vie et conçoivent des produits recyclables qui peuvent réintégrer la chaîne de valeur et réduire les besoins en aluminium primaire, ce qui permet d'économiser de l'énergie et de réduire l'empreinte carbone.

Risques liés au climat / segment Cuivre

Type	Description	Horizon de temps	Impact et gestion
Transition Technologie	Augmentation des prix de l'énergie en raison des politiques en matière de changement climatique	Court/moyen terme (0 à 10 ans)	Les coûts de production se sont accrues en raison de l'augmentation du prix de l'électricité résultant de la hausse de la contribution des SER, du coût du stockage de l'énergie et du coût plus élevé des quotas carbone.
Transition, Politique et juridique	Effet du SEQE	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	Diminution progressive des quotas gratuits de l'Union européenne à partir de l'entrée du cuivre dans le MACF.
Physique, grave	Phénomènes météorologiques défavorables	Long terme (10 ans et plus)	Les phénomènes météorologiques défavorables (tels que les températures extrêmement basses/ élevées, les inondations dues à de fortes pluies, les chutes de neige abondantes) peuvent entraîner des perturbations importantes dans le processus de production, la chaîne d'approvisionnement, le transport, ainsi que dans la livraison aux clients.
Physique, Chronique	Disponibilité de l'eau	Long terme (10 ans et plus)	L'augmentation de la consommation d'électricité pour le recyclage complet de l'eau entraînera une hausse des coûts. La pénurie d'eau peut entraver les activités de production de l'entreprise en raison de la modification des régimes de précipitations à long terme due au changement climatique et au réchauffement des températures.

Opportunités liées au climat / Segment Cuivre

Type	Description	Horizon de temps	Impact et gestion
Produits et services	Nouveaux produits circulaires et à faible teneur en carbone – matériaux recyclés (économie circulaire)	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	Les sociétés du segment Cuivre promeuvent et mettent en œuvre les principes de l'économie circulaire, en augmentant constamment l'utilisation de cuivre provenant de la collecte des produits en fin de vie, afin qu'ils puissent réintégrer la chaîne de valeur. Les déchets qui réintègrent la boucle comprennent à la fois les déchets de cuivre post-et-pré-consommation.
Produits et services	Nouveau produit – tubes pour CVC (chauffage, ventilation et climatisation)	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	Les sociétés du segment Cuivre produisent déjà des tubes en cuivre pour permettre la mise en place de systèmes CVC économes en énergie qui contribuent à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. En outre, la filiale Sofia Med fabrique des produits en cuivre utilisés dans diverses applications pour les véhicules électriques et dans les technologies numériques. Les entreprises du segment Cuivre cherchent à poursuivre sur leur lancée et à développer leur offre de produits afin de pouvoir aider davantage leurs clients.

Risques liés au climat / Segment Acier

Type	Description	Horizon de temps	Impact et gestion
Transition Technologie	Augmentation des prix de l'énergie en raison des politiques en matière de changement climatique	Court/moyen terme (0 à 10 ans)	Les coûts de production se sont accrus en raison de l'augmentation du prix de l'électricité résultant de la hausse de la contribution des SER et du stockage de l'énergie, ainsi que du coût plus élevé des quotas carbone.
Transition, Politique et juridique	Taxes carbone (MACF)	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	Risque de manque de compétitivité en raison du contournement des impôts par les importateurs.
Transition, politique et juridique	Effets du SEQE	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	Diminution progressive des quotas gratuits de l'Union européenne en 2026.
Physique, Grave	Phénomènes météorologiques défavorables	Long terme (10 ans et plus)	Les phénomènes météorologiques défavorables (tels que les températures extrêmement basses/élevées, les inondations dues à de fortes pluies, les chutes de neige abondantes) peuvent entraîner des perturbations importantes dans le processus de production, la chaîne d'approvisionnement, le transport, ainsi que dans la livraison aux clients.
Physique, chronique	Disponibilité de l'eau	Long terme (10 ans et plus)	L'augmentation de la consommation d'électricité pour le recyclage complet de l'eau entraînera une hausse des coûts. La pénurie d'eau peut entraver les activités de production de l'entreprise en raison de la modification des régimes de précipitations à long terme due au changement climatique et au réchauffement des températures.

Opportunités liées au climat / Segment Acier

Type	Description	Horizon de temps	Impact et gestion
Source d'énergie	Tirer parti des fluctuations des prix de l'énergie dans les SER	Moyen terme (5 à 10 ans)	Le segment Acier offre une plus grande flexibilité en cas de fonctionnement intermittent ; il est donc le plus adapté à la production intermittente de SER. Ainsi, les filiales du segment Acier peuvent tirer parti des variations de prix provenant des énergies renouvelables et travailler pendant des heures spécifiques.

Risques liés au climat / Segment Câbles

Type	Description	Horizon de temps	Impact et gestion
Transition, politique et juridique	Taxes carbone (MACF)	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	Augmentation des coûts de l'aluminium et de l'acier en raison des taxes supplémentaires imposées par le MACF. Les concurrents étrangers qui contournent les coûts générés par le MACF peuvent obtenir un avantage concurrentiel.
Physique, Grave	Phénomènes météorologiques défavorables	Long terme (10 ans et plus)	Les phénomènes météorologiques défavorables (tels que les températures extrêmement basses/élevées, les inondations dues à de fortes pluies, les chutes de neige abondantes) peuvent entraîner des perturbations importantes dans le processus de production, la chaîne d'approvisionnement, le transport, ainsi que dans la livraison aux clients.

Opportunités liées au climat / Segment Câbles

Type	Description	Horizon de temps	Impact et gestion
Produits et services	Produits permettant la décarbonation de l'énergie par le déploiement massif de SER, électrification du secteur des transports	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	Le segment Câbles fabrique, entre autres, des câbles d'alimentation et de télécommunication pour les secteurs du transport et de la distribution d'énergie. Une excellente opportunité de décarboner de l'énergie se présente pour le segment Câbles, car ses produits facilitent le développement de réseaux intelligents, qui soutiennent l'électrification du transport, le développement des SER, etc.
Produits et services	Développement de produits dont les émissions sont comparativement plus faibles tout au long de leur cycle de vie	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	L'évolution des préférences des consommateurs pour des produits à faible teneur en carbone devrait augmenter de manière significative la demande de câbles d'alimentation à faible empreinte carbone, y compris les solutions à plus forte teneur en matières recyclées. Le segment Câbles a l'occasion de profiter de la tendance du marché et de placer les sociétés dans une meilleure position concurrentielle.

Risques liés au climat / Segment Tubes d'acier

Type	Description	Horizon de temps	Impact et gestion
Transition, politique et juridique	Taxes carbone (MACF)	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	Augmentation des coûts en raison des taxes supplémentaires imposées par le MACF sur l'acier.
Physique, Grave	Phénomènes météorologiques défavorables	Long terme (10 ans et plus)	Les phénomènes météorologiques défavorables (tels que les températures extrêmement basses/élevées, les inondations dues à de fortes pluies, les chutes de neige abondantes) peuvent entraîner des perturbations importantes dans le processus de production, la chaîne d'approvisionnement, le transport, ainsi que dans la livraison aux clients.

Opportunités liées au climat / Segment Tubes d'acier

Type	Description	Horizon de temps	Impact et gestion
Produits et services	Développement et/ou expansion du portefeuille de produits à faibles émissions. Développement de nouveaux produits ou services par le biais de la R&D et de l'innovation	Court/Moyen terme (0 à 10 ans) Long terme (plus de 10 ans)	Le segment Tubes d'acier vise à augmenter la proportion de la production de solutions alternatives à faible teneur en carbone, en utilisant des matières premières à faible teneur en carbone, en concluant des accords d'achat d'électricité provenant d'énergies renouvelables à long terme pour la demande en électricité et en augmentant les matériaux secondaires post-consommation dans le processus de fabrication. En outre, le segment Tubes d'acier développe des solutions innovantes sur les principaux piliers de la transition énergétique, tels que le gaz, l'hydrogène et le captage et le stockage du carbone (CCS), et une excellente opportunité se présente pour accroître son chiffre d'affaires grâce à l'accès à de nouveaux marchés et à des marchés émergents.

Risques liés au climat / Segment Immobilier

Type	Description	Horizon de temps	Impact et gestion
Physique, chronique	Phénomènes météorologiques défavorables (températures extrêmement élevées/basses en raison de changements climatiques à long terme)	Long terme (plus de 10 ans)	Les changements climatiques à plus long terme (températures extrêmement élevées/basses) peuvent entraîner une augmentation de la demande de climatisation ou de chauffage par les locataires de bâtiments. La société peut être amenée à installer des capacités de chauffage et de refroidissement supplémentaires dans les bâtiments existants afin de garantir des niveaux de température constants, ce qui peut entraîner une augmentation des investissements en capital.
Physique, grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes pluies, vague de chaleur)	Long terme (plus de 10 ans)	Les phénomènes météorologiques défavorables (tels que les températures extrêmement basses/élevées, les inondations dues à de fortes pluies, les chutes de neige abondantes) peuvent entraîner des dommages matériels, des perturbations de l'activité, une augmentation des coûts d'assurance et une perte potentielle de la valeur des actifs.
Transition, politique et juridique	Modifications des normes de construction concernant les bâtiments durables	Moyen/Long terme (5 à plus de 10 ans)	Augmentation des investissements en capital en raison de l'évolution des normes de construction.




Opportunités liées au climat / Segment Immobilier

Type	Description	Horizon de temps	Impact et gestion
Produits et services	Augmentation des taux d'occupation et du chiffre d'affaires des actifs durables grâce à l'amélioration de la qualité marchande auprès des locataires	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	Le développement de bâtiments certifiés et durables à haute efficacité énergétique, l'intégration des énergies renouvelables qui produisent une partie de l'énergie sur site, la technologie des bâtiments intelligents, se traduiront par une augmentation de leur qualité marchande en raison de coûts d'exploitation plus faibles et de leur résilience aux incidences liées au climat. L'augmentation de la demande pour des bâtiments durables entraînera une augmentation des taux d'occupation, des taux de location et une augmentation du chiffre d'affaires.

























Les risques et opportunités liés au climat présentés dans les tableaux ci-dessus ont constitué la base de l'analyse effectuée sur la résilience de la stratégie de l'organisation, laquelle a consisté à prendre en compte différents scénarios liés au climat, y compris un scénario à 2 °C ou moins.

Les tableaux ci-dessous présentent l'évaluation des risques et leur incidence potentielle sur la performance financière, sur la base de l'analyse des scénarios climatiques réalisée pour la transition et les risques physiques par segment.





















Légende de l'incidence climatique

Haute	Moyenne	Basse
		

























Segment Aluminium

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 /SSP2-4.5		RCP 8.5 /SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Marché	Augmentation des prix de l'énergie en raison des politiques en matière de changement climatique				
Transition	Politique et juridique	Taxes carbone (MACF)				
Transition	Politique et juridique	Effet du SEQE				
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes pluies)				
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (vague de chaleur)				
Physique	Chronique	Disponibilité de l'eau				

Segment Cuivre

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 /SSP2-4.5		RCP 8.5 /SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Marché	Augmentation des prix de l'énergie en raison des politiques en matière de changement climatique				
Transition	Politique et juridique	Effet du SEQE				
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes pluies)				
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (vague de chaleur)				
Physique	Chronique	Disponibilité de l'eau				

Segment Acier

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 /SSP2-4.5		RCP 8.5 /SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Marché	Augmentation des prix de l'énergie en raison des politiques en matière de changement climatique				
Transition	Politique et juridique	Taxes carbone (MACF)				
Transition	Politique et juridique	Effet du SEQE				
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes pluies)				
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (vague de chaleur)				
Physique	Chronique	Disponibilité de l'eau				

Segment Câbles

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 /SSP2-4.5		RCP 8.5 /SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Politique et juridique	Taxes carbone (MACF)	●	●	●	●
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes pluies)	●	●	●	●
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (vague de chaleur)	●	●	●	●

Segment Tubes d'acier

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 /SSP2-4.5		RCP 8.5 /SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Politique et juridique	Taxes carbone (MACF)	●	●	●	●
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes pluies)	●	●	●	●
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (vague de chaleur)	●	●	●	●

Segment Immobilier

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 /SSP2-4.5		RCP 8.5 /SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Politique et juridique	Modifications des normes de construction concernant les bâtiments durables	●	●	●	●
Physique	Chronique	Phénomènes météorologiques défavorables (températures extrêmement élevées/basses)	●	●	●	●
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes pluies, vague de chaleur)	●	●	●	●

Le Rapport TCFD de Viohalco est disponible à l'adresse suivante : <https://www.viohalco.com/838/en/ESG-performance-and-Reports/>

Économie circulaire et gestion des déchets (ESRS E5 et ODD 9 et 12)

Incidences

SBM-3

Les filiales de Viohalco contribuent activement à l'économie circulaire de deux manières. Premièrement, en utilisant des matières premières secondaires pour une grande partie de leur approvisionnement, ce qui contribue à atténuer les incidences négatives telles que la pénurie de matériaux et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, elles proposent une liste étendue de produits qui sont 100 % recyclables, avec un besoin minimal de tri au cours de leur cycle de vie utile, ce qui minimise le besoin de production de matières premières primaires.

En ce qui concerne la gestion des déchets, les filiales peuvent

avoir un impact négatif sur l'environnement si les déchets dangereux et non dangereux qu'elles produisent dans le cadre de leurs propres activités ne sont pas correctement stockés et gérés ou si le traitement/l'élimination de ces déchets ne répond pas aux principes de circularité. Cependant, le maintien de taux élevés de recyclage et de récupération des déchets par les sous-traitants des filiales contribue à la préservation des ressources naturelles, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre grâce à la réduction de la consommation d'énergie et du besoin d'extraction de minerais métalliques.

Définition de teneur en matières recyclées

Les filiales de Viohalco appliquent une méthode très transparente de calcul de la teneur en matières recyclées dans leurs produits. Le tableau ci-dessous présente les matériaux recyclés des principaux producteurs secondaires d'aluminium, de cuivre et d'acier.

Tableau 4 : Teneur en matières recyclées par filiale de Viohalco

Société	Teneur en matières recyclées 2023 (%)
Elval, division Aluminium d'ElvalHalcor	27%
Halcor, division extrusion de Cuivre et d'alliages d'ElvalHalcor	56%
Sofia Med	35%
Segment Acier	98%

Les systèmes de certification actuellement utilisés permettent des interprétations différentes de divers termes et, dans de nombreux cas, la manipulation de la teneur réelle en matières recyclées est observée par de nombreux producteurs de métaux. Il est donc important de rendre compte de cet important attribut de durabilité des produits de plusieurs filiales d'une manière harmonisée et transparente. La teneur en matières recyclées déclarée par les sociétés de Viohalco suit les directives ci-dessous :

- les déchets post-consommation sont inclus.
- les déchets pré-consommation sont strictement produits à partir du processus de production client en aval. Les déchets pré-consommation sont des matériaux dérivés des déchets générés au cours d'un processus de fabrication en aval, à l'exclusion des déchets générés au cours d'un processus et réintégrés dans le même processus que celui qui les a générés. En raison des différentes filiales au sein d'un segment, si les déchets sont générés au sein d'une société du segment de

Viohalco, ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de la teneur en matières recyclées du segment s'il s'agit d'une société liée.

- Les déchets internes ne sont pas pris en compte dans le calcul de la teneur en matières recyclées.

Recyclabilité des produits

La recyclabilité des produits à la fin de leur cycle de vie est extrêmement importante pour l'atténuation du changement climatique, ainsi que pour la conservation des ressources naturelles. Le recyclage des métaux a un effet multiplicateur par rapport à d'autres matériaux, en raison de l'intensité énergétique et carbone relativement élevée de la production de métaux primaires avec les technologies actuelles. Le tableau ci-dessous résume l'effet de la production de métaux secondaires par rapport à la production primaire (à partir de minerais métalliques). Les produits des filiales de Viohalco ont une très grande recyclabilité en fin de vie, en fonction de l'application dans laquelle ils sont utilisés.

Figure 13 : Avantages de la production secondaire d'aluminium, de cuivre et d'acier (Source: Fiche d'information sur le recyclage des métaux - EuRIC)

Aluminium	Cuivre	Acier
L'utilisation de déchets d'aluminium permet de réduire les émissions de CO2 de 92 % par rapport à l'aluminium primaire.	L'utilisation de déchets de cuivre permet de réduire de 65 % les émissions de CO ₂ .	L'utilisation de déchets d'acier dans le processus de production réduit les émissions de CO2 de 58 %.
Le recyclage de l'aluminium permet d'économiser 95 % de l'énergie nécessaire à la production primaire.	Le recyclage du cuivre permet d'économiser 85 % de l'énergie nécessaire à la production primaire.	Le recyclage de l'acier permet d'économiser 70 % de l'énergie nécessaire à la production primaire
Une tonne d'aluminium recyclé permet d'économiser jusqu'à 8 tonnes de bauxite, 14 000 kWh d'énergie et 7,6 mètres cubes de terre.		Le recyclage d'une tonne d'acier permet d'économiser 1,4 tonne de minerai de fer, 0,8 tonne de charbon, 0,3 tonne de calcaire et d'additifs, et 1,67 tonne de CO2
		L'utilisation d'acier recyclé pour fabriquer de l'acier neuf réduit la pollution de l'air de 86 %, la consommation d'eau de 40 % et la pollution de l'eau de 76 %.

Le recyclage d'un produit à la fin de son cycle de vie dépend essentiellement de sa conception. Par conséquent, le taux de recyclage des produits Viohalco dépend fortement du fait que le produit soit ou non traité en aval et converti en produit final, auquel cas le taux de recyclage dépend de la capacité technique à trier le métal de manière rentable. Par exemple, les cannettes de boisson usagées atteignent un taux de recyclage de 99 % dans de nombreux pays européens qui ont mis en place des systèmes de consigne bien conçus, alors que le taux de recyclage de l'aluminium utilisé dans les équipements électriques et électroniques serait beaucoup plus faible en raison de la difficulté à effectuer un tri efficace. ElvalHalcor est partisan de la mise en œuvre de systèmes de consigne, car il s'agit de la seule méthode qui permette

d'obtenir un recyclage efficace et de qualité.

Politiques

E5-1.

Dans le cadre de la Politique environnementale, les filiales s'engagent à promouvoir activement l'utilisation accrue de matières premières secondaires, contribuant ainsi à l'économie circulaire et à la réduction de l'empreinte carbone des produits. Elles s'engagent également à optimiser l'ensemble des processus et à développer de nouvelles technologies permettant de minimiser la quantité de déchets produits. En outre, les filiales de Viohalco s'engagent à mettre en œuvre des pratiques de gestion durable des déchets, en mettant l'accent sur la réduction de la production de déchets et sur

l'amélioration des efforts de recyclage et de récupération d'énergie. Les déchets résultant de l'exploitation doivent être gérés selon les principes de l'économie circulaire et des mesures proactives doivent être mises en œuvre pour prévenir les dommages environnementaux pendant le stockage des déchets dangereux. Le Code de conduite des fournisseurs exige des partenaires commerciaux qu'ils apportent des améliorations continues à leurs processus de gestion des ressources et mettent en œuvre des mesures efficaces pour minimiser la quantité de déchets solides produits.

Actions

E5-2.

Les filiales de Viohalco s'efforcent en permanence de minimiser l'impact environnemental de leurs activités. Des mesures de prévention en matière de stockage et d'utilisation des produits chimiques ont été mises en œuvre pour soutenir cet effort, ainsi que des mesures de prévention de la pollution en cas d'incidents accidentels (déversements ou fuites) dans l'environnement. Les incidents environnementaux susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur l'environnement sont étroitement surveillés et des procédures ont été élaborées

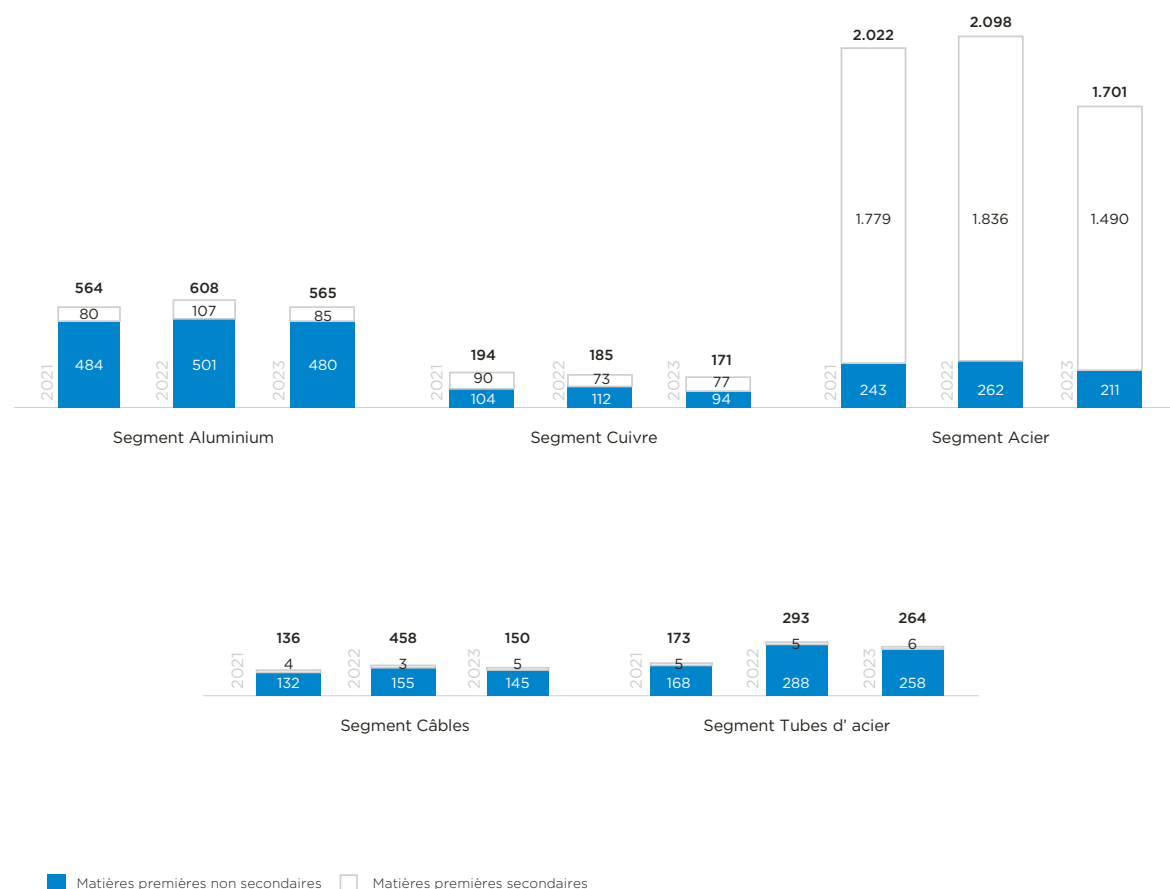
pour leur détection, leur examen et leur résolution immédiats, le cas échéant. Les sociétés ont mis en place les mesures de sécurité nécessaires (confinement secondaire, désignation de responsables de zones (c.-à-d. « principe du propriétaire », etc.) pour minimiser les cas de pollution. Toutes les sociétés examinées dans le présent rapport sont certifiées conformes au système de gestion environnementale ISO 14001:2015.

Indicateurs

E5-4 ; E5-5

Les chiffres ci-dessous correspondent aux ressources entrantes par segment avec le poids des produits et des matériaux ainsi qu'aux ressources sortantes par segment avec une ventilation des déchets dangereux et non dangereux acheminés vers les décharges et soustraits à celles-ci. En 2023, les segments Cuivre, Acier, Câbles et Tubes d'acier ont augmenté le pourcentage de matériaux secondaires réutilisés ou recyclés dans les produits et matériaux par rapport à 2022. La part des matières premières secondaires reste particulièrement élevée dans le segment Acier, avec 87,6 % du poids total des produits et des matériaux réutilisés ou recyclés.

Figure 14 : Ressources entrantes ventilées entre les matières premières non secondaires et les matières premières secondaires par segment (10³ t)*



* En 2023, la méthode de calcul a été modifiée pour exclure tous les transports et utilisations de matières premières intragroupe afin d'éviter un double comptage. La même méthodologie a été appliquée à tous les exercices afin de fournir suffisamment de données contextuelles pour comparer les rendements.

Tableau 5 : Ressources entrantes

Catégorie	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Matériaux secondaires réutilisés ou recyclés	%	14,2	17,6	15,0	46,4	39,5	45,2	88,0	87,5	87,6

Catégorie	Unité	Segment Câbles			Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Matériaux secondaires réutilisés ou recyclés	%	3,0	2,0	3,0	3,0	1,6	2,1	s.o.	s.o.	s.o.

Les volumes de déchets ont généralement augmenté ou sont restés stables en 2023 pour tous les segments, à l'exception du segment de la fabrication d'acier qui a enregistré une baisse et les segments Câbles et Tubes d'acier qui ont connu une augmentation. Le pourcentage de déchets recyclés et récupérés reste élevé dans tous les segments.

Figure 15 : Total des déchets dangereux et non dangereux par segment (10³ t)

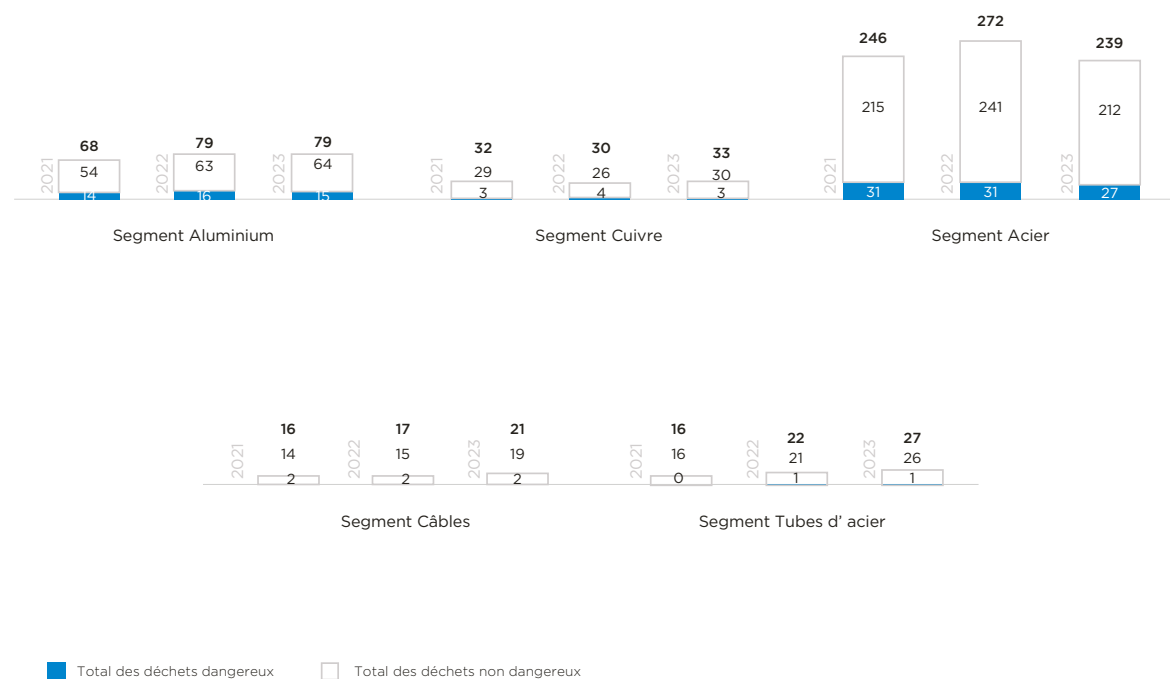


Tableau 6 : Ressources sortantes

Catégorie	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Déchets non dangereux soustraits à l'élimination ¹	10 ³ t	52	62	59	28	26	29	193	231	207
Déchets non dangereux mis au rebut ²	10 ³ t	2	1	5	1	-	1	22	10	5
Déchets dangereux détournés de la mise au rebut ¹	10 ³ t	14	16	15	2	3	2	28	24	23
Déchets dangereux mis au rebut ²	10 ³ t	-	-	-	1	1	1	3	7	4
Total des déchets	10 ³ t	68	79	79	32	30	33	246	272	239

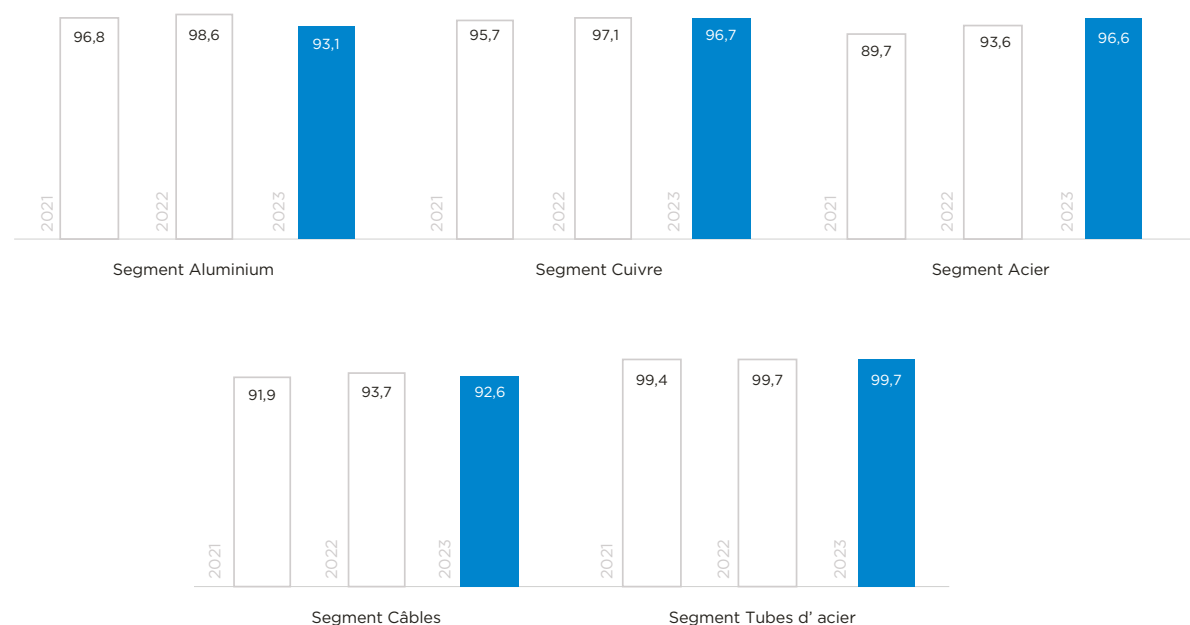
Catégorie	Unité	Segment Câbles			Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Déchets non dangereux soustraits à l'élimination ¹	10 ³ t	14	14	18	16	21	26	-	1	-
Déchets non dangereux mis au rebut ²	10 ³ t	-	1	1	-	-	-	1	1	-
Déchets dangereux détournés de la mise au rebut ¹	10 ³ t	2	2	2	-	1	1	-	-	-
Déchets dangereux mis au rebut ²	10 ³ t	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des déchets	10 ³ t	16	17	21	16	22	27	1	2	1

1 : Déchets recyclés et récupérés

2 : Mis en décharge

Comme le montre la figure ci-dessous, la part des déchets générés destinés à la réutilisation, à la récupération ou au recyclage a augmenté pour tous les segments en 2023. Cette proportion élevée de déchets réutilisés, récupérés ou recyclés favorise la transformation vers une économie circulaire.

Figure 16 : Déchets recyclés ou récupérés par segment (%)



Risques et opportunités

SBM-3, E5-6

Bien que les filiales soient bien positionnées pour adopter l'économie circulaire, cette transition comporte également des risques financiers. Il s'agit notamment des risques liés au fait que la teneur en matières recyclées des produits en aluminium et en cuivre est un indicateur clé de performance. On constate dans le même temps une contraction de l'offre de ferraille et une hausse de la concurrence pour en obtenir dans un contexte où les matières premières secondaires constituent un outil essentiel de décarbonation des processus de production des métaux. En outre, les risques qui pèsent sur la chaîne d'approvisionnement du fait des pénuries de matières premières et des problèmes de qualité des métaux sont importants. Ces risques peuvent avoir un impact direct sur la qualité des produits finis et entraver les processus de production. En outre, l'utilisation de rebut de faible qualité dans les circuits de recyclage peut constituer un facteur de risque pour les sociétés, car elle peut avoir une incidence négative sur la consommation d'énergie et d'eau et dans certains cas, entraîner des émissions atmosphériques plus élevées de particules et autres substances dangereuses. En effet, le traitement de métaux de moindre qualité nécessite plus de ressources et peut augmenter les émissions et la production de déchets. Nous gérons ces risques de manière proactive grâce à une étroite surveillance de la qualité des déchets, à des équipements de tri et/ou au tri manuel de diverses catégories de déchets, à des modifications de la métallurgie thermique afin d'éliminer les impuretés et à des modifications du traitement mécanique des produits afin de s'adapter aux différentes qualités d'alliages de métaux. Avant le rejet des émissions émanant de la métallurgie thermique, des systèmes de contrôle antipollution sont toujours mis en place conformément aux meilleures techniques disponibles. Au total, les dépenses liées à la réduction des émissions atmosphériques dans l'ensemble des filiales se sont élevées à 9 millions d'euros en 2023.

Gestion de l'eau et des eaux usées (ESRS E3 et ODD 6)

Incidences

SBM-3.

L'utilisation responsable de l'eau est essentielle pour la continuité des activités des sociétés de Viohalco. Il n'est pas exclu que leurs activités puissent avoir un impact négatif sur l'environnement et les personnes, notamment en termes de disponibilité de l'eau. La hausse de la production, en particulier en réponse aux problèmes de pénurie d'eau pendant les périodes de sécheresse dans les pays méditerranéens, peut entraîner une perturbation des processus à moyen et à long terme et avoir une incidence négative sur les partenaires de la chaîne de valeur en amont qui exercent leurs activités dans la même région. En cas de pénurie, la consommation d'eau peut réduire les quantités disponibles pour d'autres usages, comme l'irrigation et les besoins municipaux. En outre, le non-respect des limites

imposées au niveau local concernant la qualité des eaux usées rejetées peut nuire aux récepteurs d'eau locaux et aux bassins versants sensibles, tandis que des procédés inadéquats de rejet lors de la production de matières premières à forte consommation d'eau peuvent entraîner une dégradation de l'environnement.

Politiques

E3-1.

Comme indiqué dans la Politique environnementale de Viohalco, les filiales de Viohalco reconnaissent que l'eau est une ressource naturelle précieuse, que les ressources en eau doivent être préservées et être en bon état écologique et que la vie aquatique doit être protégée. Les filiales de Viohalco doivent utiliser efficacement l'eau dans leurs activités, promouvoir une utilisation durable de l'eau fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles et intensifier leurs efforts pour réduire la consommation d'eau et accroître la réutilisation et le recyclage de l'eau.

Actions

E3-2.

Pour atténuer ces impacts, les sociétés mettent en œuvre différentes stratégies pour une utilisation responsable de l'eau, par exemple la réduction de l'intensité hydrique grâce aux technologies de conservation de l'eau, la surveillance continue de la consommation d'eau pour détecter rapidement les fuites, l'évaluation de la disponibilité de l'eau, l'adoption de mesures pour trouver d'autres sources d'eau en cas de pénurie et la réalisation d'entretiens préventifs des canalisations afin de minimiser les pertes hydriques. La maintenance et le fonctionnement corrects des stations d'épuration sont une priorité pour garantir la conformité avec les limites de rejet d'eau, tandis que l'accent est mis sur la formation continue des opérateurs des stations d'épuration afin d'améliorer leurs compétences et leur expertise. En 2023, les filiales de Viohalco ont dépensé un montant total de 2,8 millions d'euros dans le cadre de leurs obligations de conformité en matière de traitement des eaux usées.

La disponibilité d'eau à usage industriel est essentielle pour les filiales de Viohalco, et les usines ont un programme de surveillance de la consommation d'eau afin d'améliorer leur intensité hydrique. Halcor, la division d'extrusion d'alliages de cuivre d'ElvalHalcor, a obtenu la certification ISO 46001:2019 pour les systèmes de management de l'utilisation efficiente de l'eau.

Indicateurs

E3-4.

Les données relatives à la consommation d'eau et à l'intensité de la consommation d'eau pour les six segments sont présentées ci-dessous. Tous les segments ont notamment enregistré une réduction de la consommation d'eau en 2023, attribuée à la fois à des initiatives consciencieuses de conservation de l'eau et à une baisse de la production sur des sites spécifiques.

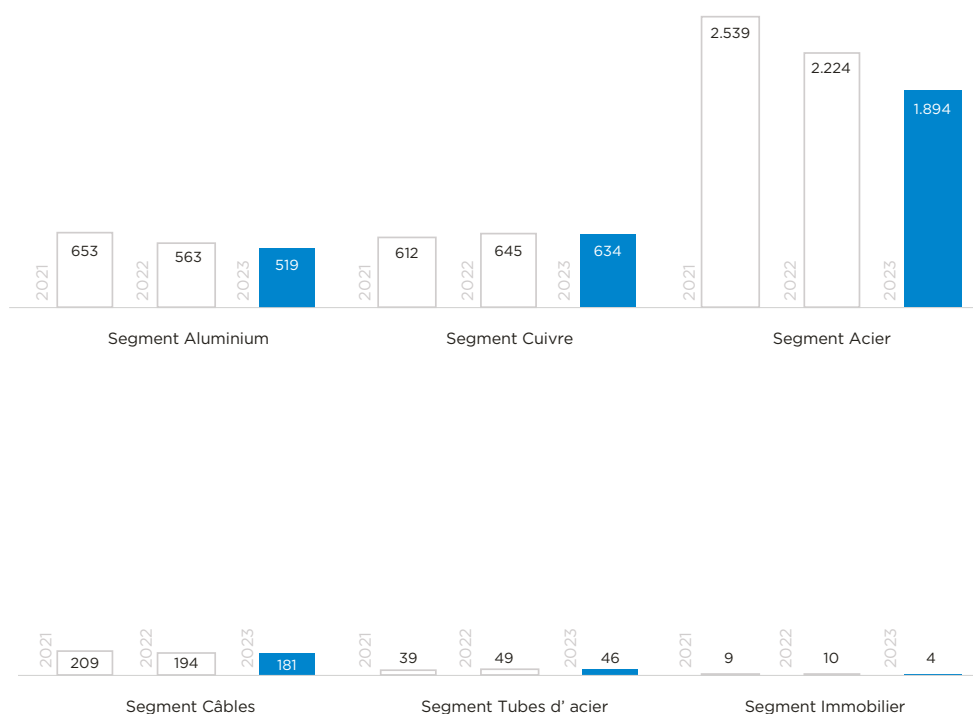
Tableau 7 : Consommation d'eau et intensité de la consommation d'eau

Catégorie	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Consommation d'eau	10 ³ m ³	653	563	519	612	645	634	2.539	2.224	1.894
Intensité de la consommation d'eau	10 ³ m ³ / € M	0,39	0,24	0,27	0,39	0,36	0,37	2,38	1,60	1,87

Category	Unit	Segment Câbles			Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Consommation d'eau	10 ³ m ³	209	194	181	39	49	46	9	10	4
Intensité de la consommation d'eau	10 ³ m ³ / € M	0,28	0,22	0,19	0,17	0,11	0,08	0,48	0,33	0,13

Figure 17 : Consommation d'eau (10³ m³) *

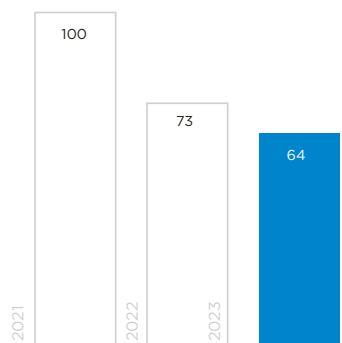
* Les chiffres de consommation d'eau expriment la différence entre les prélèvements d'eau et les rejets d'eau



Dans le segment Cuivre, la consommation d'eau a diminué de 1,7 %, principalement en raison de la réduction de la production sur certains sites, mais aussi grâce aux efforts d'optimisation de la consommation d'eau à Sofia Med. Tant les prélèvements et les rejets d'eau ont été réduits grâce à la mise en œuvre de projets d'élimination des fuites d'eau et de programmes de recyclage des eaux usées. Le segment Acier a enregistré une réduction substantielle de 14,8 % de la consommation d'eau, de 3/4 en raison de la réduction de la production sur des sites spécifiques, mais également de 1/4 grâce à des mesures spécifiques telles que la détection des fuites, la modernisation de l'usine de traitement de l'eau et l'utilisation des eaux de pluie mises en œuvre à Stomana Industry, qui est le plus gros consommateur d'eau du segment Acier. Le segment Câbles a réussi à réduire sa consommation d'eau de 6,7 % en mettant activement en place des initiatives de conservation d'eau, ainsi que de détection et de réparation des fuites chez Icme Ecab. Enfin, pour le segment Tubes d'acier, la consommation d'eau a diminué de 6,1 % car le mix de production de 2023 nécessitait moins d'eau.

Figure 18 : Intensité de la consommation d'eau chez Stomana Industry

Note : la valeur de la consommation d'eau en 2021 a été utilisée comme référence et a reçu une valeur de 100. Les années suivantes sont comparées à la valeur de référence.



Étude de cas - amélioration de la gestion de l'eau à Sofia Med.

Sofia Med (segment Cuivre) a renforcé ses efforts en matière d'optimisation de la consommation d'eau en 2023 en mettant en œuvre une série d'actions et de projets. L'objectif était d'étudier et d'améliorer l'état du réseau d'approvisionnement en eau de l'usine, d'identifier et d'éliminer les sources de pertes d'eau, d'étendre la couverture du système de surveillance de la consommation d'eau et d'améliorer la gestion et le processus de recyclage des eaux usées. Grâce aux initiatives d'optimisation de la gestion de l'eau, la société a réduit sa consommation en valeurs absolues de 6,1 % et l'intensité de la consommation d'eau de 7,7 % en 2023 par rapport à 2022. Cette amélioration est largement due au taux de recyclage des eaux usées, qui s'est élevé à 62 % en 2023.

En 2023, aucune des filiales n'a été touchée par des pénuries d'eau et les réserves d'eau sur les différents sites géographiques ont été suffisantes. Il est important de noter que les filiales de Viohalco opèrent en dehors des zones officielles de stress hydrique. Néanmoins, les sociétés surveillent la disponibilité de l'eau et le cycle hydrologique, car des changements pourraient se produire à l'avenir, principalement en raison des effets attendus du changement climatique dans la région méditerranéenne.

La méthode d'approvisionnement en eau varie d'une société à l'autre en fonction de sa localisation. Environ 41 % de l'eau prélevée par les filiales de Viohalco provient directement de puits d'extraction, tandis que le reste, environ 59 %, est fourni par les compagnies municipales des eaux.

Les filiales de Viohalco exploitent 21 sites dans toute l'Europe qui sont soumis à la directive sur les émissions industrielles (Directive 2010/75/UE) et doivent respecter des limites d'émissions très strictes dans les normes d'émissions atmosphériques et dans les effluents d'eau. Les usines sont tenues de respecter les Niveaux d'émissions associés aux Meilleures techniques disponibles (NEA-MTD), qui nécessitent des investissements importants dans les infrastructures

environnementales, car les usines ont souvent besoin d'un niveau élevé de traitement de l'eau afin de respecter les limites locales de rejet.

Il convient de garder à l'esprit qu'aucune installation industrielle des filiales ne se trouve dans des zones sensibles sur le plan écologique ou à proximité de ces zones (par ex. Natura 2000) et que les installations n'ont pas d'effet direct sur la biodiversité locale ou les écosystèmes sensibles, comme indiqué dans les études d'impact environnemental approuvées des installations soumises à une licence environnementale.

Les points de rejet des eaux usées sont surveillés par des systèmes automatisés 24 heures sur 24 ou périodiquement par du personnel spécialisé. Le rejet des eaux usées traitées est une question essentielle, en particulier pour les sociétés qui rejettent les eaux usées traitées directement dans un plan d'eau et non dans un réseau d'eaux usées pour un traitement ultérieur. Il est essentiel de mesurer les éventuels dépassements des limites de rejet afin de déterminer le niveau de conformité et, le cas échéant, de mettre en œuvre des mesures correctives. En 2023, aucune amende administrative n'a été infligée à la société à la suite de prélèvements d'eaux

usées dépassant les limites de rejet, et aucune autre amende ou sanction ne lui a été imposée par les organismes de réglementation ou les autorités gouvernementales chargées de surveiller la pollution de l'air, de l'eau ou du sol.

Risques et opportunités

SBM-3, E3-5

L'eau est un élément crucial du processus de production des filiales de Viohalco, car un grand nombre d'entre elles dépendent fortement de l'eau. La société traite donc le risque lié à l'approvisionnement en eau comme un enjeu pour la continuité de l'activité qui est susceptible d'avoir une incidence financière à terme.

Parmi les principaux risques liés à l'eau, on peut citer l'accès adéquat aux ressources hydriques, tant en termes de quantité que de qualité, ainsi que le traitement des eaux usées avant rejet. Le non-respect des limites imposées au niveau local concernant la qualité des eaux usées rejetées peut avoir des conséquences financières, et entraîner des atteintes à la réputation et des amendes administratives. Une eau de mauvaise qualité peut entraîner des coûts d'exploitation supplémentaires substantiels pour le traitement ainsi qu'une hausse de la demande énergétique et de la production de déchets. Les sociétés atténuent les risques financiers en se dotant des infrastructures appropriées (capacités suffisantes de traitement des eaux usées), en utilisant des technologies de conservation de l'eau, en formant correctement le personnel, en assurant la maintenance préventive des équipements, ainsi qu'en assurant un suivi étroit des performances afin d'identifier les éventuels problèmes de consommation d'eau et de traitement des eaux usées.

Le risque physique lié à la disponibilité de l'eau a été évalué par rapport au changement climatique. La disponibilité de l'eau devrait affecter les segments Aluminium, Cuivre et Acier. L'horizon temporel prévu pour tous les segments est l'horizon à long terme (plus de 10 ans). La disponibilité de l'eau est d'une importance particulière pour les segments Aluminium, Cuivre et Acier en raison de leur intensité relative de la consommation d'eau, en particulier en ce qui concerne les services de métallurgie thermique. La pénurie d'eau peut entraver les activités de production de l'entreprise en raison de la modification des régimes

de précipitations due au changement climatique et au réchauffement des températures. L'augmentation de la consommation d'électricité pour le recyclage complet de l'eau (circuits fermés) augmentera les coûts opérationnels et les émissions indirectes de carbone, tout en augmentant les déchets générés par un traitement plus intensif de l'eau. Ce risque est principalement atténué par des efforts continus pour améliorer l'intensité de la consommation d'eau grâce aux avancées technologiques, ainsi que par l'optimisation de la consommation en éliminant les pertes et en réutilisant l'eau dans la mesure du possible.

Taxonomie de l'Union européenne

La taxonomie de l'Union européenne est un système de classification qui établit une liste d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental et sur lequel se fonde le plan d'action pour le financement de la croissance durable, qui soutient le Pacte vert européen. En créant un langage commun pour les activités durables, la taxonomie de l'Union européenne établit la première norme uniforme et crédible qui permet aux acteurs économiques de s'aligner sur la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone, résilient et durable.

Le Règlement sur la taxonomie de l'UE exige que les sociétés soumises à l'obligation de publier des informations non financières divulguent dans leur DNF la part de leur chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation liée à « des activités éligibles et alignées sur la taxonomie ». La méthodologie d'évaluation suivie par Viohalco cette année a été affinée pour refléter la mise à jour de la législation et de l'interprétation publiée par la Plateforme sur la finance durable en 2023.

Viohalco a comparé ses activités aux critères d'éligibilité selon la Taxonomie de l'Union européenne concernant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation et a identifié les activités éligibles comme indiqué ci-dessous (cf. Règlement délégué (UE) 2021/2178). En outre, le Règlement délégué relatif au climat UE 3850/2023 mis à jour, ainsi que le Règlement délégué sur l'environnement (UE) 2023/2486 ont été pris en considération lors de l'identification des activités éligibles et alignées :

Tableau 8 : Activités économiques éligibles à la Taxonomie de l'Union européenne

Activités économiques éligibles	Description de l'activité opérationnelle	Code NACE	Atténuation du changement climatique
3.1 Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	C27.32	✓
3.5 Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments	Fabrication de façades et de couvertures, de systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, de systèmes de refroidissement et de ventilation, ainsi que de pompes à chaleur		✓
3.6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	C27.32	✓
3.8 Fabrication d'aluminium	Production d'aluminium secondaire	C24.42	✓
3.9 Fabrication de fonte et d'acier	Fabrication de fonte et d'acier, production au four électrique avec plus de 90 % de rebuts d'acier par rapport à la production du produit	C24.10	✓
3.18 Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	Fabrication, réparation, entretien, adaptation, réaffectation et mise à niveau de composants pour la mobilité destinés à des dispositifs de mobilité des personnes à émissions nulles, et de systèmes automobiles et pour la mobilité, composants, entités techniques distinctes, pièces et pièces de rechange.		✓
3.20. Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	Fabrication, installation, maintenance ou entretien de produits, équipements ou systèmes électriques, ou de logiciels visant à obtenir des réductions substantielles des émissions de gaz à effet de serre dans les systèmes de transport et de distribution électrique à haute, à moyenne et à basse tension grâce à l'électrification, à l'efficacité énergétique, à l'intégration d'énergies renouvelables ou à la conversion efficiente d'énergie.	C27.32	✓
4.9 Transport et distribution d'électricité	Services de construction et d'installation de réseaux de distribution d'électricité	C27.32	✓
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	Achat d'immobilier et exercice de la propriété de cet immobilier	L68	✓

Segment Aluminium

Les activités de façade et de couverture ont été incluses dans la catégorie Fabrication d'équipements écoénergétiques pour les bâtiments (3.5). Le segment Aluminium de Viohalco est également engagé dans la production d'aluminium secondaire (3.8), par le biais des différentes sociétés du segment. Toutefois, étant donné qu'il n'existe pas de catégorie distincte concernant la production d'aluminium en aval et que les produits sont intermédiaires et traités en interne (et donc non générateurs de chiffre d'affaires), l'indicateur clé de performance du chiffre d'affaires éligible de la production d'aluminium secondaire ne sera pas divulgué.

La fabrication de façades en aluminium a été incluse dans le reporting de la taxonomie sous la catégorie 3.5 Fabrication d'équipements écoénergétiques pour les bâtiments.

En outre, cette année, sur la base de l'activité 3.18 récemment intégrée, les composants en aluminium utilisés dans les voitures électriques sont inclus dans le chiffre d'affaires éligible.

Segment Cuivre

Pour le segment Cuivre, les composants clés des systèmes de chauffage des locaux et de production d'eau chaude sanitaire, ainsi que des systèmes de refroidissement et de ventilation et des pompes à chaleur (c.-à-d. la fabrication de tubes en cuivre) ont été inclus dans la catégorie Fabrication

d'équipements écoénergétiques pour les bâtiments (3.5).

Segment Acier

Le segment Acier (Sidenor) de Viohalco produit de l'acier brut pour les fours à arc électriques (3.9), en utilisant comme matière première des rebuts d'acier dans un pourcentage supérieur à 90 % de la production de produits en acier.

Segment Câbles

Les produits du segment Câbles sont utilisés dans diverses applications, notamment la fabrication de technologies renouvelables (3.1), ainsi que des projets d'installation pour le transport et la distribution d'électricité (4.9). Les câbles et accessoires pour le secteur des télécommunications (fibre optique), ainsi que les câbles utilisés dans le secteur ferroviaire, qui appartiennent à la catégorie Fabrication d'autres technologies à faibles émissions de carbone (3.6), ont également été intégrés au calcul du chiffre d'affaires éligible. D'autres produits de câbles de basse, moyenne et haute tension, relevant de l'activité économique 3.20, ont été inclus dans les calculs des indicateurs clés de performance.

Segment Immobilier

Le segment Immobilier de Viohalco (Noval Property) est inclus dans les catégories éligibles sous Acquisition et propriété de bâtiments (7.7). Noval Property, filiale de Viohalco, achète de l'immobilier et exerce la propriété de cet immobilier.

Tableaux de rapport d'éligibilité

Proportion du chiffre d'affaires 2023 des filiales de Viohalco provenant des produits ou services associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie.

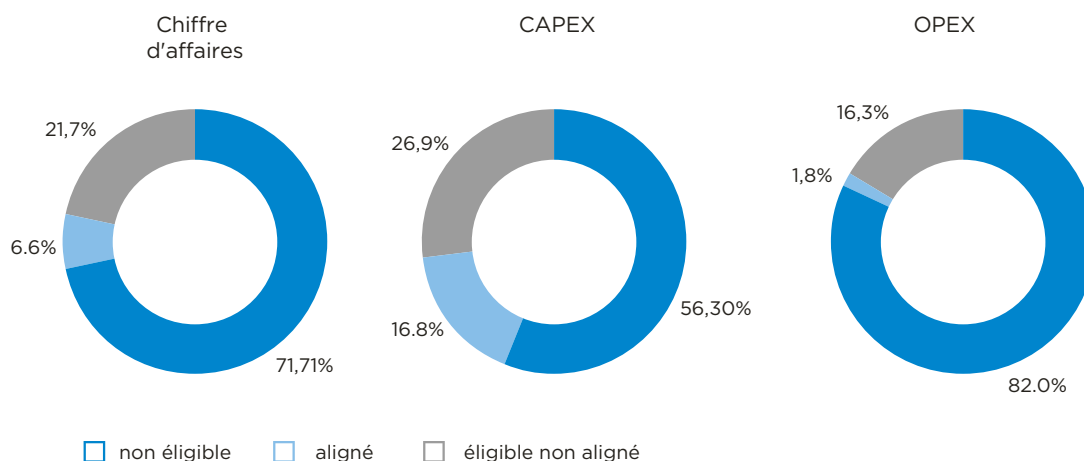
Tableaux de rapport d'alignement

Proportion du chiffre d'affaires 2023 des filiales de Viohalco provenant des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie.

Tableau 9 : Aperçu de la Taxonomie de l'Union européenne

FY 2022	TOTAL (EUR)	Proportion des activités économiques (non alignées) éligibles à la taxonomie	Proportion des activités économiques alignées sur la taxonomie	Proportion des activités économiques non éligibles à la Taxonomie
Chiffre d'affaires	6.300.632.228	21,7%	6,6%	71,7%
Dépenses d'investissements (CAPEX)	307.474.656	26,9%	16,8%	56,3%
Dépenses d'exploitation (OPEX)	288.219.421	16,3%	1,8%	82,0%

Figure 19 : Chiffre d'affaires, CAPEX, OPEX éligibles, alignés et non alignés



Pour plus de détails et de modèles, voir les principes de reporting du Règlement européen sur la taxonomie (page 246).

Durabilité sociale

Droits de l'homme et droits du travail (ESRS S1 et S2)

Incidences

SBM-3.

Les sociétés Viohalco s'engagent à respecter des principes éthiques et à soutenir la protection des droits de l'homme internationaux dans leurs propres activités et dans la chaîne de valeur. Le fait de favoriser un environnement de travail sûr et équitable est non seulement conforme aux normes éthiques, mais améliore également le bien-être et la productivité des employés. Le respect de ces droits peut avoir un impact positif sur notre culture d'entreprise, le bien-être de nos employés, notre réputation et notre performance globale en matière de durabilité. La vigilance dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la rémunération équitable et la formation complète des employés sont essentielles pour éviter toute incidence négative.

Politiques

S1-1 ; SBM-1

Dans le cadre de la Politique relative aux droits de l'homme et aux droits du travail, les sociétés Viohalco reconnaissent le droit de tous les employés et parties prenantes à travailler dans la dignité et estiment que le respect des droits de l'homme relève de la responsabilité de chacun. La politique stipule que les sociétés de Viohalco soutiennent la protection des droits de l'homme à l'échelle internationale dans l'ensemble de la chaîne de valeur commerciale et ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme. Les politiques et les procédures des Sociétés de Viohalco se conforment à l'ensemble des lois nationales en vigueur relatives à la liberté d'association, aux conventions collectives, à l'équité et l'égalité des chances, à la non-discrimination, au travail forcé, au harcèlement, aux conditions de travail et à l'emploi de travailleurs mineurs.

Les entreprises de Viohalco soutiennent les principes fondamentaux, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Les sociétés de Viohalco soutiennent la protection des droits de l'homme à l'échelle internationale dans l'ensemble de la chaîne de valeur commerciale et ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme. Les politiques et procédures des sociétés se conforment à l'ensemble des lois nationales en vigueur relatives à la liberté d'association, aux conventions collectives, à la non-discrimination, au travail forcé et à l'emploi de travailleurs mineurs.

Actions

S1-4.

En 2022, Viohalco a procédé à une évaluation des lacunes en matière de garanties minimales. Les garanties minimales constituent un aspect essentiel de l'alignement avec la Taxonomie de l'UE et s'entendent des procédés de base que les sociétés s'engagent à mettre en place pour assurer le respect des droits de l'homme. Elles se fondent sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies (GNU) et garantissent non seulement qu'une société soutient les objectifs environnementaux, mais aussi adhère aux normes et directives internationales en matière de droits de l'homme et de droit du travail. En 2023, Viohalco a déployé des efforts

considérables pour combler tous les écarts identifiés et mettre en œuvre des procédures visant à contrôler et à atténuer les impacts négatifs de la société sur les droits de l'homme.

Afin de combler les lacunes identifiées, Viohalco a mis à jour toutes les Politiques relatives aux droits de l'homme au début de 2023 afin de les mettre en conformité avec les critères de la Taxonomie de l'UE sur les garanties minimales, les principes directeurs des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. La Politique en matière de droits de l'homme et du travail décrit l'engagement de Viohalco à respecter les principes éthiques et à soutenir les principes fondamentaux énoncés dans les instruments internationaux susmentionnés.

En outre, en 2023, Viohalco a développé un processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Ce processus en quatre étapes recouvre l'identification et l'évaluation des impacts réels et potentiels, la mise en œuvre de mesures pour prévenir et atténuer les impacts, le suivi de l'efficacité des mesures et la présentation de rapports sur le traitement des impacts. Plus précisément, Viohalco a mis en place deux procédures distinctes : une pour ses propres opérations et une autre pour la chaîne d'approvisionnement.

La procédure élaborée pour ses propres opérations s'applique aux activités de chaque société de Viohalco. Chaque filiale a désigné un responsable des droits de l'homme dédié. Le responsable des droits de l'homme est chargé de garantir le respect des droits de l'homme fondamentaux en surveillant et en corrigeant les violations potentielles et en assurant l'intégration des enseignements tirés du mécanisme de plainte et des mesures correctives dans la procédure de diligence raisonnable.

Plus précisément, le responsable des droits de l'homme est chargé de coordonner et de mener une évaluation de l'impact sur les droits de l'homme (EIDH) au sein des opérations de chaque société. L'EIDH couvre différents thèmes liés aux droits de l'homme, notamment la santé et la sécurité, le droit du travail, les impacts sur la communauté, les pratiques en matière d'emploi, la lutte contre la corruption et la sécurité. Les risques identifiés dans l'évaluation sont évalués en fonction de critères d'évaluation prédéfinis et le niveau de risque ainsi calculé permet de hiérarchiser les risques par ordre d'importance. Le responsable des droits de l'homme communique les conclusions de l'évaluation, présente les plans d'action correctifs et organise des initiatives de formation. Le responsable des droits de l'homme est également chargé de surveiller la mise en œuvre des plans d'action pertinents pour assurer la résolution. Parallèlement à la procédure de diligence raisonnable des droits de l'homme pour leurs propres opérations, les sociétés de Viohalco ont développé une procédure de diligence raisonnable pour la chaîne d'approvisionnement. Les risques en matière de droits de l'homme et du travail sont particulièrement importants dans la chaîne d'approvisionnement des filiales de Viohalco, car les matières premières utilisées par les Sociétés sont situées dans différentes régions avec des droits du travail à géométrie variable. La procédure s'applique à tous les fournisseurs.

Indicateurs

SBM-1 ; S1-6 ; S1-7 ; S1-17

Les six segments différents sont présents en Grèce, en Bulgarie, au Royaume-Uni, en Roumanie et en Macédoine du Nord. Le tableau ci-dessous présente la répartition des employés par segment.

Tableau 10 : Employés par pays*

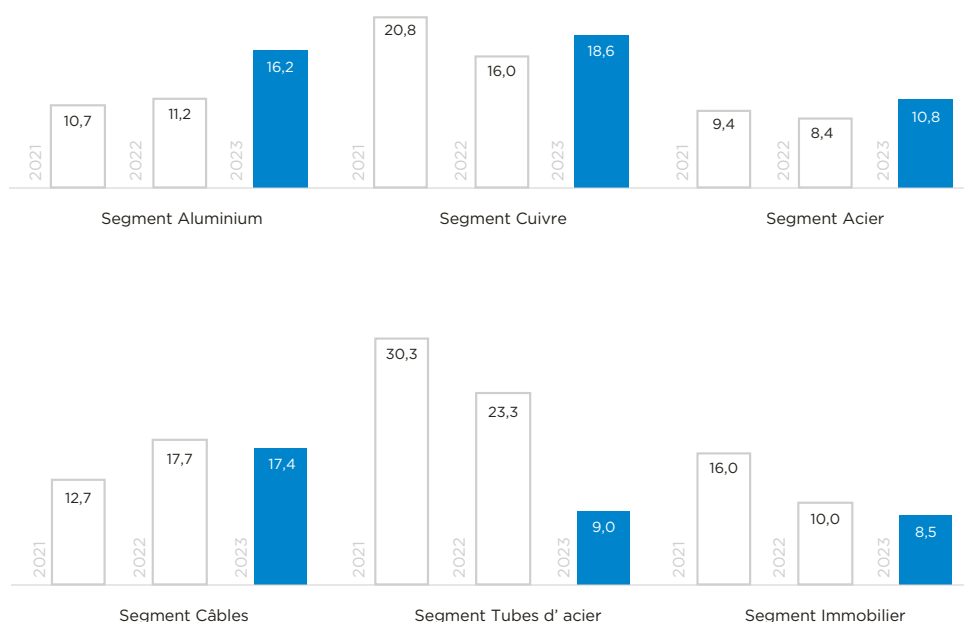
Pays	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Grèce	Nombre	1.647	1.812	1.864	830	1.030	978	851	1.036	1.116
Bulgarie	Nombre	420	279	296	750	745	791	937	996	1.053
Royaume-Uni	Nombre	427	452	464	-	-	-	-	-	-
Macédoine du Nord	Nombre	-	-	-	-	-	-	267	291	356
Roumanie	Nombre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	Nombre	2.494	2.543	2.624	1.580	1.775	1.769	2.055	2.323	2.525

Pays	Unité	Segment Câbles			Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Grèce	Nombre	1.171	1.549	1.744	601	575	736	25	30	47
Bulgarie	Nombre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	Nombre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Macédoine du Nord	Nombre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Roumanie	Nombre	597	633	653	-	-	-	-	-	-
Total	Nombre	1.768	2.182	2.397	601	575	736	25	30	47

* Les chiffres incluent tous les employés directs et indirects des sociétés concernées. Les employés directs sont considérés comme les employés à temps plein et à temps partiel disposant de contrats à durée indéterminée et déterminée ainsi que les employés rémunérés, salariés, stagiaires, administrateurs, indépendants ou consultants ayant conclu un contrat par le biais de sociétés externes pour couvrir des besoins permanents. Les effectifs comprennent tous les employés, notamment ceux en congé de maternité, absence longue durée et congés sans solde. Les employés indirects sont ceux qui ne sont pas payés dans le cadre des processus de paie de la société ou de toute autre méthode, mais par l'intermédiaire d'un fournisseur tiers, et qui couvrent les besoins fixes et permanents. Le contrat avec le fournisseur/sous-traitant tiers doit être conclu sur la base de jours/d'heures de main-d'œuvre, et non sur la base d'un projet.

Comme le montre la figure ci-dessous, la rotation du personnel a diminué dans trois segments en 2023, à savoir Câbles, Tubes d'acier et Immobilier. Les segments Aluminium, Cuivre, et Acier ont connu une augmentation de la rotation du personnel en 2023. Les sociétés de Viohalco n'ont pas d'employés avec un horaire sans heures de travail garanties.

Figure 20 : Rotation des employés [%]



* Taux de rotation des employés = (employés qui quittent l'entreprise volontairement ou pour cause de licenciement, retraite ou décès en cours d'emploi)/Effectif total*100. Les calculs incluent à la fois les employés directs et indirects.

Tableau 11 : Rotation des employés

		Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier		
Category	Unit	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Employee turnover	Number	266	285	425	328	284	329	193	196	273
	%	10.7	11.2	16.2	20.8	16.0	18.6	9.4	8.4	10.8

		Segment Câbles			Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier		
Category	Unit	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Employee turnover	Number	225	386	416	180	134	66	4	3	4
	%	12.7	17.7	17.4	30.0	23.3	9.0	16.0	10.0	8.5

Au cours de l'année 2023, aucune plainte n'a été déposée par le biais des canaux disponibles pour des questions de droits de l'homme ou de droit du travail au sein des sociétés, y compris pour des incidents de discrimination et de harcèlement, et aucune plainte ou incidence grave sur les droits de l'homme au sein de la main d'œuvre n'a été signalée.

Santé et sécurité au travail (ESRS S1, ESRS S2 et ODD 3, 8)

Incidences

SBM-3.

En raison de la nature des secteurs dans lesquels les filiales de Viohalco exercent leurs activités, la santé et la sécurité sur le lieu de travail constituent des aspects fondamentaux des activités. La santé et la sécurité au travail ont été évaluées comme une question de durabilité importante du point de vue de l'incidence et financier par le biais du processus d'évaluation de la double importance.

Les incidences négatives identifiées sont principalement associées aux accidents du travail, susceptibles de compromettre la capacité à maintenir un environnement qui garantit la sécurité et la santé du personnel. Les accidents, blessures et problèmes des employés peuvent engendrer une culture de l'insécurité. Évaluées comme des incidences potentielles à court et moyen terme, ces événements ont été identifiés non seulement dans les opérations des filiales, mais aussi dans la chaîne de valeur en amont où les employés peuvent être exposés à des conditions de travail dangereuses. Les incidences négatives s'étendent aux conditions générales de travail, car une exposition prolongée à des conditions de travail difficiles peut nuire à la santé du travailleur. Ces incidences ont été évaluées comme étant potentielles à court terme dans les chaînes de valeur en amont, dans les opérations propres et dans les chaînes de valeur en aval.

À l'inverse, les incidences positives réelles dans les opérations propres des filiales résultent de mesures proactives qui suscitent chez les employés un sentiment d'appartenance et le désir de travailler pour un employeur responsable. Depuis 2022, l'élaboration d'un plan d'action quinquennal dont les principaux ressorts sont les suivants faisait partie des cinq objectifs stratégiques en matière de durabilité :

- Identifier les risques liés à l'infrastructure (accès zéro, LOTO, etc.)
- Élaborer un tableau des compétences en matière de sécurité pour tous les employés en fonction de l'évaluation des risques de chaque usine et surveiller son respect.
- Établir de solides pratiques de gouvernance en matière

de sécurité avec des rôles et responsabilités clairement attribués.

- Surveiller une série d'indicateurs clés de performance pour poser les fondements de l'amélioration et de la responsabilisation au sein de chaque usine, en commençant par la direction de chaque société.
- Relier les programmes de sécurité aux objectifs personnels et à la rémunération des cadres.

Politiques

S1-1; S1-2; S1-5

Dans le cadre de la politique de santé et sécurité au travail, les filiales de Viohalco s'engagent à agir continuellement en faveur de la santé et de la sécurité de leurs employés et partenaires, ce qui inclut les clients, les fournisseurs, les sous-traitants et les visiteurs. Les sociétés appliquent, dans le plus strict respect, les lois en vigueur en la matière, ainsi que les normes, instructions et procédures qui les concernent en matière de santé et de sécurité.

Les sociétés ont pour objectif principal : « aucun accident et aucune maladie professionnelle ». Pour atteindre cet objectif, tous les employés et partenaires commerciaux sont tenus de promouvoir une culture de la prévention, de respecter strictement les normes de santé et de sécurité, d'évaluer et d'atténuer les risques, de signaler les incidents de manière exhaustive, de communiquer ouvertement, de donner la priorité à la formation, de garantir des conditions de travail sûres et d'améliorer en permanence les performances en matière de santé et de sécurité.

Actions

S1-1; S1-2; S1-3; S1-4

Les différentes sociétés de Viohalco présentent des profils de risque distincts en matière de santé et de sécurité au travail en raison de facteurs tels que le type de production, la technologie et les matériaux utilisés et les processus de fabrication. Malgré la nature différente des activités, la santé et la sécurité du personnel de la société sont d'une importance capitale pour Viohalco et ses sociétés, et des ressources importantes sont allouées afin d'améliorer les conditions de travail et de créer un environnement de travail plus sûr. Cet engagement se traduit par des investissements visant à améliorer l'infrastructure de sécurité existante, à renforcer la formation des employés en matière de sensibilisation aux risques et de sécurité comportementale, et à mettre en œuvre des procédures et des systèmes de gestion robustes.

Les filiales de Viohalco ont mis en œuvre un plan d'action quinquennal en matière de santé et de sécurité, 2023 étant la

deuxième année de sa mise en œuvre. Ce plan vise à atténuer les risques en matière de santé et de sécurité et à garantir un environnement de travail plus sûr à l'ensemble des employés et sous-traitants. Les filiales appliquent une approche globale pour l'amélioration, y compris tous les aspects qui contribuent à un programme de santé et de sécurité efficace, tels que la sécurité des machines et les contrôles techniques, ainsi qu'un système de gestion solide qui encourage l'amélioration continue et se concentre sur les indicateurs avancés qui prédisent les performances futures. Des évaluations et des bilans des programmes de santé et de sécurité sont effectués régulièrement par DuPont Sustainable Solutions (DSS+), ce qui garantit la transparence et l'impartialité de ces processus. En outre, un programme de formation ciblé sur la sécurité et mettant l'accent sur la participation directe et l'engagement de la direction a été mis en œuvre.

Les filiales de Viohalco s'efforcent en permanence de communiquer avec les employés au sujet des répercussions potentielles de leurs activités sur la santé et la sécurité. À cet égard, Sofia Med (segment Cuivre) a lancé en 2023 un programme de dialogue sur la sécurité visant à enrichir la culture de la santé et de la sécurité de ses employés par le biais d'observations sur la sécurité, dans le but d'améliorer la sensibilisation à la santé et à la sécurité. En plus des processus de dialogue, les employés peuvent faire part de leurs préoccupations par le biais des dispositifs d'alerte. En outre, Corinth Pipeworks (segment Tubes d'acier) a lancé un nouveau programme visant à encourager ses employés à proposer des idées d'amélioration de la sécurité. En termes de promotion du bien-être et de la santé mentale des employés, les segments Câbles et Tubes d'acier ont adopté la solution Howdy, une plateforme numérique, innovante et efficace reconnue mondialement par des entreprises leaders. La plateforme surveille les paramètres de base du bien-être tels que l'humeur, le sommeil, la relaxation, la motivation et l'énergie sur une base individuelle et fournit des informations et commentaires sur le bien-être, des séances de coaching individuel et un soutien proactif aux employés.

L'évaluation de la performance des filiales en 2022 a révélé

plusieurs domaines d'amélioration dans toutes les filiales et donné lieu à l'élaboration d'un plan d'action pour l'amélioration de la santé et de la sécurité (PAA) complet pour 2023 afin de créer et d'établir un environnement de travail plus sûr pour tous les employés et sous-traitants. Le plan d'action d'amélioration pour 2023 comprenait plusieurs initiatives et domaines d'amélioration qui ont fait l'objet d'efforts concentrés de la part de toutes les filiales de Viohalco. On peut citer, notamment, l'amélioration de l'infrastructure, la formation au leadership en matière de sécurité, l'identification des risques et la formation à la sécurité comportementale, ainsi que l'exécution d'initiatives prioritaires ciblant les principaux domaines à risque tels que le travail en hauteur, la sécurité des machines (accès zéro) et la procédure LOTO (verrouillage/étiquetage). La mise en œuvre des actions dans ces domaines d'amélioration était stratégiquement liée à la rémunération variable de la direction de toutes les filiales afin de faire de ces questions une priorité et de confirmer l'engagement de la société à faire progresser ces questions.

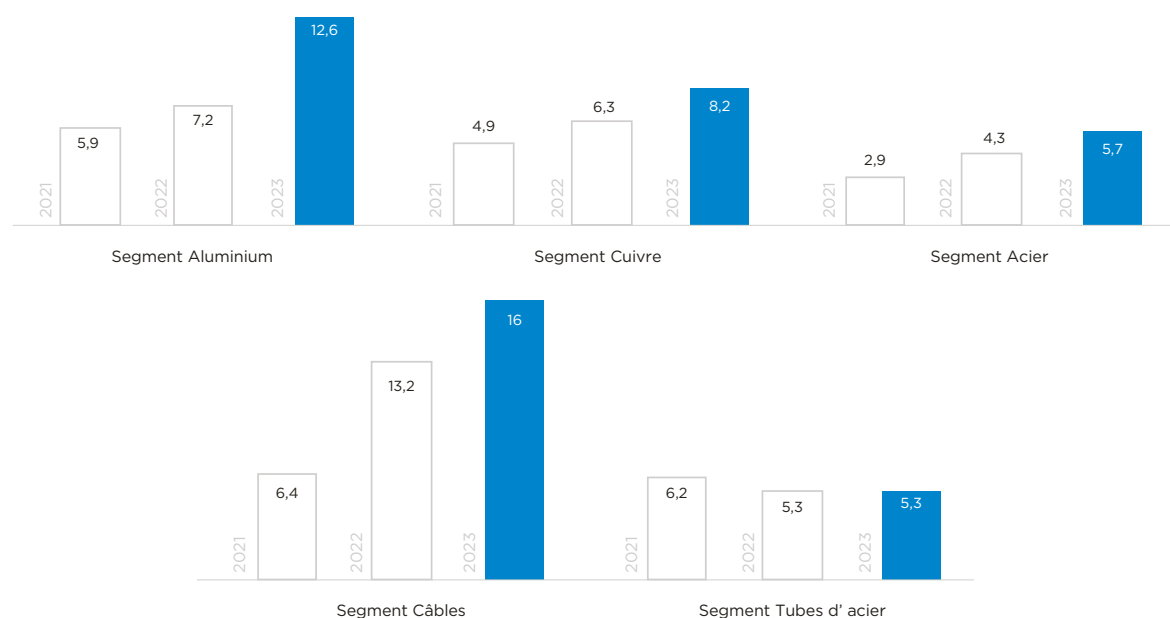
Indicateurs

S1-14.

Les sociétés de production concernées par ce rapport ont obtenu la certification ISO 45001:2018 relative aux Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail, et les employés travaillant sur le territoire de chaque société, qu'ils soient des employés directs ou des sous-traitants, sont couverts par le système de management de la santé et de la sécurité.

La formation en matière de santé et de sécurité est d'une importance cruciale et l'accent a été mis sur la réalisation d'une matrice de formation adaptée à chaque description de poste en fonction de l'évaluation des risques de chaque usine. Dans le graphique ci-dessous, les heures de formation en matière de santé et de sécurité par employé et par segment sont présentées. Quatre des cinq segments ont connu une augmentation, le segment Aluminium augmentant ses chiffres de 75 % et seul le segment Tubes d'acier restant aux mêmes niveaux par rapport à l'année précédente. En plus, les heures de formation par employé ont augmenté de 30 % dans le segment Cuivre, de 32 % dans le segment Acier et de 21 % dans le segment Câbles.

Figure 21 : Heures de formation en matière de santé et de sécurité par employé et par segment



Les graphiques ci-dessous illustrent le nombre total d'accidents du travail déclarés, le taux d'accidents du travail et le nombre de journées de travail perdues pour cause de blessures liées au travail. Le taux total d'accidents déclarés comprend le nombre de décès, de blessures avec arrêt de travail, de remplacements et d'autres blessures nécessitant un traitement médical de la part d'un professionnel de santé.

Le taux d'accidents a diminué pour trois segments, à savoir les segments Aluminium, Cuivre et Tubes d'acier. Les segments Acier et Câbles ont connu une augmentation du taux d'accidents. Cependant, le nombre de journées de travail perdues pour des blessures liées au travail a diminué pour les segments Acier et Câbles, ainsi que pour le segment Cuivre.

Table 12: Accidents du travail et nombre de journées de travail perdues pour cause de blessures au travail

Catégorie	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Total des accidents du travail déclarés	Nombre	29	37	32	32	55	38	26	22	36
Taux d'accidents du travail	%	6,3	7,4	6,5	8,0	13,6	9,7	6,0	4,6	7,9
Nombre de jours perdus à la suite de blessures liées au travail	Nombre	643	696	953	438	1120	574	401	666	506

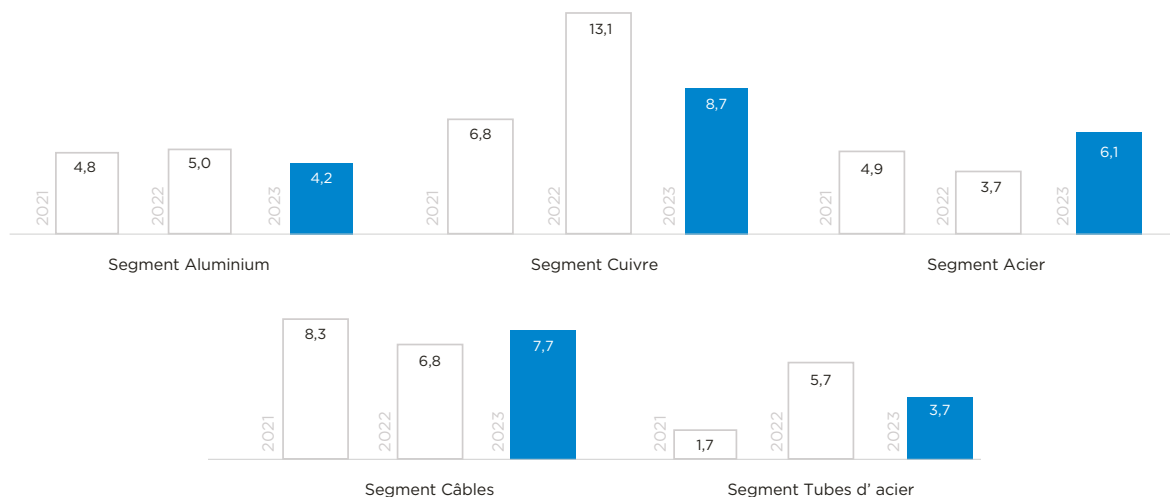
Catégorie	Unité	Segment Câbles			Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Total des accidents du travail déclarés	Nombre	45	44	65	3	10	8	-	-	-
Taux d'accidents du travail	%	9,8	9,0	12,1	2,6	7,2	5,0	-	-	-
Nombre de jours perdus à la suite de blessures liées au travail	Nombre	550	718	688	31	163	191	-	-	-

*Les informations fournies ci-dessus comprennent les employés directs et indirects. Le taux d'accidents est calculé en divisant le nombre de cas par le nombre total d'heures travaillées et multiplié par 1.000.000.

La diminution du nombre de journées de travail perdues pour des blessures liées au travail indique que la gravité des blessures ou accidents a diminué. En effet, le taux de gravité, un autre indicateur principal utilisé pour montrer la gravité de chaque incident, a diminué dans les trois segments qui ont connu une baisse du nombre de journées de travail perdues

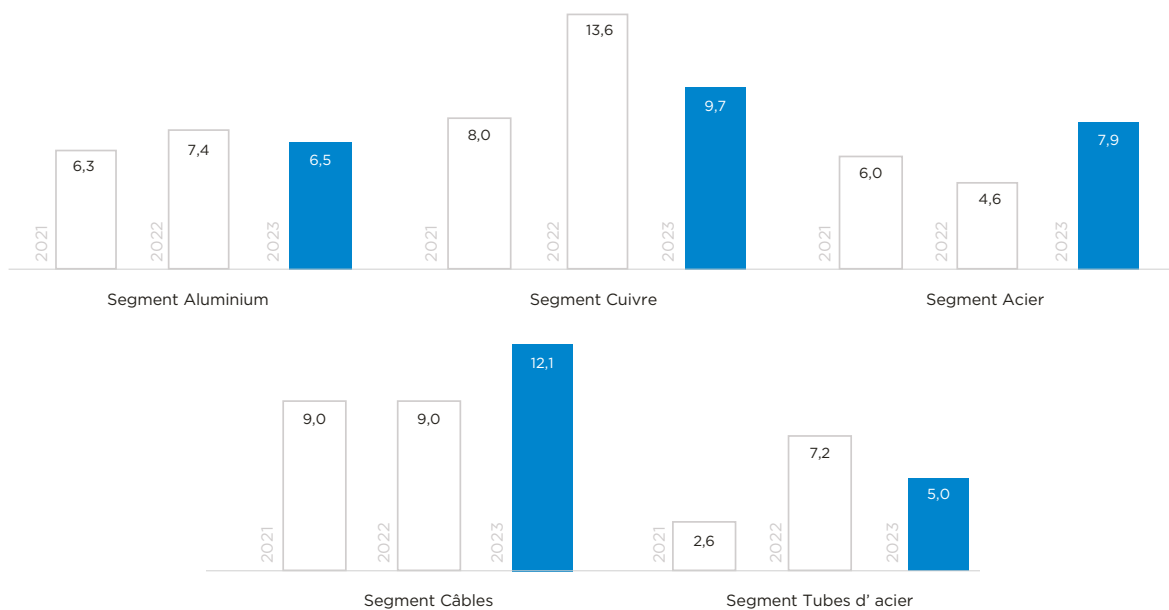
pour des blessures liées au travail, c'est-à-dire les segments Cuivre, Acier et Câbles. Au cours de l'année 2023, on n'a déploré aucun cas de maladie professionnelle enregistrable, sous réserve des restrictions légales concernant la collecte des données, ni de décès résultant d'accidents de travail ou de maladie professionnelle.

Figure 22 : Taux d'accidents avec arrêt de travail (« LTIR »)*



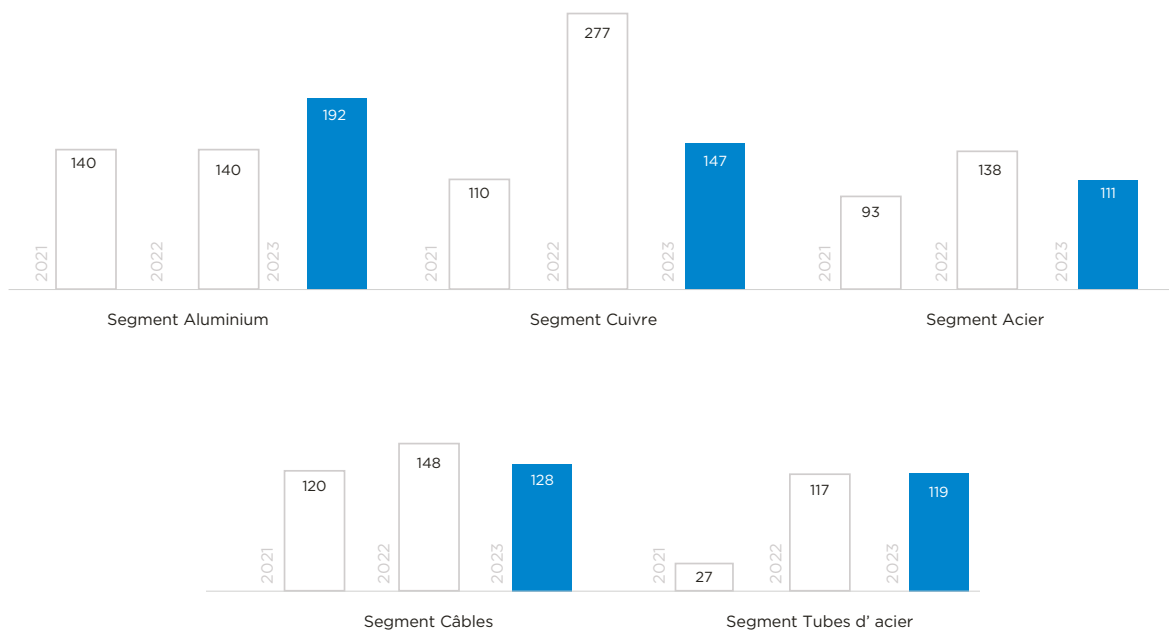
*LTIR : Lost Time Injury Rate ou Taux d'accidents avec arrêt de travail (nombre d'incidents LTI par million d'heures de travail)

Graphique 23 : Taux de fréquence des accidents déclarés (« TRIFR »)*



* TRIFR : Taux de fréquence total des accidents déclarés (nombre de TRIFR par million d'heures de travail)

Figure 24 : Taux de gravité (« SR »)*



* Taux de gravité = nombre de jours de travail perdus par million d'heures de travail

Il n'y a pas eu de cas de mauvaise santé au travail enregistrables, sous réserve de restrictions légales concernant la collecte de données, ni de décès résultant d'accidents du travail ou de mauvaise santé au travail en 2023.

Risques et opportunités

SBM-3

La santé et la sécurité au travail ont également été jugées importantes d'un point de vue financier. Les risques sont étroitement liés aux activités industrielles des filiales de Viohalco, notamment la métallurgie thermique avec des processus à haute température, l'équipement lourd, le traitement chimique, le travail en hauteur, etc. Les incidents graves en matière de santé et de sécurité peuvent entraîner des perturbations des activités, nuire à la réputation de l'entreprise, entraîner des amendes réglementaires et nuire à l'attractivité de l'environnement de travail. Pour atténuer les risques financiers liés à la santé et à la sécurité, les filiales participent à l'identification des risques, à la mise en œuvre de contrôles de substitution, aux principes de gestion de la sécurité et à la formation à la sécurité. Les dépenses annuelles totales en matière de santé et de sécurité des filiales de Viohalco, c'est-à-dire y compris celles qui n'entrent pas dans le champ d'application du rapport, se sont élevées à 21,7 millions d'euros en 2023, soit une augmentation de 29,2 % par rapport à 2022.

Formation et développement des employés (ESRS S1 et ODD 8)

Viohalco et ses filiales reconnaissent l'importance de la formation et du développement des employés afin d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances, d'augmenter leur productivité et de contribuer à leur satisfaction. En outre, les filiales de Viohalco s'efforcent d'offrir à leurs employés un lieu de travail où règne l'égalité des chances en investissant matériellement et systématiquement dans leur formation et leur développement.

Incidences

SBM-3

La formation et le développement des employés ont été considérés comme une question importante de durabilité pour les employés de Viohalco et de ses filiales. Les incidences positives réelles comprennent l'amélioration des compétences et le développement personnel des employés grâce à des programmes de formation. Les incidences négatives potentielles sont le nombre insuffisant d'heures de formation par employé, l'inégalité dans la formation et la rareté des évaluations des performances et de l'évolution de carrière. Les incidences sont attendues à court et moyen terme.

Politiques, actions et objectifs

S1-1, S1-2, S1-3, S1-4

Dans le cadre de la politique de Viohalco relative aux droits de l'homme et au travail, les filiales s'engagent à fournir une formation à tous les employés et à garantir l'égalité d'accès aux opportunités de développement et d'éducation.

Les filiales de Viohalco cherchent à offrir à leurs employés un lieu de travail où règne l'égalité des chances en investissant dans leur formation et leur développement. Afin de garantir la possibilité de perfectionnement et de développement personnel, Halcor, la division d'extrusion d'alliages de cuivre d'ElvalHalcor, a lancé un cours d'apprentissage tout au long de la vie pour les aptitudes et les compétences en 2023, d'une durée de trois ans, et Sidenor, dans le segment Acier, a annoncé un plan de formation pour 2024 comprenant des investissements dans des programmes de compétences non techniques, par exemple le leadership, la gestion, la présentation et les médias sociaux.

De plus, les programmes de formation des filiales de Viohalco visent à accroître les connaissances et les compétences en matière de droits de l'homme et de conduite professionnelle responsable. Ainsi, dans le cadre de la stratégie de développement durable, les filiales de Viohalco ont mis en place une formation des employés sur l'éthique des affaires, la lutte contre les pots-de-vin et la corruption, ainsi que sur la diversité, l'équité et l'inclusion. Le programme de formation cible à la fois la direction et les employés ayant qui occupent des postes à haut risque et comprend des sessions dédiées à l'équipe de direction afin d'assurer une compréhension complète des questions liées à l'éthique des affaires, telles que le blanchiment d'argent, les lois antitrust et sur la concurrence, la lutte contre la corruption et la confidentialité des données. Les sociétés ont l'intention de maintenir cette formation afin de s'assurer que les employés comprennent parfaitement les engagements de l'organisation.

En outre, les sociétés de Viohalco procèdent à des évaluations annuelles des performances et des évolutions de carrière, afin de garantir l'adéquation entre la croissance des employés et la réussite de l'organisation. Les entreprises utilisent des critères d'évaluation complets et, grâce à des sessions régulières de retour d'information, les employés reçoivent des conseils sur leurs points forts et leurs possibilités de développement, ce qui garantit que leur progression professionnelle est conforme aux objectifs stratégiques de l'entreprise.

Indicateurs

S1-13

Le nombre d'heures de formation par segment est présenté ci-dessous. Tous les segments ont connu une augmentation significative des heures de formation en 2023, pour les employés directs. Cette augmentation est principalement attribuée à la mise en œuvre de formations liées au développement durable, y compris la diversité, l'équité et l'inclusion, l'éthique et le Code de conduite, auprès des diverses catégories d'employés au sein de chaque segment. Par rapport à 2022, le segment Aluminium a connu une croissance de 23 % du nombre total d'heures de formation, le segment Cuivre a connu une augmentation de 18 %, les segments Câbles et Tubes d'acier ont connu une augmentation significative de 50 % et 111 %, respectivement. 2023 a été la première année de collecte de données sur les heures de formation dans le segment Immobilier. Le nombre moyen d'heures de formation par employé a suivi la même tendance.

Figure 25 : Moyenne des heures de formation par employé

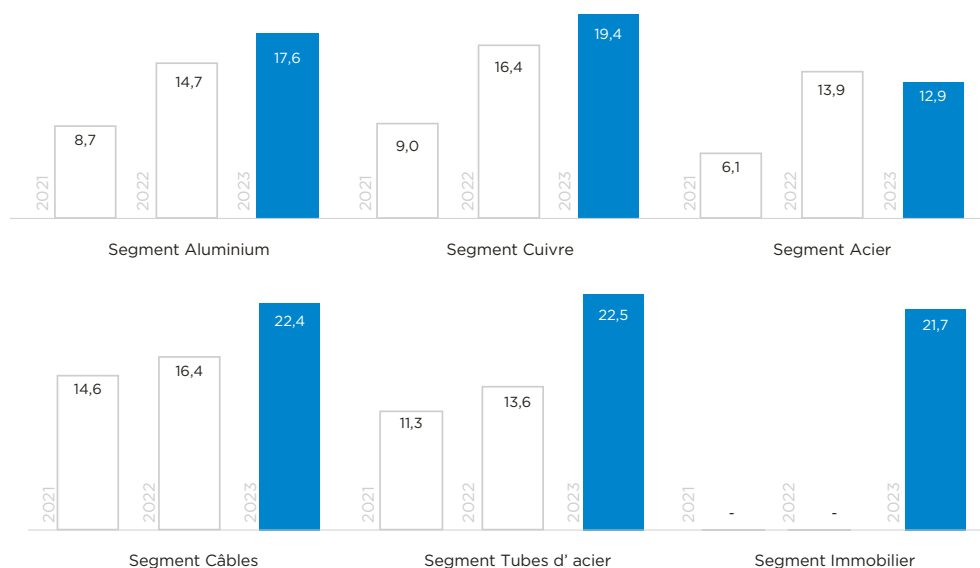


Tableau 13 : Heures de formation par genre

Catégorie	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Heures de formation par employé homme	Nombre	18.427	31.844	40.854	11.366	18.524	26.216	11.301	22.097	27.224
Heures de formation par employé femme	Nombre	3.330	5.607	5.359	2.864	10.626	8.177	1.250	10.239	5.392
Nombre total d'heures de formation	Nombre	21.757	37.451	46.213	14.230	29.150	34.393	12.551	32.336	32.616

Catégorie	Unité	Segment Câbles			Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Heures de formation par employé homme	Nombre	21.863	31.380	47.020	6.369	7.423	14.154	-	-	485
Heures de formation par employé femme	Nombre	3.983	4.389	6.571	396	399	2.410	-	-	536
Nombre total d'heures de formation	Nombre	25.846	35.769	53.591	6.765	7.822	16.564	-	-	1.021

En ce qui concerne les employés qui ont participé à des évaluations régulières de leurs performances et de leur développement de carrière, tous les segments ont affiché une couverture élevée, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 14 : Pourcentage de salariés ayant participé à des entretiens réguliers de performance et de développement de carrière au cours de l'année 2023*

Entreprise	Employés hommes	Employées femmes
Segment Aluminium	94,9%	92,4%
Segment Cuivre	76,9%	88,7%
Segment Acier	94,6%	90,9%
Segment Câbles	95,5%	96,3%
Segment Tubes d'acier	91,3%	95,2%
Segment Immobilier	87,5%	88,0%

* Les informations ne sont présentées que pour 2023, car il s'agit de la première année de mise en œuvre du système de classement des employés.

Risques et opportunités

SBM-3

Le thème de la formation et du développement des employés présente à la fois des risques et des opportunités sur le plan financier. Une formation insuffisante peut avoir des conséquences financières négatives en raison d'une baisse de la productivité. C'est le cas, par exemple, si les employés ont du mal à s'adapter aux avancées technologiques et à d'autres mises à jour ayant un impact sur la productivité. Inversement, il existe des opportunités financières potentielles de gagner en fournissant une formation suffisante et en améliorant les compétences des employés, en contribuant à la rétention des talents, et en ajoutant ainsi de la valeur aux filiales de Viohalco. Les effets financiers escomptés sont attendus à moyen terme.

Diversité, équité et inclusion (ESRS S1 et ODD 5, 8)

Incidences

SBM-3

Les filiales de Viohalco reconnaissent la contribution de leur personnel à la réussite de leurs performances commerciales et à la croissance de leurs activités et travaillent activement à la promotion de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion. Viohalco et ses filiales s'efforcent de toujours employer du personnel qualifié et expérimenté sans aucune discrimination et font des efforts pour garantir la diversité en termes de nationalité, d'âge, de religion et d'origine ethnique.

Toutefois, la nature des industries dans lesquelles les filiales de Viohalco opèrent correspond à une main-d'œuvre majoritairement masculine en raison du besoin d'ouvriers. Le pourcentage de femmes occupant des postes à responsabilité est considéré comme faible, ce qui pourrait renforcer les effets négatifs d'une main-d'œuvre moins diversifiée. Parmi les autres incidences potentielles, on peut citer la possibilité que des groupes vulnérables soient exclus de la main-d'œuvre en raison de leur sexe, de leur âge, de leur nationalité, de leur religion, de leur orientation sexuelle ou autre. Cela peut se produire dans les opérations propres des filiales et dans la

chaîne de valeur. Viohalco reconnaît qu'un environnement de travail inclusif qui valorise la diversité des perspectives et des expériences peut améliorer l'innovation, la résolution des problèmes et les performances globales de l'entreprise. Un lieu de travail inclusif peut également attirer les talents et l'expertise, fournir des exemples de premier plan et conduire à des avantages en termes de réputation, ce qui contribue à améliorer l'innovation et les performances de l'entreprise.

Politiques

S1-1, S1-3

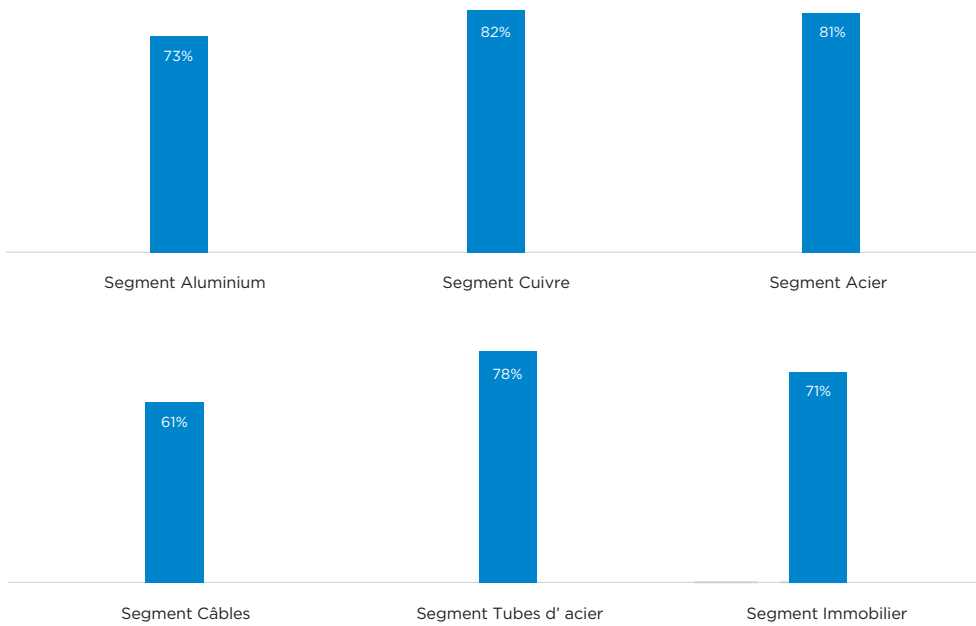
Les entreprises de Viohalco adhèrent à la politique du travail et des droits de l'homme et au code de conduite de Viohalco et s'engagent donc à respecter la diversité et à éviter toute forme de discrimination illégitime en matière d'emploi et de profession. Ils s'engagent donc à respecter la diversité et à éviter toute forme de discrimination injuste dans l'emploi et la profession. Ces documents préconisent la tolérance zéro pour la discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la nationalité, la religion ou d'autres croyances, l'âge, l'état matrimonial, le handicap, l'orientation sexuelle, l'opinion politique, l'affiliation syndicale et les antécédents sociaux ou éducatifs. En outre, la politique stipule que toute forme de harcèlement, de comportement irrespectueux et de menace de violence est interdite et que les employés sont encouragés à utiliser le dispositif d'alerte ("Integrity Hotline") pour faire part de leurs préoccupations à ce sujet. Les partenaires commerciaux de Viohalco et de ses filiales sont également tenus d'assurer l'égalité des chances et de ne pratiquer aucune discrimination ou harcèlement à l'égard de leurs employés, par le biais du code de conduite des fournisseurs.

Actions

S1-4

Viohalco et ses filiales reconnaissent que la promotion de la diversité et de l'inclusion dans la pratique nécessite l'engagement des employés. Ainsi, un programme de formation dédié à l'équité, à la diversité et à l'inclusion a été mis en place en 2022 et devrait être déployé auprès des employés sur une période de trois ans.

Figure 26 : Taux d'achèvement de la formation diversité, égalité et inclusion (DEI) par segment en 2022-2023



En outre, les filiales ont pris une série de mesures pour soutenir et augmenter la proportion de femmes parmi leurs employés, en aidant par exemple les familles ayant de jeunes enfants par des subventions pour la garde d'enfants en plus de leur salaire de base.

Indicateurs

S1-6, S1-9

Les figures ci-dessous montrent l'équilibre hommes-femmes de la main-d'œuvre totale en 2023 et l'équilibre hommes-femmes pour les postes de cadre supérieur en 2023.

Figure 27 : Équilibre hommes-femmes au sein de la main-d'œuvre en 2023
% hommes-femmes

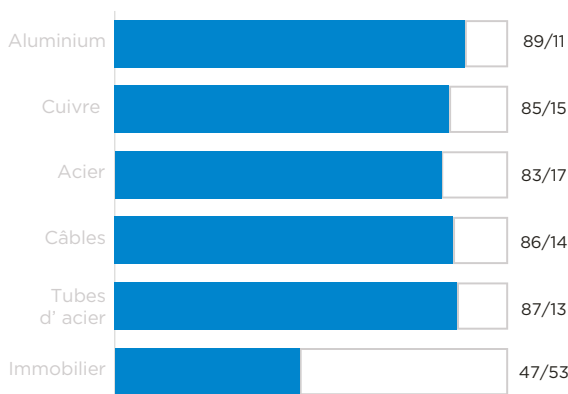
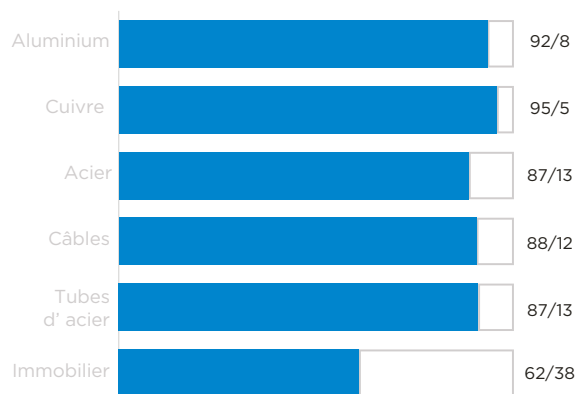


Figure 28 : Équilibre hommes-femmes chez les cadres supérieurs 2023
% hommes-femmes



■ hommes □ femmes

Les tableaux ci-dessous montrent l'équilibre entre les hommes et les femmes parmi les employés par segment ainsi que l'équilibre entre les hommes et les femmes parmi les cadres supérieurs par segment. La proportion de femmes dans la main-d'œuvre a augmenté pour tous les segments en 2023. Il convient de noter qu'en 2023, il y a eu un changement de méthodologie pour la répartition entre les genres dans l'encadrement supérieur. En 2023, le champ d'application couvrait les cadres supérieurs, alors qu'en 2022, il couvrait les cadres supérieurs, les directeurs, les directeurs principaux et les cadres de niveau C.

Tableau 15 : Équilibre hommes-femmes au sein de la main-d'œuvre

Catégorie	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Nombre total d'employés hommes	Nombre	2.237	2.280	2.326	1.382	1.526	1.499	1.718	1.951	2.106
Nombre total d'employés femmes	Nombre	257	263	298	198	249	270	337	372	419
Nombre total d'employés	Nombre	2.494	2.543	2.624	1.580	1.775	1.769	2.055	2.323	2.525

Catégorie	Unité	Segment des Câbles			Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Nombre total d'employés hommes	Nombre	1.550	1.887	2.074	563	530	642	8	11	22
Nombre total d'employés femmes	Nombre	218	295	323	38	45	94	17	19	25
Nombre total d'employés	Nombre	1.768	2.182	2.397	601	575	736	25	30	47

Table 16: Gender balance in top management

Catégorie	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Hommes	Nombre	248	220	91	132	115	58	132	104	65
Hommes	%	87,6	89,8	91,9	84,6	87,8	95,1	84,6	79,4	86,7
Femmes	Nombre	35	25	8	24	16	3	24	27	10
Femmes	%	12,4	10,2	8,1	15,4	12,2	4,9	15,4	20,6	13,3

Catégorie	Unité	Segment des Câbles			Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Hommes	Nombre	114	149	84	42	42	26	2	8	8
Hommes	%	90,5	83,7	88,4	93,3	89,4	86,7	40,0	44,4	61,5
Femmes	Nombre	12	29	11	3	5	4	3	10	5
Femmes	%	9,5	16,3	11,6	6,7	10,6	13,3	60,0	55,6	38,5

*En 2023, il y a eu un changement de méthodologie pour la répartition entre les genres dans l'encadrement supérieur. En 2023, le champ d'application couvrait les cadres supérieurs et au-delà : Cadres supérieurs, Directeurs, Directeurs généraux et cadres de niveau C, alors que 2021 et 2022 incluent également les Cadres.

Conduite des affaires

Approvisionnement responsable (ESRS G1 et ODD 8, 12)

Incidences, risques et opportunités

SBM-1; SBM-3

Les filiales de Viohalco s'engagent à agir de manière responsable dans le cadre de leurs activités commerciales et attendent la même responsabilité de la part de leurs partenaires commerciaux. En raison de leur position relative dans la chaîne de valeur, les filiales dépendent fortement des producteurs de métaux primaires, souvent situés en dehors de l'Union européenne. Il est donc de la plus haute importance que les partenaires commerciaux et les fournisseurs de matières premières adhèrent à de solides pratiques de gestion de la durabilité. Les fournisseurs sont essentiels pour les filiales de Viohalco, en cultivant des partenariats stratégiques fondés sur des principes éthiques, sociaux et environnementaux communs. Le chapitre «Informations générales» donne un aperçu du rôle des organes de surveillance en ce qui concerne toutes les questions liées au développement durable, y compris la conduite professionnelle.

L'approvisionnement responsable a été évalué comme une question de développement durable importante pour Viohalco et ses filiales. Plus précisément, l'approvisionnement responsable est important pour les filiales de Viohalco d'un point de vue financier. Les risques identifiés découlent de l'association potentielle avec des entreprises ayant des pratiques contraires à l'éthique ou des systèmes de gouvernance déficients, qui peuvent avoir un impact sur les employés, les communautés locales et les indicateurs nationaux, et perturber la chaîne de valeur. Ces risques peuvent se manifester sous la forme de sanctions financières, d'une position compromise sur le marché, de frais de litiges liés à des violations des droits de l'homme en amont, de perturbations de la chaîne d'approvisionnement et d'une atteinte à la réputation de l'entreprise.

Politiques

G1-1

Viohalco a mis en place une initiative d'approvisionnement responsable qui vise l'évaluation et l'engagement des principaux fournisseurs afin d'identifier ceux qui ont de mauvaises pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Viohalco et ses filiales ont adopté le code de conduite des fournisseurs, qui exige de ces derniers qu'ils se préoccupent autant que les filiales de Viohalco de la santé et de la sécurité de leurs employés, du respect et de la protection de l'environnement, ainsi que du respect des droits du travail et des droits de l'homme. Les fournisseurs sont tenus d'approuver le code de conduite et les filiales de Viohalco exigent de leurs partenaires commerciaux qu'ils respectent les principes définis dans ce code et qu'ils les promeuvent au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement. Afin d'identifier, de signaler et d'examiner les préoccupations relatives à des comportements contraires au code de conduite des fournisseurs, Viohalco utilise un mécanisme d'alerte qui a été développé pour s'assurer que tout comportement illégal peut

être signalé sans représailles pour l'auteur du signalement.

Actions

G1-2

Afin d'accroître la transparence de la chaîne d'approvisionnement et d'identifier les risques potentiels futurs, les filiales de Viohalco évaluent les fournisseurs de matières premières de niveau A sur les questions de durabilité. Ce processus d'évaluation est facilité par la plateforme internationale EcoVadis. Les filiales de Viohalco ont fixé un objectif très ambitieux d'évaluation des performances des fournisseurs en matière de développement durable, qui couvre 90 % des dépenses, jusqu'aux 20 premiers fournisseurs par entreprise. La participation des fournisseurs à l'évaluation du développement durable est considérée comme essentielle pour la relation commerciale avec les filiales de Viohalco, car des pratiques de saines en matière de durabilité sont attendues de la part de tous les partenaires commerciaux. En outre, un approvisionnement responsable est essentiel pour fournir des produits ayant un impact environnemental et social minimal. L'initiative d'approvisionnement responsable de la stratégie de durabilité de Viohalco surveille de près la conformité des fournisseurs avec le règlement relatif aux minerais provenant des zones de conflit afin de s'assurer qu'aucun matériau n'est acheté dans des pays concernés.

EcoVadis évalue les fournisseurs sur différents critères de durabilité tels que l'environnement, le travail et les droits de l'homme, l'éthique et l'approvisionnement responsable. Les résultats de ces évaluations fournissent aux filiales de Viohalco des informations précieuses qui leur permettent de prendre des décisions éclairées pour promouvoir le développement durable tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Les filiales de Viohalco des différents segments industriels ont déjà réalisé ou sont en cours d'évaluation avec les mêmes critères dans la plateforme de notation EcoVadis, à la demande de leurs clients respectifs.

En outre, les risques liés aux droits de l'homme et au droit du travail sont particulièrement importants dans la chaîne d'approvisionnement des sociétés Viohalco, car les matières premières utilisées par les entreprises sont situées dans différentes régions avec des droits du travail à géométrie variable. La procédure de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme s'applique à tous les fournisseurs. La procédure comprend une hiérarchisation des fournisseurs basée sur la classification ABC des fournisseurs et déterminée par leur importance stratégique. Les fournisseurs de niveau A et B sont cartographiés et évalués en fonction des risques liés aux droits de l'homme, en tenant compte du pays où ils opèrent et de leur secteur d'activité. Tous les fournisseurs reçoivent le code de conduite des fournisseurs et sont tenus de le respecter. Tous les fournisseurs de niveau A font l'objet d'une auto-évaluation et certains fournisseurs de niveau B sont évalués par l'entreprise. Pour cette étape, les entreprises de Viohalco utilisent la plateforme externe EcoVadis. A partir de l'année prochaine, nous appliquerons un objectif de dépenses totales à notre examen de fournisseurs en mettant l'accent sur une évaluation plus en aval de la chaîne de valeur et sur les fournisseurs de niveau B chez lesquels les risques plus importants sont susceptibles de se concrétiser.

Figure 29 : Nombre de fournisseurs évalués par EcoVadis

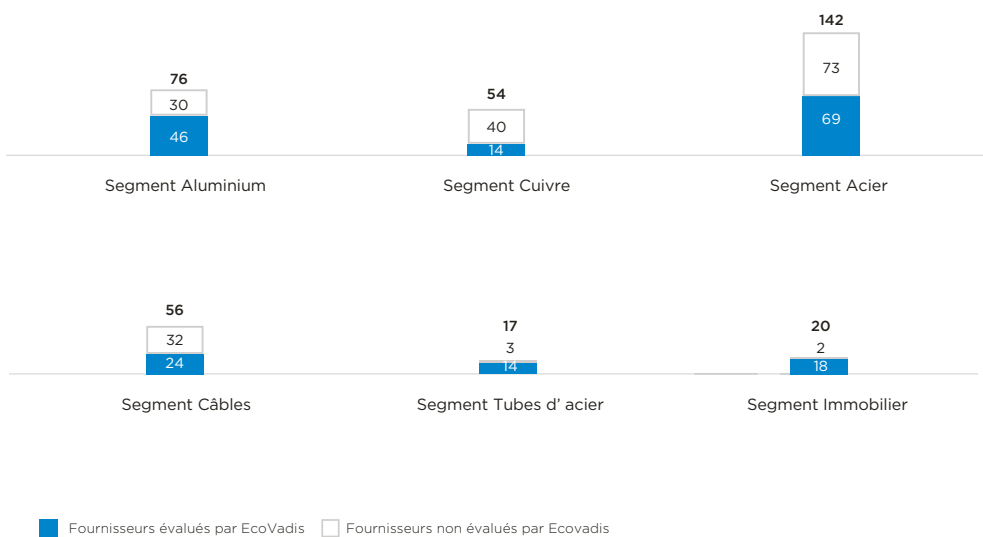
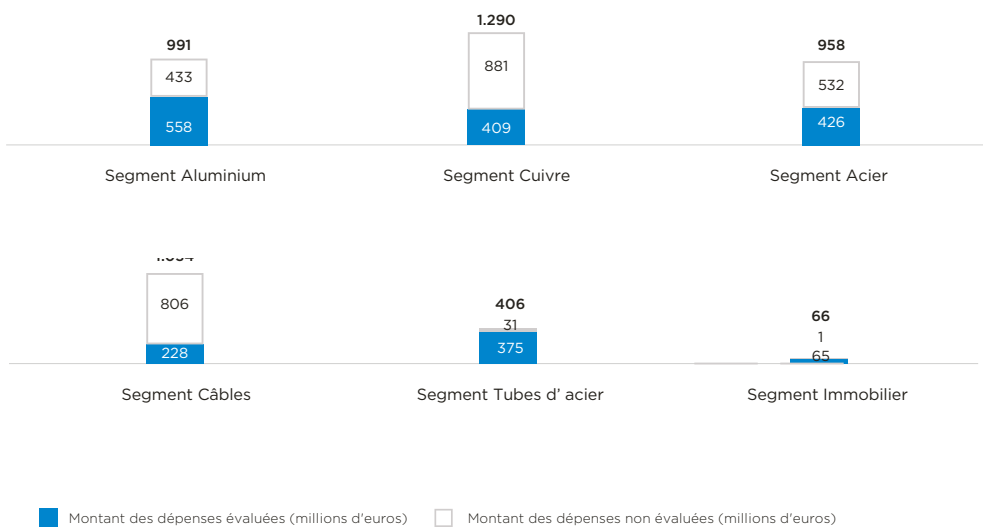


Figure 30 : Montant des dépenses couvertes par l'évaluation EcoVadis (en millions d'euros)



Évaluations de la durabilité des sociétés

Les filiales de Viohalco sont également évaluées par le biais de la plateforme de notation EcoVadis Sustainability reconnue dans le monde entier. En 2023, EcoVadis a décerné un prix Or à ElvalHalcor, ce qui signifie que la note de la société la classe dans la tranche supérieure de 5 % des meilleures sociétés évaluées par EcoVadis dans son secteur, faisant de ElvalHalcor un bon partenaire commercial. En outre, Etem-Gestamp a reçu un prix Argent pour la même période de reporting pour ses pratiques en matière de durabilité, plaçant la société parmi les 20 % supérieurs de son secteur, tandis que Sidenor Steel Industry a participé pour la première fois à l'évaluation avec des résultats moyens. Enfin, d'autres sociétés de Viohalco, à savoir Sofia Med, Symetal, Hellenic Cables, Corinth Pipeworks, effectueront son évaluation par le biais d'Ecovadis d'ici la fin du premier trimestre 2024.

Plusieurs filiales de Viohalco ont également publié leurs performances environnementales par le biais du Carbon Disclosure Project (CDP) en 2023. Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif qui exploite un système de déclaration mondial permettant aux sociétés d'effectuer des mesures et de générer des rapports sur leurs émissions de gaz à effet de serre, leur consommation d'eau et leurs activités liées à la déforestation. En 2023, Corinth Pipeworks et Hellenic Cables ont reçu une note de B (au niveau de la gestion) dans l'évaluation relative au changement climatique du CDP, ce qui signifie que la société traite les impacts environnementaux de ses activités et qu'elle assure une bonne gestion environnementale. Dans la même évaluation, ElvalHalcor et Symetal ont obtenu une note de C (au niveau de la sensibilisation).

Éthique des affaires (ESRS G1 et ODD 16)

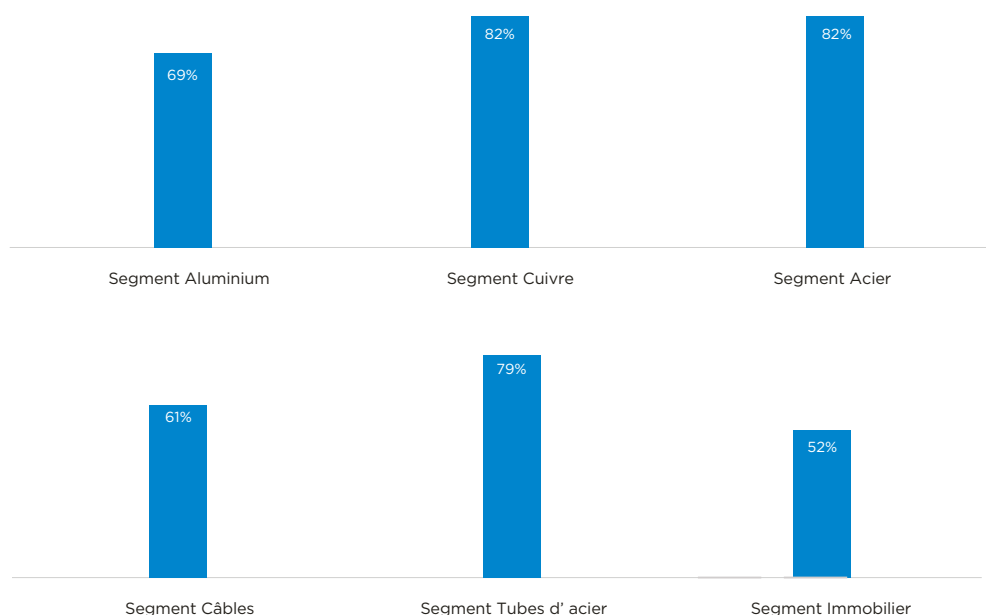
Politiques

G1-1.

Viohalco et ses filiales privilégient l'éthique des affaires et la lutte contre la corruption. Pour assurer la responsabilisation et la transparence vis-à-vis des parties prenantes, des contrôles et procédures internes rigoureux ont été mis en place.

Le Code de conduite de l'entreprise décrit la manière dont Viohalco promeut la culture d'entreprise. La politique couvre un éventail plus complet de sujets, notamment les valeurs d'entreprise, les directives éthiques et les mesures et directives anti-corruption pour d'autres domaines tels que la responsabilité sociale, les droits de l'homme et la protection de l'environnement. Ce dispositif établit des canaux appropriés de signalement pour toutes les personnes au sein ou à l'extérieur de Viohalco et de ses filiales désirant signaler un comportement illégal relatif aux pratiques en matière de droits humains ou du travail, de conformité environnementale et aux problèmes d'éthique professionnelle, tout en leur assurant une protection et un soutien complets. Le Code de conduite de l'entreprise sert de document d'orientation décrivant les comportements attendus de tous les employés des filiales de Viohalco. Il énonce les règles de conduite à suivre et la manière dont les affaires sont menées, en tenant compte des intérêts des parties prenantes. Viohalco et ses filiales s'engagent à respecter des normes de résultats élevées, à promouvoir l'excellence commerciale et à construire des relations à long terme avec les clients et les fournisseurs.

Figure 31 : Taux d'achèvement de la formation à la lutte contre la corruption par segment en 2022-2023



Actions et indicateurs

S1-3, G1-1; G1-3; G1-4

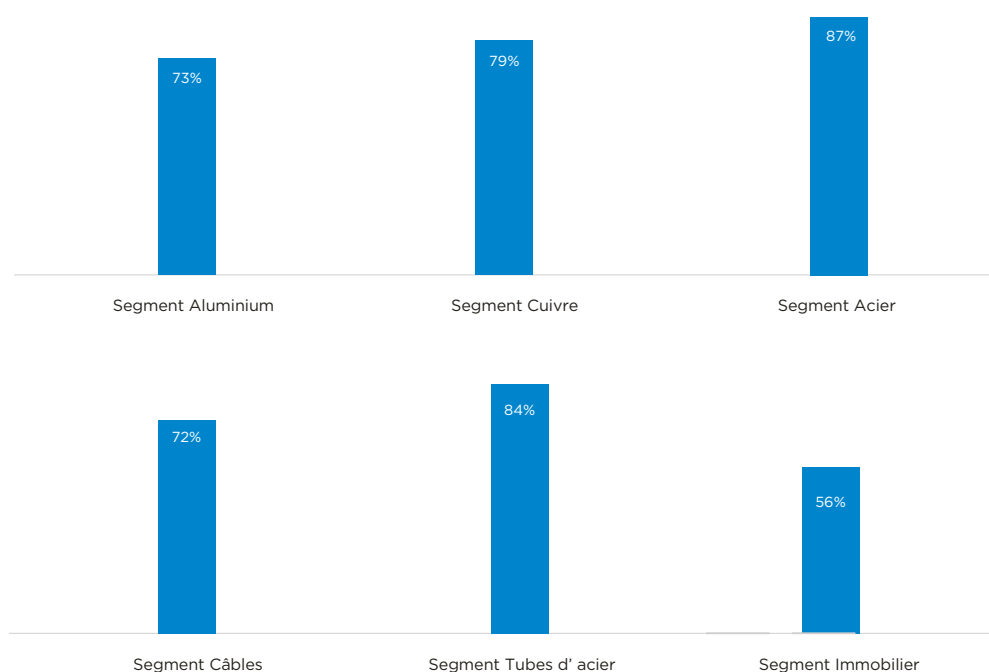
La politique est protégée de trois manières différentes.

- 1) Formation des employés sur des questions spécifiques. En 2023, les filiales de Viohalco ont mis à disposition des employés une formation sur l'éthique professionnelle, le Code de conduite et des consignes de lutte contre la corruption.
- 2) Signalement des incidents par le biais du dispositif d'alerte. Toutes les filiales ont mis en place un dispositif d'alerte pour signaler tout comportement illégal concernant les

pratiques en matière de droit du travail ou de droits de l'homme, de conformité environnementale et d'éthique professionnelle. Aucun acte de corruption, de malversation ni aucune violation de la confidentialité des données n'a été signalé en 2023.

- 3) Audit interne. La fonction de l'audit interne indépendant consiste également à surveiller de près les comportements illégaux et les comportements et transactions potentiellement inappropriés. Aucun incident n'a été déclaré dans aucune des filiales.

Figure 32 : Taux d'achèvement de la formation au Code de conduite professionnelle par segment



Aucune amende n'a par ailleurs été payée à la suite de règlements au titre de pratiques liées à un défaut d'éthique ou à la corruption. Viohalco et ses sociétés ont pris les mesures nécessaires pour assurer la conformité et la transparence de leurs opérations et continueront à privilégier l'éthique professionnelle à l'avenir.

Risques et opportunités

SBM-1.

Les risques financiers liés à la lutte contre la corruption résident dans le non-respect de l'éthique et des lois et règlements des juridictions dans lesquelles Viohalco et ses sociétés opèrent. Pour prévenir et atténuer ces risques, le dispositif d'alerte a été créé afin d'entériner le fait que tout comportement illégal peut être signalé sans représailles pour l'auteur du signalement. Le dispositif est accessible à tous et Viohalco s'engage à enquêter rapidement et de manière objective sur tous les incidents. De plus, la fonction d'audit interne est chargée de surveiller et de

signaler en temps utile et de manière appropriée tout écart ou faute connexe. Dans le même temps, les filiales organisent séparément des formations, des cours de sensibilisation et des actions de communication afin d'accroître la sensibilisation et de souligner l'importance de la conformité parmi les employés des sociétés. En outre, l'évaluation de la double importance met en évidence les risques associés à l'écoblanchiment et à une gouvernance inadéquate des performances en matière de durabilité, ce qui peut tromper les consommateurs. La pratique de l'éco-étiquetage peut créer de fausses suppositions chez les clients concernant divers aspects de la durabilité, notamment l'empreinte carbone et la teneur en matières recyclées. Cela peut poser un risque à court et moyen terme pour la réputation de la société et la confiance des clients.

Des informations détaillées sur les actions menées par les filiales de Viohalco en matière de durabilité sont présentées dans leurs rapports sur la durabilité respectifs qui sont publiés chaque année.





Liste des exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la DNF

IRO-2

Avertissement : Tous les points de données des ESRS ne sont pas couverts au titre des exigences de publication

Informations générales à publier ESRS 2			
Exigences de publication		Référence (chapitre)	Page
BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	Introduction	78
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	Évaluation de la double importance Changement climatique et énergie, sous-chapitre « Indicateurs »	85,91
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Gouvernance en matière de durabilité	83
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	Évaluation de la double importance	83, 85
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	Gouvernance en matière de durabilité	83
GOV-4	Publication sur la diligence raisonnable	Gouvernance en matière de durabilité, sous-chapitre « Diligence raisonnable »	84
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	Gouvernance en matière de durabilité, sous-chapitre « Gestion des risques » Évaluation de la double importance	85
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	Modèle économique et chaîne de valeur Stratégie de durabilité	85, 113, 124, 127
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	Évaluation de la double importance	85
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants	Couvert par les questions spécifiques de durabilité	88-124
IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	Évaluation de la double importance et pour chaque question de durabilité spécifique	85
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	Liste des exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la DNF	130- 132

Environnement
ESRS E1, E3, E5

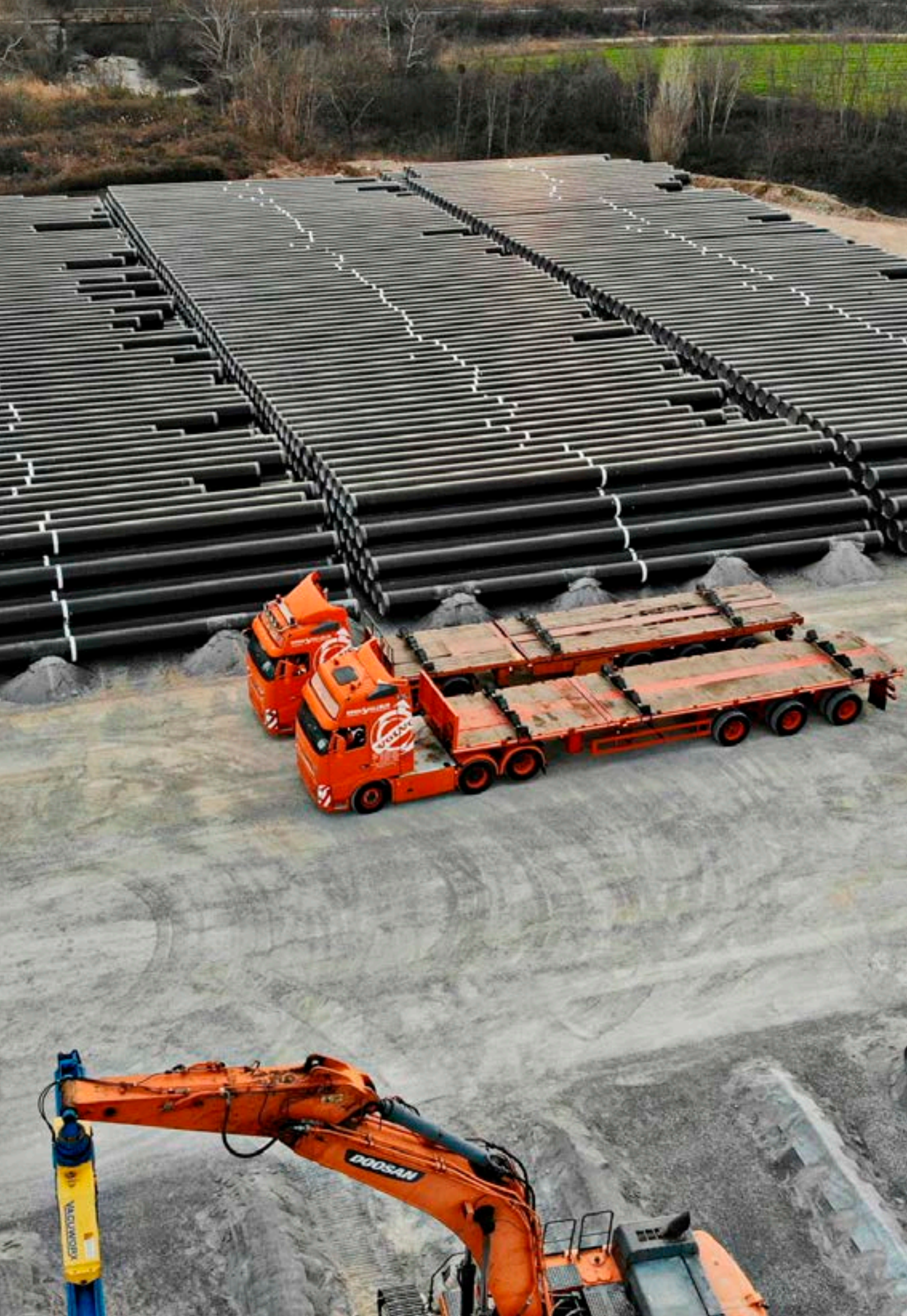
Exigences de publication		Référence (chapitre)	Page
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants	Changement climatique et énergie, sous-chapitre « Incidences » et « Risques et opportunités » Gestion de l'eau et des eaux usées, sous-chapitre « Incidences » et « Risques et opportunités » Économie circulaire et gestion des déchets, sous-chapitre « Incidences » et « Risques et opportunités »	88, 96, 102, 107, 110
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	Changement climatique et énergie, sous-chapitre « Plan de transition pour l'atténuation des changements climatiques et objectifs »	88
E1-2	Politiques liées à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements	Changement climatique et énergie, sous-chapitre « Politiques »	88
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	Changement climatique et énergie, sous-chapitre « Actions »	90
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Changement climatique et énergie, sous-chapitre « Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique et cibles liées à l'atténuation du changement climatique »	88
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	Changement climatique et énergie, sous-chapitre « Indicateurs »	91
E1-6	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	Changement climatique et énergie, sous-chapitre « Indicateurs »	91
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Changement climatique et énergie, sous-chapitre « Risques et opportunités »	96
E1-8	Tarification interne du carbone	Changement climatique et énergie, sous-chapitre « Risques et opportunités »	-
E1-9	Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	Changement climatique et énergie, sous-chapitre « Risques et opportunités »	96
E3-1	Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	Gestion de l'eau et des eaux usées, sous-chapitre « Politiques »	107
E3-2	Actions et ressources relatives aux politiques en matière de ressources aquatiques et marines	Gestion de l'eau et des eaux usées, sous-chapitre « Actions »	107
E3-4	Consommation d'eau	Gestion de l'eau et des eaux usées, sous-chapitre « Indicateurs »	107
E3-5	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines	Gestion de l'eau et des eaux usées, sous-chapitre « Risques et opportunités »	110
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	Économie circulaire et gestion des déchets, sous-chapitre « Politiques »	103
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Économie circulaire et gestion des déchets, sous-chapitre « Actions »	104
E5-4	Ressources entrantes	Économie circulaire et gestion des déchets, sous-chapitre « Indicateurs »	104
E5-5	Ressources sortantes	Économie circulaire et gestion des déchets, sous-chapitre « Indicateurs »	104
E5-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Économie circulaire et gestion des déchets, sous-chapitre « Risques et opportunités »	107
S.0.	Publication d'informations conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la taxonomie)	-	110, 246

Social ESRS S1 et S2

Exigences de publication		Référence	Page
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants	Droits de l'homme et du travail, sous-chapitre « Incidences » Santé et sécurité au travail, sous-chapitre « Incidences » et « Risques et opportunités » Formation et développement des employés, sous-chapitre « Incidences » et « Risques et opportunités » Diversité, équité et inclusion, sous-chapitre « Incidences »	113, 115, 119, 121
S1-1	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	Droits de l'homme et du travail, sous-chapitre « Politiques » Santé et sécurité au travail, sous-chapitre « Politiques » Formation et développement des employés, sous-chapitre « Politiques, actions et cibles » Diversité, équité et inclusion, sous-chapitre « Politiques »	113, 115, 119, 121
S1-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	Santé et sécurité au travail, sous-chapitre « Politiques » et « Actions » Formation et développement des employés, sous-chapitre « Politiques, actions et cibles »	115, 119
S1-3	Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	Droits de l'homme et du travail, sous-chapitre « Actions » Santé et sécurité au travail, sous-chapitre « Actions » Formation et développement des employés, sous-chapitre « Politiques, actions et cibles » Diversité, équité et inclusion, sous-chapitre « Politiques »	119, 121, 127
S1-4	Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	Droits de l'homme et du travail, sous-chapitre « Actions » Santé et sécurité au travail, sous-chapitre « Actions » Formation et développement des employés, sous-chapitre « Politiques, actions et cibles » Diversité, équité et inclusion, sous-chapitre « Actions »	115
S1-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Santé et sécurité au travail, sous-chapitre « Politiques »	113, 122
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Droits de l'homme et du travail, sous-chapitre « Indicateurs »	113
S1-7	Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	Droits de l'homme et du travail, sous-chapitre « Indicateurs »	113
S1-9	Indicateurs de diversité	Diversité, équité et inclusion, sous-chapitre « Indicateurs »	122
S1-13	Indicateurs de la formation et du développement des compétences	Formation et développement des employés, sous-chapitre « Indicateurs »	119
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	Santé et sécurité au travail, sous-chapitre « Indicateurs »	116
S1-17	Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	Droits de l'homme et du travail, sous-chapitre « Indicateurs »	113

Gouvernance ESRS G1

DR ID	Description	Référence	Page
G0V-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Informations générales à publier	83
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants	Approvisionnement responsable, sous-chapitre « Incidences, risques et opportunités »	124
G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	Approvisionnement responsable, sous-chapitre « Politiques » Éthique des affaires, sous-chapitre « Politiques » et « Actions »	124, 126, 127
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	Approvisionnement responsable, sous-chapitre « Actions »	124
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	Éthique des affaires, sous-chapitre « Actions »	127
G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	Éthique des affaires, sous-chapitre « Indicateurs »	127



I. Déclaration de gouvernance d'entreprise

Introduction

En sa qualité de société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Viohalco applique des normes qui sont conformes aux dispositions prévues dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le Code 2020), qui fait office de référence et est disponible sur le site web de la Commission Corporate Governance (www.corporategovernancecommittee.be).

Le Code 2020 est construit autour de principes, de dispositions et de lignes directrices et fondé sur la règle « comply or explain ». Cela signifie que les sociétés belges cotées doivent respecter le Code 2020, mais elles sont autorisées à déroger à certaines de ses dispositions, pour autant qu'elles fournissent une explication motivée de leurs écarts. Au cours de l'exercice 2023, la société s'est conformée aux principes du Code 2020, à l'exception des points suivants :

- Principe 7.6 : « Un membre non exécutif du Conseil d'administration doit percevoir une partie de sa rémunération sous la forme d'actions de la société ».

- Principe 7.9 : « Le Conseil d'administration doit définir un seuil minimum d'actions que les cadres doivent détenir ».

Explication : La politique de rémunération de la société est exposée dans le rapport de rémunération. Une telle politique ne prévoit pas une rémunération basée sur des actions. Le conseil d'administration examine les propositions faites par le comité de nomination et de rémunération afin de déterminer si, et dans quelle mesure, une modification de cette politique est justifiée au regard des objectifs et de la stratégie de la société.

Le Conseil d'administration de Viohalco a également adopté une charte de gouvernance d'entreprise afin de renforcer ses normes pour la société conformément aux recommandations du Code 2020. Cette charte vise à garantir une diffusion complète et transparente de la gouvernance de la société. Elle fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour à intervalles réguliers. La Charte de gouvernance d'entreprise (la Charte) est disponible sur le site internet de la société (www.viohalco.com).

Afin d'avoir une vision complète des règles de gouvernance d'entreprise de Viohalco, il convient de lire la Déclaration de Gouvernance d'entreprise parallèlement aux statuts de la société, à la Charte ainsi qu'aux dispositions relatives à la

gouvernance d'entreprise énoncées dans le Code belge des sociétés et des associations (le CSA).

Du fait de sa cotation sur le marché secondaire à la Bourse d'Athènes (Athex), Viohalco se conforme également aux dispositions de la législation et des règlements grecs applicables en matière de marché des capitaux.

Conseil d'administration

1. Rôle

Viohalco a choisi la structure de gouvernance moniste. Le Conseil d'administration (le Conseil) détient le pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à l'objet de la société, à l'exception des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée des actionnaires ou à d'autres entités de gestion.

Plus particulièrement, le Conseil d'administration a la responsabilité :

- de définir les orientations générales de la société ;
- de prendre des décisions quant aux principales questions stratégiques, financières et opérationnelles de la société et d'examiner régulièrement tout aspect y afférent ;
- de décider de la structure de la direction exécutive et de déterminer les pouvoirs et les obligations qui lui sont confiés ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la qualité, l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers de la société, ainsi que des autres informations financières ou non financières pertinentes à propos de la société conformément à la législation en vigueur ;
- de suivre et de réexaminer l'efficacité du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération ;
- d'approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques établi par la direction exécutive et de vérifier sa mise en place ;
- de surveiller la qualité des services fournis par le(s) commissaire(s) et l'audit interne, en tenant compte de l'évaluation du comité d'audit ;
- d'approuver le rapport sur la rémunération soumis par le comité de nomination et de rémunération ; et
- de tous les autres sujets dévolus au Conseil d'administration par le CSA.

Le Conseil a délégué aux membres de la direction exécutive les devoirs de mettre en œuvre la stratégie d'entreprise déterminée par le Conseil et de mener à bien la gestion générale de la société.

2. Composition du Conseil

Au 31 décembre 2023, le Conseil est composé de 15 membres, conformément à l'article 8 des statuts, comme suit :

Nom	Poste	Début du mandat	Fin du mandat
Nikolaos Stassinopoulos	Président, membre non exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Evangelos Moustakas	Vice-président, membre exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Michail Stassinopoulos	Membre exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos	CEO, membre exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Jean Charles Faulx	Membre exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Thanasis Molokotos	Membre exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Xavier Bedoret	Membre exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Patrick Kron	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Joseph Rutkowski	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Marion Steiner Stassinopoulos	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Margaret Zakos	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Efthimios Christodoulou	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Kay Marie Breeden	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Bernadette Blampain	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2023	Mai 2024
Astrid de Launoy	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2023	Mai 2024

**Les mandats de tous les membres du Conseil d'administration expirent à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2024.*

3. Information sur les membres du Conseil

Au cours des cinq dernières années, les membres du Conseil ont occupé les postes suivants (en dehors de leur mandat d'administrateur dans la société) et ils ont entretenu des relations avec les organes suivants, ce qui, en théorie, pourrait devenir source de conflits d'intérêts :

Nikolaos Stassinopoulos, **président - membre non exécutif du Conseil.**

M. Stassinopoulos est titulaire d'un master de la faculté de sciences économiques de l'université d'Athènes. Il a été président et vice-président de Viohalco Hellenic.

Evangelos Moustakas, **vice-président - membre exécutif du Conseil.**

M. Moustakas a rejoint Viohalco en 1957 où il a occupé divers postes techniques et de direction, en particulier le poste de président du Conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, comme Hellenic Cables S.A. et Etem S.A. Il est président du Conseil d'administration de l'Hellenic Copper Development Institute et membre du Conseil d'administration de l'International Wrought Copper Council (IWCC). Il a été aussi membre du conseil d'administration de l'European Copper Institute (ECI) pendant plusieurs années. De plus, il représente la société au sein de l'association internationale « Intercable », l'International Cablemakers Federation (ICF, depuis 1990), et d'Europacable (depuis 1991). Il est également actif dans le développement et la promotion des produits en cuivre et des câbles à travers le monde.

Michail Stassinopoulos, **membre exécutif du Conseil.**

M. Stassinopoulos est diplômé de l'université d'Athènes (1985) et titulaire d'une licence en sciences de gestion de la London School of Economics (1989). Il possède également un master en Transport maritime, Commerce et Finance de l'école de commerce de la City University au Royaume-Uni. M. Stassinopoulos est président du Conseil d'administration d'ElvalHalcor Hellenic Copper and Aluminium Industry S.A. Il est également président du Conseil d'administration de l'« Hellenic Production - Industry Roundtable for Growth ». Il participe au Conseil d'administration de la Fondation Michail N. Stassinopoulos-Viohalco et au Conseil du « Council on Competitiveness of Greece ». Il a été membre de la Hellenic Federation of Enterprises entre 1996 et 2019.

Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, **CEO - membre exécutif du Conseil.**

M. Stassinopoulos a obtenu une licence en Sciences de Gestion de la City University et un master en Transport maritime, Commerce et Finance de l'école de commerce de la City University au Royaume-Uni. Il est membre du Conseil général de SEV (Fédération grecque des entreprises), de The Young Presidents Organisation et du Conseil d'administration d'Endeavor Grèce. M. Stassinopoulos occupe un poste de direction dans Viohalco Hellenic depuis 1995.

Jean Charles Faulx, **membre exécutif du Conseil.**

M. Faulx détient un master en Sciences économiques de

l'Université catholique de Louvain (UCL). Il est membre du Conseil d'administration d'International Trade S.A., de Genecos S.A. (Paris), de Terra Middle East (Düsseldorf), de Base Metals (Istanbul) et de Metal Agencies (Londres). Il a également été membre du Conseil d'administration de Cofidin et de Cofidin Treasury Center S.A. avant leur absorption par Cofidin en août 2013. M. Faulx est également CEO de TeproMKCI GmbH, une filiale de Viohalco, International Trade SA, une filiale de Viohalco, Strega sprl. Auparavant, M. Faulx était directeur général de Tepro Metall AG, Airicom France SAS, Studio58 S.A. et de Promark SPRL et a occupé divers postes chez Techno Trade S.A., JCT Invest et Elval Automotive S.A.

Thanasis Molokotos,
membre exécutif du Conseil.

M. Molokotos est diplômé en ingénierie mécanique, en ingénierie marine et en architecture navale du Massachusetts Institute of Technology (Cambridge, États-Unis) et a obtenu un diplôme en ingénierie mécanique à la Tuft University (Medford, États-Unis). Il a été président et directeur général d'Assa Abloy Americas jusqu'en mai 2018. Dans le passé, il a été directeur général de Molokotos Textile Corporation et expert en conception chez Rangine Corporation.

Xavier Bedoret,
membre exécutif du Conseil.

M. Bedoret est titulaire d'un master en droit et en psychologie de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Il est diplômé commissaire aux comptes par l'Institut belge des réviseurs d'entreprises (IRE). Il est également titulaire d'un certificat en gouvernance d'entreprise (INSEAD). Après dix ans d'audit financier chez KPMG à Bruxelles (Belgique) et à Stamford (États-Unis), il a rejoint la direction financière et ensuite la direction d'audit et des risques d'ENGIE (France). Aujourd'hui, il est également président du Conseil d'administration et président du comité d'audit de Cenergy Holdings. Il est également président d'International Trade, une filiale de Viohalco.

Patrick Kron,
membre non exécutif du Conseil.

M. Kron est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris. Patrick Kron a débuté sa carrière en 1976 au ministère français de l'Industrie. Il a ensuite rejoint le groupe Pechiney où il est devenu membre de son comité exécutif et a occupé des postes de direction. En 1998, il est nommé président-directeur général d'Imerys. En 2003, il est devenu président-directeur général d'Alstom et a quitté la société en janvier 2016 après la cession de ses actifs énergétiques à General Electric et le rachat d'actions associées. Il a créé une société de conseil PKC&I et, en novembre 2016, il a rejoint Truffle Capital, une société de capital spécialisée en BioMedTech et dans le numérique, en tant que président de cette société. Patrick Kron est président du Conseil d'Imerys depuis juillet 2019. Il est également membre du Conseil de Sanofi (France) et de Holcim (Suisse) et siège au Conseil de surveillance de Segula Technologies. Patrick Kron a reçu la Légion d'honneur (Chevalier) et l'Ordre national du Mérite (Officier).

Joseph Rutkowski,
membre non exécutif du Conseil.

Ancien vice-président exécutif de Nucor Corporation chargé

du développement domestique et international de 2001 à 2010. M. Rutkowski est devenu vice-président exécutif en 1998, en charge de toutes les activités sidérurgiques. Auparavant, il était Vice-président et Directeur général de Nucor Steel à Darlington, SC, et à Hertford County, NC. Il a rejoint Nucor en 1989 en tant que Directeur de Nucor Cold Finish et a également occupé le poste de Directeur de la fusion et de la coulée à Nucor Steel-Utah. Il a occupé plusieurs postes dans le secteur de l'acier et d'autres secteurs associés après avoir obtenu en 1976 une licence en Mécanique et science des matériaux de l'Université Johns Hopkins. Il a également été président de l'Association of Iron and Steel Engineers. Il est actuellement associé au sein de Winyah Advisors, LLC, une société de conseil en management. Il est également membre du Conseil d'administration d'Insteel Industries IIIN, cotée au NYSE, et de Cenergy Holdings (Belgique).

Marion Steiner Stassinopoulos,
membre non exécutif du Conseil.

Mme Marion Steiner Stassinopoulos est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat de psychologie de l'université de Zurich. Elle a également effectué une année d'études en postdoctorat à l'université Northwestern de Chicago (États-Unis). Elle a précédemment travaillé en tant que psychologue au centre de gérontopsychiatrie de la Clinique psychiatrique universitaire de Zurich. Elle siège au comité consultatif de Franz Haniel & Cie. GMBH, Duisburg-Ruhrort en Allemagne.

Margaret Zakos,
membre non exécutif du Conseil.

Mme Zakos est titulaire d'une licence de l'université Queen's au Canada. Elle a été consultante auprès d'un cabinet de conseil en gestion basé aux États-Unis et a occupé un poste opérationnel de cadre supérieur au Mount Sinai Medical Centre, à New York. Elle a détenu et géré des sociétés privées : Insurance Brokerage et Real Estate Development. Elle a été membre de différents conseils de fondation et du conseil d'administration du Kingston Health Sciences Centre, notamment en tant que membre du comité des finances et de l'audit pendant de nombreuses années. Actuellement, elle est active dans des sociétés holding immobilières. Elle est également membre du conseil d'administration de Cenergy Holdings S.A.

Efthimios Christodoulou,
membre non exécutif indépendant du Conseil.

M. Christodoulou a obtenu un bachelier en économie au Hamilton College et un master en économie de l'université de Columbia. Il a fait partie de l'équipe du National Bureau of Economic Research (New York) et il a été professeur invité à l'université de New York. M. Christodoulou a été gouverneur de la Banque Nationale de Grèce, président de l'Union of Hellenic Banks et directeur général de la National Investment Bank for Industrial Development (ETEBA), ainsi que gouverneur de la Banque de Grèce (la banque centrale grecque). Il a également été président du Conseil d'administration et directeur général d'Olympic Airways, président exécutif de Hellenic Petroleum S.A., et député européen. Il a été ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Économie nationale en Grèce. Jusqu'en juin 2013, M. Christodoulou a aussi été président d'EFG Eurobank. Il est également président ou membre de diverses institutions philanthropiques.

Kay Marie Breeden,

membre non exécutif indépendant du Conseil.

Mme Breeden est titulaire d'une licence de biologie et d'une maîtrise en ingénierie biomédicale de l'université de l'Illinois. Elle a participé au Management Executive Education Programme de l'université de Stanford. Mme Breeden a acquis des compétences uniques grâce aux différentes fonctions de direction qu'elle a assumées au sein d'administrations publiques, d'entreprises et de cabinets de conseil en gestion. Elle compte notamment onze années à la tête de deux cabinets de conseil en gestion de premier plan, Booz Allen et A.T. Kearney ; plus de quinze ans passés au sein de multinationales telles que CBRE, Seagate et Digital Equipment Corporations à des postes de direction dans les domaines de l'environnement, la santé, la sécurité et la responsabilité sociale d'entreprise, l'excellence commerciale, des installations et de l'immobilier d'entreprise ; et cinq années auprès de l'Agence américaine de protection de l'environnement. Mme Breeden possède une vaste expérience dans différents secteurs d'activité, notamment les technologies de pointe, la biotechnologie, les produits de grande consommation, l'énergie, les services aux collectivités, la chimie, le bâtiment et l'ingénierie, les services environnementaux, l'aéronautique et l'espace, l'immobilier, les métaux et les mines. Elle possède en outre une solide expérience à l'international acquise en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et du Sud.

Bernadette Blampain,

membre non exécutif indépendant du Conseil.

Mme Blampain est titulaire d'un master en sciences économiques de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Elle est également spécialisée dans la sécurité de l'information et la protection des données. Elle a occupé diverses fonctions techniques et de direction chez ING Belgium S.A./NV (anciennement Banque Bruxelles Lambert) pendant 35 ans, plus particulièrement dans la division informatique en tant que chef de projet, gestionnaire des risques ou responsable du développement et de la maintenance de systèmes informatiques pour différents secteurs bancaires. Depuis début 2019, elle occupe la fonction de responsable de la protection des données dans le secteur médical.

Astrid de Launoit,

membre non exécutif indépendant du Conseil.

Mme de Launoit est titulaire d'une licence en économie et finance de l'Université catholique de Lille et d'une maîtrise en gestion, avec une spécialisation dans l'industrie du luxe. Elle est également diplômée du Gemological Institute of America. Elle a occupé différents postes dans les secteurs du luxe et de l'enseignement. Au cours des cinq dernières années, Mme de Launoit a travaillé sur un concert de charité pour collecter des fonds pour l'ONG SOS Villages d'Enfants. Elle enseigne actuellement à l'ISTEC Bruxelles.

4. Nomination des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'administration sont nommés sur proposition du Conseil d'administration par les actionnaires réunis lors de l'assemblée générale dans les conditions de quorum et de majorité applicables à une modification des statuts de la société. Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat d'un an renouvelable.

En cas de vacance d'un siège de membre du Conseil d'administration, il peut être pourvu temporairement à cette vacance par un vote à l'unanimité des administrateurs restants, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires au cours de laquelle il est procédé à la nomination définitive d'un administrateur.

Toute proposition relative à la nomination d'un membre du Conseil émanant des rangs des actionnaires doit être accompagnée d'une recommandation du Conseil fondée sur la recommandation du comité de nomination et de rémunération. Le comité de nomination et de rémunération examine toutes les candidatures et veille à conserver un équilibre satisfaisant en termes d'expertise, de connaissances et d'expérience entre les membres du Conseil d'administration.

Le Conseil détermine les candidats qui répondent aux critères d'indépendance fixés par la loi. Pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil doit satisfaire aux critères définis par le principe 3.5 du Code 2020. Tout membre indépendant du Conseil qui ne répond plus à ces critères d'indépendance est tenu d'en informer immédiatement le Conseil d'administration.

Le Conseil de Viohalco, après examen des critères d'indépendance en vertu du CSA et du Code 2020, a considéré que M. Efthimios Christodoulou, Mme Kay Marie Breeden, Mme Bernadette Blampain et Mme Astrid de Launoit remplissent ces critères et sont des membres indépendants.

En sa qualité de société holding du secteur industriel, Viohalco n'a pas de politique de la diversité applicable à son Conseil d'administration et à ses membres dirigeants. L'expertise requise limite la possibilité de diversification des sexes. Il est en effet très courant, dans le monde entier, que dans un environnement de production industrielle lié au traitement des métaux, la grande majorité du personnel se compose d'hommes. Néanmoins, Viohalco emploie des personnes sur base de leurs compétences et de leurs expériences sans pratiquer la moindre discrimination et s'efforce de garantir la diversité de ses équipes en termes de nationalité, d'âge, de religion et d'origine ethnique.

Le Conseil d'administration de la société, cependant, a pris connaissance des obligations légales de l'article 7:86 du CSA, et, assisté du comité de nomination et de rémunération, a pris les mesures nécessaires pour assurer la conformité aux obligations légales en la matière. Le Conseil d'administration de Viohalco se compose actuellement de 10 hommes et 5 femmes. Le comité de nomination et de rémunération prend cette exigence au sérieux lorsqu'il envisage les futurs membres du Conseil.

Une description détaillée de la politique de la société en matière de « Droits de l'homme et du travail » est fournie dans la section « Déclaration non financière ».

5. Fonctionnement

Le Conseil a élu parmi ses membres M. Nikolaos Stassinopoulos en tant que président du Conseil (le Président).

Le président dirige les travaux du Conseil. Il fixe l'ordre du jour des réunions après consultation des membres de la direction exécutive. Le président s'assure que tous les membres du Conseil reçoivent des informations précises et claires, en temps utile.

Le Conseil a désigné un secrétaire, M. Xavier Bedoret, pour le conseiller sur tous les thèmes se rapportant à la gouvernance d'entreprise (le Secrétaire chargé de la gouvernance d'entreprise).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la société et, dans tous les cas, au moins quatre fois par an. Au cours d'une année donnée, la majorité des réunions du Conseil ont lieu au siège de la société, en Belgique.

Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre sans interruption et de participer activement aux réunions. La participation à une réunion par le biais des moyens susmentionnés sera considérée comme une présence en personne à cette réunion. Le Conseil peut adopter des résolutions écrites à l'unanimité, qu'il approuve en vertu d'un document écrit.

Le tableau suivant donne la liste des réunions du Conseil d'administration qui ont eu lieu en 2023 :

Date et lieu	Participation
9 mars 2023 (Bruxelles)	Présents : 15 Représentés : - Absents : -
31 mai 2023 (Bruxelles)	Présents : 15 Représentés : - Absents : -
21 septembre 2023 (Athènes)	Présents : 14 Représentés : 1 Absents : -
7 décembre 2023 (vidéoconférence)	Présents : 14 Représentés : 1 Absents : -

Comités du Conseil d'administration

Le Conseil a constitué deux comités pour l'aider et le conseiller dans des domaines précis. Il s'agit du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération. Les compétences de ces comités sont pour l'essentiel exposées dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

1. Comité d'audit

Le comité d'audit se compose de M. Efthimios Christodoulou, agissant en qualité de président du comité, M. Patrick Kron

et Mme Margaret Zakos. Tous sont administrateurs non exécutifs et un d'entre eux est indépendant.

La majorité des membres du comité d'audit disposent d'une expérience et d'une expertise suffisantes, notamment en comptabilité, audit et finance, acquises au cours de leurs missions professionnelles précédentes ou actuelles.

Conformément à la charte de gouvernance d'entreprise, le comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et au moins deux fois par an avec le commissaire de la société.

Le comité d'audit exprime des recommandations le Conseil en matière de comptabilité, d'audit et de contrôle interne. En particulier, le comité d'audit :

- supervise le processus de reporting financier, y compris les risques ;
- analyse l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la société ainsi que la fonction d'audit interne ;
- surveille le déroulement de l'audit statutaire (contrôle légal/wettelijke controle) des comptes annuels et des comptes consolidés, y compris le suivi sur les questions et recommandations du commissaire ;
- présente ses recommandations au Conseil concernant la nomination du commissaire ; et
- examine et surveille l'indépendance du commissaire, en particulier en ce qui concerne l'offre de services complémentaires à l'audit statutaire de la société.

En 2023, le comité d'audit s'est réuni à quatre reprises le 8 mars, le 31 mai et le 5 décembre à Bruxelles et le 19 septembre à Athènes, avec tous les membres présents.

2. Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération se compose de M. Efthimios Christodoulou, agissant en qualité de président du comité, de Mme Bernadette Blampain et de M. Joseph Rutkowski. Tous sont administrateurs non exécutifs et deux d'entre eux sont indépendants.

En vertu de la Charte, le comité se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que nécessaire pour remplir sa mission.

Le comité de nomination et de rémunération formule des recommandations au Conseil d'administration principalement sur les questions relatives à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et de la direction exécutive. En particulier, le comité de nomination et de rémunération :

- formule des recommandations au Conseil sur la nomination et le renouvellement du mandat des membres du Conseil et de la direction exécutive ;
- identifie des candidats pour pourvoir aux postes vacants et les soumet à l'approbation du Conseil ;
- donne des conseils concernant des propositions de nomination émanant des actionnaires ;

- évalue régulièrement la composition et la taille du Conseil et formule des recommandations au Conseil concernant d'éventuels changements ;
- soumet des propositions au Conseil concernant la politique de rémunération ; et
- rédige et soumet le rapport annuel sur la rémunération contenant notamment des propositions relatives à la politique de rémunération, ainsi que des recommandations fondées sur ses conclusions.

En 2023, le comité de nomination et de rémunération s'est réuni à deux reprises : le 8 mars à Bruxelles et le 5 décembre par visioconférence, en présence de tous les membres.

Évaluation du Conseil d'administration et des comités

Le Conseil évalue régulièrement sa taille, sa composition, sa performance et celles de ses comités, ainsi que son interaction avec la direction exécutive. En décembre 2023, le Conseil a mené une enquête d'auto-évaluation afin d'examiner ses propres performances, en encourageant de manière régulière l'amélioration continue de la gouvernance de la société.

Les membres non exécutifs du Conseil évaluent régulièrement leur interaction avec la direction exécutive.

La performance de la direction exécutive est également évaluée de manière informelle par le biais de la présentation de la performance de la société par rapport aux États financiers intermédiaires et annuels.

Direction exécutive

La direction exécutive se compose de quatre personnes : le directeur général (CEO), M. Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, le directeur financier, M. Efstratios Thomadakis et deux membres exécutifs du Conseil, M. Xavier Bedoret et M. Jean Charles Faulx.

Au cours des cinq dernières années, les membres de la direction exécutive ont occupé les postes d'administrateurs suivants et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants :

Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, CEO - membre exécutif du Conseil. Cfr la section 3 ci-dessus, Informations sur les membres du Conseil.

Efstratios Thomadakis, directeur financier. M. Thomadakis a étudié la gestion d'entreprise et est titulaire d'un MBA de l'université du Pirée. Il a rejoint Viohalco Hellenic en 2000. Il a depuis occupé plusieurs postes de direction dans le département des finances, avant de devenir directeur financier du Groupe Sidenor, le segment Acier de Viohalco, en 2010. Il est également membre du Conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, dont Sidenor Industry S.A.

Xavier Bedoret, membre exécutif du Conseil. Cfr la section 3 ci-dessus, Informations sur les membres du Conseil.

Jean Charles Faulx, membre exécutif du Conseil. Cfr la section 3 ci-dessus, Informations sur les membres du Conseil.

Fonctionnement

La direction exécutive est chargée de la gestion courante de la société. Elle est également responsable de l'exécution des résolutions du Conseil.

Plus spécifiquement, la direction exécutive a reçu du Conseil les missions suivantes :

- préparer les propositions stratégiques pour le Conseil ;
- mettre en place des contrôles internes ;
- assurer le suivi et la gestion des résultats de la société et de sa performance au regard des plans stratégiques et financiers ;
- émettre des directives, des recommandations et des conseils relatifs aux activités de la société ;
- préparer et présenter au Conseil de manière actualisée, précise et fiable un avant-projet des états financiers de la société, conformément aux normes comptables en vigueur, et d'autres informations financières et non-financières significatives ainsi que les communiqués de presse correspondants ;
- fournir au Conseil une évaluation équilibrée et complète de la situation financière de la société ;
- formuler des recommandations au Conseil sur les questions relevant de sa compétence ; et
- rendre compte au Conseil de la performance de la société.

Politique de rémunération

La présente politique de rémunération énonce les principes applicables à la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction exécutive de Viohalco.

Procédure

Cette politique de rémunération a été préparée par le Conseil d'administration sur recommandation du comité de nomination et de rémunération. Approuvée par l'assemblée des actionnaires du 30 mai 2023, cette politique de rémunération sera soumise au vote de l'assemblée des actionnaires chaque fois qu'il y a un changement important, et au moins tous les quatre ans.

Cette politique peut être revue par le Conseil d'administration sur recommandation du comité de nomination et de rémunération.

Dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut, sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, déroger temporairement à la politique de rémunération si cette dérogation est nécessaire

pour servir les intérêts à long terme et la durabilité de la société ou pour en assurer la viabilité.

Pour l'élaboration de cette politique de rémunération, le Conseil, avec l'aide du comité de nomination et de rémunération, prend en considération l'existence éventuelle de conflits d'intérêts. Afin de prévenir de tels conflits d'intérêts, chaque membre du Conseil et chaque membre de la direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêts et en faisant prévaloir l'intérêt de Viohalco avant ses intérêts personnels. Ils sont également tenus d'informer le Conseil des conflits d'intérêts dès leur apparition. En cas de conflit d'intérêts, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 du Code belge des sociétés et des associations (CSA).

La politique de rémunération est basée sur les conditions de marché prédominantes pour des sociétés comparables, rémunérant au niveau concurrentiel du marché, obtenu par le biais d'une analyse comparative. Elle tient compte des responsabilités, de l'expérience, des compétences requises et de la participation/contribution des membres du Conseil d'administration et des membres de la direction exécutive.

Le Conseil de Viohalco, société holding d'un portefeuille principalement industriel, vise à préserver la valeur à long terme pour ses actionnaires. La détermination et l'évolution de la politique de rémunération de la société sont étroitement liées à la croissance, aux résultats et au succès de la société dans son ensemble. La politique de rémunération de la société repose sur l'équité interne et la compétitivité sur le marché externe. L'objectif de la société est d'équilibrer l'offre de salaires compétitifs tout en maintenant l'accent sur les performances et les résultats.

Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration consiste en une rémunération annuelle fixe de 25.000 euros. En outre, les membres du Conseil qui sont membres d'un comité du Conseil reçoivent une rémunération fixe de 25.000 euros par comité.

Des rémunérations supplémentaires ou d'autres avantages, tels que voiture de fonction, formation, ou autres avantages en nature peuvent être attribués soit par la société, soit par ses filiales en fonction des responsabilités et du nombre de fonctions que chaque membre du Conseil d'administration exerce au sein de la société ou dans une ou plusieurs de ses filiales.

Les rémunérations sont attribuées prorata temporis pour la période courant d'une Assemblée générale ordinaire d'actionnaires à celle de l'année suivante, et payables en fin de période.

Deux membres exécutifs du conseil d'administration, M.

Evangelos Moustakas et M. Xavier Bedoret, reçoivent, dans le cadre de leur rôle d'exécutif, une rémunération supplémentaire s'élevant respectivement à 75.000 euros et 425.000 euros.

Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent pas de rémunération variable ou de rémunération en actions.

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des régimes de retraite ni à des indemnités de départ.

Direction exécutive

La rémunération des membres de la direction exécutive de Viohalco consiste en une rémunération annuelle fixe, qui est attribuée soit par la société, soit par ses filiales.

Les membres de la direction exécutive n'ont pas droit à des régimes de retraite ou à des indemnités de départ autres que ce qui est prévu par la loi applicable dans chaque cas.

Afin de garantir la concentration sur les objectifs à court et à long terme de la société ainsi que la création de valeur à long terme pour toutes les principales parties prenantes, le Conseil d'administration, avec l'aide du comité de nomination et de rémunération, a développé un plan annuel de rémunération variable lié aux niveaux de réalisation par les bénéficiaires d'objectifs prédéfinis qui seront ajoutés à la rémunération fixe.

Ce plan comprendrait mesures financières (telles que l'EBITDA ajusté et le ROCE ajusté) ainsi qu'un ensemble d'objectifs individuels dans les catégories suivantes : finances spécifiques, clients, ESG, processus et efficacité organisationnelle, personnel et leadership. La performance est évaluée sur une base annuelle à l'aide d'un ensemble d'objectifs de performance prédéterminés dans chaque catégorie, définis au début de l'année. En fonction de la performance de chaque participant, il peut recevoir une rémunération variable entre 0 et 100 % de la rémunération variable définie « à l'objectif ».

Rapport de rémunération

Le présent rapport de rémunération donne un aperçu des rémunérations attribuées au cours de l'exercice 2023 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la direction exécutive, conformément à la politique de rémunération. Il sera soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2024.

En ce qui concerne la contribution de la rémunération à la performance à long terme de la société, la société utilise ses indicateurs clés de la performance (à savoir le ROCE ajusté) comme mesure de sa performance financière. L'évolution de l'évaluation au cours des cinq dernières années telle que publiée dans les états financiers de la société est présentée dans la section relative à l'évolution de la rémunération.

Conseil d'administration

Le tableau suivant (A) présente un aperçu de la rémunération des membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2023 :

Tableau A (montants en euros)

Nom des membres	Attribuée par	Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de rémunération fixe et variable
		Salaire de base(a)	Rémunération (b)	Autres avantages (c)		
Nikolaos Stassinopoulos	Viohalco		25.000	-	25.000	100%
	Filiales			-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Evangelos Moustakas	Viohalco		100.000	-	100.000	100%
	Filiales	1.207.657		-	1.207.657	100%
	Total	1.207.657	100.000	-	1.307.657	100%
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos	Viohalco		25.000	-	25.000	100%
	Filiales	887.668		-	887.668	100%
	Total	887.668	25.000	-	912.668	100%
Michail Stassinopoulos	Viohalco		25.000	-	25.000	100%
	Filiales	888.067		-	888.067	100%
	Total	888.067	25.000	-	913.067	100%
Jean Charles Faulx	Viohalco		25.000	-	25.000	100%
	Filiales	313.315	36.197	-	349.512	100%
	Total	313.315	61.197	-	374.512	100%
Thanasis Molokotos	Viohalco		25.000		25.000	100%
	Filiales	835.446		14.084	849.530	100%
	Total	835.446	25.000	14.084	874.530	100%
Xavier Bedoret	Viohalco		450.000	6.316	456.316	100%
	Filiales	-	70.000		70.000	100%
	Total	-	520.000	6.316	526.316	100%
Patrick Kron	Viohalco		50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-		-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Marion Steiner Stassinopoulos	Viohalco		25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-		-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Margaret Zakos	Viohalco		50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	50.000	-	50.000	100%
	Total	-	100.000	-	100.000	100%
Joseph Rutkowski	Viohalco		50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	50.000	-	50.000	-
	Total	-	100.000	-	100.000	100%
Efthimios Christodoulou*	Viohalco		-	-	-	-
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-
Kay Marie Breeden	Viohalco		25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-		-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Astrid de Launoit	Viohalco		25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-		-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Bernadette Blampain	Viohalco		50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-		-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Rémunération totale	Viohalco	-	950.000	6.316	956.316	100%
	Filiales	4.132.153	206.197	14.084	4.352.434	100%
	Total	4.132.153	1.156.197	20.400	5.308.751	100%

(*) Ce membre du Conseil a renoncé à toute rémunération.

Direction exécutive

Le tableau suivant (B) présente un aperçu de la rémunération versée aux membres de la direction exécutive au cours de l'exercice 2023 :

Tableau B (montants en euros)

Nom	Attribuée par	Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de rémunération fixe et variable
		Salaire de base(a)	Rémunération (b)	Autres avantages (c)		
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos (CEO)	Viohalco		25.000	-	25.000	100%
	Subsidiaries	887.668			887.668	100%
	Total	887.668	25.000	-	912.668	100%
Direction exécutive	Viohalco	279.806	500.000	6.316	786.122	100%
	Subsidiaries	1.200.983	320.054		1.521.037	100%
	Total	1.480.789	820.054	6.316	2.307.159	100%
Rémunération totale à la direction exécutive	Viohalco	279.806	500.000	6.316	786.122	100%
	Subsidiaries	1.200.983	320.054	-	1.521.037	100%
	Total	1.480.789	820.054	6.316	2.307.159	100%

Notes aux tableaux A et B :

- Salaire de base : cette colonne inclut le salaire de base fixe en échange de services professionnels relatifs à leur mandat ou de tout autre service ou fonction exécutifs ou non-exécutifs fournis au cours de l'exercice financier déclaré en vertu d'un contrat spécifique.*
- Rémunération : cette colonne comprend toutes les rémunérations des membres du Conseil pour la participation aux organes d'administration, de direction ou de surveillance des réunions de la société au cours de l'exercice considéré.*
- Autres avantages : cette colonne inclut la valeur de tous les avantages et avantages annexes, tels que les voyages non professionnels ou non liés à l'affectation, les frais médicaux, la voiture, la résidence ou le logement, les cartes de crédit, et autres avantages en nature.*

Évolution de la rémunération

Le tableau suivant (C) présente un aperçu de l'évolution de la rémunération globale des membres du Conseil d'administration et des membres de la direction exécutive au cours des cinq derniers exercices, ainsi que de la performance de la société par le biais de la communication de certains de ses indicateurs clé de performance.

Tableau C* (montants en euros)

	2023**	2022	2021	2020	2019
Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction exécutive	5.802.414	5.626.270	5.430.003	5.651.680	4.869.806
Performance de la société					
EBITDA	436.033.225	646.363.386	514.285.403	285.339.931	273.374.327
EBITDA ajusté	537.446.896	648.897.136	426.017.098	294.462.579	302.473.034
Chiffre d'affaires	6.301.957.157	6.985.735.344	5.374.512.326	3.850.077.328	4.198.193.708

* Les informations sont fournies sur la base des informations disponibles des précédents rapports de rémunération et des comptes annuels.

** La rémunération moyenne des employés de la société (autres que les membres du Conseil d'administration et de la direction exécutive), sur la base d'un équivalent temps plein, s'élève à 112.654 euros.

Le ratio de rémunération, tel que défini par la section 3:6 du CSA, était de 10,7 x pour 2023. Pour ce calcul, la société a utilisé la rémunération du vice-président exécutif comme membre exécutif du Conseil le mieux rémunéré et la rémunération de l'employé à temps plein de la société holding - qui a travaillé pendant une année complète - comme employé le moins bien rémunéré.

La publication de ce ratio est une pratique requise par la loi et la présentation adoptée vise à se conformer aux exigences de transparence. La publication de ce ratio sera évaluée à l'avenir en fonction de l'évolution du ratio et des directives/clarifications futures qui pourraient être publiées sur cette exigence.

Audit externe

L'audit externe des états financiers consolidés de la société est confié à un commissaire choisi par l'assemblée des actionnaires parmi les membres de l'institut belge des réviseurs d'entreprises.

La mission et les pouvoirs du commissaire sont ceux définis par la loi. L'assemblée des actionnaires fixe le nombre de commissaires et détermine leurs émoluments conformément à la loi. Le commissaire est nommé pour un mandat renouvelable de trois ans.

Le 31 mai 2022, la société a renouvelé la nomination de PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Marc Daelman, en qualité de commissaire pour une durée de trois ans.

Gestion des risques de la société et fonction d'audit interne

Le cadre législatif et réglementaire belge relatif à la gestion des risques et aux contrôles internes est exposé dans la loi du 17 décembre 2008 relative à la constitution d'un comité d'audit et dans la loi du 6 avril 2010 relative à l'amélioration de la gouvernance d'entreprise, ainsi que dans le Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020.

Comme indiqué dans le chapitre du présent rapport annuel intitulé « Risques et Incertitudes », la direction exécutive est responsable de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Sous la supervision de la direction exécutive, l'équipe dirigeante de chaque filiale de la société a la responsabilité de concevoir une organisation adéquate et un système de contrôle interne approprié afin de gérer les activités et les risques inhérents à chaque filiale.

Le comité d'audit est responsable du suivi de l'efficacité de la gestion des risques de la société, de son système de contrôle interne et de sa fonction d'audit interne.

Gestion des risques

La gestion des risques est une responsabilité de l'équipe dirigeante des filiales. L'équipe dirigeante des filiales rend régulièrement compte des risques et des enjeux commerciaux à la direction exécutive : elle remet au Conseil d'administration et au comité d'audit une étude détaillée des risques et des enjeux industriels. L'audit interne sous la supervision du comité d'audit assure le suivi et l'efficacité de leurs systèmes de gestion des risques.

Fonction d'audit interne

Le comité d'audit supervise la fonction d'audit interne. L'audit interne est une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil conçue pour ajouter de la valeur et améliorer les processus de l'entreprise. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus

de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. La vérification interne est effectuée conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (IPPF).

L'audit interne est responsable des missions d'audit conformément à son plan annuel d'audit interne, qui est préparé et examiné afin d'aider l'organisation à atténuer efficacement les risques dans toutes ses activités. Les missions d'audit suivent la méthodologie d'audit décrite dans la charte d'audit interne et le manuel d'audit interne et visent à s'assurer que les filiales se conforment à des processus de services communs en ce qui concerne leurs activités, leur production industrielle et leurs règles de consolidation. À la fin de chaque mission d'audit, la fonction d'audit interne publie un rapport d'audit contenant ses constatations et recommandations. L'équipe de direction des filiales est responsable de la conception et de la mise en œuvre en temps utile de mesures correctives à l'égard de chacune des conclusions et recommandations de l'audit interne.

La fonction d'audit interne rapporte au comité d'audit. Le comité d'audit s'assure que le travail d'audit interne est axé sur les activités et les domaines à risque qu'il juge essentiels. Il veille à ce que la fonction d'audit interne réduise la probabilité de fraude et d'erreur et atténue efficacement les risques.

Supervision et rapport avec les filiales

Viohalco, en tant que société holding, fonctionne d'une manière décentralisée. Chacune des filiales de Viohalco est responsable de sa performance et de ses résultats. L'équipe dirigeante de chaque filiale dispose de solides équipes centrales et régionales, avec attribution de responsabilités aux membres du conseil d'administration et des équipes de direction exécutive respective.

Afin de garantir la cohérence de l'approche lorsque des entreprises distinctes traitent de questions similaires, et d'optimiser la coordination dans l'ensemble du réseau des filiales de la société, la direction locale des entreprises bénéficie d'une orientation solide et d'un cadre pratique pour une mise en œuvre et un suivi locaux optimaux. Steelmet, une filiale de Viohalco, se voit confier par un contrat de sous-traitance le soutien fonctionnel des sociétés de Viohalco. Elle déploie une équipe d'experts en la matière qui supervisent la mise en œuvre des politiques, contrôlent les performances et encouragent les meilleures pratiques tout en assurant la décentralisation et l'indépendance entrepreneuriale des unités commerciales. Le soutien qu'ils apportent concerne, entre autres, des fonctions telles que la finance, les relations avec les investisseurs, l'ESG, l'audit interne, les opérations, etc. Un centre de services partagés est également chargé de l'exécution des services communs de la société tels que les achats, le transport, la cybersécurité, les technologies de l'information et la comptabilité.

Toutes les sociétés de Viohalco sont responsables de leur propre organisation, de leur gestion des risques et de leur système de contrôle interne, ceux-ci étant conçus et mis en œuvre en fonction du segment d'activité, de la localisation géographique et du type de production concerné.

Suivi et reporting financier

Viohalco a établi des procédures pour l'enregistrement et la communication adéquats des informations financières et non financières. L'objectif consiste à s'assurer que l'information financière et non financière générée par chaque entité est homogène, cohérente et comparable, que les informations financières consolidées sont justes, fiables et mises à disposition en temps opportun.

Chaque filiale fait remonter son information financière tous les mois. Cette information comprend le bilan, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie et une analyse du fonds de roulement.

Un examen de chaque segment d'activité est présenté au Conseil d'administration. Cet examen comprend notamment une comparaison entre les chiffres réels et le budget, des informations financières et non financières, les faits marquants de la période de reporting ainsi que les perspectives commerciales des segments d'activité. Les rapports financier et non financier sont une composante essentielle du processus décisionnel de Viohalco.

Conflits d'intérêts

En vertu de l'article 9 de la Charte, lorsqu'il peut y avoir un conflit d'intérêts pour un membre du Conseil d'administration, un actionnaire ou une filiale autre de Viohalco, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 et 7:97 du Code belge des sociétés et des associations.

Chaque membre du Conseil et de la direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêts et en faisant prévaloir l'intérêt de Viohalco avant ses intérêts personnels. Chaque membre du Conseil et de la direction exécutive doit systématiquement organiser ses activités personnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts direct ou indirect avec Viohalco.

Les membres du Conseil doivent informer ce dernier des conflits d'intérêts dès leur apparition. Si le conflit d'intérêts concerne des intérêts patrimoniaux, ils doivent s'abstenir de participer aux discussions et délibérations portant sur le sujet concerné conformément à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations. Si le conflit d'intérêts n'est pas régi par les dispositions du Code belge des sociétés et des associations et implique une transaction ou une relation contractuelle entre Viohalco ou une de ses entités associées d'une part et un membre du Conseil ou de la direction exécutive (ou une société ou entité avec laquelle ce membre du Conseil ou de la direction exécutive a un lien étroit) d'autre part, ce membre

doit informer le Conseil du conflit. Le Conseil doit veiller à ce que l'approbation de la transaction soit faite à des conditions de marché et motivée par le seul intérêt de Viohalco.

Dans tous les cas impliquant un conflit d'intérêts non régi par l'article 7:96 du CSA, il appartient au membre du Conseil concerné par le conflit d'intérêts de juger s'il doit s'abstenir de participer aux délibérations et au vote.

Depuis que la société est cotée, aucune transaction ou autre relation contractuelle entre Viohalco et les membres du Conseil donnant lieu à un conflit d'intérêts au sens des articles 7:96 et 7:97 du CSA n'a été signalée au Conseil.

Actionnariat

1. Structure du capital

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société s'élevait à 141.893.811,46 euros, représenté par 259.189.761 actions sans désignation de valeur nominale. Il n'y a pas de capital social autorisé.

Toutes les actions de la société appartiennent à la même catégorie de titres et sont nominatives ou dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent à tout moment opter pour la dématérialisation de leurs actions nominatives et inversement. Les transferts d'actions ne sont pas restreints dans les statuts de la société. Les actions de la société sont toutes librement transférables.

Chaque action confère à son détenteur un droit de vote.

2. Restriction des droits de vote

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière quant à l'exercice des droits de vote par les actionnaires. À condition que les actionnaires soient admis à l'assemblée générale et que leurs droits ne soient pas suspendus, ils bénéficient d'une liberté sans restriction pour exercer leurs droits de vote. Les dispositions pertinentes régissant l'admission d'actionnaires à l'assemblée générale sont définies à l'article 19 des statuts de Viohalco.

L'article 7.3 des statuts stipule que les actions de la société sont indivisibles et ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Le Conseil a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à des actions détenues conjointement jusqu'à ce qu'un seul représentant des détenteurs conjoints ait été désigné.

3. Transparence

En vertu de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (la Loi Transparence), la société exige que toute personne physique ou morale, qui acquiert, directement ou indirectement, des titres de la société conférant le droit de vote, notifie à la société et à l'autorité des services et des marchés financiers (FSMA) le nombre et le

pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent ou dépassent 5 % du total des droits de vote existants. Une notification similaire est également obligatoire dans les cas suivants :

- acquisition ou cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote ou modification de la répartition des droits de vote, lorsque le pourcentage des droits de vote attachés aux titres détenus atteint ou dépasse 10 %, 15 %, 20 % et ainsi de suite par tranche de 5 % du total des droits de vote existants ;
- admission pour la première fois des actions de la société à la négociation sur un marché réglementé, lorsque les droits de vote liés à ces titres conférant le droit de vote représentent 5 % ou plus du total des droits de vote existants ;
- conclusion, modification ou résiliation par des personnes physiques ou morales d'un accord d'action de concert lorsque le pourcentage des droits de vote concernés par l'accord ou le pourcentage des droits de vote détenus par l'une des parties à l'accord atteint, dépasse ou tombe en dessous des seuils fixés au § 1, ou si la nature de l'accord d'action de concert est modifiée ;
- franchissement de seuils de notification obligatoire plus stricts prévus par les statuts de la société.

La notification doit avoir lieu dès que possible et au plus tard dans les quatre jours de cotation suivant l'acquisition ou la cession des droits de vote à l'origine de l'arrivée au seuil. La société doit publier l'information ainsi obligatoire dans les trois jours de cotation qui suivent la réception de l'avis de notification.

Lors des assemblées générales, aucun actionnaire ne peut revendiquer un nombre de votes supérieur à celui lié aux titres ou droits qu'ils ont notifiés à la société conformément à la Loi Transparence, avant la date de l'assemblée générale, sous réserve de certaines exceptions.

Vous trouverez la forme sous laquelle ces notifications doivent être effectuées et des explications supplémentaires sur le site internet de la FSMA (www.fsma.be).

Les droits de vote détenus par les principaux actionnaires de la société sont disponibles sur le site internet de Viohalco (www.viohalco.com).

Viohalco n'a pas connaissance de l'existence de quelque accord que ce soit entre ses actionnaires susceptible d'entraîner des restrictions sur le transfert ou l'exercice des droits de vote liés aux actions de la société.

Assemblée des actionnaires

1. Assemblées

L'assemblée annuelle ordinaire des actionnaires de la société se tient chaque dernier mardi de mai, à 12h00 ou, si ce jour est

un jour férié légal en Belgique, le jour ouvrable précédent, à la même heure. Elle a lieu à Bruxelles au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les autres assemblées des actionnaires doivent se tenir le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans l'avis de convocation. Elles peuvent avoir lieu dans des endroits autres que le siège social de la société.

Les assemblées annuelles, spéciales et extraordinaires des actionnaires de la société peuvent être convoquées par le Conseil d'administration ou le commissaire aux comptes de la société, ou à la demande d'actionnaires représentant au moins dix (10) % du capital social de la société.

2. Quorum et majorités requis pour la modification des statuts

La modification des statuts de Viohalco requiert que deux tiers (2/3) du capital soient présents ou représentés. Elle est adoptée à une majorité qualifiée de 75 % des votes exprimés. Si le quorum des deux tiers du capital n'est pas atteint lors d'une première assemblée générale, une deuxième assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour, laquelle délibérera valablement si 60 % du capital est présent ou représenté.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de cette deuxième assemblée générale, une troisième assemblée générale pourra être convoquée, laquelle délibérera valablement si 58 % du capital est présent ou représenté.

Données du marché

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes indiquées, les cours de clôture maximum et minimum en fin d'année, ainsi que les cours de clôture en fin d'année de Viohalco S.A. sur Euronext Brussels et à la Bourse d'Athènes.

Cours de l'action sur Euronext Bruxelles en euros	2022	2023
A la fin de l'année	4,02	5,29
Maximum	5,08	7,05
Minimum	3,26	4,01

Cours de l'action à la Bourse d'Athènes en euros	2022	2023
A la fin de l'année	4,01	5,26
Maximum	5,03	7,05
Minimum	3,24	4,00

Coordonnées de la personne responsable des relations avec les investisseurs

Sofia Zairi
Directeur des relations avec les investisseurs
Courriel : ir@viohalco.com

Viohalco S.A. Avenue Marnix 30 1000 Bruxelles Belgique	Viohalco S.A. – Greek Branch 16 Himaras Street, 151 25 Maroussi, Athènes, Grèce
---	--

Belgique tél: (+32) 2 224 09 11	Grèce tél : (+30) 210 6861 111, (+30) 210 6787 773
------------------------------------	--

www.viohalco.com

Marché Ticker Code ISIN	NYSE Euronext Brussels VIO BE0974271034
-------------------------------	---

Marché Ticker Code ISIN	Bourse d'Athènes VIO (en caractères latins) et BIO (en caractères grecs) BE0974271034
-------------------------------	--

Viohalco s'engage à fournir des informations financières transparentes et de grande qualité. Les états financiers consolidés de Viohalco ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'UE ("IFRS adoptées par l'UE").

Structure de l'actionnariat

Selon les dernières notifications de transparence, la structure de l'actionnariat de Viohalco est la suivante :

Nom (actionnaires)	% de vote droits
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos (7,05% exercés en son nom propre et 23,25% exercés au nom et pour le compte de la Fondation KIKPE en sa qualité de président du conseil d'administration de la Fondation KIKPE).	30,31%
Nikolaos Stassinopoulos	27,43%
Evangelos Stassinopoulos	19,20%
Michail Stassinopoulos	7,01%

Politique de distribution et de dividende

En tant que société holding détenant des participations majoritaires dans des entreprises industrielles et commerciales, la politique de dividendes de Viohalco dépend de la capacité de ces entreprises à générer des bénéfices et des flux de trésorerie suffisants pour garantir le capital investi, soutenir la croissance et la viabilité à long terme et verser des dividendes.

Dans le cadre de sa politique d'entreprise, et sur la base d'une évaluation minutieuse des résultats financiers de chaque année et du contexte économique et commercial plus large, la société évalue s'il est plus judicieux de réinvestir la totalité ou une partie des bénéfices annuels et des dividendes reçus dans les activités des sociétés d'exploitation ou de verser des dividendes à ses actionnaires.

La société ne peut donner aucune garantie qu'elle effectuera un quelconque paiement de dividendes, pour une année donnée, dans un avenir proche ou lointain. Un tel paiement sera toujours conditionné par l'interaction complexe d'un grand nombre de facteurs, qui comprennent la stratégie globale et les perspectives commerciales de Viohalco, l'évolution des bénéfices, les besoins et l'excédent de capital, les conditions financières générales, les restrictions contractuelles existantes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil d'administration peut juger pertinents.

Calendrier financier

Date	
Mardi 28 mai 2024	Assemblée générale ordinaire des actionnaires 2024
Mardi 25 juin 2024	Date ex-dividende de l'exercice 2023
Mercredi 26 juin 2024	Date d'enregistrement* bénéficiaires de dividendes de l'exercice 2023
Jeudi 27 juin 2024	Paiement du dividende de l'exercice 2023
Jeudi 19 septembre 2024	Résultats semestriels 2024
Vendredi 20 septembre 2024	Résultats financiers semestriels 2024 conférence téléphonique pour les investisseurs et les analystes

* Les actions seront négociées ex-dividende après le 21 juin 2024, qui est la date d'expiration des contrats à terme sur actions, des options sur actions et des contrats à terme et options sur l'indice FTSE/ATHEX Large Cap à la Bourse d'Athènes.



Introduction

La Direction de Viohalco a adopté, suit et publie, en interne et en externe, d'Autres Mesures de la Performance (AMP) relatives au compte de résultat, à savoir l'EBITDA, l'EBIT, l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté en vertu du principe qu'il s'agit de mesures appropriées reflétant la performance sous-jacente de l'entreprise. Ces AMP sont également des mesures de performance clés à partir desquelles Viohalco prépare, suit et évalue ses budgets annuels et ses plans à long terme (5 ans). Néanmoins, il convient de noter que les éléments ajustés ne doivent pas être considérés comme des éléments non opérationnels ou non récurrents. S'agissant des éléments du bilan, la Direction de Viohalco suit et publie la mesure de la dette nette.

Définitions Générales

EBIT

L'EBIT est défini comme le bénéfice de la période avant :

- l'impôt sur le résultat ;
- la quote-part du résultat des entités mises en équivalence, net d'impôt ;
- les charges financières nettes.

EBIT ajusté

L'EBIT ajusté est défini comme l'EBIT, excluant :

- le décalage des prix des métaux ;
- la dépréciation/les reprises de dépréciation des actifs immobilisés et des immobilisations incorporelles ;
- la dépréciation/les reprises de dépréciation sur les investissements ;
- les bénéfices/pertes des ventes d'actifs immobilisés, d'immobilisations incorporelles et d'investissements ;
- les frais de contentieux et amendes exceptionnelles ;
- les autres éléments exceptionnels ou inhabituels.

EBITDA

L'EBITDA est défini comme le bénéfice de la période avant :

- l'impôt sur le résultat ;
- la quote-part du résultat des entités mises en équivalence, net d'impôt ;
- les charges financières nettes ;
- les amortissements.

EBITDA ajusté

L'EBITDA ajusté est défini comme l'EBITDA excluant les mêmes éléments que l'EBIT ajusté.

Dette nette

La dette nette se définit comme le total :

- des emprunts à long terme ;
- des crédits à court terme ;

Moins :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Décalage des prix des métaux

Le décalage des prix des métaux est l'effet, sur le compte de résultat, des variations des prix du marché des métaux (ferreux et non ferreux) que les sociétés de Viohalco utilisent en tant que matières premières dans leurs processus de fabrication du produit final.

Le décalage des prix des métaux existe en raison des facteurs suivants :

1. le délai s'écoulant entre la facturation des achats de métal, la détention et le traitement de celui-ci, et la tarification de la vente des stocks de produits finis aux clients ;
2. l'effet du solde d'ouverture des stocks (qui, à son tour, est affecté par les prix des métaux des périodes précédentes) sur le montant déclaré comme coût des ventes, en raison de la méthode de calcul des coûts utilisée (par exemple, moyenne pondérée), et
3. à certains contrats clients assortis de prix à terme fixes, ce qui entraîne une exposition aux fluctuations des prix des métaux pendant le laps de temps compris entre la fixation de nos prix de vente et le moment où la vente a réellement lieu.

La plupart des filiales de Viohalco appliquent l'appariement des achats et ventes, ou des instruments dérivés afin de réduire au minimum les effets du décalage des prix des métaux sur leurs résultats. Cependant, il y aura toujours un certain impact (positif ou négatif) sur le compte de résultat, puisque le stock des segments non ferreux (c'est-à-dire l'aluminium, le cuivre et les câbles) est considéré comme étant conservé de façon permanente (stock d'exploitation minimum), et non couvert, dans les segments ferreux (c.-à-d. l'acier et les tubes d'acier), il n'y a pas de couverture des matières premières.

Tableaux de rapprochement

EBIT et EBITDA

2023

Division industrielle

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immobilier	Total consolidé
EBT (tel que présenté dans le compte de résultat)	-6.891	36.251	73.258	24.610	-41.345	-5.721	80.163	11.162	91.324
Ajustements pour :									
Quote-part du résultat des entités mises en équivalence	-1.229	11.071	-	1.094	-238	-	10.698	586	11.284
Charges financières nettes	43.479	24.625	46.804	28.077	36.786	1.497	181.267	6.529	187.796
EBIT	35.358	71.947	120.062	53.781	-4.797	-4.224	272.127	18.277	290.404
Rajout :									
Amortissement	59.378	19.298	20.040	9.789	26.944	3.805	139.254	6.375	145.629
EBITDA	94.736	91.245	140.102	63.570	22.148	-419	411.381	24.652	436.033

2022

Division industrielle

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immobilier	Total consolidé
EBT (tel que présenté dans le compte de résultat)	178.602	39.637	63.529	8.140	87.554	-710	376.752	-2.188	374.564
Ajustements pour :									
Quote-part du résultat des entités mises en équivalence	-1.374	6.814	-	-4.131	-223	-	1.086	279	1.365
Charges financières nettes	33.770	16.987	25.520	11.644	26.131	1.935	115.988	5.332	121.320
EBIT	210.998	63.439	89.049	15.654	113.462	1.225	493.826	3.424	497.250
Rajout :									
Amortissement	59.910	17.585	17.782	9.134	30.554	4.870	139.835	9.278	149.114
EBITDA	270.908	81.023	106.831	24.788	144.016	6.095	633.661	12.702	646.363

EBIT ajusté et EBITDA ajusté

2023

Division industrielle

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immobilière	Total consolidé
EBT (tel que présenté dans le compte de résultat)	-6.891	36.251	73.258	24.610	-41.345	-5.721	80.163	11.162	91.324
Ajustements pour :									
Charges financières nettes	43.479	24.625	46.804	28.077	36.786	1.497	181.267	6.529	187.796
Part des bénéfices (-) / perte des associés	-1.229	11.071	-	1.094	-238	-	10.698	586	11.284
Décalage des prix des métaux	46.821	11.389	8.213	-	19.758	-	86.180	-	86.180
Dépréciation / annulation de dépréciation (-) sur les immobilisations, les actifs incorporels et les placements. propriété	69	1.957	-	-	-	-	2.026	-5.871	-3.845
Dépréciation / reprise de dépréciation (-) sur des investissements	-14	-40	-	2.766	-	-	2.712	-	2.712
Frais de contentieux et amendes exceptionnelles / produits (-)	3.054	-	-	-	-	-	3.054	-	3.054
Gains (-) / pertes provenant de la vente d'immobilisations corporelles, d'actifs incorporels et d'investissements. propriété	-290	-123	-73	-	-700	-200	-1.386	-598	-1.984
Gains (-) / pertes sur les ventes de placements	-4.462	-	-	-	-	-27	-4.490	-	-4.490
Profits (-) / pertes résultant de l'évaluation d'instruments financiers mesurés de fv à PNL	3.588	-	-	-	-	-	3.588	-	3.588
Coûts de réorganisation	3.458	-	-	-	-	-	3.458	-	3.458
Pertes liées aux immobilisations, aux actifs incorporels et aux placements. radiation de propriété	71	130	3.635	-	670	12	4.518	-	4.518
Autres revenus exceptionnels ou inhabituels (-) / dépenses	5.622	2.600	-	-	-	-	8.222	-	8.222
EBIT ajusté	93.275	87.861	131.837	56.546	14.930	-4.439	380.010	11.808	391.818
Rajout :									
Amortissement	59.378	19.298	20.040	9.789	26.944	3.805	139.254	6.375	145.629
EBITDA ajusté	152.653	107.159	151.877	66.335	41.875	-635	519.264	18.183	537.447

2022

Division industrielle

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immobiliier	Total consolidé
EBT (tel que présenté dans le compte de résultat)	178.602	39.637	63.529	8.140	87.554	-710	376.752	-2.188	374.564
Ajustements pour :									
Charges financières nettes	33.770	16.987	25.520	11.644	26.131	1.935	115.988	5.332	121.320
Part des bénéfices (-) / perte des associés	-1.374	6.814	-	-4.131	-223	-	1.086	279	1.365
Décalage des prix des métaux	-49.950	-17.490	1.905	-	51.132	-	-14.402	-	-14.402
Dépréciation/ reprise de dépréciation (-) sur immobilisations	2.388	2.267	1.222	-	-	-	5.877	212	6.089
Dépréciation/ reprise de dépréciation (-) sur des investissements	-	9.210	-	-	-	-	9.210	-	9.210
Profits (-) / pertes sur la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	-220	-36	-348	1	-11	-130	-744	-	-744
Gains (-) / pertes provenant de la vente de placements	-	-	-	156	1.343	647	2.146	-	2.146
Provision pour indemnité au client	-	-	-	235	-	-	235	-	235
EBIT ajusté	163.216	57.389	91.829	16.046	165.925	1.742	496.148	3.636	499.783
Rajout :									
Amortissement	59.910	17.585	17.782	9.134	30.554	4.870	139.835	9.278	149.114
EBITDA ajusté	223.126	74.974	109.611	25.180	196.479	6.613	635.983	12.914	648.897

Information par segment

2023

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immo-bilier	Total consolidé
Chiffre d'affaires	1.887.467	1.721.214	991.183	580.181	1.014.316	69.411	6.263.772	38.186	6.301.957
Marge brute	124.747	128.841	159.034	72.762	56.601	17.514	559.499	19.368	578.867
Résultat opérationnel	35.358	71.947	120.062	53.781	-4.797	-4.224	272.127	18.277	290.404
Charges financières nettes	-43.479	-24.625	-46.804	-28.077	-36.786	-1.497	-181.267	-6.529	-187.796
Part des bénéfices/ pertes (-) des associés	1.229	-11.071	-	-1.094	238	-	-10.698	-586	-11.284
Résultat avant impôt	-6.891	36.251	73.258	24.610	-41.345	-5.721	80.163	11.162	91.324
Impôt sur le résultat	3.133	-3.005	-16.934	-5.932	2.375	-1.385	-21.748	-3.061	-24.809
Résultat net	-3.758	33.246	56.324	18.679	-38.969	-7.106	58.415	8.101	66.516

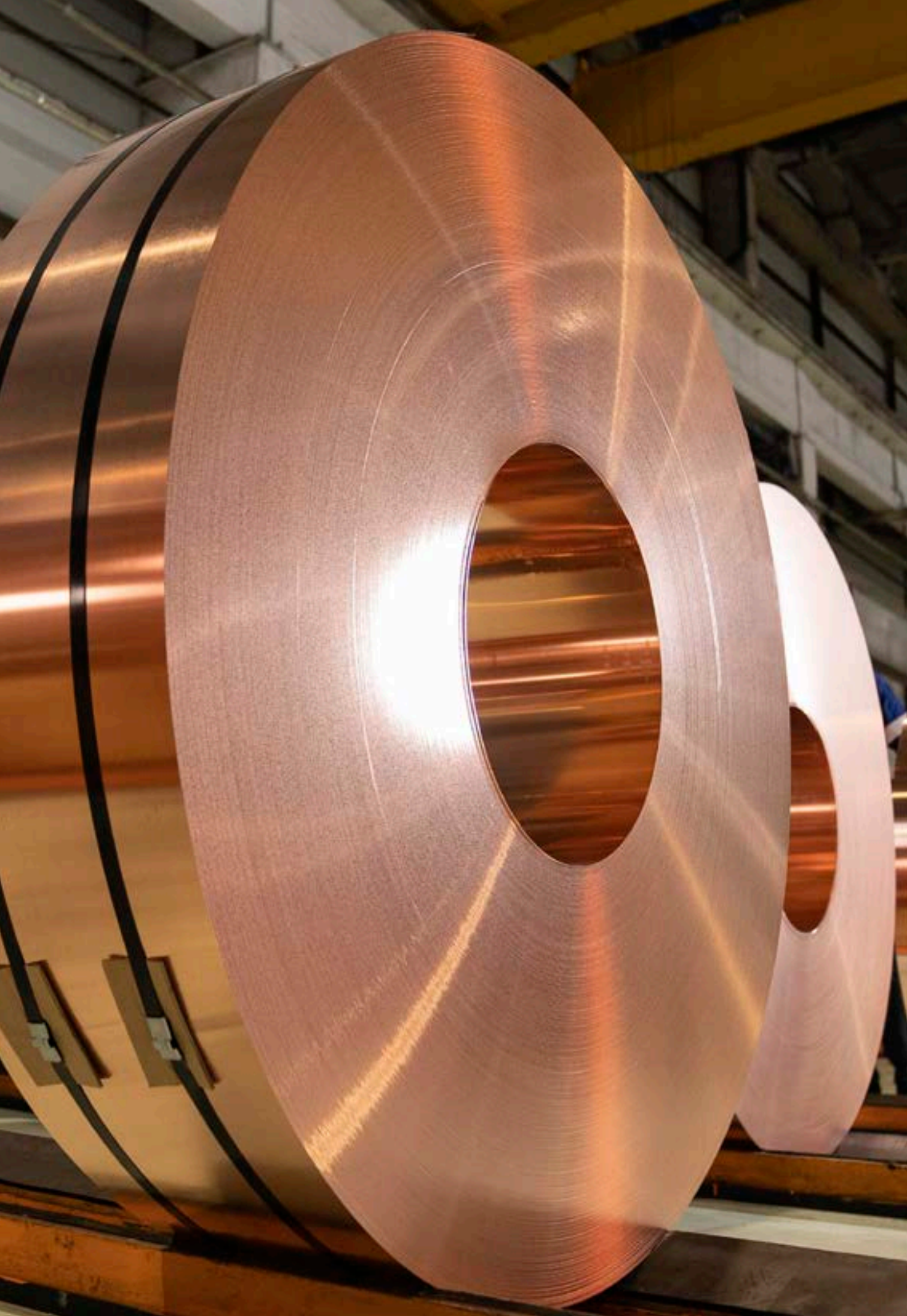
2022 retraités*

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immo-bilier	Total consolidé
Chiffre d'affaires	2.312.598	1.811.050	895.367	457.236	1.391.507	87.568	6.955.326	30.409	6.985.735
Marge brute*	301.512	125.034	119.816	30.021	172.868	21.040	770.291	11.445	781.736
Résultat opérationnel	210.998	63.439	89.049	15.654	113.462	1.225	493.826	3.424	497.250
Charges financières nettes	-33.770	-16.987	-25.520	-11.644	-26.131	-1.935	-115.988	-5.332	-121.320
Part des bénéfices/ pertes (-) des associés	1.374	-6.814	-	4.131	223	-	-1.086	-279	-1.365
Résultat avant impôt	178.602	39.637	63.529	8.140	87.554	-710	376.752	-2.188	374.564
Impôt sur le résultat	-36.403	-9.216	-13.357	3.437	-17.236	1.760	-71.015	-1.160	-72.175
Résultat net	142.200	30.421	50.172	11.577	70.318	1.049	305.737	-3.348	302.389

* Les reclassements dans les états financiers de Viohalco en 2022 résultent des changements dans la hiérarchie des centres de coûts des départements. Plus précisément, un montant de 10 millions d'euros a été reclassé du «Coût des ventes» vers «Frais de commercialisation et de distribution» (7 millions d'euros) et «Charges administratives» (3 millions d'euros).

Dettes nettes

Montants en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Long terme	1.477.520	1.500.748
Emprunts et dettes financières	1.442.138	1.471.299
Obligations locatives	35.382	29.449
Court terme	790.534	969.097
Emprunts et dettes financières	779.297	958.166
Obligations locatives	11.237	10.932
Total de la dette	2.268.054	2.469.845
Moins :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-395.015	-412.644
Dettes nettes	1.873.039	2.057.201



K. Etats financiers consolidés 2023





Sommaire

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	157
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ	158
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL	159
ÉTAT CONSOLIDÉ DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	160
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	161
NOTES CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	162
1. Entité présentant les états financiers	162
2. Règles comptables	162
3. Monnaie fonctionnelle et de présentation	162
4. Recours à des estimations et jugements	162
5. Principales méthodes comptables	163
6. Segments opérationnels	178
7. Chiffre d'affaires	181
8. Autres produits et charges	184
9. Résultat financier net	187
10. Résultat par action	187
11. Avantages du personnel	188
12. Charges du personnel	190
13. Impôt sur le résultat	191
14. Stocks	195
15. Créances clients et autres débiteurs	195
16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	196
17. Immobilisations corporelles	197
18. Goodwill et immobilisations incorporelles	199
19. Immeubles de placement	202
20. Entreprises mises en équivalence	203
21. Autres investissements	206
22. Actifs disponibles à la vente	207
23. Instruments dérivés	208
24. Capital et réserves	210
25. Gestion du capital	211
26. Emprunts et dettes financières	212
27. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	215
28. Subventions	216
29. Provisions	216
30. Instruments financiers	217
31. Filiales	229
32. Entreprises associées	231
33. Participation ne donnant pas le contrôle	232
34. Contrats de location	233
35. Engagements	234
36. Passifs éventuels	235
37. Parties liées	235
38. Honoraires des commissaires	237
39. Événements postérieurs à la clôture	237

État consolidé de la situation financière

Montants en milliers d'euros		31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIFS			
Actifs non courants			
	Notes		
Immobilisations corporelles	17	2.375.998	2.231.036
Actifs au titre du droit d'utilisation	34	40.623	35.279
Immobilisations incorporelles et goodwill	18	50.529	43.376
Immeubles de placement	19	338.279	316.024
Entités mises en équivalence	20	31.329	36.638
Autres actifs financiers	21	33.686	8.405
Actifs d'impôt différé	13	13.279	9.628
Instruments dérivés	23	8.557	38.922
Créances clients et autres débiteurs	15	29.607	6.893
Coûts du contrat	7	331	222
		2.922.219	2.726.424
Actifs courants			
Stocks	14	1.610.467	1.914.098
Créances clients et autres débiteurs	15	719.061	675.083
Actifs sur contrats	7	236.552	199.839
Coûts du contrat	7	50	14
Instruments dérivés	23	20.352	27.149
Créances d'impôt		14.146	7.081
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	395.015	412.644
Actifs disponibles à la vente	22	1.849	67.865
		2.997.491	3.303.772
Total des actifs		5.919.710	6.030.196
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société			
Capital social	24	141.894	141.894
Primes d'émission	24	457.571	457.571
Réserves de conversion		-31.828	-30.802
Autres réserves	24	443.735	448.298
Bénéfices non distribués		665.421	663.823
		1.676.793	1.680.784
Participations ne donnant pas le contrôle	33	282.578	275.111
Total des capitaux propres		1.959.371	1.955.895
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	26	1.442.138	1.471.299
Obligations locatives	34	35.382	29.449
Instruments dérivés	23	5.023	1.249
Passifs d'impôt différé	13	90.037	103.489
Avantages du personnel	11	27.754	24.357
Subventions	28	28.884	32.454
Provisions	29	1.722	1.727
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	27	15.896	17.073
Passifs sur contrats	7	12.606	9.889
		1.659.442	1.690.985
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières	26	779.297	958.166
Obligations locatives	34	11.237	10.932
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	27	1.194.692	1.180.881
Passifs sur contrats	7	268.781	123.948
Impôt courant		23.327	57.511
Instruments dérivés	23	4.107	18.455
Provisions	29	18.293	15.405
Passifs directement associés aux actifs classés comme disponibles à la vente	22	1.163	18.020
		2.300.897	2.383.316
Total des passifs		3.960.339	4.074.301
Total des capitaux propres et passifs		5.919.710	6.030.196

Les notes des pages 162 à 237 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Compte de résultat consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	Note	2023	2022
Chiffre d'affaires	7	6.301.957	6.985.735
Coût des ventes	8	-5.723.090	-6.204.000
Marge brute		578.867	781.736
Autres produits	8	43.149	29.699
Frais de commercialisation et de distribution	8	-91.773	-97.273
Charges administratives	8	-193.057	-172.507
Réductions de valeur sur créances et actifs sur contrat	15.30	-8.996	-4.168
Autres charges	8	-37.786	-40.238
Résultat opérationnel		290.404	497.250
Produits financiers	9	9.098	8.407
Charges financières	9	-196.894	-129.727
Résultat financier		-187.796	-121.320
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	20	-11.284	-1.365
Bénéfice avant impôt		91.324	374.564
Impôt sur le résultat	13	-24.809	-72.175
Bénéfice de la période		66.516	302.389
Bénéfice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		48.233	266.133
Participations ne donnant pas le contrôle		18.282	36.256
		66.516	302.389
Résultat par action (en euros par action)			
De base et dilué	10	0,186	1,027

*Les reclassements dans les états financiers de Viohalco en 2022 sont dus à des changements dans la hiérarchie des coûts des départements. Plus précisément, un montant de 10 millions EUR a été reclassé du "Coût des ventes" vers "Ventes et distribution" (7 millions d'euros) et "Administratif" (3 millions d'euros).

Les notes des pages 162 à 237 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	Note	2023	2022
Bénéfice / perte (-)		66.516	302.389
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Titre de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - variation nette de la juste valeur	21	-151	-1.061
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	11	-2.044	2.418
Impôt lié	13	394	-544
Total		-1.801	812
Éléments qui sont ou pourront être reclassés en résultat			
Ecart de conversion		-2.067	-5.530
Variations de la juste valeur de la couverture des flux de trésorerie - partie efficace	30	-16.673	37.233
Variations de la juste valeur de la couverture des flux de trésorerie - reclassées en résultat	30	-9.493	-2.059
Part des autres éléments du résultat global des actions comptabilisées		-	-2
Impôt lié	13	5.578	-7.905
Total		-22.656	21.737
Autres éléments du résultat global après impôt		-24.457	22.549
Résultat global total après impôt		42.059	324.938
Résultat global total attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		27.864	283.994
Participations ne donnant pas le contrôle		14.195	40.944
Résultat global total après impôt		42.059	324.938

Les notes des pages 162 à 237 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

2023									
Montants en milliers d'euros	Note	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Réserve de conversion	Bénéfices non distribués	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2023		141.894	457.571	448.298	-30.802	663.823	1.680.784	275.111	1.955.895
Total du résultat global									
Bénéfice/perte (-)		0	0	0	0	48.233	48.233	18.282	66.516
Autres éléments du résultat global		0	0	-17.761	-1.152	-1.456	-20.369	-4.088	-24.457
Total du résultat global		0	0	-17.761	-1.152	46.777	27.864	14.195	42.059
Transactions avec les propriétaires de l'entreprise									
Capitalisation des réserves	24	0	0	222	0	-222	0	0	0
Perte de contrôle/cession d'une filiale		0	0	-12	151	-141	-1	0	-1
Transfert de réserves	24	0	0	12.987	-31	-12.956	0	0	0
Dividendes		0	0	0	0	-31.103	-31.103	-6.439	-37.542
Autres changements dans les participations		0	0	1	5	-757	-751	-289	-1.039
Total des transactions avec les propriétaires de l'entreprise		0	0	13.199	126	-45.179	-31.855	-6.728	-38.583
Solde au 31 décembre 2023		141.894	457.571	443.735	-31.828	665.421	1.676.793	282.578	1.959.371

2022									
Montants en milliers d'euros	Note	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Réserve de conversion	Bénéfices non distribués	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2022		141.894	457.571	440.437	-24.450	399.175	1.414.626	240.969	1.655.594
Total du résultat global									
Bénéfice/perte (-)		0	0	0	0	266.133	266.133	36.256	302.389
Autres éléments du résultat global		0	0	21.862	-5.527	1.526	17.861	4.688	22.549
Total du résultat global		0	0	21.862	-5.527	267.659	283.994	40.944	324.938
Transactions avec les propriétaires de l'entreprise									
Capitalisation des réserves	24	0	0	357	0	-357	0	0	0
Augmentation du capital social d'une filiale	32	0	0	0	0	0	0	24.927	24.927
Réduction du capital social		0	0	0	0	0	0	-301	-301
Perte de contrôle/cession d'une filiale		0	0	-473	0	705	232	-232	0
Fusions et absorptions		0	0	0	0	-3.358	-3.358	0	-3.358
Transfert de réserves et autres mouvements	25	0	0	-14.152	51	14.102	0	0	0
Dividendes		0	0	0	0	-23.327	-23.327	-3.024	-26.351
Acquisition de participations minoritaires		0	0	173	-907	11.774	11.039	-30.594	-19.555
Autres changements dans les participations		0	0	95	32	-2.549	-2.422	2.422	0
Total des transactions avec les propriétaires de l'entreprise		0	0	-14.001	-824	-3.011	-17.836	-6.802	-24.638
Solde au 31 décembre 2022		141.894	457.571	448.298	-30.802	663.823	1.680.784	275.111	1.955.895

Les notes des pages 162 à 237 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	Note	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Bénéfice / perte (-) pour la période		66.516	302.389
Ajustements pour :			
Charge/crédit d'impôt sur le résultat (-)	13	24.809	72.175
Amortissement des immobilisations corporelles	17	127.922	129.641
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	34	10.295	8.509
Amortissement des immobilisations incorporelles	18	4.515	6.717
Amortissement des immeubles de placement	19	5.495	7.658
(Reprise de) / Perte de valeur sur immobilisations	8	-2.456	-692
(Reprise de) / Perte de valeur sur des immeubles de placement	8	3.118	10.210
(Reprise de) / Perte de valeur des associés/JV	8	2.820	9.260
Bénéfice (-) / perte de la vente de PP&E et d'immobilisations incorporelles	8	-1.386	-404
Bénéfice (-) / perte de la vente de biens de placement	8	-598	-340
Amortissement des subventions	28	-2.598	-3.411
Charges financières	9	196.894	128.998
Produits financiers	9	-9.098	-2.787
		6.796	-
Perte de valeur des créances commerciales et autres, inclus les actifs sur contrats	30	8.996	4.168
Bénéfice (-) / perte sur produits dérivés	9	-829	-4.891
Gain (-)/perte provenant de regroupements d'entreprises	8	-4.490	2.146
Quote-part du résultat des entités mises en équivalence	20	11.284	1.365
		448.005	670.711
Diminution / augmentation (-) des stocks		296.835	-444.258
Diminution / augmentation (-) des créances		-83.649	-61.238
Diminution / augmentation (-) des actifs sur contrats		-36.713	-98.468
Diminution / augmentation (-) des coûts du contrat		-145	153
Diminution (-) / augmentation du passif		37.256	22.556
Diminution (-) / augmentation des obligations des avantages du personnel		-1.065	2.591
Diminution (-) / augmentation des provisions		583	-212
Diminution (-) / augmentation des passifs sur contrat		147.550	72.466
		360.653	-506.410
Intérêts payés		-183.466	-123.060
Impôt sur le résultat payé		-55.326	-39.105
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		569.866	2.136
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels		-288.995	-306.040
Acquisition de biens de placement	19	-26.661	-22.266
Produits de la vente des immobilisations corporelles et incorporelles		2.839	1.926
Produits de la vente des immeubles de placement		1.125	1.100
Acquisition / augmentation de capital d'entreprises associées et de coentreprises	20	-4.400	-7.500
Acquisition d'autres investissements	21	-2.269	-1.060
Produit des ventes des associés		-	2.727
Produit de la vente d'autres investissements	-	159	-
Intérêts reçus	9	3.974	548
Dividendes reçus	9 - 20	800	388
Trésorerie provenant du regroupements d'entités		-292	-2.716
Trésorerie nette affectée aux activités d'investissement		-313.721	-332.892
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit des nouveaux emprunts	26	288.764	856.508
Remboursement des emprunts	26	-507.858	-570.259
Paiements de loyers	26	-14.441	-11.630
Produit de la collecte des subventions	-	3.994	1.739
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-6.179	-9.529
Dividendes versés aux actionnaires		-31.103	-23.327
Dividendes versés à des participations ne donnant pas le contrôle		-6.439	-3.024
Trésorerie nette liée aux activités de financement (-)		-273.262	240.477
Diminution nette (-) / augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		-17.117	-90.279
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		412.644	503.267
Effet du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		-512	-344
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de la période		395.015	412.644

Les notes des pages 162 à 237 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes concernant les états financiers consolidés

1. Entité présentant les états financiers

Viohalco S.A. (désignée ci-après la " Société " ou " Viohalco S.A. ") est une société anonyme de droit belge. Le numéro de registre de la Société est 0534.941.439 et son siège social est situé 30 Avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique. Les états financiers consolidés de la Société incluent ceux de la Société et de ses filiales (désignées collectivement ci-après " Viohalco ").

Viohalco S.A. est une société holding qui détient des participations dans une centaine de filiales environ, dont deux sont cotées, une sur Euronext Bruxelles et une autre à la Bourse d'Athènes. Disposant de sites de production en Grèce, en Bulgarie, en Roumanie, en Macédoine du Nord et au Royaume-Uni, les sociétés de Viohalco sont spécialisées dans la fabrication de produits en acier, en cuivre et en aluminium. Viohalco est en outre propriétaire d'importants biens immobiliers en Grèce. Ses actions sont cotées sur Euronext Bruxelles (symbole " VIO ") et elle dispose, depuis février 2014, d'une cotation secondaire à la bourse d'Athènes (symbole " BIO ").

Le site web de la Société est www.viohalco.com, où les états financiers consolidés ont été publiés.

2. Règles comptables

Déclaration de conformité

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'informations financières (" IFRS "), telles qu'adoptées par l'Union européenne et approuvées par le Conseil d'administration de la Société le 7 mars 2024.

Des précisions concernant les principales méthodes comptables de Viohalco sont incluses dans la note 5.

Base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés en vertu du principe du coût historique, à l'exception des éléments d'actif et de passif suivants, lesquels sont présentés selon une autre méthode à chaque date de clôture :

1. Instruments financiers dérivés (juste valeur) ;
2. Autres investissements - Instruments de capitaux propres (juste valeur);
3. Passifs nets au titre de prestations définies (valeur actuelle de l'obligation) ;
4. Provisions (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus).

Le Groupe a préparé les états financiers consolidés en se fondant sur le fait qu'il continuera de fonctionner comme une entité en exploitation.

3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société mère est l'euro. Tous les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire. En raison des règles d'arrondis, les chiffres indiqués en tant que totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre à l'addition arithmétique des chiffres qui les précèdent.

4. Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS exige que la Direction exerce des jugements, réalise des estimations et établisse des hypothèses qui ont des incidences sur la mise en œuvre des méthodes comptables de Viohalco et sur les montants comptabilisés des éléments d'actif et de passif, ainsi que des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et jugements de la Direction sont réexaminés de façon continue. La révision des estimations est appliquée de façon prospective.

Les informations concernant les jugements, hypothèses et incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque significatif de générer un ajustement important pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2022 sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 7.D – Constatation du chiffre d'affaires ;
- Note 11.C.a – Évaluation des obligations au titre des prestations définies : principales hypothèses actuarielles ;
- Note 13.C – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé ; disponibilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales reportées peuvent être utilisées;
- Note 15.B - Recouvrabilité d'une créance échue sur un ancien client au Moyen-Orient ;
- Note 17.E - Perte de valeur sur immobilisations corporelles ;
- Note 18.F – Test de dépréciation : hypothèses clés pour les montants recouvrables ;
- Note 19.B - Évaluation de la juste valeur des immeubles de placement ;
- Note 23 et 30.c.3.e – Classification et évaluation des produits dérivés découlant des contrats d'achat d'électricité (CAE) et

des contrats de certificats d'origine verts (GOOS);

- Note 30.C.1 – Évaluation des provisions pour pertes de crédit attendues sur créances clients et actifs sur contrats : hypothèses principales permettant d'établir les taux de perte.

5. Principales méthodes comptables

Les principes comptables décrites ci-dessous ont été systématiquement appliqués pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés. Ces mêmes principes ont été uniformément appliqués par Viohalco et ses sociétés (filiales et entités mises en équivalence).

5.1. Base de la consolidation

(a) regroupements d'entreprises

L'acquisition des filiales est comptabilisée selon la méthode d'acquisition à la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est transféré à Viohalco. Pour évaluer le niveau du contrôle, Viohalco tient compte d'éventuels droits de vote importants susceptibles d'être exercés.

Viohalco et ses sociétés mesurent le goodwill à la date d'acquisition comme suit :

- la juste valeur de la contrepartie payée, plus
- valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale acquise, moins
- juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris.

Tout goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Tout bénéfice réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Toutes les dépenses directement liées à une acquisition sont directement imputées dans le compte de résultat consolidé. Toute contrepartie éventuelle est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition.

(b) filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Viohalco. Viohalco contrôle une entité lorsqu'elle est exposée à, ou a des droits sur, des rendements variables résultant de son implication dans l'entité et lorsqu'elle est en mesure d'affecter ces rendements par le biais de son pouvoir sur l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du début du contrôle jusqu'à la date de la fin du contrôle.

(c) participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à leur juste valeur ou à leur quote-part des actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition. Cette évaluation est effectuée séparément pour chacune des acquisitions.

Les modifications de la participation de Viohalco dans une filiale qui n'entraînent pas une perte du contrôle sont comptabilisées comme des opérations sur capitaux propres.

(d) Perte de contrôle

Lorsque Viohalco et ses sociétés perdent le contrôle d'une filiale, les actifs et les passifs de celle-ci sont décomptabilisés, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle. Tout profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle.

(e) Participations dans des entités mises en équivalence

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles Viohalco exerce une influence notable en matière de gestion financière et opérationnelle sans exercer de contrôle ni de contrôle conjoint. C'est généralement le cas lorsque Viohalco détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence après avoir été initialement comptabilisées au coût d'acquisition.

Les participations dans des partenariats sont comptabilisées en tant qu'entreprises associées ou coentreprises. La classification dépend des droits et obligations contractuels de chaque investisseur et non de la structure juridique du partenariat.

Entreprises associées : Viohalco comptabilise ses droits directs sur les actifs, passifs, produits et charges des entreprises associées et sa part de l'ensemble des actifs, passifs, produits et charges détenus ou engagés par Viohalco. Ces éléments ont été repris dans les rubriques correspondantes des états financiers.

Coentreprises : une coentreprise est un accord selon lequel Viohalco exerce un contrôle conjoint, en vertu duquel Viohalco détient des droits sur l'actif net faisant l'objet de l'accord, plutôt que des droits sur l'actif et des obligations sur le passif.

Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence après avoir été initialement comptabilisées au coût d'acquisition dans le bilan consolidé.

(f) Méthode de la mise en équivalence

Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition et ajustés par la suite pour comptabiliser en résultat la quote-part de Viohalco dans les profits ou les pertes post-acquisition de l'entité détenue. La méthode de la mise en équivalence considère également la part de Viohalco dans les variations des autres éléments du résultat global de l'entité détenue, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint cesse.

Les dividendes reçus ou à recevoir d'entreprises associées et de coentreprises sont comptabilisés en déduction de la valeur comptable de l'investissement.

Lorsque la quote-part des pertes de Viohalco dans une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, Viohalco ne comptabilise pas de pertes supplémentaires sauf si Viohalco a contracté des obligations ou procédé à des paiements pour le compte de l'entité en question.

(g) Transactions éliminées lors de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que tous produits et charges non réalisés résultant de transactions intragroupes sont éliminés. Les gains non réalisés résultant d'opérations avec des entités mises en équivalence sont éliminés à concurrence de la participation détenue par Viohalco dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les gains non réalisés, mais uniquement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

5.2. Monnaie étrangère

(a) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés de Viohalco au cours de change en vigueur aux dates des transactions en question.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où la juste valeur a été déterminée. Les plus-values et moins-values de change sont classées et comptabilisées en gain ou perte dans le compte de résultat consolidé en fonction de la nature de l'élément associé dans l'état consolidé de la situation financière.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères qui sont évalués en fonction du coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change résultant de la conversion des éléments suivants sont constatés dans les autres éléments du résultat global :

- couvertures des flux de trésorerie éligibles pour autant que les couvertures soient efficaces ;
- investissements en titres de participation désignés en tant qu'autres éléments du résultat global à la juste valeur.

(b) Activités à l'étranger

Les actifs et passifs liés aux activités à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant d'acquisitions, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et dépenses des activités à l'étranger sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Le taux moyen pour la période est jugé comme étant un taux approprié.

Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés en réserve d'écart de conversion, sauf si l'écart de conversion est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle.

5.3. Chiffre d'affaires

Les principales sources de chiffre d'affaires comptabilisées par Viohalco sont les suivantes :

- Vente de produits sur mesure et chiffre d'affaires issu de projets ;
- Vente de produits standards ;
- Prestations de services.

Le chiffre d'affaires est évalué sur la base de la contrepartie spécifiée dans le contrat conclu avec le client et il exclut les montants recouverts pour le compte de tiers. Viohalco comptabilise le chiffre d'affaires à l'occasion du transfert du contrôle d'un produit ou d'un service au client. La contrepartie peut varier en raison des remises commerciales, de rabais de volume, de retours ou autres éléments similaires. En fonction du type de contrepartie variable, il est appliqué la méthode la plus appropriée pour évaluer cette contrepartie variable.

Vente de produits sur mesure et revenus issus de projets

Concernant les contrats portant sur des projets et produits sur mesure réservés à l'usage exclusif de certains clients et sans utilisation alternative, il existe un droit opposable au paiement de la prestation exécutée jusque-là en cas de résiliation du contrat par le client ou par un tiers pour des motifs autres que le non-respect de leurs engagements par les filiales de Viohalco. On en conclut donc que le client contrôle l'ensemble des travaux en cours au fur et à mesure de la production des biens.

Par conséquent, le chiffre d'affaires de ces contrats est comptabilisé sur une base progressive en fonction de la méthode la plus adéquate, des entrées ou sorties, pour évaluer l'avancement par rapport à l'état d'achèvement.

Les méthodes les plus couramment utilisées sont les suivantes :

- Pour les obligations de performance liées à la production de produits sur mesure, en fonction du type de contrat concerné, les méthodes pour évaluer l'avancement estimé se fondent sur :
 - i. le temps de production écoulé, à savoir le rapport entre le temps effectif déjà consacré à la production et le volume total de temps de production prévu. Cette méthode est utilisée pour les câbles sous-marins produits sur d'importantes longueurs en continu, car la fabrication de ces produits dure normalement longtemps et que les obligations de performance associées sont donc satisfaites à l'échéance du temps de production.
 - ii. la quantité de produits fabriqués et testés par rapport à la quantité totale à produire en vertu du contrat. Cette méthode est utilisée pour les câbles terrestres, les tubes d'acier et les produits en aluminium fabriqués sur mesure, car la production est réalisée par lots et que les obligations de prestation sont donc satisfaites lorsqu'un certain nombre de lots de quantités convenues a été produit.
- Pour les phases d'installation de projets clés en main du segment Câbles, la méthode pour évaluer l'avancement se fonde sur l'évaluation des résultats obtenus ou le franchissement de jalons, sur la base de jalons techniques clairement définis, comme le transport ou les mètres de câbles installés. Lorsque la méthode d'évaluation de l'avancement repose sur des jalons, ceux-ci donnent une description fidèle de la prestation.

Vente de produits standards

Pour les produits qui ne sont pas considérés comme fabriqués sur mesure, les clients n'en obtiennent pas le contrôle avant l'achèvement de la production. Le chiffre d'affaires est donc comptabilisé au moment du transfert de propriété sur les marchandises vendues.

Le moment du transfert de propriété intervient généralement lorsque les produits ont été expédiés vers le site du client, sauf spécification contraire dans les termes du contrat. Les termes définis dans les contrats avec les clients sont conformes aux Incoterms.

Quand le chiffre d'affaires est reconnu à un moment donné, la comptabilisation de celui-ci donne lieu à une facturation simultanée ou dans un bref délai à compter de celle-ci. Le transfert du contrôle au client déclenche la comptabilisation d'une créance client puisqu'il représente le moment auquel le droit à la contrepartie devient inconditionnel.

Prestations de services

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode du degré d'achèvement. La contrepartie totale des contrats de service est allouée à l'intégralité des obligations de prestation du contrat sur la base de leurs prix spécifiques unitaires. Les prix de vente spécifiques sont déterminés selon les grilles tarifaires appliquées par Viohalco lors de la commercialisation de ses services dans le cadre de transactions distinctes.

Actifs et passifs sur contrats

Le moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires, de la facturation et du recouvrement se traduit en créances facturées, créances non facturées (actifs sur contrats) et avances client (passifs sur contrat). Ces actifs et passifs sur contrat sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière, respectivement aux postes " actifs sur contrat " et " passifs sur contrat ". S'agissant des produits et services pour lesquels le chiffre d'affaires est comptabilisé au fil du temps, les montants sont facturés à mesure de l'avancée des travaux conformément aux conditions contractuelles convenues, soit lors de la réalisation de jalons contractuels ou à la livraison finale et à l'acceptation des produits manufacturés.

En général, la facturation intervient après la comptabilisation du chiffre d'affaires des produits fabriqués sur mesure et des services exécutés dans le temps, ce qui donne lieu à des actifs sur contrats. Toutefois, en cas de perception d'avances clients avant la comptabilisation du chiffre d'affaires correspondant, un passif sur contrat est comptabilisé.

Coûts des contrats

Les filiales de Viohalco comptabilisent à l'actif les coûts incrémentaux liés à l'obtention de contrats avec les clients et les coûts de réalisation de ces contrats qui sont directement associés au contrat, si ces coûts sont considérés comme recouvrables. Elles les comptabilisent au poste des " coûts des contrats " de l'état consolidé de la situation financière. Les coûts incrémentaux liés à l'obtention de contrats sont des coûts encourus en vue d'obtenir un contrat qui n'aurait pas été engagé si le contrat n'avait pas été obtenu.

Les coûts d'exécution ne sont capitalisés que s'ils génèrent ou améliorent des ressources qui seront utilisées pour satisfaire à des obligations de performance dans le futur.

Les actifs générés par les coûts des contrats sont amortis soit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période déterminée en fonction de la durée estimée du contrat, soit en fonction de la partie des revenus comptabilisés au cours de l'exécution du contrat correspondant.

Les coûts marginaux d'obtention des contrats sont comptabilisés en charges si la période d'amortissement des actifs est d'un an ou moins.

5.4. Avantages du personnel

(a) Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel sur le court terme sont comptabilisés en charges au fur et à mesure que la prestation de service afférente est accomplie. Un passif est comptabilisé pour les montants payables si Viohalco et ses sociétés sont soumises à une obligation légale existante ou implicite de payer ce montant suite à des services fournis par l'employé par le passé et que cette obligation peut être évaluée de façon fiable.

(b) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel Viohalco et ses sociétés versent des cotisations définies à une tierce personne morale sans aucune autre obligation. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge sur la période concernée.

(c) Régimes à prestations définies

L'obligation nette de Viohalco et de ses sociétés au titre des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par les employés au cours de la période en cours et des périodes antérieures, après actualisation de ce montant et déduction de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est basé sur des obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées.

Les calculs des obligations au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuinaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, tandis que les avantages sont attribués au cours des 16 dernières années avant le départ à la retraite de chaque employé.

La réévaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, qui se composent des gains et pertes actuariels, est immédiatement comptabilisée en autres éléments du résultat global. Viohalco et ses sociétés déterminent les charges d'intérêts nettes sur le passif net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies au début de la période annuelle, en tenant compte de toutes les variations du passif net au titre des prestations définies au cours de la période en raison des cotisations et des paiements de prestations. Les dépenses d'intérêt nettes et les autres dépenses liées aux plans à prestations définies sont comptabilisées au compte de résultat.

Lorsque les prestations d'un régime sont modifiées ou qu'un régime est réduit, le changement qui en résulte relatif aux prestations pour des services antérieurs ou le gain ou la perte résultant de cette réduction est immédiatement comptabilisé au compte de résultat. Viohalco et ses sociétés comptabilisent des gains et des pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit.

(d) indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en charge lors de la survenance du premier des deux événements suivants : Viohalco et ses sociétés ne peuvent plus retirer leur offre d'indemnités ou elles comptabilisent ces frais dans le cadre d'une restructuration. S'il n'est pas prévu que les indemnités soient intégralement réglées dans les 12 mois après la date de clôture, elles sont actualisées.

5.5. Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur lorsque les sociétés de Viohalco obtiennent l'assurance raisonnable que la subvention sera effectivement perçue et que ces mêmes sociétés respecteront toutes les modalités stipulées.

Les subventions publiques relatives à des dépenses sont reportées et reconnues par le biais du compte de résultat de la période afin qu'elles correspondent aux dépenses qu'elles serviront à couvrir.

Les subventions publiques relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en passifs non courants en tant que subventions publiques différées. Elles sont portées au compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité attendue des actifs concernés.

5.6. Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et les charges financières de Viohalco et ses sociétés comprennent essentiellement:

- les produits d'intérêts ;
- les charges d'intérêts ;
- les dividendes ;
- les gains et pertes de change sur emprunts et dépôts.

Les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le "taux d'intérêt effectif" est le taux qui permet d'actualiser précisément les paiements en numéraire ou les recettes futures estimés sur la durée d'utilité attendue de l'instrument financier par rapport à :

- la valeur comptable brute de l'actif financier ; ou
- le coût amorti du passif financier.

Dans le calcul des produits et charges d'intérêts, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif ou au coût amorti du passif financier.

Les dividendes sont comptabilisés au compte de résultat à la date à laquelle Viohalco a le droit d'en bénéficier.

5.7. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. Il est comptabilisé au compte de résultat sauf s'il concerne un regroupement d'entreprises, des éléments comptabilisés directement comme capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

A. Impôt courant

L'impôt courant comprend l'impôt à payer ou à recevoir sur le résultat imposable de l'exercice et tous les ajustements de l'impôt à payer ou à recevoir relatifs aux exercices précédents. Il est déterminé en application des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture des états financiers. L'impôt courant inclut également tout impôt sur les dividendes.

Les actifs et passifs d'impôt courant ne sont compensés que si certains critères sont remplis.

B. Impôt différé

L'impôt différé est reconnu pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs pour les besoins de l'information financière et les valeurs calculées à des fins fiscales.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour :

- des différences temporelles sur la comptabilisation initiale des actifs et des passifs pour une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et qui n'a pas d'effet sur le résultat comptable ou fiscal;
- des différences temporelles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises dans la mesure où Viohalco et ses sociétés sont capables de contrôler le moment de la reprise des différences temporelles et qu'il est probable que ces différences temporelles ne soient pas reprises dans un avenir prévisible ; et
- des différences temporelles imposables provenant de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles pour les utiliser. Les actifs d'impôts différés sont révisés à chaque date de clôture des états financiers et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal puisse se réaliser ; ces réductions sont contre-passées si la probabilité de bénéfices imposables futurs s'accroît.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont révisés à chaque date de clôture et comptabilisés dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles pour les utiliser.

Les montants d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt attendus dans la période où l'actif d'impôt sera recouvré en tenant compte des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

L'évaluation des impôts différés reflète les conséquences fiscales qui découleraient de la façon dont Viohalco et ses sociétés prévoient, à la date de clôture, de recouvrer ou de payer la valeur comptable de leurs actifs et passifs.

Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont compensés que s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts courants et que les impôts différés concernent la même autorité fiscale.

5.8. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en appliquant la méthode du coût moyen pondéré et se compose du coût de production et de conversion, ainsi que de toutes les charges directes nécessaires pour mettre les stocks dans leur état actuel. La valeur nette de réalisation est estimée sur la base du prix de vente actuel des stocks dans le cours normal de l'activité, déduction faite des frais de vente, si un tel cas de figure se produit.

Les dépréciations de stocks reflétant la valeur nette de réalisation, ainsi que toutes reprises, sont comptabilisées en coût des ventes dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

5.9. Immobilisations corporelles

A. Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des réductions de valeur et amortissements cumulés.

Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des dépenses directement associées à l'acquisition ou à la construction de l'actif. Les coûts de construction des actifs immobilisés comprennent le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux et tout autre coût lié à leur mise en service ainsi que les coûts d'emprunt.

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que s'il est probable que Viohalco et ses sociétés bénéficieront d'avantages économiques futurs.

Les coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés au compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont engagés.

En cas de cession d'une immobilisation corporelle, toute différence entre le prix reçu et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée au compte de résultat au poste " Autres produits/charges d'exploitation ".

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'actifs immobilisés sont portés à l'actif jusqu'à l'achèvement de la construction.

B. Amortissement

L'amortissement est calculé de manière à radier le coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leurs valeurs résiduelles estimées en utilisant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement est généralement comptabilisé au compte de résultat. Les terrains ne sont pas amortis. L'approche par composant est suivie si le coût d'un actif comprend différents composants majeurs de cet actif ayant des durées d'utilité différentes.

Bâtiments	10-33 ans
Usines	50 ans
Machines	2-35 ans
Mobilier et autres équipements	2-8 ans
Moyens de transport	4-15 ans

Les ordinateurs sont classés dans la catégorie " Mobilier et autres équipements ".

Les méthodes d'amortissements, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues lors de chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

C. Reclassement en immeubles de placement

Lorsque la destination d'un bien immobilier n'est plus l'occupation par son propriétaire mais l'investissement immobilier, le bien est reclassé en tant qu'immeuble de placement.

Le bien est reclassé à sa valeur comptable nette à la date de Reclassement, qui deviendra son coût d'acquisition réputé pour son traitement comptable ultérieur.

D. Reclassement en actifs disponibles à la vente

Les actifs non courants et groupes destinés à être cédés sont reclassés en tant qu'actifs disponibles à la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par leur vente plutôt que par leur utilisation continue.

5.10. Immobilisations incorporelles et goodwill

A. Comptabilisation et évaluation

Goodwill : Le goodwill découlant de l'acquisition de filiales est évalué au coût diminué du cumul des réductions de valeur.

Recherche et développement : Les dépenses relatives aux activités de recherche sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'elles sont engagées. Les frais de développement ne sont inscrits à l'actif que si la dépense peut être évaluée de manière fiable, si le produit ou le processus est techniquement et commercialement viable, si les bénéfices économiques futurs sont probables et si les sociétés de Viohalco ont l'intention d'avoir et disposent des ressources suffisantes pour achever le développement, et utiliser ou vendre l'actif. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés. Après leur comptabilisation initiale, les frais de développement sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des réductions de valeur et amortissements.

Logiciels : Les licences logicielles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée qui varie entre 3 et 5 ans. Les frais liés à leur entretien sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Autres immobilisations incorporelles : Les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clientèle, les brevets et les marques commerciales, qui sont acquis par Viohalco et ses sociétés et ont une durée d'utilité déterminée, sont évaluées à leur coût diminué du cumul des réductions de valeur et des amortissements. Les autres immobilisations incorporelles, qui ont une durée d'utilité indéterminée, sont évaluées à leur coût, déduction faite des réductions de valeur cumulées.

B. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses, y compris celles liées à un goodwill ou des marques générées en interne, sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'elles sont engagées.

C. Amortissement et durée d'utilité

L'amortissement est la prise en charge dans le compte de résultat du coût des immobilisations incorporelles diminuées de leurs valeurs résiduelles estimées. Il est calculé en utilisant la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs et il est généralement comptabilisé dans le compte de résultat. Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles ayant des durées de vie indéterminées ne sont pas amortis.

Les durées de vie estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

Marques commerciales et licences	10 à 15 ans
Programmes logiciels	3 à 5 ans

Certaines immobilisations incorporelles comprises dans les " Marques commerciales et licences " ont des durées de vie indéterminée et ne sont donc pas amorties. Mais elles font l'objet d'un test de réduction de valeur (cf. note 19 pour plus d'informations).

Les méthodes d'amortissement, durées d'utilité et valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

5.11. Immeubles de placement

Les immeubles de placement, qui se composent principalement de terrains et de bâtiments, appartiennent à Viohalco et ses filiales. Ils sont destinés à générer des loyers, et non à être utilisés pour les besoins de leurs propriétaires. Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement. Lorsque la valeur comptable d'un immeuble de placement est supérieure à sa valeur recouvrable, la différence (réduction de valeur) est directement comptabilisée en tant que charge au compte de résultat. Les reprises de réduction de valeur sont également comptabilisées dans le compte de résultat. Les terrains ne sont pas amortis. Les immeubles sont amortis selon la méthode linéaire. La durée d'utilité attendue des immeubles de placement est comprise entre 18 et 33 ans.

La Direction exerce son jugement pour déterminer si un bien immobilier est considéré comme un immeuble de placement ou non. Les critères liés à ce jugement sont les suivants :

- Si un bien immobilier génère des flux de trésorerie provenant de la location et une appréciation du capital en grande partie indépendamment des autres actifs détenus par Viohalco ;
- Si un bien immobilier ne génère pas de flux de trésorerie provenant de la production ou de la fourniture de biens ou de services ou de l'utilisation de biens immobiliers à des fins administratives qui sont attribuables non seulement au bien immobilier, mais également à d'autres actifs utilisés dans le processus de production ou d'approvisionnement ;
- Si un bâtiment vacant est détenu en vue d'être loué ou pour valoriser le capital ;
- Si un bien immobilier est en cours de construction ou de développement en vue de son utilisation future en tant qu'immeuble de placement ;
- Si Viohalco possède des terrains pour une utilisation future actuellement indéterminée.

5.12. Actifs disponibles à la vente

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs ou passifs destinés à être cédés sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente s'il est très probable qu'ils seront recouverts principalement par leur vente plutôt que par la poursuite de leur utilisation.

Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont généralement évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute réduction de valeur sur un groupe destiné à être cédé est d'abord imputée au goodwill puis au prorata aux actifs et passifs restants, à l'exception des stocks, actifs financiers ou avantages du personnel, qui continuent d'être évalués dans le respect des autres règles comptables de Viohalco et de ses sociétés. Les réductions de valeur sur le classement initial en tant qu'actifs disponibles à la vente ainsi que les gains ou pertes consécutifs découlant de la réévaluation sont comptabilisés au compte de résultat.

Une fois classées en tant qu'actifs disponibles à la vente, les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont plus amorties ni dépréciées ; les entités mises en équivalence ne sont plus mises en équivalence.

5.13. Dépréciation

A. Actifs financiers non dérivés

Instruments financiers et actifs sur contrat

Viohalco comptabilise des provisions pour pertes de crédit attendues sur :

- actifs financiers évalués au coût amorti;
- actifs sur contrats;
- créances locatives.

Les provisions pour pertes sur les comptes clients et les actifs sur contrats sont toujours évaluées à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée d'utilité, excepté pour la trésorerie (perte de crédit attendue sur 12 mois).

Viohalco considère qu'un actif financier est en défaut lorsqu'il est improbable que le débiteur honore ses obligations de crédit dans leur intégralité, sans recours par les sociétés de Viohalco à des actions telles que la réalisation de la garantie (le cas échéant).

Les pertes de crédit attendues à vie sont celles qui résultent de tous les événements de défaut possible pendant la durée d'utilité prévue d'un instrument financier.

Les pertes de crédit attendues à 12 mois sont la partie des pertes attendues résultant d'événements de défaut qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée d'utilité prévue de l'instrument est inférieure à 12 mois).

La période maximale considérée pour estimer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle au cours de laquelle les sociétés de Viohalco sont exposées au risque de crédit.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont estimées sur la base d'un taux de perte moyen pondéré. Les pertes de crédit sont évaluées à la valeur actuelle du déficit de trésorerie (à savoir la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que Viohalco prévoit de recevoir).

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Présentation de la provision pour pertes de crédit attendues dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes au titre des actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs. Les pertes de dépréciations liées aux créances clients et autres débiteurs, y compris des actifs sur contrats, sont présentées séparément dans le compte de résultat.

Réduction de valeur

La valeur comptable brute d'un actif financier est réduite lorsque Viohalco prévoit raisonnablement de ne pas recevoir cet actif financier en tout ou partie. Pour tous les clients, Viohalco évalue individuellement le montant de la réduction de valeur et le moment auquel elle interviendra selon qu'un recouvrement est raisonnablement attendu ou non. Viohalco ne prévoit pas de recouvrement significatif sur le montant de la réduction de valeur. Cependant, les actifs financiers dont la valeur est réduite pourraient faire l'objet de mesures exécutoires en vertu des procédures de recouvrement des créances échues de Viohalco.

B. Actifs non financiers

À chaque date de clôture, Viohalco et ses sociétés examinent les valeurs comptables de leurs actifs non financiers (autres que les stocks et les passifs d'impôts différés), afin de déterminer toute indication de réduction de valeur. Dans l'éventualité de l'existence d'une telle indication, le montant recouvrable de l'actif sera estimé.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à la durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Il conviendra, afin de procéder au test de dépréciation, que les actifs soient regroupés dans la plus petite catégorie d'actifs possible qui génère des rentrées de fonds provenant d'un usage permanent, lesquelles sont en grande partie indépendantes des rentrées de fonds d'autres actifs ou d'unités génératrices de trésorerie (ou " UGT "). Le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises sera attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient tirer profit des synergies propres à ce regroupement.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est le montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, déduction faite du coût des ventes. La valeur d'utilité est basée sur les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Les sociétés de Viohalco incluent également dans leur examen des montants recouvrables des hypothèses liées aux conséquences du changement climatique.

Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Les réductions de valeur sont comptabilisées au poste " Autres dépenses " du compte de résultat. Elles sont d'abord appliquées en perte de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis en perte, au prorata, des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT. Une réduction de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Pour les autres actifs, la valeur comptable augmentée en raison de la reprise d'une réduction de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune réduction de valeur n'avait été comptabilisée.

5.14. Contrats de location

Au début d'un contrat, Viohalco évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location. Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, Viohalco utilise la définition du contrat de location de la norme IFRS 16.

Comptabilisation des contrats de location en tant que preneur

Les sociétés de Viohalco louent divers bureaux, entrepôts, machines et véhicules. Les contrats de location sont généralement conclus pour des durées déterminées comprises entre 1 et 5 ans, avec quelques exceptions comme la location de machines spécialisées, les installations portuaires, les cylindres de gaz et les terrains dont les durées de location sont plus longues.

Viohalco comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, à la date du début de la location.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, incluant :

- le montant initial de l'obligation locative ;
- tout paiement de location effectué au moment ou avant la date du début de la location, moins les avantages incitatifs à la location reçus ;
- tout coût initial direct ; et
- les coûts à engager lors du démantèlement.

Par la suite, le droit d'utilisation de l'actif loué est évalué au coût déduction faite des amortissements cumulés et pertes de valeur, et ajustés en vue de la réévaluation de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers suivants :

- paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), déduction faite des incitatifs de les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux ;
- sommes que le preneur s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ; et
- pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le preneur de l'option de résiliation du contrat de location.

Les paiements de loyers sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal de la composante incluse à l'accord de location. En général, Viohalco utilise son taux d'emprunt marginal en tant que taux d'actualisation.

Il s'agit du taux que le preneur, c'est-à-dire, chacune des filiales de Viohalco, aurait à verser à la date de début de la location pour un emprunt de durée similaire et avec une garantie similaire, pour obtenir un actif de valeur similaire au droit d'utilisation de l'actif, dans un environnement économique similaire.

L'obligation locative est ultérieurement augmentée par les charges d'intérêts sur l'obligation locative et réduite en fonction des paiements de loyers effectués. Elle est réévaluée s'il survient un changement qui n'est pas comptabilisé comme contrat de location séparé, lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou de taux, un changement dans le montant estimé devant être payé au titre d'une garantie de valeur résiduelle, et de changements dans l'estimation de savoir si une option d'achat ou de prolongation est raisonnablement certaine d'être exercée ou si une option de résiliation est raisonnablement certaine de ne pas être exercée.

Les obligations locatives et les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés séparément dans l'état de la situation financière. Les actifs au titre du droit d'utilisation qui satisfont la définition d'immeuble de placement sont présentés sous " Immeubles de placement ".

Viohalco a choisi de ne pas séparer les composantes non locatives des composantes locatives.

Les paiements associés aux contrats de location de 12 mois ou moins et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés linéairement en charges dans le compte de résultat. Les actifs de faible valeur comprennent le matériel informatique et le petit mobilier de bureau.

Viohalco applique son jugement pour déterminer la durée de certains contrats de location dans lesquels elle est preneuse et qui comprennent des options de renouvellement. L'évaluation de savoir si Viohalco est raisonnablement certaine d'exercer ces options a une incidence sur la durée du contrat de location, ce qui affecte de manière significative le montant des obligations locatives et des actifs au titre du droit d'utilisation comptabilisés.

Viohalco a choisi de présenter les intérêts payés au titre des obligations locatives dans l'état consolidé des flux de trésorerie, à la ligne "intérêts payés" des activités opérationnelles.

Comptabilisation des contrats de location en tant que bailleur

Les contrats de location dans lesquels les sociétés de Viohalco ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété d'un actif sont classés comme des contrats de location simple. Les revenus locatifs sont comptabilisés en tant que revenus sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location. Les incitations à la location accordées sont comptabilisées comme partie intégrante du revenu locatif total, sur la durée du bail. Les coûts directs initiaux encourus pour obtenir un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif sous-jacent et comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location sur la même base que les revenus locatifs.

5.15. Instruments financiers

(a) Comptabilisation et évaluation initiale

Les créances clients et titres d'emprunt émis sont initialement comptabilisés à la date de leur émission. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés lorsque Viohalco devient partie aux stipulations contractuelles de l'instrument.

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance client sans composante financière significative) ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur, majorée, pour un élément à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à son acquisition ou à son émission. Une créance client sans composante financière significative est initialement évaluée au prix de transaction.

(b) Classification et évaluation ultérieure

Actifs financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé et évalué : au coût amorti ; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les instruments de dettes ; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les investissements en titres de participation ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La classification des actifs financiers n'est pas modifiée après leur comptabilisation initiale sauf si Viohalco change son modèle économique concernant la gestion des actifs financiers, auquel cas l'ensemble des actifs financiers concernés est retraité au premier jour de la première période comptable suivant le changement de modèle économique.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- il relève d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs pour en collecter les flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles prévoient, à des dates spécifiées, des flux de trésorerie uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le montant principal restant dû.

Un instrument de dette est évalué en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu à des dates spécifiées à des flux de trésorerie qui sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le montant principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un investissement en titres de participation non détenus à des fins de transaction, Viohalco peut irrévocablement choisir de présenter les variations ultérieures de la juste valeur de l'investissement dans les autres éléments du résultat global. Ce choix est ordonné au cas par cas, pour chaque investissement.

Tous les actifs financiers (à l'exception des instruments dérivés auxquels une couverture de flux de trésorerie est appliquée) qui n'entrent pas dans la classification de l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, tel que décrit ci-dessus, sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Lors de la comptabilisation initiale, Viohalco peut irrévocablement désigner un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat alors qu'il répond aux critères pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dès lors que ce traitement élimine ou réduit significativement un décalage comptable qui sinon surviendrait.

Actifs financiers – Évaluation du modèle économique :

Viohalco évalue l'objectif du modèle économique dont relève un actif financier au niveau d'un portefeuille, car c'est là le meilleur reflet de la gestion de l'entreprise et du mode de présentation des informations à la Direction.

Les transferts d'actifs financiers à des tiers dans le cadre de transactions non éligibles à la décomptabilisation ne sont pas considérés comme une vente à cette fin, conformément à la reconnaissance continue des actifs par les sociétés de Viohalco.

Actifs financiers - Déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts :

Aux fins de la présente évaluation, le " principal " est défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les " intérêts " sont définis comme une contrepartie de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au principal restant dû pendant une période donnée, ainsi qu'à d'autres risques et coûts de prêt de base (tels que le risque de liquidité et les frais administratifs), tout en ajoutant une marge bénéficiaire. Pour déterminer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de capital et des versements d'intérêts, Viohalco prend en compte les conditions contractuelles de l'instrument. Cela inclut d'évaluer si l'actif financier contient une durée contractuelle susceptible de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte qu'il ne remplisse pas cette condition. Lors de cette évaluation, Viohalco prend en compte :

- les événements éventuels qui modifieraient le montant ou le calendrier des flux de trésorerie;
- les conditions qui peuvent ajuster le taux du coupon contractuel, y compris les caractéristiques de taux variable;
- les caractéristiques de paiement anticipé et d'extension ; et
- les conditions qui limitent le droit à se prévaloir des flux de trésorerie sur des actifs spécifiques (ex. absence de recours possible).

Actifs financiers – Évaluation ultérieure et comptabilisation des gains et des pertes :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et pertes nets, y compris les revenus d'intérêts ou de dividendes, sont comptabilisés en résultat.
Actifs financiers au coût amorti	Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est minoré des pertes de dépréciation. Les revenus d'intérêts, les gains et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte sur une décomptabilisation est comptabilisé en résultat.
Instruments de dettes à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les revenus d'intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les gains et valeurs par le biais des autres pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont comptabilisés en OCI. Lors de la décomptabilisation, les gains et pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont retraités en résultat.
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits au compte de résultat sauf si les dividendes représentent clairement une reprise d'une partie du coût de l'investissement. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais retraités en résultat.

Passifs financiers – Classification, évaluation ultérieure et comptabilisation des gains et des pertes :

Les passifs financiers sont classés selon leur évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transaction, s'il s'agit d'un instrument dérivé ou s'il est désigné en tant que tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes nets, y compris les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat. Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou toute perte sur une décomptabilisation est également comptabilisé(e) en résultat.

(c) Décomptabilisation

Actifs financiers

Viohalco décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier expirent ou lorsque Viohalco transfère le droit à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans le cadre d'une transaction donnant lieu au transfert en substance de l'ensemble des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier ou dans laquelle Viohalco ni ne transfère ni ne conserve en substance l'ensemble des risques et avantages de la propriété et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Viohalco conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs comptabilisés dans son état de situation financière, mais conserve tout ou une part substantielle de l'ensemble des risques et avantages sur les actifs transférés. Dans ce cas, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

Passifs financiers

Viohalco décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent. Viohalco décomptabilise également un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont sensiblement différents, auquel cas un nouveau passif financier basé sur les conditions modifiées est comptabilisé à la juste valeur.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs repris) est comptabilisée en résultat net.

(d) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états financiers lorsque, et uniquement dans ce cas où, Viohalco détient un droit opposable valable à la compensation des montants et que Viohalco prévoit de les régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et régler le passif de manière simultanée.

(e) Dérivés et comptabilité de couverture

Viohalco a adopté les dispositions d'IFRS 9 relatives à la comptabilité de couverture le 1er janvier 2023.

Les sociétés de Viohalco détiennent des instruments financiers dérivés à des fins de couverture de la juste valeur ou de couverture des flux de trésorerie. Les instruments dérivés sont utilisés pour couvrir les risques découlant des variations des cours des métaux, des fluctuations des taux de change, des variations des taux d'intérêt sur les emprunts et des variations des prix de l'énergie.

Les instruments dérivés sont évalués initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés. Après leur comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations inhérentes sont généralement comptabilisées en résultat, à moins que l'instrument ne soit répertorié comme couverture de flux de trésorerie. Les gains ou les pertes provenant d'instruments dérivés sont classés en charges d'exploitation ou de financement selon la classification de l'élément couvert.

Contrats d'achat d'électricité (CAE)

Viohalco évalue d'abord les contrats d'achat d'électricité (CAE) et les certificats d'origine verts connexes, conformément aux exigences d'IFRS 10, d'IFRS 11 ou d'IAS 28, afin de déterminer s'il existe un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence significative sur les installations renouvelables sous-jacentes et, dans la négative, ensuite, les exigences d'IFRS 16 pour la comptabilisation des contrats de location sont prises en considération. Lorsque l'appréciation ci-dessus a pour résultat que les sociétés Viohalco ne contrôlent pas, ne contrôlent pas en commun, n'exercent pas d'influence significative et ne louent pas les installations sous-jacentes, ces accords sont ensuite comptabilisés en tant qu'instruments financiers dérivés dans la mesure où les critères d'exemption de la portée d'IFRS 9 en tant que contrats pour usage propre ne sont pas remplis.

En conséquence, lorsque les accords de livraison d'éléments non financiers (par exemple électricité, certificats d'origine verts) sont conformes aux exigences d'achat attendues de Viohalco, le critère de l'usage propre de IFRS 9 est rempli et ceux-ci sont comptabilisés comme des contrats opérationnels. Par la suite, les contrats opérationnels sont examinés plus avant s'ils contiennent des dérivés incorporés qui satisfont aux exigences d'IFRS 9 et doivent être comptabilisés séparément de leur contrat hôte.

Couverture de la juste valeur

Les instruments dérivés sont désignés comme instruments de couverture de la juste valeur lorsque l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier comptabilisé est couverte.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé, tout comme les variations de la juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables aux risques couverts.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés désignés en tant que couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global dans la rubrique " réserve de couverture ". Toute partie inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés au poste " Réserve de couverture " sont reclassés dans le compte de résultat consolidé de la même période ou des périodes durant laquelle ou lesquelles la couverture prévisionnelle des flux de trésorerie impacte le résultat ou l'élément couvert impacte le résultat. Lorsqu'un élément couvert est vendu ou lorsque la quote-part de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est interrompue à titre prospectif, les montants imputés à la réserve de couverture sont conservés sous forme d'une réserve et sont reclassés au compte de résultat consolidé lorsque l'actif couvert enregistre un bénéfice ou une perte.

En cas de couverture d'une transaction future prévue qui ne devrait plus se produire, les montants comptabilisés au poste " Réserve de couverture " sont reclassés en résultat consolidé.

Les sociétés de Viohalco examinent l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie au commencement (de manière prospective) en comparant les termes critiques de l'instrument de couverture avec les termes critiques de l'élément couvert et, par la suite, à chaque date de clôture (de manière rétrospective), l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie est examinée en appliquant la méthode de compensation en dollars sur une base cumulative.

5.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent la trésorerie disponible et les dépôts à vue détenus auprès d'établissements financiers, ainsi que les dépôts très liquides à court terme dont l'échéance est de trois mois au maximum, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie et sont soumis à un risque insignifiant de variations de leur valeur.

5.17. Capital social

Les capitaux propres se composent d'actions ordinaires.

Les coûts additionnels directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. L'impôt sur le résultat lié aux coûts de transaction d'une transaction sur les capitaux propres est comptabilisé en capitaux propres (cf. note 5.7).

5.18. Provisions

Les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les évaluations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation.

Des provisions sont enregistrées dans les cas suivants :

- (a) Il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs.
- (b) Il est probable qu'un paiement soit effectué pour régler l'obligation.
- (c) Le montant du paiement en question peut être estimé de manière fiable.

Plus précisément :

Des provisions pour les décisions de justice en instance sont comptabilisées lorsqu'il est plus que probable qu'il existe une obligation résultant de ce litige et qu'un paiement à cet égard est probable selon l'évaluation d'un tiers.

Des provisions de garantie d'assurance sont comptabilisées lorsque le produit est vendu et selon l'expérience antérieure (probabilité que les produits vendus aient besoin d'être remplacés). L'estimation initiale des coûts associés à la garantie est revue tous les ans.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées uniquement lorsque Viohalco est tenue par une obligation implicite, à savoir lorsqu'un plan officiel détaillé précise l'activité ou la partie de l'activité concernée, le site et le nombre de collaborateurs concernés, une estimation détaillée des coûts associés et un calendrier approprié, et que les collaborateurs concernés ont été informés des principales modalités du plan en question ou que la société a déjà commencé à déployer le plan.

Une provision pour contrats onéreux est évaluée à la valeur actuelle des coûts les plus bas entre les coûts attendus de l'exécution du contrat et le coût découlant de l'inexécution du contrat. Avant de constituer la provision, Viohalco comptabilise toute perte de dépréciation sur les actifs liés au contrat.

5.19. Résultat par action

Viohalco présente un résultat par action simple et un résultat par action dilué. Le résultat par action simple est calculé en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation à chaque période.

Le résultat par action dilué est défini en corrigeant le résultat attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'impact d'une éventuelle conversion de toutes les obligations convertibles et stock-options distribuées au personnel.

5.20. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est le résultat généré par les activités principales génératrices de chiffre d'affaires de Viohalco ainsi que les autres revenus et charges liés aux activités opérationnelles. Le résultat opérationnel exclut les charges financières nettes, la quote-part du bénéfice des sociétés mises en équivalence et l'impôt sur le résultat.

5.21. Évaluation de la juste valeur

La " juste valeur " est le prix qui serait perçu en contrepartie de la vente d'un actif ou qui serait payé pour transférer une dette dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants du marché, à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, sur le marché le plus avantageux auquel Viohalco a accès à la date en question. La juste valeur d'une dette reflète son risque de non-exécution.

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations financières de Viohalco requièrent l'évaluation de la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Lorsqu'elle est disponible, Viohalco évalue la juste valeur d'un instrument sur la base de sa cotation sur un marché actif. Un marché est considéré comme " actif " si les transactions sur l'actif ou le passif interviennent à une fréquence et dans un volume suffisant pour fournir une information continue concernant son prix.

S'il n'existe pas de cotation sur un marché actif, Viohalco utilise alors des techniques d'évaluation qui s'appuient sur un maximum d'éléments observables et un minimum d'éléments qui ne sont pas observables. La technique d'évaluation retenue intègre l'ensemble des facteurs que les participants du marché prennent en compte dans la fixation du prix d'une transaction.

Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un cours acheteur et un cours vendeur, Viohalco évalue alors les actifs et les positions longues au cours acheteur et les passifs et positions courtes au cours vendeur.

Le prix de la transaction constitue normalement la meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, à savoir la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue. Si Viohalco établit que la juste valeur à la comptabilisation initiale diffère du prix de la transaction et que la juste valeur n'est pas attestée par la cotation d'un actif ou passif identique sur un marché actif, ni ne s'appuie sur une technique d'évaluation dont les éléments non observables sont estimés non significatifs par rapport à l'évaluation, l'instrument financier est alors évalué à la juste valeur ajustée de la différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de la transaction. Cette différence est ultérieurement comptabilisée en résultat sur la durée d'utilité de l'instrument, tant que l'évaluation reste entièrement justifiée par des données observables sur le marché ou que la transaction n'est pas liquidée.

5.22. Quotas d'émission de CO₂

Les quotas d'émission sont comptabilisés selon la méthode du passif net, sur la base de laquelle les sociétés de Viohalco reconnaissent un passif pour les émissions au cours de l'année civile. Les sociétés de Viohalco estiment les quotas gratuits alloués et les émissions produites au cours de l'année. Lorsque les émissions dépassent les quotas gratuits, les sociétés comptabilisent le passif futur sur la base du déficit net et de l'estimation budgétaire du prix de l'EUA (European Union Allowance) au cours de l'année. Le déficit prévu est couvert aux prix du marché par l'achat de quotas d'émission à terme ou au comptant. Le coût total de tous les achats à terme et au comptant représente le passif réalisé au cours de l'année.

5.23. Nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations des IFRS

Un certain nombre de normes, nouvelles ou modifiées, sont devenues applicables pour l'exercice en cours et les exercices suivants. Viohalco a appliqué toutes les nouvelles normes, interprétations et modifications des normes existantes qui étaient obligatoires pour la première fois au cours de l'exercice commençant le 1er janvier 2023 et aucune des normes et interprétations nouvelles ou modifiées n'a eu d'incidence significative sur la comptabilisation et l'évaluation dans les états financiers consolidés.

En particulier, Viohalco entre dans le champ d'application des règles du modèle du deuxième pilier de l'OCDE qui ont été adoptées ou pratiquement adoptées dans certaines juridictions où Viohalco et ses filiales sont présentes.

En vertu de la législation du deuxième pilier, Viohalco et ses filiales peuvent être tenues de payer un impôt complémentaire correspondant à la différence entre leur taux d'imposition effectif global anti-érosion de la base ("GloBE") par juridiction et le taux minimum de 15 %.

La législation entrera en vigueur pour l'exercice financier commençant le 1er janvier 2024, de sorte qu'en 2023, Viohalco n'a pas d'exposition fiscale courante liée à cette législation. En outre, Viohalco a appliqué l'exception temporaire aux exigences de l'IAS 12 pour comptabiliser et fournir des informations sur les actifs et passifs d'impôts différés liés aux impôts sur le résultat du deuxième pilier pour les états financiers du 31 décembre 2023.

Une évaluation préliminaire de tous les pays où Viohalco et ses filiales sont présentes a été réalisée. Cette évaluation permet de déterminer si l'on peut s'attendre à un passif d'impôt supplémentaire local ou à un passif d'impôt au niveau de l'entité holding concernée. Sur la base de cette évaluation, on peut déduire qu'il n'y aura pas de dette fiscale supplémentaire dans la plupart des juridictions des filiales, à l'exception de la Bulgarie où le taux d'imposition effectif du deuxième pilier peut être inférieur à 15 %, ce qui a un impact négligeable.

Normes et interprétations applicables à l'exercice en cours

Les nouvelles normes et amendements ci-après sont obligatoires pour la première fois pour l'exercice commençant le 1er janvier 2023 et ont été approuvés par l'Union européenne.

Amendements sur l'IAS 1 'Présentation des états financiers' et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2 'Informations à fournir sur les méthodes comptables'

Les modifications visent à améliorer les informations à fournir sur les méthodes comptables et à aider les utilisateurs des états financiers à faire la distinction entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables. L'amendement IAS 1 exige que les entités présentent toutes leurs méthodes comptables importantes, plutôt que leurs principales méthodes comptables. De plus, l'amendement à IAS 1 précise que les informations non significatives sur les méthodes comptables ne doivent pas être fournies. Pour appuyer ces modifications, l'IASB a également formulé des directives et des exemples visant à expliquer et à illustrer l'application du processus en quatre étapes, décrit dans l'énoncé de pratique sur les IFRS 2 Making Materiality Judgements, aux informations à fournir sur les méthodes comptables.

Amendements à la norme IAS 8 'Méthodes comptables', changements d'estimations comptables et erreurs

L'amendement à IAS 8 clarifie la manière dont les entreprises doivent distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables.

Amendements à la norme IAS 12 'Impôts sur le résultat' : Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique

La modification clarifie la façon dont les sociétés comptabilisent l'impôt différé pour les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location. La principale modification de ces amendements est une exemption relative à l'exemption de comptabilisation initiale de IAS 12.15(b) et IAS 12.24. Ainsi, l'exemption de comptabilisation initiale ne s'applique pas aux opérations dans lesquelles les différences temporaires déductibles et imposables sont des montants égaux lors de la comptabilisation initiale.

Amendements à la norme IAS 12 'Impôts sur le résultat' : Réforme fiscale internationale – règles modèles du deuxième pilier

Les modifications introduisent une exception temporaire aux exigences de comptabilisation des impôts différés découlant de la réforme fiscale internationale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les modifications introduisent également des exigences de divulgation ciblées. L'exception temporaire s'applique immédiatement et rétrospectivement conformément à IAS 8, tandis que les exigences de divulgation ciblées s'appliquent aux périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023.

Normes et interprétations en vigueur pour les périodes ultérieures

Les nouvelles normes et amendements ci-après ont été publiés et approuvés par l'Union européenne, mais ne sont pas obligatoires pour la première fois pour l'exercice commençant le 1er janvier 2023. Les modifications suivantes ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de Viohalco pour les périodes de reporting en cours ou futures.

IAS 1 "présentation des états financiers" (amendements) (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024)

- Amendement 2020 "Classification des passifs en tant que passifs courants ou non courants"
La modification précise que les passifs sont classés comme actifs courants ou non courants selon les droits qui existent à la fin de la période de reporting. La classification n'est pas affectée par les attentes de l'entité ou les événements postérieurs à la date de clôture. La modification précise également ce que signifie IAS 1 lorsqu'elle se réfère au 'règlement' d'un passif.
- Amendements 2022 " passifs non courants avec clauses restrictives"
Les nouvelles modifications précisent que si le droit de reporter le règlement est subordonné au respect par l'entité de conditions spécifiées (clauses restrictives), cette modification ne s'appliquera qu'aux conditions qui existent lorsque la conformité est évaluée à la date de reporting ou avant cette date. En outre, les modifications visent à améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est subordonné au respect des clauses dans les douze mois suivant la période de reporting. Les modifications de 2022 ont modifié la date d'entrée en vigueur des modifications de 2020. En conséquence, les modifications de 2020 et de 2022 entrent en vigueur pour les périodes de déclaration annuelle ouvertes à compter du 1er janvier 2024 et devraient être appliquées rétrospectivement conformément à IAS 8. En raison de l'harmonisation des dates d'entrée en vigueur, les modifications de 2022 ont préséance sur les modifications de 2020 lorsqu'elles entreront toutes deux en vigueur en 2024.

Amendement à la norme IFRS 16 'Contrats de location' : Passif locatif dans le cadre d'une cession-bail (en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024)

La modification clarifie la façon dont une entité comptabilise une cession-bail après la date de la transaction. Les transactions de cession-bail où une partie ou la totalité des paiements de location sont des paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont les plus susceptibles d'être touchées. Une entité applique rétrospectivement les exigences aux opérations de cession-bail qui ont été conclues après la date à laquelle l'entité a initialement appliqué IFRS 16.

IAS 7 "État des flux de trésorerie" et IFRS 7 "instruments financiers" (amendements) — informations à fournir: Accords de financement avec les fournisseurs (en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024)

L'amendement décrit les caractéristiques pour lesquelles une entité devra fournir des informations supplémentaires concernant l'impact des accords de financement des fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité. Les amendements n'ont pas encore été approuvés par l'UE.

IAS 21 "Effets des variations des taux de change" (amendements) — absence d'échangeabilité (en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2025)

Ces modifications obligent les entreprises à appliquer une approche uniforme pour déterminer si une monnaie peut être échangée contre une autre monnaie et, lorsque cela est impossible, pour déterminer le taux de change à utiliser et les informations à fournir. Les amendements n'ont pas encore été approuvés par l'UE.

5.24 changements de méthodes comptables

IFRS 9 comptabilité de couverture

IFRS 9 "instruments financiers" remplace IAS 39 "instruments financiers: Reconnaissance et mesure" et comprend trois phases: "Classification et évaluation des actifs financiers", "dépréciation" et "comptabilité de couverture". Viohalco a appliqué les deux premières phases à partir du 1er janvier 2018, dont l'application était obligatoire, tandis que l'IAS 39 relative à la comptabilité de couverture a été appliquée jusqu'au 31 décembre 2022, puisque la norme prévoit ce choix concernant la troisième phase "comptabilité de couverture".

Au 1er janvier 2023, Viohalco a appliqué la partie couverture d'IFRS 9, sans incidence significative sur les états financiers consolidés. L'application de la norme a été appliquée de manière prospective sans retraitement des informations comparatives pour les années antérieures.

6. Segments opérationnels

A. Base de la division en segments

À des fins de gestion, Viohalco est composée de sept segments opérationnels principaux, répartis en deux divisions, qui opèrent dans différentes industries et sont gérés séparément :

Division industrielle

- segment Aluminium ;
- segment Cuivre ;
- segment Câbles ;
- segment Tubes d'acier ;
- segment Acier ;
- Segment autres activités.

Division immobilière

- Immobilier.

Ces segments offrent différents produits et services et sont gérés séparément, car ils exigent des stratégies marketing et technologiques différentes.

Une telle organisation structurelle est déterminée en fonction de la nature des risques et des rendements liés à chaque segment opérationnel. Elle s'appuie sur la structure de gestion, ainsi que sur le système de reporting interne. Elle représente la base selon laquelle Viohalco communique ses informations par segment.

L'analyse des segments présentée dans les présents états financiers consolidés est le reflet des activités analysées par business. C'est ainsi que le principal décideur opérationnel de Viohalco examine régulièrement les résultats opérationnels afin d'allouer des ressources aux segments et d'évaluer leur performance.

Aux fins de présentation des informations par segment opérationnel, toutes les sociétés de Viohalco, à l'exception des sociétés commerciales, ont été classifiées dans un segment opérationnel spécifique.

Les chiffres des comptes de résultat et des bilans des sociétés commerciales de Viohalco ont, quant à eux, été répartis entre les segments opérationnels en fonction de la nature de leurs transactions.

Ci-après figure une brève description des segments :

Aluminium : ElvalHalcor par l'intermédiaire de sa division laminage d'aluminium (Elval), ses filiales Symetal S.A., Elval Colour S.A. et Vepal S.A. ainsi que ses filiales Bridgnorth Aluminium et Etem Extrusions fabriquent une large gamme de produits en aluminium, allant des bobines et des tôles en aluminium destinées aux applications générales et des feuilles en aluminium à usage ménager aux produits spéciaux, tels que les produits en aluminium laminés et extrudés pour les secteurs de la construction navale, de l'automobile et de la construction, ainsi que des bobines offset.

Cuivre : ElvalHalcor, par l'intermédiaire de sa division tubes en cuivre (Halcor) et sa filiale Sofia Med S.A., fabrique un large éventail de produits en cuivre et en alliages de cuivre, qui vont des tubes en laiton et en cuivre, feuillards, tôles et plaques de cuivre, aux profilés plats et aux fils.

Câbles : Les sociétés de Hellenic Cables représentent l'un des plus gros producteurs de câbles en Europe, fabriquant des câbles d'alimentation, de télécommunications et sous-marins, ainsi que des fils émaillés et des composés.

Tubes d'acier : Corinth Pipeworks produit des tubes d'acier destinés au transport de gaz naturel, de pétrole et d'eau, ainsi que des profilés creux en acier destinés à des chantiers de construction.

Acier : Sidenor Steel Industry, Stomana Industry et leurs filiales fabriquent des produits sidérurgiques longs et plats, ainsi que des produits finis.

Immobilier : Viohalco génère de la valeur des propriétés de ses filiales en développant et gérant des centres commerciaux et des sites industriels.

Autres activités : Les autres activités représentent essentiellement les dépenses engagées par la société mère (holding), de même que les résultats des sociétés qui opèrent dans les segments Technologie, R&D&I et récupération des ressources. Aucune de ces activités n'atteint les seuils quantitatifs pour les segments opérationnels en 2023 ou 2022.

B. Informations sur les segments opérationnels

Les informations présentées dans les tableaux ci-dessous proviennent directement du système interne d'information financière utilisé par la haute direction (i.e. décideur opérationnel) pour suivre et évaluer séparément les résultats des segments opérationnels.

Les tableaux ci-dessous compilent les renseignements relatifs aux résultats, ainsi qu'aux éléments d'actifs et de passifs des segments opérationnels aux 31 décembre 2023 et 2022.

Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment pour 2023 :

Montants en milliers d'euros	Division industrielle						Total industriel	Immobilier	Consolidé
	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités			
Chiffre d'affaires par segment	2.774.541	2.258.991	1.799.128	728.912	1.714.820	173.978	9.450.371	52.835	9.503.205
Chiffre d'affaires entre segments	-887.075	-537.776	-807.945	-148.730	-700.505	-104.567	-3.186.599	-14.649	-3.201.248
Chiffre d'affaires externe	1.887.467	1.721.214	991.183	580.181	1.014.316	69.411	6.263.772	38.186	6.301.957
Marge brute	124.747	128.841	159.034	72.762	56.601	17.514	559.499	19.368	578.867
Résultat opérationnel (EBIT)	35.358	71.947	120.062	53.781	-4.797	-4.224	272.127	18.277	290.404
Produits financiers	2.107	1.909	663	336	436	1.600	7.050	2.048	9.098
Charges financières	-45.585	-26.533	-47.467	-28.412	-37.222	-3.097	-188.317	-8.577	-196.894
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	1.229	-11.071	-	-1.094	238	-	-10.698	-586	-11.284
Résultat avant impôt	-6.891	36.251	73.258	24.610	-41.345	-5.721	80.163	11.162	91.324
Impôt sur le résultat (-)	3.133	-3.005	-16.934	-5.932	2.375	-1.385	-21.748	-3.061	-24.809
Résultat net	-3.758	33.246	56.324	18.679	-38.969	-7.106	58.415	8.101	66.516

Autres informations par segment pour 2023 :

Montants en milliers d'euros	Division industrielle						Total industriel	Immobilier	Consolidé
	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités			
Entités mises en équivalence	10.365	38	0	8.307	1.364	791	20.864	10.465	31.329
Autres actifs	1.720.647	727.374	1.162.739	613.180	972.550	142.713	5.339.202	549.178	5.888.381
Actif par segment	1.731.011	727.412	1.162.739	621.486	973.914	143.504	5.360.067	559.643	5.919.710
Passif par segment	985.802	481.495	954.741	475.970	747.510	66.389	3.711.907	248.432	3.960.339
Dépenses d'investissements	69.497	26.513	120.717	17.364	41.492	5.001	280.583	26.919	307.502
Amortissement	-60.691	-19.623	-20.493	-9.835	-27.339	-3.873	-141.852	-6.375	-148.227

Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment pour 2022 :

Montants en milliers d'euros	Division industrielle							Immobilier	Total
	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total industriel		
Chiffre d'affaires par segment	3.520.975	2.496.410	1.702.484	685.416	2.427.924	317.588	11.150.797	42.530	11.193.327
Chiffre d'affaires entre segments	-1.208.377	-685.361	-807.117	-228.180	-1.036.417	-230.020	-4.195.471	-12.121	-4.207.592
Chiffre d'affaires externe	2.312.598	1.811.050	895.367	457.236	1.391.507	87.568	6.955.326	30.409	6.985.735
Marge brute	301.512	125.034	119.816	30.021	172.868	21.040	770.291	11.445	781.736
Résultat opérationnel (EBIT)	210.998	63.439	89.049	15.654	113.462	1.225	493.826	3.424	497.250
Produits financiers	494	393	2.351	1.408	718	734	6.098	2.309	8.407
Charges financières	-34.263	-17.380	-27.871	-13.053	-26.849	-2.670	-122.086	-7.641	-129.727
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	1.374	-6.814	-	4.131	223	-	-1.086	-279	-1.365
Résultat avant impôt	178.602	39.637	63.529	8.140	87.554	-710	376.752	-2.188	374.564
Impôt sur le résultat (-)	-36.403	-9.216	-13.357	3.437	-17.236	1.760	-71.015	-1.160	-72.175
Résultat net	142.200	30.421	50.172	11.577	70.318	1.049	305.737	-3.348	302.389

Autres informations par segment pour 2022 :

Montants en milliers d'euros	Division industrielle							Immobilier	Total
	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total industriel		
Entités mises en équivalence	9.725	249	-	15.963	1.244	806	27.987	8.651	36.638
Autres actifs	1.920.193	767.245	1.032.034	596.115	988.932	151.474	5.455.992	537.565	5.993.557
Actif par segment	1.929.917	767.494	1.032.034	612.077	990.176	152.280	5.483.979	546.217	6.030.196
Passif par segment	1.131.288	546.413	863.719	479.323	725.735	92.265	3.838.742	235.559	4.074.301
Dépenses d'investissements	188.238	15.755	70.945	7.731	29.701	4.496	316.866	40.361	357.227
Amortissement	-61.302	-17.969	-18.894	-9.195	-30.948	-4.939	-143.247	-9.278	-152.525

C. Information géographique

Les segments de Viohalco sont gérés au niveau mondial, mais opèrent depuis les sites de production et bureaux de vente principalement situés en Grèce, en Allemagne, au Royaume-Uni, en France, en Bulgarie, en Roumanie, en Serbie, en Macédoine du Nord et aux États-Unis.

L'information géographique ci-dessous analyse les actifs non courants consolidés par pays de domicile de la Société et autres pays. Lors de la présentation de l'information géographique, les actifs des segments ont été basés sur l'emplacement géographique des actifs. En ce qui concerne l'Europe, les informations relatives aux actifs pour la Grèce et la Belgique font l'objet d'un compte rendu distinct.

Immobilisations corporelles

Montants en milliers d'euros	Solde au 31 décembre	
	2023	2022
Belgique	1.233	1.293
Grèce	1.862.677	1.742.991
Autre	512.087	486.752
Total	2.375.998	2.231.036

Immobilisations incorporelles et goodwill

Solde au 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Belgique	-	3
Grèce	41.680	37.819
Autres	8.849	5.555
Total	50.529	43.376

Immeubles de placement

Solde au 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Grèce	332.602	310.948
Autres	5.677	5.076
Total	338.279	316.024

Actifs au titre du droit d'utilisation

Solde au 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Belgique	89	154
Grèce	31.353	29.082
Autres	9.180	6.042
Total	40.623	35.279

7. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient des contrats avec les clients et des revenus locatifs sur les immeubles de placement.

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Revenus de location des immeubles de placement	25.558	21.050
Revenus provenant des contrats avec les clients	6.276.399	6.964.685
Total	6.301.957	6.985.735

A. Ventilation du chiffre d'affaires

Dans le tableau suivant, le chiffre d'affaires des contrats avec les clients est ventilé par marché géographique principal et en fonction du moment auquel intervient la comptabilisation de ce chiffre d'affaires. Le tableau présente un rapprochement avec les segments opérationnels de Viohalco (cf. note 6).

Pour l'année terminée le 31 décembre 2023

Division industrielle

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total industriel	Immobilier	Consolidé
Principaux marchés géographiques									
Grèce	112.720	83.250	369.410	83.650	329.017	23.259	1.001.306	12.643	1.013.950
Union européenne	1.180.680	1.194.730	333.193	129.153	541.269	17.098	3.396.123	-	3.396.123
Autres pays européens	304.717	250.506	120.457	101.253	141.495	2.005	920.433	-	920.433
Asie	54.511	76.383	117.054	33.151	500	26.974	308.571	-	308.571
Amérique	216.363	69.553	44.218	152.644	180	65	483.023	-	483.023
Afrique	17.727	41.968	6.852	1.656	1.856	9	70.068	-	70.068
Océanie	732	4.826	-	78.675	-	-	84.233	-	84.233
Total	1.887.450	1.721.214	991.183	580.181	1.014.316	69.411	6.263.755	12.643	6.276.399
Moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires									
Chiffre d'affaires comptabilisé à un moment donné	1.668.745	1.717.333	626.460	47.967	999.927	47.389	5.107.822	4.199	5.112.021
Produits transférés progressivement	217.298	-	364.673	532.214	-	-	1.114.185	-	1.114.185
Services transférés progressivement	1.407	3.881	50	-	14.389	22.022	41.748	8.444	50.193
Total	1.887.450	1.721.214	991.183	580.181	1.014.316	69.411	6.263.755	12.643	6.276.399

Pour l'année terminée le 31 décembre 2022

Division industrielle

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total industriel	Immobilier	Consolidé
Principaux marchés géographiques									
Grèce	176.535	92.022	330.909	34.129	359.965	32.034	1.025.594	9.358	1.034.952
Union européenne	1.434.210	1.188.903	296.312	128.142	838.513	26.821	3.912.901	-	3.912.901
Autres pays européens	332.962	297.199	148.061	28.706	189.252	3.999	1.000.178	-	1.000.178
Asie	72.479	99.404	103.062	6.785	1.386	23.648	306.763	-	306.763
Amérique	280.283	99.674	9.555	253.255	599	238	643.603	-	643.603
Afrique	15.508	27.235	7.278	720	1.793	162	52.696	-	52.696
Océanie	622	6.613	191	5.500	0	666	13.592	-	13.592
Total	2.312.598	1.811.050	895.367	457.236	1.391.507	87.568	6.955.326	9.358	6.964.685
Moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires									
Chiffre d'affaires comptabilisé à un moment donné	2.311.106	1.807.887	606.185	81.366	1.371.178	54.200	6.231.923	1.592	6.233.515
Produits transférés progressivement	-	-	289.182	375.870	-	27	665.079	-	665.079
Services transférés progressivement	1.492	3.163	-	-	20.329	33.341	58.325	7.766	66.091
Total	2.312.598	1.811.050	895.367	457.236	1.391.507	87.568	6.955.326	9.358	6.964.685

Le chiffre d'affaires consolidé de Viohalco pour 2023 s'élève à EUR 6.302 millions, en baisse de 10 % par rapport à l'année précédente (2022: 6 986 millions), en raison de la baisse des prix des métaux et de la baisse des volumes vendus par rapport à 2022.

Le chiffre d'affaires qui devrait être comptabilisé à l'avenir, relatif aux prestations non remplies (ou partiellement remplies) à la date de clôture s'élève à 856,1 millions d'euros. Un montant de 662,0 millions d'euros devrait être comptabilisé en 2024, tandis que les 194,1 millions d'euros restants devraient l'être au cours des périodes à partir de 2025 sur la base des calendriers inclus dans les contrats ouverts au 31 décembre 2023, qui ont des durées initialement attendues de plus d'un an et la comptabilisation du chiffre d'affaires a débuté en 2023 ou au cours des périodes antérieures.

B. Soldes des contrats

Les actifs sur contrat concernent essentiellement les droits à contrepartie pour des travaux achevés mais non facturés à la date de clôture sur les produits fabriqués sur mesure ou les projets dans l'énergie. Les actifs sur contrat sont transférés aux créances lorsque les droits deviennent inconditionnels. Cela se produit généralement lorsque les sociétés de Viohalco émettent une facture au client (sauf si la facture est émise à l'avance).

Les passifs sur contrat se rapportent essentiellement à l'avance de contrepartie reçue de la part de clients pour la construction de produits sur mesure ou de projets dans l'énergie dont le chiffre d'affaires est comptabilisé progressivement.

Les actifs sur contrats concernent principalement les segments Câbles et Tubes d'acier pour lesquels les montants sont facturés au rythme de l'avancement des travaux conformément aux conditions contractuelles, soit lors de la réalisation de jalons contractuels, soit à la livraison finale et à l'acceptation des produits.

Le tableau suivant présente des informations sur les actifs et passifs sur contrats.

Montants en milliers d'euros	En date du	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs sur contrats	236.552	199.839
Passifs sur contrats	-281.387	-133.837
Total	-44.835	66.002

Les variations des soldes d'actifs sur contrats et de passifs sur contrats au cours de la période sont décrites dans le tableau suivant :

Montants en milliers d'euros	Actifs sur contrats	Passifs sur contrats
Solde au 1 janvier 2023	199.839	133.837
Augmentations dues à des créances non facturées et à des changements dans la mesure des progrès	230.987	-
Produits constatés au titre des acomptes et des produits constatés d'avance au début de la période	-	-152.523
Transferts des actifs sur contrat comptabilisés au début de la période vers les créances	-193.160	-
Nouveaux acomptes et revenu différé en cours à la fin de l'exercice	-	302.364
Perte de valeur	-68	-
Reprise de perte de valeur	23	-
Réduction de valeur	-250	-
Reclassements	579	-
Ecarts de change	-1.398	-2.290
Solde au 31 décembre 2023	236.552	281.387

Montants en milliers d'euros	Actifs sur contrats	Passifs sur contrats
Solde au 1 janvier 2021	101.371	61.371
Augmentations dues à des créances non facturées et à des changements dans la mesure des progrès	168.430	-
Produits constatés au titre des acomptes et des produits constatés d'avance au début de la période	-	-49.699
Transferts des actifs sur contrat comptabilisés au début de la période vers les créances	-69.525	-
Nouveaux acomptes et revenu différé en cours à la fin de l'exercice	-	122.901
Perte de valeur	-12	-
Reprise de perte de valeur	127	-
Réduction de valeur	-287	-
Perte de contrôle/cession de filiale	-	-9
Reclassements	189	-
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-	-727
Ecarts de change	-454	-
Solde au 31 décembre 2023	199.839	133.837

Les actifs contractuels ont augmenté de 37 millions d'euros par rapport à l'année précédente, en raison de la croissance des activités liées aux projets du segment câbles et du calendrier de facturation de projets spécifiques dans le segment Câbles, au cours du second semestre de l'année.

Les passifs sur contrats sont principalement liés à la contrepartie anticipée reçue des clients. Les passifs sur contrats qui devraient être réglés dans un délai de plus d'un an sont classés en passifs non courants (12.606 milliers d'euros au 31 décembre 2022). Les passifs sur contrats ont augmenté de 148 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022, principalement en raison des acomptes reçus vers la fin de l'année pour l'exécution de projets énergétiques dans les segments Câbles et Tubes d'acier.

C. Coûts des contrats

Les filiales de Viohalco qui ont constaté des coûts des contrats s'attendent à ce que les honoraires, commissions et autres coûts associés à l'obtention de contrats pour des projets énergétiques soient recouvrables.

Par conséquent, au 31 décembre 2023, Viohalco a comptabilisé comme coûts du contrat un montant de 381 milliers d'euros, dont un montant de 331 milliers d'euros est classé comme actifs non courants. Au cours de l'exercice, l'amortissement des coûts des contrats s'est élevé à 74 milliers d'euros.

D. Jugements significatifs dans la reconnaissance du chiffre d'affaires

Pour la reconnaissance du chiffre d'affaires, les entreprises de Viohalco émettent des jugements concernant le calendrier de réalisation des obligations de performance, l'identification d'obligations de performance distinctes, ainsi que le prix de la transaction et les montants alloués aux obligations de performance.

Les plus importantes de ces estimations sont décrites ci-dessous :

- Les contrats comportant des obligations de performance multiples sont principalement identifiés dans le segment Câbles pour des projets clés en main et pour des produits sur mesure dans les segments Câbles, Tubes d'acier et Aluminium, comme décrit dans la note 5.3. Dans de tels cas, le prix total de la transaction est alloué à ces obligations de performance sur la base des prix de vente intrinsèques des biens et services prévus. Si ces biens et services ne sont pas vendus séparément, une approche coût plus marge est utilisée pour estimer le prix de vente intrinsèque.
- Certains contrats avec les clients impliquent un coût de transaction variable, car ils comprennent une remise sur le volume ou une remise commerciale basée sur le total des ventes au client au cours d'une période donnée. Dans un tel cas, les revenus sont constatés en fonction des ventes prévues au client tout au long de l'exercice, à mesure que ces ventes sont réalisées et que de nouvelles commandes sont reçues et dans la mesure où il est hautement probable qu'une reprise importante des revenus cumulés constatés ne sera pas nécessaire.
- Une part importante des contrats avec les clients comprend le service de transport. Le transport est considéré comme une obligation de performance distincte, si le client peut bénéficier du service de transport offert et si la promesse de transporter les marchandises au client est identifiable séparément de la production de ces produits personnalisés. Le chiffre d'affaires tiré des commandes de produits normalisés est constaté à un moment précis et le transport n'est pas considéré comme une obligation de performance distincte.

8. Autres produits et charges

A. Autres produits

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	Note	2023	2022
Subventions publiques		2.632	1.524
Amortissement des subventions reçues	28	2.598	3.411
Revenus de location		1.179	854
Produits des honoraires, commissions et frais refacturés		1.293	4.758
Compensation pour dommages		4.190	941
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		1.707	432
Gain sur la vente de biens de placement		624	340
Gain résultant de l'évaluation d'instruments financiers		322	-
Reprise de provisions		25	142
Reprise de perte de valeur sur immobilisations corporelles et immeubles de placement		20.289	14.342
Gain provenant de la cession de filiales		4.490	-
Autres		3.800	2.956
Total des autres produits		43.149	29.699

B. Autres charges

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	Note	2023	2022
Perte de valeur des immobilisations corporelles et des immeubles de placement		16.444	20.431
Réduction de valeur des immobilisations corporelles et des actifs incorporels		4.506	3.429
Perte de valeur des associés/coentreprises		2.820	9.260
Perte sur la vente de PP&E		321	28
Perte sur la vente d'immeubles de placement		26	-
Perte d'évaluation d'instruments financiers		3.588	-
Dommages encourus		3.012	1.027
Avantages du personnel	12	3	-
Pénalités		2.561	274
Amortissement		2.104	148
Pertes dues à des regroupements d'entreprises		-	2.146
Autre		2.400	3.495
Total des autres charges		37.786	40.238
Autres produits / charges nets (-)		5.364	-10.539

Les autres produits et charges nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont représenté un gain de 5,4 millions d'euros, contre une perte de 10,5 millions d'euros en 2022, en raison des facteurs suivants :

- Depuis février 2022, l'environnement macroéconomique en Russie s'est considérablement dégradé, en raison du conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine. Les sanctions et autres contraintes réglementaires imposées par les institutions internationales ont eu un impact négatif sur l'économie du pays et ont donc été considérées comme des indications de dépréciation de l'investissement dans AO TMK - CPW. En outre, la détérioration des performances de l'entreprise associée au cours de l'année 2023 a également été prise en considération. Par conséquent, un test de dépréciation a été effectué afin d'évaluer la valeur recouvrable de l'investissement dans cette entreprise associée. Sur la base des résultats de cette évaluation, une perte de valeur de 2,8 millions d'euros a été enregistrée. En 2022, la coentreprise d'Elvalhalcor, Nedzink, a connu des retards importants dans la mise en service de nouveaux équipements, ce qui a entraîné une perte de chiffre d'affaires. En outre, les conditions économiques difficiles qui prévalent dans le monde entier, avec l'augmentation des taux d'intérêt de référence et des coûts de l'énergie, ont détérioré les résultats de 2022 plus qu'on ne l'avait initialement prévu. En conséquence, le test de dépréciation annuel effectué pour la participation à la coentreprise a indiqué la comptabilisation d'une perte de valeur de 9,2 millions d'euros.
- Au cours du premier semestre 2023, la fusion par absorption de la filiale d'ElvalHalcor, Etem Commercial, de la société anonyme Cosmos Aluminium SA a été achevée. Suite à cette transaction, Viohalco a enregistré un gain de 4,5 millions d'euros au niveau consolidé. Conformément à l'accord d'achat, les actionnaires d'ElvalHalcor ont accordé à Cosmos Aluminium une option de vente pour l'achat du capital social restant en circulation de Cosmos Aluminium. En outre, Cosmos Aluminium a accordé à ElvalHalcor une option de vente sur le solde du capital social de Cosmos Aluminium. La période d'exercice des deux options a commencé en 2028 et leur durée est de six mois. Après l'exercice des options susmentionnées, les actionnaires de Cosmos Aluminium détiendront 100 % du capital en circulation de Cosmos Aluminium. Ces options expirent si les actionnaires ne les exercent pas pendant la période d'exercice. Ces options sont comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur et ont été incluses dans la valeur comptable de l'investissement dans Cosmos Aluminium. La perte comptabilisée à la suite de leur évaluation à la juste valeur s'élève à 3,6 millions d'euros et est comptabilisée dans la rubrique "Autres charges".
- En 2023, une reprise de perte de valeur de 3,8 millions d'euros a été comptabilisée (2022 : perte de valeur de 6,09 millions d'euros) - sur une base nette - pour les immeubles à usage propre et les immeubles de placement, en raison de changements dans la juste valeur du portefeuille immobilier. La perte de valeur et la reprise de perte de valeur sont décrites dans les notes 17 et 19.

C. Charges par nature

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	Note	2023	2022* Represented
Coût des stocks comptabilisé en charges		4.428.065	4.926.058
Avantages du personnel	12	473.925	441.393
Énergie		253.248	306.333
Amortissement		146.123	152.377
Amortissement des coûts des contrats		74	153
Taxes et accises		13.813	24.309
Primes d'assurance		44.065	39.500
Loyers		8.731	9.936
Frais de transports (marchandises et matériels)		196.682	213.800
Frais de publicité		8.038	8.473
Honoraires et avantages payés à des tiers		312.190	257.207
Autres provisions		125	70
Gains (-)/pertes d'instruments dérivés		793	-42.036
Entreposage et emballage		15.601	15.533
Commissions		13.750	14.303
Gains (-) / pertes de change		-3.820	9.245
Frais d'entretien		55.860	61.857
Royalties		2.655	3.007
Consommation d'outils de production		21.010	15.045
Autres charges		16.991	17.218
Total		6.007.920	6.473.779

*Les reclassements dans les états financiers de Viohalco en 2022 sont dus à des changements dans la hiérarchie des coûts des départements. Plus précisément, un montant de 10 millions EUR a été reclassé du "Coût des ventes" vers "Ventes et distribution" (7 millions d'euros) et "Administratif" (3 millions d'euros).

Les principaux facteurs de variation des charges d'exploitation en 2023 sont les suivants :

- La baisse des volumes de vente et des prix des métaux au cours de 2023, a affecté le coût des ventes et les charges d'exploitation associées (coût des stocks comptabilisés en charges, frais de transports des marchandises et des matériaux et frais d'entretien) qui ont diminué proportionnellement.
- L'augmentation des " Honoraires et avantages payés à des tiers " est attribuée principalement aux services liés aux projets offerts par les segments des câbles et des tubes en acier au cours de 2023 par rapport à l'année précédente par des sous-traitants. L'augmentation est attribuée aux deux segments car les dépenses pour les services de revêtement dans le segment Tubes d'acier et les services d'installation dans le cadre des contrats clés en main exécutés par les filiales dans le segment Câbles ont augmenté par rapport à 2022.

Le montant total des dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges en 2023 s'élève à 18,2 millions d'euros (2022 : 17,6 millions d'euros).

9. Résultat financier net

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Produits		
Produits d'intérêts	7.089	548
Gains de change	1.449	1.979
Dividendes perçus	560	260
Gain des dérivés	0	5.620
Produits financiers	9.098	8.407
Charges		
Charges d'intérêt et frais associés	194.620	123.801
Intérêts sur les contrats de location	2.095	1.915
Pertes de change	1.695	3.282
Pertes sur instruments dérivés	-1.516	729
Charges financières	196.894	129.727
Résultat financier net	-187.796	-121.320

Les charges d'intérêt et frais associés ont augmenté de 57 % par rapport à 2022 en raison de la hausse du coût de la dette due à la hausse des taux EURIBOR.

Afin de se prémunir contre la volatilité des taux d'intérêt, les filiales de Viohalco ont conclu des contrats de swap de taux d'intérêt pour couvrir une partie de leurs coûts financiers. Les résultats et l'évaluation de ces swaps de taux d'intérêt sont enregistrés dans la ligne "Charges financières".

10. Résultat par action

Étant donné qu'il n'y a pas de stock-options ni d'obligations convertibles, le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont identiques et sont basés sur le bénéfice suivant attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

A. Bénéfice/perte (-) attribuable aux propriétaires de la société

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Bénéfice/perte (-) attribuable aux propriétaires de la Société	48.233	266.133

B. Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation

En milliers d'actions	2023	2022
Actions ordinaires émises au 1er janvier	259.190	259.190
Effet des actions émises dans le cadre des fusions	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 31 décembre	259.190	259.190

Le nombre d'actions en 2023 demeure égal à 2022, aucune action n'ayant été émise au cours de l'exercice.

C. Résultat par action

Le résultat de base et le résultat dilué par action s'élèvent à :

Résultat par action (en euro par action)	2023	2022
De base et dilué	0,186	1,027

11. Avantages du personnel

Montants en milliers d'euros	Note	2023	2022
Passif net au titre des prestations définies		27.754	24.357
Responsabilité pour les cotisations de sécurité sociale	27	15.774	15.437
Total des avantages du personnel		43.528	39.794
Non courant		27.754	24.357
Courant		15.774	15.437

Pour plus de détails concernant les charges au titre des avantages du personnel, voir la note 12.

A. Régimes postérieurs à l'emploi

Les régimes postérieurs à l'emploi en cours sont les suivants :

Régimes à cotisations définies

Tous les salariés des sociétés de Viohalco sont couverts pour leur retraite principale par les organismes d'assurance sociale respectifs, dans le respect de la législation locale. Dès que les cotisations ont été versées, les sociétés de Viohalco n'assument plus aucune autre obligation de paiement. Les cotisations habituelles constituent des coûts périodiques nets pour l'exercice durant lequel elles sont dues et, en tant que telles, relèvent des dépenses inhérentes aux avantages du personnel.

Régimes à prestations définies

Les salariés des sociétés de Viohalco ont le droit, dans certains pays, principalement en Grèce et en Bulgarie, de percevoir une somme forfaitaire à leur départ en retraite. Cette somme forfaitaire est déterminée en tenant compte des années de service et du salaire à la date de départ en retraite. Ce système répond à la définition d'un régime à prestations définies et comptabilise les prestations cumulées au compte de résultat au cours de chaque période au moyen d'une augmentation correspondante d'un passif en matière de retraite. Les avantages versés aux retraités au cours de chaque période sont comptabilisés en contrepartie de ce passif. La responsabilité des sociétés de Viohalco au titre des prestations liées au personnel au 31 décembre 2023 et 2022 est respectivement de 27.754 milliers d'euros et 24.357 milliers d'euros. Ces régimes ne sont pas provisionnés.

B. Évolution du passif net au titre des prestations définies

Le tableau suivant montre le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif net des prestations définies et de ses composantes.

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Solde au 1 janvier	24.357	24.183
Inclus dans le résultat		
Coût des services rendus au cours de la période	2.280	2.688
Coût des services passés	624	1.129
Perte sur liquidation	4.009	2.710
Charges/produits (-) d'intérêts	726	71
	7.639	6.598
Inclus dans les autres éléments du résultat global		
Perte/gain(-) de réévaluation		
Perte/gain actuariel (-) résultant des :		
- Hypothèses démographiques	-54	306
- Hypothèses financières	563	-3.385
-Ajustements d'expérience	1.535	661
	2.044	-2.418
Autres		
Contributions versées	-6.273	-3.747
Reclassement à détenu pour la vente	-	-175
Perte de contrôle / cession de filiale	-	-94
Écarts de change	-13	8
	-6.286	-4.007
Solde au 31 décembre	27.754	24.357

Au cours de l'exercice 2023, Viohalco et ses sociétés ont versé 6,3 millions d'euros (2022 : 3,7 millions d'euros) d'indemnités aux salariés ayant quitté leur emploi pendant l'année. Un coût supplémentaire résultant de ces paiements a été comptabilisé (perte de résiliation de 4,0 millions d'euros – 2022 : 2,7 millions d'euros). Plus précisément, dans les cas de licenciement, de départ volontaire avec indemnités et de départ en retraite, les frais supplémentaires représentent la différence entre les indemnités versées et le montant comptabilisé dans le passif au titre des prestations définies pour les employés concernés.

C. Obligation au titre des prestations définies

(a) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles en moyenne pondérée à la date de clôture étaient les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation	3,03 %	3,69 %
Inflation des prix	1,96 %	2,72 %
Taux de croissance de la rémunération	2,94 %	3,37 %
Durée du régime (en années)	5	5

Les hypothèses concernant la mortalité future sont basées sur la table de mortalité suisse " EVK 2000 ".

(b) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité pour chaque hypothèse actuarielle importante, qui pouvait être raisonnablement émise à la fin de la période de reporting et qui montre comment l'Obligation au titre des Prestations Définies (OPD) aurait été affectée par ces variations, se définit comme suit :

	2023	2022
Sensibilité 1 (taux d'actualisation plus 0,5 %) - différence en % de l'OPD	-2,12 %	-2,40 %
Sensibilité 2 (taux d'actualisation moins 0,5 %) - % de différence dans l'OPD	2,50 %	2,52 %
Sensibilité 3 (taux de croissance des salaires plus 0,5 %) - % de différence dans l'OPD	2,36 %	2,36 %
Sensibilité 4 (taux de croissance des salaires moins 0,5 %) - différence en % dans l'OPD	-2,25 %	-2,15 %

L'analyse de sensibilité ci-dessus est basée sur la variation d'une hypothèse alors que toutes les autres hypothèses demeurent constantes. Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise et les variations de certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

Lors du calcul de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies selon les hypothèses actuarielles, la même méthode (valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies calculée avec la méthode des unités de crédit projetées à la fin de la période de clôture) a été appliquée comme lors du calcul du passif au titre des retraites comptabilisé dans l'état de la situation financière. Les méthodes et la formule des hypothèses utilisées pour l'analyse définie n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

L'analyse de l'échéance attendue des prestations de retraite non actualisées est la suivante :

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Moins d'un an	7.138	6.899
Entre 1 et 2 ans	2.332	1.547
Entre 2 et 5 ans	7.651	7.158
Plus de 5 ans	18.251	16.588
Total	35.371	32.193

12. Charges du personnel

Montants en milliers d'euros	Note	2023	2022 *représenté
Salaires et traitements		368.009	338.564
Cotisations de sécurité sociale		67.416	63.798
Régimes à cotisations définies		1.165	1.273
Régimes à prestations définies	11	7.639	6.598
Autres avantages du personnel		33.727	33.256
Total		477.956	443.489
Les avantages du personnel ont été répartis comme suit :			
Coût des ventes	8	316.474	317.369
Frais de commercialisation et de distribution	8	53.073	53.073
Charges administratives	8	104.378	70.951
Autres charges	8	3	0
Avantages employés capitalisés dans les projets-en-construction		4.028	2.095
Total		477.956	443.489

*Les reclassements dans les états financiers de Viohalco en 2022 sont dus à des changements dans la hiérarchie des coûts des départements. Plus précisément, un montant de 10 millions EUR a été reclassé du "Coût des ventes" vers "Ventes et distribution" (7 millions d'euros) et "Administratif" (3 millions d'euros).

Le nombre d'employés des sociétés Viohalco, ainsi que leur profil et leur genre, est présenté dans les tableaux suivants :

2023

	18 - 30	30-50	51+	Total
Homme	1.072	5.262	2.820	9.154
Femme	251	1.105	445	1.801
Total	1.323	6.367	3.265	10.955
	Employés et professionnels	Ouvriers	Management	Total
Nombre d'employés	2.902	7.045	1.008	10.955

2022

	18 - 30	30-50	51+	Total
Homme	1.103	5.147	2.779	9.029
Femme	247	1.081	405	1.733
Total	1.350	6.228	3.184	10.762
	Employés et professionnels	Ouvriers	Management	Total
Nombre d'employés	2.756	6.966	1.040	10.762

13. Impôt sur le résultat

A. Montants comptabilisés en compte de résultat

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Impôt courant	-36.213	-73.474
Impôt différé	11.404	1.299
Impôt sur le résultat (-)	-24.809	-72.175

B. Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

2023

Montants en milliers d'euros	Avant impôt	Impôt lié	Net d'impôt
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	-2.044	394	-1.650
Participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - variation nette de la juste valeur	-151	-	-151
Ecart de conversion	-2.067	-	-2.067
Gain / Perte (-) des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie - partie efficace	-16.673	3.709	-12.964
Gain / Perte (-) des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie - reclassé en résultat	-9.493	1.868	-7.625
Total	-30.429	5.972	-24.457

2022

Montants en milliers d'euros	Avant impôt	Impôt lié	Net d'impôt
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	2.418	-536	1.881
Participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - variation nette de la juste valeur	-1.061	-8	-1.069
Ecart de conversion	-5.530	-	-5.530
Gain / Perte (-) des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie - partie efficace	37.233	-8.763	28.470
Gain / Perte (-) des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie - reclassé en résultat	-2.059	858	-1.201
Quotepart des autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence	-2	-	-2
Total	30.998	-8.449	22.549

C. Rapprochement du taux d'imposition effectif

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Bénéfice/perte (-) avant impôt	91.324	374.564
Impôt calculé au taux d'imposition légal de la société mère (2023 et 2022 : 25,0 %)	-22.831	-93.641
Effet des différents taux d'imposition dans les juridictions où les sociétés Viohalco opèrent	-147	18.772
Impôt calculé au taux moyen pondéré de l'impôt (2023 : 25,2 % et 2022 : 20,0 %)	-22.978	-74.869
Ajustements pour :		
Dépenses non admises	-4.989	-11.091
Revenus exonérés	6.700	2.987
Incidants fiscaux	1.472	1.602
Reconnaissance de pertes fiscales, crédit d'impôt ou différences temporelle d'une période antérieure, non comptabilisés	1.315	5.703
Perte pour laquelle aucune taxe différée n'est comptabilisée	-3.072	-1.453
Comptabilisation des réserves exonérées	-	1.732
Retenue d'impôt sur les dividendes internationaux	-52	-53
Changement du taux d'impôt ou nouvelle taxe	478	-135
Décomptabilisation des actifs d'impôts différés précédemment comptabilisés	-2.082	-
Ajustements d'impôts sur les bénéfices d'exercices antérieurs	-1.602	3.402
Impôt dans le compte de résultat au taux d'impôt effectif	27 %	-24.809
		-72.175

Selon la législation fiscale belge applicable, le taux d'imposition sur le résultat des sociétés est de 25 %. Le bénéfice est imposé au taux applicable correspondant au pays dans lequel chaque société est domiciliée. Conformément à la loi grecque 4799/2021, promulguée en mai 2021, le taux d'imposition sur le résultat des sociétés pour l'exercice fiscal 2021 et les suivants est fixé à 22 % pour les entités juridiques en Grèce, où la plupart des filiales de Viohalco sont domiciliées.

D. Mouvement des soldes d'impôts différés

Solde net au 31 décembre 2023

Montants en milliers d'euros	Solde net au 1er janvier	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Ecart de change	Perte de contrôle/cession d'une filiale	Changement du taux d'impôt comptabilisé en résultat	Perte de contrôle/cession de la filiale	Net	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Immobilisations corporelles	-112.789	-5.253	-	-170	34	-	944	-117.235	1.023	-118.258
Actifs au titre du droit d'utilisation	-480	277	-	-	-	-	-1.924	-2.127	106	-2.233
Immobilisations incorporelles	-859	-385	-	-	-	-	-1	-1.245	1.289	-2.534
Immeubles de placement	-2.410	-81	-	-	-	-	-	-2.491	92	-2.582
Autres actifs financiers	-917	1.669	-	-	-	-	-	752	832	-79
Instruments dérivés	-10.115	139	5.584	-4	5	-6	-	-4.398	160	-4.558
Stocks	2.419	-1.222	-	-	-	-	-	1.198	1.198	-
Emprunts et dettes financières	-342	1.306	-	1	44	-	980	1.989	2.607	-618
Avantages du personnel	4.267	343	394	-2	-	-	-	5.002	5.135	-133
Provisions / Comptes de régularisation	6.278	379	-	-117	-	-	-	6.540	6.540	-
Contrat avec clients	-17.517	-2.457	-	-	-	-	1.030	-18.944	2.761	-21.704
Passifs sur contrats	-9	-	-	-	-	-	-	-9	-	-9
Autres	1.392	2.466	-	-4	-	-	-1.037	2.817	3.813	-996
Capitalisation restreinte	23.596	4.967	-	-	-	-	-	28.563	28.563	-
Pertes fiscales reportées	13.625	8.778	-	30	396	-	-	22.828	22.830	-2
Actifs/passifs d'impôt (-) avant compensation	-93.860	10.925	5.978	-266	478	-6	-7	-76.758	76.949	-153.707
Compensation de taxes									-63.670	63.670
Actifs/passifs d'impôt nets (-)								-76.758	13.279	-90.037

Solde net au 31 décembre 2022

Montants en milliers d'euros	Solde net au 1er janvier	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Ecart de change	Perte de contrôle/cession d'une filiale	Changement du taux d'impôt comptabilisé en résultat	Autre	Net	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Immobilisations corporelles	-108.365	-4.176	-	438	-244	-	-442	-112.789	264	-113.054
Actifs au titre du droit d'utilisation	5	-440	-	-	-	-	-45	-480	104	-584
Immobilisations incorporelles	-354	-501	-	-	-	-	-4	-859	1.394	-2.253
Immeubles de placement	-2.598	189	-	-	-	-	0	-2.410	90	-2.500
Autres actifs financiers	1.471	-271	-	-	-	-	-2.117	-917	143	-1.060
Instruments dérivés	-1.233	-1.008	-7.879	11	20	-26	-	-10.115	29	-10.144
Stocks	-58	2.533	-	-	-	-	-56	2.419	2.419	-
Emprunts et dettes financières	-1.117	775	-	-	-	-	0	-342	602	-944
Avantages du personnel	4.014	842	-536	-1	-	-	-51	4.267	4.346	-79
Provisions / Comptes de régularisation	6.468	-12	-	182	-	-	-360	6.278	6.278	-
Contrat avec clients	-11.757	-5.760	-	-	-	-	-	-17.517	1.111	-18.628
Passifs sur contrats	-9	-	-	-	-	-	-	-9	-	-9
Autres	3.099	-1.621	-	-18	-	-	-67	1.392	2.220	-828
Capitalisation restreinte	24.229	-633	-	0	-	-	-	23.596	23.596	-
Pertes fiscales reportées	2.083	11.518	-	-66	90	-	-	13.625	13.625	-
Actifs/passifs d'impôt (-) avant compensation	-84.122	1.433	-8.415	546	-135	-26	-3.143	-93.860	56.221	-150.082
Compensation de taxes									-46.593	46.593
Actifs/passifs d'impôt nets (-)								-93.860	9.628	-103.488

Les actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales reportées ne sont comptabilisés que s'il est probable qu'ils peuvent être compensés par des bénéfices imposables futurs. À chaque date de clôture, Viohalco et ses filiales évaluent la probabilité de réalisation de bénéfices fiscaux futurs en fonction des plans d'affaires approuvés. Au 31 décembre 2023, les pertes fiscales cumulées différées disponibles pour une future utilisation étaient de 137,1 millions d'euros (31 décembre 2022 : 105,9 millions d'euros). Les sociétés de Viohalco ont comptabilisé un actif d'impôt différé sur les pertes fiscales de 22,8 millions d'euros (31 décembre 2022 : 13,6 millions d'euros), la Direction ayant considéré comme probable la réalisation future de bénéfices imposables qui permettront de compenser ces pertes. Un montant de 14,4 millions d'euros se rapporte aux filiales de Viohalco basées en Grèce, 8 millions d'euros se rapporte aux filiales de Viohalco basée en Grande-Bretagne et le solde de 0,4 million d'euros aux filiales réparties dans les autres pays. L'actif d'impôt différé en question correspond à des pertes d'un montant de 88,7 millions d'euros (31 décembre 2022 : 58,8 millions d'euros).

Sur la base de ces estimations concernant les bénéfices imposables futurs, des actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés pour les pertes fiscales reportées pour un montant de 48 millions d'euros (47 millions d'euros en 2022). Sur ce montant, 17,7 millions d'euros de pertes fiscales expirent en 2024 et 2025, tandis que le reste expire entre 2026 et 2028. Conformément aux dispositions des articles 49 et 72 de la loi grecque 4172/2013 relative à la sous-capitalisation, les charges d'intérêt nettes sont déductibles des bénéfices fiscaux de l'année en cours si elles sont égales ou inférieures à 30 % de l'EBITDA et si tout excédent peut être réglé avec les bénéfices fiscaux futurs sans limitation de durée. Sur la base des plans d'affaires actuellement approuvés, le solde de l'actif fiscal correspondant s'élevait à 28,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : 23,6 millions d'euros).

14. Stocks

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Marchandises	34.291	38.602
Produits finis	437.892	543.856
Produits semi-finis	341.294	408.358
Sous-produits et rebuts	104.938	123.039
Travail en cours	14.008	33.333
Matières premières et auxiliaires, consommables et matériaux d'emballage	678.045	766.911
Total	1.610.467	1.914.098

En 2023, le coût des stocks comptabilisé en charge au cours de l'exercice et inclus dans le poste " coût des ventes " s'est chiffré à 4,4 milliards d'euros (2022 : 4,9 milliards d'euros).

Des stocks d'une valeur comptable de 222 millions d'euros ont été donnés en garantie pour des emprunts accordés aux sociétés de Viohalco (cf. note 26). Aucun ajustement significatif de la valeur nette des stocks n'a été effectué en 2023.

15. Créances clients et autres débiteurs

Montants en milliers d'euros	Note	2023	2022
Actifs courants			
Créances clients		487.434	483.202
Moins : Pertes de valeur		-57.246	-57.285
Créances clients nettes		430.188	425.917
Paievements en avance		12.058	10.891
Chèques et effets à recevoir & chèques échus		39.836	47.857
Créances de parties liées	37	61.149	48.843
TVA et autres taxes à recevoir		45.947	64.669
Créances de dividendes des entités mises en équivalence		300	144
Autres débiteurs		141.446	88.688
Moins : Pertes de valeur		-11.863	-11.926
Autres créances nettes		288.872	249.165
Total des actifs courants		719.061	675.083
Actifs non courants			
Créances non courantes sur les parties liées	37	4.500	12
Moins: Pertes de valeurs		-1.900	-
Autres créances non courantes		27.007	6.881
Total des actifs non courants		29.607	6.893
Total des créances		748.668	681.976

Viohalco et ses sociétés n'ont pas concentré leur risque de crédit par rapport aux créances des clients puisqu'elles disposent d'un grand nombre de clients.

A. Cession de créances clients

La valeur comptable des créances clients comprend des montants qui font l'objet de contrats d'affacturage. Viohalco et ses filiales concluent des contrats d'affacturage (avec recours) afin de vendre des créances clients contre des espèces. Ces créances clients ne sont pas décomptabilisées de l'état de la situation financière dans la mesure où Viohalco conserve la quasi-totalité des risques et avantages – principalement le risque de crédit. Le montant reçu lors du transfert est comptabilisé comme un emprunt bancaire garanti.

Les informations suivantes montrent la valeur comptable des créances clients à la date de clôture de l'exercice qui ont été transférées, mais qui n'ont pas été décomptabilisées et les passifs associés.

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Valeur comptable des créances clients transférées aux banques	51.460	60.300
Valeur comptable des passifs associés	35.100	41.244

La juste valeur des créances clients est approximativement leur valeur comptable.

Au 31 décembre 2023 et 2022, les sociétés de Viohalco n'avaient pas utilisé le montant total de la ligne de crédit fournie par les sociétés d'affacturage.

Les emprunts connexes figurent au poste " emprunts bancaires garantis " de la note 26 " Emprunts et dettes financières ".

B. Risques de crédit et de marché et réductions de valeur

En 2010, la filiale Corinth Pipeworks S.A. a engagé une action en justice en Grèce et à Dubaï à l'encontre d'un ancien client au Moyen-Orient concernant le recouvrement d'une créance en souffrance de 24,8 millions de dollars américains (22,5 millions d'euros au 31 décembre 2023), majorée des intérêts légaux.

Après une série de procédures devant les tribunaux en 2017, la Cour de cassation de Dubaï a finalement confirmé le montant dû en faveur de Corinth Pipeworks et rejeté toute demande reconventionnelle de l'ancien client.

Aux fins de recouvrer ce montant impayé de longue date, Corinth Pipeworks a engagé les procédures d'exécution à l'encontre des actifs de cet ancien client qui sont situés dans tous les pays dans lesquels la Cour de cassation a établi que son jugement était exécutoire (à savoir, les Émirats arabes unis et plusieurs autres pays du Moyen-Orient). Il n'y a pas eu d'autres développements importants en 2023.

Corinth Pipeworks avait enregistré par le passé une perte de valeur pour la totalité du montant restant dû, soit 24,8 millions de dollars américains. Toutefois, la société continuera de prendre toutes les mesures nécessaires pour récupérer le montant total de cette créance.

L'information concernant l'exposition au risque de crédit et au risque de marché des sociétés de Viohalco, ainsi qu'aux pertes de valeur sur créances clients et autres débiteurs est présentée dans la note 30.

16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Trésorerie	307	98
Dépôts bancaires à court terme	394.708	412.546
Total	395.015	412.644

Les dépôts à court terme ont une durée inférieure à 90 jours et sont disponibles.

17. Immobilisations corporelles

A. Rapprochement des valeurs comptables

Montants en milliers d'euros	Terrains, usines et autres bâtiments	Machines et matériel de transport	Mobilier et autres équipements	Construction en cours	Total
Coût					
Solde au 1 janvier 2023	1.145.277	3.115.012	84.159	170.654	4.515.102
Effet de la variation des cours de change	1.165	3.510	3	-358	4.320
Acquisitions	18.971	24.175	8.282	233.147	284.574
Cessions	-92	-3.978	-286	-791	-5.148
Transferts vers/de immeubles de placement	-20.573	-	-	-	-20.573
Reclassements	31.232	131.363	9.701	-163.564	8.733
Réduction de valeur	-3.090	-36.243	-5.424	-3.530	-48.287
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-89	-	-153	-	-242
Solde au 31 décembre 2023	1.172.800	3.233.840	96.282	235.557	4.738.478
Amortissements et pertes de valeur cumulés					
Solde au 1 janvier 2023	-406.935	-1.803.569	-68.580	-4.983	-2.284.066
Effet de la variation des cours de change	-573	-2.487	-14	-	-3.074
Amortissement	-22.787	-98.902	-6.233	-	-127.922
Cessions	24	3.310	233	-	3.567
Réduction de valeur	3.087	35.274	5.420	-	43.781
Reprise de la perte de valeur comptabilisée antérieurement	10.634	278	-	-	10.912
Transferts vers/de immeubles de placement	2.876	-	-	-	2.876
Perte de valeur	-2.765	-1.180	-4	-	-3.949
Reclassements	342	77	-5.029	-	-4.610
Reclassement en actifs disponibles à la vente	1	0	4	-	4
Solde au 31 décembre 2023	-416.096	-1.867.199	-74.202	-4.983	-2.362.480
Valeur comptable au 31 décembre 2023	756.704	1.366.640	22.080	230.574	2.375.998

Montants en milliers d'euros	Terrains, usines et autres bâtiments	Machines et matériel de transport	Mobilier et autres équipements	Construction en cours	Total
Coût					
Solde au 1 janvier 2022	1.065.978	2.917.527	79.398	214.763	4.277.666
Effet de la variation des cours de change	-473	-9.715	5	-430	-10.613
Acquisitions	46.636	25.408	5.927	219.588	297.558
Cessions	-1.315	-5.507	-592	-369	-7.783
Transferts vers/de immeubles de placement	-53	-	-	-	-53
Reclassement en actifs disponibles à la vente	-5.861	-18.710	-1.550	-2.924	-29.045
Reclassements	40.959	226.796	1.798	-259.421	10.132
Réduction de valeur	-583	-19.477	-729	-554	-21.343
Perte de contrôle / cession de filiale	-10	-1.312	-97	-	-1.419
Solde au 31 décembre 2022	1.145.277	3.115.012	84.159	170.654	4.515.102
Amortissements et pertes de valeur cumulés					
Solde au 1 janvier 2022	-391.222	-1.726.929	-65.426	-4.983	-2.188.560
Effet de la variation des cours de change	214	6.671	-8	-	6.878
Amortissement	-26.048	-98.193	-5.400	-	-129.641
Cessions	625	4.968	487	-	6.080
Réduction de valeur	5	17.284	711	-	17.999
Reprise de la perte de valeur comptabilisée antérieurement	10.722	258	-	-	10.980
Transferts vers/de immeubles de placement	9	-	-	-	9
Perte de valeur	-3.974	-2.971	-	-	-6.944
Reclassement en actifs disponibles à la vente	2.723	7.454	961	-	11.137
Reclassements	-	-13.408	-	-	-13.408
Perte de contrôle / cession de filiale	10	1.298	97	-	1.405
Solde au 31 décembre 2022	-406.935	-1.803.569	-68.580	-4.983	-2.284.066
Valeur comptable au 31 décembre 2022	738.342	1.311.443	15.580	165.671	2.231.036

Le montant net de 4 millions d'euros dans le mouvement des " reclassements " concerne principalement les actifs en cours de construction qui sont reclassés en immobilisations incorporelles et en stocks, ainsi que des reclassements des actifs au titre du droit d'utilisation.

B. Sûretés

Des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 1.295 millions d'euros sont hypothéquées en garantie des emprunts reçus par les sociétés de Viohalco (voir Note 26).

C. Immobilisations corporelles en cours de construction

Les principaux ajouts constituant les immobilisations corporelles en cours de construction au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- De nouveaux équipements de production dans le cadre du programme d'investissement d'ElvalHalcor dans le segment Aluminium, visant à accroître la capacité de production et à améliorer la gamme de produits ;
- Augmentation de capacité de la filiale du segment Cuivre Sofia Med ;
- Investissements en cours dans l'usine de Corinthe du segment Câbles ;
- Investissements en cours dans les usines de câbles terrestres de Hellenic Cables à Thiva et Eleonas à Viotia, Grèce ;
- Une dépense d'investissement de 9,6 millions d'euros pour soutenir la construction d'une usine de câbles aux États-Unis et pour améliorer la productivité ;
- Investissements dans l'amélioration de la capacité de l'usine de Thisvi du segment Tubes d'acier ;
- Améliorations des machines et investissements informatiques dans les filiales du segment Acier

Les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux immobilisations corporelles en cours de construction s'élevaient à 4,4 millions d'euros (2022 : 0,6 million d'euros) et ont été calculés en utilisant un taux de capitalisation moyen de 5,1 % (2022 : 3,7 %).

Les ajouts d'actifs en cours de construction comprennent également des avantages du personnel capitalisés d'un montant de 4.028 milliers d'euros (2022 : 2.095 milliers d'euros).

D. Transfert vers et depuis un immeuble de placement

En 2023, des immobilisations corporelles d'un montant de 18 millions d'euros ont été transférées à des immeubles de placement.

E. Perte de valeur d'immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2023, un test de dépréciation a été réalisé pour chaque Unité Génératrice de Trésorerie (ci-après, UGT) pour laquelle des indications de perte de valeur existaient au 31 décembre 2023 concernant les filiales du segment d'Acier. Les indications de perte de valeur étaient les pertes réalisées par certaines UGT au cours des derniers exercices. Pour le calcul de la valeur recouvrable par UGT, des projections de flux de trésorerie fondées sur une période de cinq ans ont été utilisées. Le résultat de ce test indique qu'au 31 décembre 2023, aucune perte de valeur n'existait concernant les immobilisations corporelles utilisées par ces UGT, car le montant recouvrable de chaque UGT dépassait les valeurs comptables respectives.

En outre, des pertes de valeur de 3,9 millions d'euros ont été comptabilisées principalement dans les segments Cuivre (EUR 2,4 millions) et Immobilier (EUR 1,3 millions) pour des immobilisations spécifiques pour lesquelles il existait des indices de dépréciation. La valeur recouvrable des actifs associées s'élevait à 3,2 millions d'euros.

Au cours de l'année 2023, les actifs d'une valeur comptable nette de 4,5 millions d'euros (2022 : 3,3 millions d'euros) ont été dépréciés, car ils ne sont plus utilisés par les sociétés de Viohalco et ne devraient plus générer d'avantages économiques à l'avenir, compte tenu de leur obsolescence.

Des tests de dépréciation ont par ailleurs été réalisés pour les actifs immobiliers présentant des signes de dépréciation, qu'ils soient occupés par le propriétaire ou détenus à des fins d'investissement. L'objectif de la réalisation de ces tests était d'aborder le risque de variation négative de la juste valeur de ces biens et d'y répondre si nécessaire. Les résultats relatifs aux immeubles de placement sont présentés à la note 19.

F. Reprise de perte de valeur d'immobilisations corporelles

Un test a été réalisé pour chaque UGT pour lesquelles il existait des indications de reprise de dépréciation au 31 décembre 2023. Ces indications concernaient l'amélioration de la performance attendue de certaines UGT au cours des exercices suivants. Toutefois, ce test n'a fait apparaître aucune reprise de dépréciation en 2023.

En outre, des pertes de valeur précédemment comptabilisées de 11 millions d'euros ont été reprises (montant recouvrable de 47 millions d'euros) et incluses dans la ligne " autres produits " de l'état consolidé du résultat, liées à des immeubles de placement transférés à PP&E au cours des années précédentes. La technique d'évaluation appliquée était la " méthode du chiffre d'affaires ". Les techniques d'évaluation et les résultats relatifs aux immeubles de placement sont décrits à la note 19.

Aux fins de la classification par segment, les reprises de pertes de valeur ont été enregistrées dans le segment Immobilier.

18. Goodwill et immobilisations incorporelles

A. Rapprochement des valeurs comptables

Montants en milliers d'euros	Goodwill	Coûts de développements	Marques de commerce et licences	Logiciels	Autres	Total
Coût						
Solde au 1 janvier 2023	1.500	537	39.569	60.619	3.138	105.363
Effet de la variation des cours de change	-	-	-	-49	-5	-54
Acquisitions	-	-	1.940	5.023	112	7.075
Réduction de valeur	-	-	-	-8	-	-8
Perte de contrôle/cession de la filiale	-	-	-5	-6	-	-11
Reclassements	-	-	2.243	2.373	3	4.619
Solde au 31 décembre 2023	1.500	537	43.747	67.951	3.248	116.982
Amortissement cumulé et perte de valeur						
Solde au 1 janvier 2023	-1.500	-505	-14.004	-44.956	-1.022	-61.986
Effet de la variation des cours de change	-	-	-	37	2	40
Amortissement	-	-8	-2.427	-1.917	-164	-4.515
Réduction de valeur	-	-	-	8	-	8
Reclassements	-	-	-37	37	-	-
Solde au 31 décembre 2023	-1.500	-512	-16.467	-46.790	-1.184	-66.453
Valeur comptable au 31 décembre 2023	-	25	27.279	21.161	2.065	50.529

Montants en milliers d'euros	Goodwill	Coûts de développements	Marques de commerce et licences	Logiciels	Autres	Total
Coût						
Solde au 1 janvier 2022	1.500	1.317	37.622	55.216	2.915	98.570
Effet de la variation des cours de change	-	-	1	-4	-3	-6
Acquisitions	-	-	1.867	4.402	99	6.368
Cessions	-	-	-	-67	-	-67
Réduction de valeur	-	-	-	-25	-	-25
Perte de contrôle/cession de filiale	-	-	-	-8	-	-8
Reclassement vers disponible pour la vente	-	-884	-307	-789	-	-1.979
Reclassements	-	103	386	1.894	127	2.510
Solde au 31 décembre 2022	1.500	537	39.569	60.619	3.138	105.363
Amortissement cumulé et perte de valeur						
Solde au 1 janvier 2022	-1.500	-626	-11.823	-41.626	-912	-56.487
Effet de la variation des cours de change	-	-	-	6	1	7
Amortissement	-	-96	-2.484	-4.026	-111	-6.717
Cessions	-	-	-	67	-	67
Réduction de valeur	-	-	-	25	-	25
Perte de contrôle/cession de filiale	-	-	-	8	-	8
Reclassement vers disponible pour la vente	-	217	303	591	-	1.111
Solde au 31 décembre 2022	-1.500	-505	-14.004	-44.956	-1.022	-61.986
Valeur comptable au 31 décembre 2022	-	32	25.565	15.663	2.117	43.376

B. Amortissement

L'amortissement des marques et licences à durée d'utilité déterminée, des logiciels et d'autres immobilisations incorporelles est alloué au coût des stocks et inclus dans le poste " coût des ventes " lorsque le stock est vendu, car les marques et licences et les logiciels sont principalement utilisés directement pour la fabrication de produits et sont considérés comme des frais généraux de production. L'amortissement des actifs incorporels qui ne sont pas utilisés pour la production est affecté aux charges administratives.

C. Reclassements

Les reclassements se rapportent essentiellement aux immobilisations incorporelles initialement comptabilisées dans les projets en cours (au poste Immobilisations corporelles) ; au moment de l'achèvement du projet, elles sont transférées dans la colonne afférente à leur nature.

D. Goodwill

Aucun goodwill supplémentaire n'a été comptabilisé en 2023.

E. Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité déterminée (cf. note 5.10), à l'exception des actifs suivants, inclus dans la catégorie des marques commerciales et des licences :

- i. Immobilisations incorporelles comptabilisées pour l'UGT "Fulgor"
 - a. Dénomination commerciale "Fulgor" (valeur comptable de EUR 1,4 millions au 31 décembre 2023)
 Cette dénomination porte sur le secteur des câbles sous-marins de moyenne tension et des câbles terrestres de haute tension dans lequel Fulgor exerçait des activités avant son acquisition par Hellenic Cables en 2011, et qui est assorti d'avantages économiques substantiels. Sur la base de l'analyse de facteurs pertinents (par exemple, taux de notoriété, absence d'engagement de longue durée auprès d'une clientèle étoffée, développement futur du secteur), la durée d'utilité de la marque est considérée comme étant indéfinie.
 - b. Licence d'utilisation du port à Soussaki, Corinthe (valeur comptable de 8,3 millions au 31 décembre 2023)
 Fulgor détient une licence pour l'utilisation permanente et exclusive du port situé sur le site de l'usine, dans la localité de Soussaki, à Corinthe. Ce port est nécessaire pour les activités de production et de transport de câbles sous-marins de moyenne et haute tension. Depuis l'acquisition de la société, des investissements importants en vue de la modernisation et de l'agrandissement de la capacité de production de câbles sous-marins moyenne et haute tension ont été réalisés. La durée d'utilité de cet actif est considérée comme étant indéfinie, car l'utilisation de ces installations portuaires est prévue pour une durée indéterminée.
- ii. Immobilisations incorporelles comptabilisées pour l'UGT " Reynolds " (valeur comptable de 1,7 million d'euros au 31 décembre 2023).
 Suite à l'acquisition de Reynolds Cuivre par Genecos, un actif incorporel lié au nom de marque " Reynolds " a été comptabilisé, car il est prévu que son utilisation génère des avantages économiques importants. En fonction de l'analyse de facteurs pertinents (par exemple, connaissance du marché, large éventail de clients, prévision de développements futurs), la durée d'utilité de la marque est considérée comme étant indéfinie.

F. Tests de dépréciation**(a) Immobilisations incorporelles comptabilisées pour l'UGT "Fulgor"**

Ces immobilisations incorporelles ne générant pas de flux de trésorerie indépendants, il a été jugé pertinent d'effectuer le test de dépréciation en se basant sur l'UGT du site de production de câbles sous-marins de Fulgor qui intègre ces actifs. Pour calculer la valeur d'utilité de ces immobilisations, des projections des flux de trésorerie fondées sur des estimations de la Direction pour une période de cinq ans (2024 à 2028) ont été utilisées. Ces projections tiennent compte des contrats déjà signés, ainsi que des contrats attendus en Grèce et à l'étranger.

L'UGT des câbles sous-marins exerce ses activités sur la base de projets. Par conséquent, les hypothèses relatives à la croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité se fondent sur les contrats déjà signés et sur ceux qui devraient être entrepris au cours de la période à suivre. Les principales hypothèses concernant les opérations de l'UGT des câbles sous-marins et les projets à exécuter au cours de la période de cinq ans sont les suivantes :

- Utilisation à haute capacité de l'usine de Corinth appartenant à Fulgor, comme celle observée au cours des 3 dernières années, sur la base des contrats déjà attribués et de ceux attendus compte tenu de l'activité d'appel d'offres. Compte tenu du carnet de commandes existant et de la croissance des activités liées aux énergies renouvelables et des projets d'interconnexion dans le monde, qui sont les principaux facteurs qui contribuent à l'attractivité du marché de la production d'électricité en mer, le niveau d'activité constamment élevé devrait se maintenir tout au long de la période 2024-2028.
- Dépenses en capital d'environ 208 millions d'euros au cours des cinq années suivantes, pour couvrir les besoins estimés en production et en capacité. Les dépenses d'investissements reflètent les investissements à des fins d'entretien et de croissance organique. Pour la période terminale, les investissements sont fixés à hauteur des amortissements.
- Le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires des activités offshore pour la période de cinq ans est fixé à environ 25 %, attribuable à l'affectation de nouveaux projets principalement en Grèce, en Europe du Nord et aux États-Unis.
- La marge d'EBITDA par projet offshore est estimée dans la fourchette de 15 % à 25 % du chiffre d'affaires. La rentabilité estimée par projet varie en fonction des différents types de câbles requis, des spécifications techniques, des zones géographiques et de la durée du projet.
- Le taux de croissance annuel moyen des charges d'exploitation fixes est estimé à environ 5,6 % pour la période de cinq ans.

Les flux de trésorerie après ces cinq premières années ont été calculés au moyen d'un taux de croissance estimé à long terme de 1,39 %, qui reflète en grande partie les estimations de la Direction quant à l'économie mondiale et aux perspectives de croissance à long terme des activités offshore du secteur Câbles. Le taux avant impôt utilisé pour escompter ces flux de trésorerie était de 11,34 % (2022 : 12,02 %), en se fondant sur les hypothèses suivantes :

- Le taux sans risque était basé sur les rendements des obligations européennes AAA.
- Les calculs du risque-pays ont été basés sur la composition des ventes future attendue et sur le fait que l'unité opérationnelle se trouve en Grèce.
- La prime de risque du marché a été supposée égale à 4,84 % (2022 : 6,21 %).

Les prix des produits de base pour le cuivre et l'aluminium sont intrinsèquement intégrés aux hypothèses du test de dépréciation ; les activités de couverture des prix des métaux entreprises et la nature sur mesure des produits vendus par Fulgor, suggèrent que la valeur de l'unité opérationnelle n'est pas affectée de manière importante par les fluctuations du prix des produits de base. Par conséquent, le test de dépréciation se base sur le résultat neutre des fluctuations de prix des métaux.

Les résultats de ce test indiquent que la valeur recouvrable au 31 décembre 2023 dépasse de 710 millions d'euros la valeur comptable de l'UGT (soit 367 millions d'euros).

Une analyse de sensibilité portant sur les principales hypothèses du modèle (taux d'actualisation et croissance terminale) a été réalisée afin de vérifier l'adéquation de la marge de sécurité ci-dessus. Les résultats de l'analyse de sensibilité indiquent que la valeur recouvrable dépasse largement la valeur comptable de l'UGT. Les hypothèses peuvent changer comme suit, de sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable:

	Hypothèses utilisées	Variation absolue de taux (en point de pourcentage) pour que la valeur recouvrable égale la valeur comptable
Taux d'actualisation	11,34 %	+ 14,9 ppc
Croissance terminale	1,39 %	- 98,6 ppc

(b) Immobilisations incorporelles pour l'UGT " Reynolds "

La valeur recouvrable de l'UGT qui comprend cet actif incorporel (Reynolds Cuivre S.A.) a été estimée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'UGT (valeur d'utilité).

Les flux de trésorerie après les cinq premières années ont été calculés au moyen d'un taux de croissance estimé de 1 %, qui reflète en grande partie les estimations de la Direction quant aux perspectives de croissance pour le marché. Le taux après impôts utilisé pour escompter ces flux de trésorerie est de 7,9 % pour la période de cinq ans et pour la valeur terminale. Ces taux sont basés sur :

- Taux sans risque à 3,02 %.
- La prime de risque de marché (y compris le risque pays pour opérer en France) a été fixée à 5,59 %

Le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires pour la période de cinq ans est de 0,8 % ; et la diminution annuelle moyenne des dépenses d'exploitation est de 5,1 %. La moyenne des dépenses d'investissements s'établit à 75 milliers d'euros.

Les résultats de ce test ont indiqué que les montants recouvrables au 31 décembre 2023 dépassent les valeurs comptables de l'UGT qui s'élèvent à 10,7 millions d'euros, à concurrence de 0,5 millions d'euros.

Une analyse de sensibilité portant sur les principales hypothèses du modèle (taux d'escompte et croissance terminale) a été réalisée afin de vérifier l'adéquation de la marge de sécurité. Les résultats de cette analyse de sensibilité ont indiqué que le montant recouvrable excède la valeur comptable de l'UGT.

Résultats de l'analyse de sensibilité pour le test de dépréciation :

	Hypothèses utilisées	Variation absolue de taux (en point de pourcentage) pour que la valeur recouvrable égale la valeur comptable
Taux d'actualisation	7,9 %	+0,2 ppc
Croissance terminale	1,0 %	-0.3ppc

19. Immeubles de placement

A. Rapprochement de la valeur comptable

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Solde au 1 janvier	316.024	280.876
Acquisitions	15.853	53.301
Cessions	-527	-609
Réduction de valeur	-	-85
(Pertes de valeur) / reprise de perte de valeur	-3.118	-10.125
Modifications	297	280
Transferts de biens, d'installations et d'équipements	17.697	44
Reclassements	-2.451	-
Amortissement	-5.495	-7.658
Solde au 31 décembre	338.279	316.024
Valeur comptable brute	411.082	376.519
Amortissement et pertes de valeur cumulés	-72.803	-60.495
Valeur comptable nette au 31 décembre	338.279	316.024

Les immeubles de placement comprennent un certain nombre de propriétés commerciales et industrielles qui sont actuellement louées à des tiers ou qui le seront dans un avenir prévisible. Tous les loyers sont indexés sur la base de l'indice des prix à la consommation.

En 2023, Viohalco a investi un montant de 16 millions d'euros (53 millions d'euros en 2022) pour le développement et l'amélioration d'immeubles de placement.

B. Évaluation de la juste valeur – perte de valeur et reprise ultérieure

Le 31 décembre 2023, un test de dépréciation a été effectué sur tous les actifs immobiliers (actifs individuels), qu'ils soient occupés par le propriétaire ou détenus en tant qu'immeubles de placement. L'objectif de la réalisation de ces tests était d'aborder le risque de variation négative de la juste valeur de ces biens et d'y répondre si nécessaire. Les résultats relatifs aux immeubles occupés par leur propriétaire sont présentés à la note 17.

Une perte de valeur de 12,5 millions d'euros concernant les immeubles de placement a été enregistrée et comptabilisée à la rubrique " Autres dépenses " du compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur sont principalement liées aux terrains et aux bâtiments et les montants recouvrables sont basés sur leur juste valeur diminuée des coûts de cession. La juste valeur de ces immeubles a été déterminée par un évaluateur indépendant possédant les qualifications professionnelles requises et reconnues et une expérience récente dans le secteur géographique et dans la catégorie des immeubles faisant l'objet de l'évaluation. Une description détaillée de ces techniques figure dans le paragraphe suivant. À des fins de classification par segment d'activité, la perte de valeur (montant recouvrable : 32 millions d'euros) a été comptabilisée dans le segment Immobilier.

Des évaluations d'actifs permettant de déterminer si des pertes de valeur précédemment comptabilisées pouvaient faire l'objet d'une reprise ont également été utilisées. Au vu des résultats obtenus, 9,4 millions d'euros ont été repris et comptabilisés dans la rubrique " Autres produits " du compte de résultat consolidé.

La valeur recouvrable de ces actifs au 31 décembre 2023 était de 168 millions d'euros et concernait le segment Immobilier.

La perte de valeur cumulée reportée au 31 décembre 2023 équivaut à 43,4 millions d'euros (31 décembre 2022 : 40,3 millions d'euros).

La juste valeur de tous les biens immobiliers déclarés dans la ligne " immeubles de placement ", au 31 décembre 2023, est de 484 millions d'euros (31 décembre 2022: 390 millions d'euros).

Techniques d'évaluation et données non observables significatives (niveaux 2 et 3)

L'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement a été classée en niveau 2 et 3 de la hiérarchie de la juste valeur, en fonction des données introduites dans les techniques d'évaluation utilisées.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur de ces immeubles étaient fondées sur une utilisation optimale.

- Pour les bâtiments actuellement loués ou dont la location est prévue dans un avenir prévisible pour lesquels aucun prix observable n'était disponible, la méthode du revenu (flux de trésorerie actualisés ou capitalisation directe) a été utilisée. La méthode des flux de trésorerie actualisés prend en considération la valeur actualisée des flux de trésorerie nets devant être générés par chaque immeuble, en tenant compte du taux de croissance attendu des loyers, des périodes d'inoccupation, du taux d'occupation, des coûts de location incitatifs, tels que les périodes sans loyer et d'autres frais non payés par les locataires. Les flux de trésorerie nets sont actualisés en utilisant les taux d'actualisation ajustés au risque qui se situaient entre 7,70 % et 12,50 %. L'estimation du taux d'actualisation tient compte, entre autres, de la qualité de chaque bâtiment, de son emplacement, de la qualité de crédit du locataire, des conditions de location et du rendement attendu du marché. La juste valeur estimée diminuerait si la progression attendue du marché de la location était plus faible ou si les taux d'actualisation ajustés au risque étaient plus élevés. La capitalisation directe utilise un " All-Risk Yield " (ARY ou rendement tous risques) pour capitaliser la valeur actuelle d'une année de loyer. L'ARY variait entre 4,00 % et 12,50 % et offre une évaluation globale de l'état général du marché immobilier.
- Pour les bâtiments qui étaient en construction et qui sont destinés à être utilisés comme immeubles de placement à l'avenir, la méthode résiduelle a été principalement utilisée. La juste valeur déterminée à l'aide de cette méthode correspond à la valeur de l'immeuble dans son état actuel.
- Pour tous les biens, la méthode comparative (approche du marché) a été utilisée. En se basant sur cette méthode, l'évaluateur estime la valeur de marché de l'actif en question en comparant les facteurs qui ont le plus d'incidence sur le bien. Ces facteurs peuvent être l'emplacement, la taille, la qualité de la construction etc Cette méthode est basée sur une estimation du prix du marché et de ce qui a été payé pour des biens similaires dans des conditions économiques similaires. Chaque bien est évaluée à un prix auquel des biens semblables dans la région ont récemment été vendus, un différentiel subjectif étant ajouté (ou soustrait) pour tenir compte des caractéristiques uniques du bien qui le rendent différente des biens de référence, comme l'emplacement, la taille, l'accessibilité etc. La technique d'évaluation spécifique a été classée au niveau 3, en ce qui concerne la hiérarchie d'évaluation de la juste valeur.

20. Entreprises mises en équivalence

A. Rapprochement des valeurs comptables des entreprises associées et des coentreprises

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Solde au 1 janvier	36.638	44.372
Quote-part du résultat net d'impôt	-11.284	-1.365
Bénéfice (perte) de l'OCI pour la période	-2	-2
Dividendes reçus	-723	-655
Effet de la variation des cours de change	-3.934	1.194
Augmentation du capital social	13.400	7.500
Dépréciation	-2.766	-9.260
Cessions	-	-6.001
Reclassement	-	856
Solde au 31 décembre	31.329	36.638

B. Informations financières par entreprise associée et coentreprise

Les tableaux suivants présentent l'information financière pour chaque entreprise associée. Les informations financières publiées reflètent les montants figurant dans les états financiers des entreprises associées concernées.

2023

Société	Lieu d'affaires principal	Segment	Associé/Coentreprise	Valeur comptable	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs non courants	Passifs courants	Chiffre d'affaires	Résultat de la poursuite des activités	Résultat global total	Participation directe	Participation totale
ETEM GESTAMP AUTOMOTIVE SA	Bulgarie	Aluminium	Coentreprise	9.282	16.796	42.479	15.162	30.196	61.357	853	853	49,00%	49,00%
DOMOPLEX LTD	Chypre	Acier	Associé	1.364	3.674	1.865	2.655	581	6.039	265	265	45,00%	45,00%
AO TMK-CPW	Russie	Tubes d'acier	Associé	8.307	28.337	4.248	104	9.883	66.636	-2.232	-2.232	49,00%	39,09%
HC ISITMA A.S.	Turquie	Cuivre	Coentreprise	38	508	132	29	66	2.051	-48	-4	50,00%	42,39%
U.E.H.E.M GmbH	Allemagne	Aluminium	Associé	1.083	14.376	12	-	12.235	73.559	1.656	1.656	49,00%	41,54%
NEDZINK B.V.	Pays-Bas	Cuivre	Coentreprise	-	30.165	40.240	32.030	52.377	79.614	-22.277	-	50,00%	42,39%
THE GRID SA	Grèce	Immobilier	Coentreprise	10.465	1.471	70.555	25.739	1.419	-	17.680	17.680	50,00%	40,55%
Metallourgia Attikis	Grèce	Autres	Associé	791	1.612	257	68	231	1.897	237	237	50,00%	50,00%
				31.329									

2022

Société	Lieu d'affaires principal	Segment	Associé/Coentreprise	Valeur comptable	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs non courants	Passifs courants	Chiffre d'affaires	Résultat de la poursuite des activités	Résultat global total	Participation directe	Participation totale
ETEM GESTAMP AUTOMOTIVE SA	Bulgarie	Aluminium	Coentreprise	8.864	13.662	22.921	8.100	15.399	58.423	1.569	1.637	49,00 %	49,00 %
DOMOPLEX LTD	Chypre	Acier	Associé	1.244	4.188	1.996	3.049	532	6.779	497	497	45,00 %	45,00 %
AO TMK-CPW	Russie	Tubes d'acier	Associé	15.963	69.910	5.252	87	42.498	95.246	7.287	7.287	49,00 %	39,09 %
HC ISITMA A.S.	Turquie	Cuivre	Coentreprise	249	8.933	1.562	1.047	1.928	24.632	2.328	2.268	50,00 %	42,39 %
U.E.H.E.M GmbH	Allemagne	Aluminium	Associé	860	14.896	20	-	13.216	69.383	1.235	1.235	49,00 %	41,54 %
NEDZINK B.V.	Pays-Bas	Cuivre	Coentreprise	-	39.419	46.970	38.693	43.777	100.161	-13.762	-13.762	50,00 %	42,39 %
THE GRID SA	Grèce	Immobilier	Coentreprise	8.651	5.300	32.952	19.624	1.681	-	-908	-908	50,00 %	40,55 %
Metallourgia Attikis	Grèce	Autres	Associé	806	1.747	266	96	315	2.085	267	269	50,00 %	50,00 %
				36.638									

- En 2023, Noval Property a procédé à une augmentation de capital dans la coentreprise THE GRID pour un montant de 2,4 millions d'euros.
- En 2023, une augmentation de capital a été réalisée dans l'entreprise associée NedZink B.V., avec une contribution d'ELVALHALCOR de 11 millions d'euros, maintenant sa participation à 50 %. Cependant, les conditions économiques mondiales difficiles, ainsi que l'augmentation des taux d'intérêt de référence, ont freiné la demande pour les produits de NedZink B.V., ce qui a entraîné une baisse de sa performance financière en 2023. Cela a entraîné une perte de valeur de l'investissement, à la suite de l'évaluation du test de dépréciation effectué selon son plan d'affaires, dans lequel ELVALHALCOR a incorporé les évaluations négatives révisées des résultats futurs de NedZink B.V., en suivant le principe de prudence. En conséquence, une perte de valeur de 11 millions d'euros a été enregistrée, en raison du fait que la valeur recouvrable de l'investissement était inférieure à la valeur comptable de l'investissement.

- Depuis février 2022, l'environnement macroéconomique en Russie s'est considérablement dégradé en raison du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Les sanctions et autres contraintes réglementaires imposées par les institutions internationales ont eu un impact négatif sur l'économie du pays et ont donc été considérées comme des indications de dépréciation de l'investissement dans AO TMK-CPW. En outre, la détérioration des performances de l'entreprise associée au cours de l'année 2023 a également été prise en considération (baisse de 30 % des recettes, perte pour 2023 et diminution significative de l'actif net). Par conséquent, un test de dépréciation a été effectué afin d'évaluer la valeur recouvrable de la participation dans cette entreprise associée. Sur la base des résultats de cette évaluation, une perte de valeur de 2,8 millions d'euros a été enregistrée.

Les informations financières susmentionnées sont présentées sous réserve de ce qui suit :

- (a) il n'existe aucune restriction à la capacité des coentreprises ou des entreprises associées de transférer des fonds à l'entité sous forme de dividendes en espèces ou de rembourser des prêts ou avances consentis par l'entité.
- (b) les états financiers des coentreprises ou des entreprises associées sont utilisés pour l'application de la méthode de la mise en équivalence et sont publiés à la même date que ceux de Viohalco.
- (c) il n'existe aucune part non comptabilisée des pertes d'une coentreprise ou d'une entreprise associée, tant pour la période considérée que cumulativement.

C. Description des entreprises associées et des coentreprises

UEHEM (UACJ ELVAL HEAT EXCHANGE MATERIALS GmbH) est une entreprise associée entre ElvalHalcor et UACJ Corp. Elle commercialise des produits en aluminium auprès des fabricants d'échangeurs de chaleur automobiles en Europe.

HC ISITMA est une coentreprise entre ElvalHalcor et Cantas AS. Elle est active dans la fabrication de tubes de cuivre préisolés en Turquie.

AO TMK-CPW est une entreprise associée de Corinth Pipeworks et AO TMK, le plus grand fabricant de tubes d'acier en Russie et l'un des trois leaders mondiaux. AO TMK-CPW a ses sites de production à Polevskoy, en Russie, où il fabrique des tubes et des profilés.

Domoplex est une société chypriote active dans la fabrication et le commerce de treillis métalliques soudés pour le renforcement du béton.

NedZink B.V. est une société néerlandaise spécialisée dans les applications de zinc de haute qualité.

Gestamp ETEM Automotive Bulgaria S.A. est une coentreprise entre Gestamp et ETEM Bulgaria S.A. qui se concentre sur la commercialisation et la transformation de profilés extrudés en aluminium pour l'industrie automobile.

THE GRID S.A. est une coentreprise entre Noval Property REIC et Brook Lane Capital qui opère dans le secteur de la promotion immobilière.

Metallourgia Attikis SA est une société grecque qui se consacre à la production et au commerce de tubes, de matériel sanitaire, de robinetterie et de radiateurs.

21. Autres investissements

Viohalco désigne les investissements suivants comme des titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, car Viohalco prévoit de les conserver à long terme dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

L'évolution des titres de capitaux propres et leur analyse sont présentées ci-après :

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Solde au 1 janvier	8.405	8.457
Acquisitions	28.904	1.060
Cessions	-134	0
Perte de valeur	-54	0
Reprise de perte de valeur	2	0
Variation de la juste valeur par le biais du compte de résultat	-3.266	0
Variation de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-151	-1.061
Reclassements	0	-50
Autres changements	-20	0
Solde au 31 décembre	33.686	8.405

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Titres cotés en bourse		
-Instruments de capitaux propres grecs	2.414	243
-Instruments de capitaux propres internationaux	3.205	3.356
Titres non cotés		
-Instruments de capitaux propres grecs	26.660	3.667
-Instruments de capitaux propres internationaux	849	849
- Fonds communs de placement	557	269
- Autres	-	20
Total	33.686	8.405

Le 7 avril 2023, la fusion par absorption d'Etem Commercial SA, filiale d'ElvalHalcor, par la société Cosmos Aluminium SA a été approuvée. Suite à la réalisation de la transaction, ElvalHalcor détient une participation minoritaire de 15% dans le capital social de Cosmos Aluminium SA et a classé cet investissement dans la catégorie "Autres investissements". Il convient de noter que ses actifs et passifs ont été classés comme "Détenus en vue de la vente" en 2022.

L'investissement dans Cosmos Aluminium SA s'élevait à 23 millions d'euros à la fin de l'année, car il a été déprécié de 3,6 millions d'euros, et la perte de valeur correspondante a été incluse dans l'état consolidé des résultats et mesurée dans la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les investissements dont la juste valeur ne peut être estimée ont été évalués au coût. Pour le calcul de la juste valeur, voir la note 30 Actifs financiers et gestion des risques. La juste valeur est enregistrée dans le compte OCI (FVTOCI).

En outre, conformément à l'accord d'achat, les actionnaires d'ElvalHalcor ont accordé à Cosmos Aluminium SA une option de vente pour acheter le reste du capital en circulation de Cosmos Aluminium SA. En outre, Cosmos Aluminium SA a accordé à ELVALHALCOR une option de vente sur le solde du capital de Cosmos Aluminium SA. Le calcul du prix d'achat prescrit dans l'option d'achat et l'option de vente est fondé sur une formule prédéterminée basée sur l'EBITDA de Cosmos Aluminium SA à la date d'exercice. La période d'exercice des deux options a commencé en 2028 et leur durée est de six mois. Lors de l'exercice des options susmentionnées, les actionnaires de Cosmos Aluminium SA détiendront 100 % du capital en circulation de Cosmos Aluminium SA. Ces options expirent si les actionnaires ne les exercent pas pendant la période d'exercice. Ces options sont comptabilisées dans l'état consolidé et séparé de la situation financière à leur juste valeur et ont été incluses dans la valeur comptable de l'investissement dans Cosmos Aluminium SA. La perte comptabilisée résulte de leur évaluation à la juste valeur enregistrée dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique "Autres charges".

La juste valeur des options d'achat et de vente a été déterminée sur la base d'un modèle d'évaluation largement accepté, en tenant compte des éléments suivants

- chiffre d'affaires et marges EBITDA attendus de Cosmos Aluminium SA ;
- taux sans risque ;
- durée de l'option ;
- volatilité, définie comme la fourchette de valeurs pour toutes les données utilisées dans le modèle d'évaluation.

22. Actifs disponibles à la vente

Les actifs et passifs suivants ont été reclassés à leur juste valeur comme disponibles à la vente au 31 décembre 2023 :

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Usine et équipement	1.422	18.272
Immobilisations incorporelles	11	617
Autres actifs non courants	21	4.189
Stocks	-	26.295
Créances clients et autres débiteurs	114	15.057
Trésorerie et équivalents de trésorerie	280	3.434
Total des actifs disponible à la vente	1.849	67.865
Passifs non courants	-	175
Emprunts et dettes financières non courants	785	571
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	320	13.609
Emprunts et dettes financières courants	59	3.665
Total des passifs directement associés aux actifs disponibles à la vente	1.163	18.020

Le 12 décembre 2023, un accord a été signé entre la filiale "ELVAL COLOUR SINGLE MEMBER S. A.", l'associé "COSMOS ALUMINUM S. A." et "AVANTECH O.E." pour la participation des deux derniers à l'augmentation de capital de la filiale à 100% de "ELVAL COLOUR SINGLE MEMBER S. A.", "ROULOC S.A.", visant à étendre son réseau commercial et son portefeuille de produits.

Suite à la transformation de l'entreprise susmentionnée, ROULOC S.A. est devenue une filiale à part entière :

- ROULOC S.A. a été rebaptisée "f-nous SOCIETY ANONYMOUS" ;
- Elvalhalcor, à travers sa participation dans ELVAL COLOR SA, détiendra 35% du capital social de "f-nous SOCIETY ANONYMOUS", tandis que les nouveaux actionnaires "COSMOS ALUMINUM" et "AVANTECH O.E." détiendront 35% et 30% respectivement.

L'achèvement du processus de transformation susmentionné est subordonné à l'obtention des approbations requises, conformément à la loi, des assemblées générales des actionnaires et des autorités compétentes. La société n'étant pas un secteur d'activité principal ni un secteur d'activité distinct d'Elvalhalcor, les actifs et les passifs de ROULOC S.A. ont été reclassés en "Actifs détenus en vue de la vente" et "Passifs classés avec les actifs détenus en vue de la vente", respectivement.

En 2022, les actifs et passifs de la filiale d'Elvalhalcor, ETEM EMPORIKI S.A., ont été classés comme détenus en vue de la vente à la suite de la décision de fusion et du "Shareholder Agreement" signé entre les actionnaires de COSMOS ALUMINIUM et d'Elvalhalcor, qui a été finalisé en 2023.

La transaction a été réalisée au cours du premier semestre 2023.

23. Instruments dérivés

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés :

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Actifs non courants		
Contrats de swap de taux d'intérêt	6.578	17.242
Contrats à terme – forwards	11	3.624
Swaps d'électricité	1.115	
Swaps sur matières premières	-	18.056
Contrats à terme - future	122	
Options	730	-
Total	8.557	38.922
Actifs courants		
Contrats de swap de taux d'intérêt	6.029	3.649
Contrats à terme – forwards	8.013	10.427
Contrats à terme – future	4.963	2.380
Swaps sur matières premières	1.347	10.692
Total	20.352	27.149
Passifs non courants		
Contrats à terme – forwards	-	4
Contrats de swap de taux d'intérêt	1.425	-
Contrats à terme - future	1	-
Swaps sur matières premières	3.598	1.245
Total	5.023	1.249
Passifs courants		
Contrats à terme – forwards	794	10.155
Contrats à terme – future	316	4.628
Swaps sur matières premières	2.996	3.672
Total	4.107	18.455

Les prêts et emprunts à taux variable exposent les sociétés Viohalco à un risque de volatilité des taux (risque de flux de trésorerie). Les filiales de Viohalco ont conclu des contrats d'échange de taux d'intérêt afin de se couvrir contre les fluctuations des taux d'intérêt, en transformant le taux d'intérêt variable de l'emprunt en un taux fixe, réduisant ainsi ce risque de volatilité. Les contrats de swap de taux d'intérêt impliquent l'échange, à des dates déterminées, de montants en espèces égaux à la différence entre un taux d'intérêt fixe contractuel calculé sur un principal et un taux variable calculé sur le même principal. En choisissant soigneusement le taux variable et le principal du swap, on transforme en fait un prêt à taux variable en un prêt à taux fixe.

Les filiales de Viohalco utilisent des swaps de matières premières référencés sur les prix du mécanisme de transfert de titres (TTF) pour couvrir le risque de fluctuation des prix du gaz naturel en fonction des conditions du marché. La diminution significative des positions ouvertes en produits dérivés dans les swaps de matières premières, par rapport au 31 décembre 2022, est attribuée aux positions qui ont expiré en 2023 et qui n'ont pas été remplacées.

Contrats d'achat d'électricité

La juste valeur de l'instrument financier dérivé de du contrat d'achat d'électricité (CAE), relatif aux swaps d'électricité conclus en 2023 (pour plus de détails, voir la note 30), s'élève à 1,1 million d'euros. Ces dérivés sont classés comme des instruments financiers de "niveau 3" et répondent aux critères d'un instrument de couverture éligible dans une couverture de flux de trésorerie. Par conséquent, la partie efficace de la variation de la juste valeur de ce dérivé est comptabilisée dans la "réserve de couverture" par le biais de l'état consolidé du résultat global.

Comptabilité de couverture

Les sociétés de Viohalco détiennent des instruments financiers dérivés aux fins de couverture des flux de trésorerie et de la juste valeur.

Les instruments financiers dérivés précités couvrent des risques découlant de ce qui suit :

- L'évolution des prix des métaux;
- Fluctuations des taux de change;
- Les variations des taux d'intérêt des prêts;
- Fluctuations des prix de l'énergie.

L'échéance et la valeur nominale des instruments dérivés détenus par les sociétés de Viohalco correspondent à l'échéance et à la valeur nominale des actifs et des passifs sous-jacents (les éléments couverts).

Les instruments dérivés détenus par les sociétés de Viohalco concernent principalement :

- Les contrats à terme - future destinés à couvrir le risque de fluctuation des cours de métaux cotés sur le LME (London Metal

Exchange) et utilisés comme matières premières par les sociétés de Viohalco (c'est-à-dire principalement le cuivre, l'aluminium et le zinc). Ces opérations de couverture sont répertoriées comme des couvertures de flux de trésorerie.

- Les contrats de change à terme et swaps sur devises destinés à couvrir le risque découlant des fluctuations des cours de change du dollar américain et de la livre sterling (c'est-à-dire les devises auxquelles les sociétés de Viohalco sont principalement exposées). Ces contrats sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, selon l'élément sous-jacent. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture du risque de change sur les créances à recevoir et les dettes fournisseurs à payer libellées en devises étrangères, les contrats de change à terme forwards et les swaps sur devises sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur. Lorsqu'ils sont utilisés pour la couverture du risque de change sur les ventes prévues de biens ou l'achat de matériaux libellés en monnaie étrangère, les contrats de change à terme - forwards sont répertoriés comme des instruments de couverture en vertu de la méthode des flux de trésorerie.
- Les emprunts et dettes financières à taux variable exposent les sociétés de Viohalco à un risque de volatilité des taux d'intérêt (risque de trésorerie). Afin de couvrir ce risque, des swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour transformer efficacement le taux d'intérêt variable de l'emprunt en un taux fixe, réduisant ainsi ce risque de volatilité. Les contrats de swap de taux d'intérêt comprennent l'échange, à des dates déterminées, de montants en espèces égaux à la différence entre un taux d'intérêt fixe contractuel calculé sur un principal et un taux variable calculé sur le même principal. En choisissant soigneusement le taux variable et le principal du swap, on transforme en fait un emprunt à taux variable en un emprunt à taux fixe.
- Swaps sur matières premières référencés sur les prix de la facilité de transfert de titres (TTF) pour couvrir le risque de fluctuation des prix du gaz naturel en fonction des conditions du marché.
- Swaps d'électricité, comme décrit ci-dessus (voir la section contrats d'achat d'électricité).

Les instruments dérivés sont comptabilisés lorsque les sociétés de Viohalco concluent la transaction destinée à couvrir la juste valeur des créances, dettes ou engagements (couverture de la juste valeur), ou des transactions hautement probables (couverture des flux de trésorerie).

La variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres comme couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2023 sera reprise au compte de résultat consolidé au cours des exercices suivants, car certains événements couverts devraient avoir lieu (les opérations prévues auront lieu ou les éléments couverts auront une incidence sur le compte de résultat) en 2024 et d'autres devraient se produire plus tard.

Les sociétés de Viohalco examinent l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie au moment de la création (prospectivement) en comparant les conditions critiques de l'instrument de couverture avec les conditions critiques de l'élément couvert, puis à chaque date de déclaration (rétrospectivement), l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie en appliquant la méthode de compensation en dollars sur une base cumulative est examinée. Le tableau ci-dessous présente les résultats du test d'efficacité :

Au 31 décembre 2023

Montants en milliers d'euros	Portion efficace d'instruments dérivés	Portion inefficace d'instruments dérivés	Instruments dérivés non qualifiés pour la comptabilité de couverture
Contrats de swap de taux d'intérêt	-5.754		
Changes à terme - forward	7		
Contrats de change à terme - forwards	4.997	806	
Contrats à terme - future	4.341	214	337
Swaps d'électricité	1.115		
Swaps sur matières premières	-21.379		
Total	-16.673	1.020	337

Les résultats des opérations de couverture comptabilisés au compte de résultat pour les sociétés de Viohalco sont présentés aux postes " Chiffre d'affaires " et " Coût des ventes " pour les contrats à terme - future de métaux, pour les contrats de change et les contrats sur l'énergie, et au poste " Produits financiers/Charges financières " pour les swaps de taux d'intérêt. Les montants comptabilisés au compte de résultat consolidé sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Gain/perte (-) sur les contrats à terme - future	-733	20.714
Gain/perte (-) sur les contrats de change à terme	277	6.769
Gain / perte (-) sur les contrats de swap de taux d'intérêt	3.170	4.891
Gain/perte (-) sur les contrats de swaps sur matières premières	-8.561	21.887
	-5.848	54.261

Le bénéfice ou la perte se rapportant aux instruments dérivés utilisés à des fins de couverture des flux de trésorerie et comptabilisés au poste autres éléments du résultat global (Réserve de couverture) au 31 décembre 2023 sera comptabilisé(e) dans le compte de résultat au cours des exercices financiers suivants.

24. Capital et réserves

A. Capital social et primes d'émissions

Le capital social de la Société s'élève à 141.894 milliers d'euros répartis en 259.189.761 actions sans valeur nominale. Les détenteurs d'actions ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la Société.

Les primes d'émission de la Société s'élèvent à 457.571 milliers d'euros.

B. Réserve de conversion

La réserve pour l'écart de conversion contient les différences de change résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger.

C. Nature et objet des autres réserves

(a) Réserve légale

En application de la législation fiscale belge, les sociétés sont obligées d'allouer 5 % de leurs bénéfices à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % du capital social. La distribution de la réserve légale est interdite.

Conformément au droit grec des sociétés, celles-ci sont tenues d'allouer chaque année au moins 5 % de leurs bénéfices annuels nets à leur réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne au moins un tiers du capital social de la société. La distribution de la réserve légale est interdite, mais elle peut être utilisée pour compenser les pertes.

(b) Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la quote-part effective de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments utilisés aux fins de couverture des flux de trésorerie en attente de comptabilisation ultérieure au compte de résultat, car les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le résultat.

(c) Autre réserve de juste valeur

Variation nette cumulée de la juste valeur des titres de participation jusqu'à la décomptabilisation des actifs (par conséquent transférés en bénéfices non distribués).

(d) Réserves spéciales

Cette catégorie concerne les réserves formées par l'application des dispositions de certaines lois sur le développement qui accordent des avantages fiscaux aux sociétés qui ont investi leurs bénéfices plutôt que de les distribuer aux actionnaires. Plus précisément, les réserves décrites comprennent les bénéfices qui ont déjà été imposés ou qui ont été exemptés définitivement de l'impôt sur le résultat, après la fin d'une période déterminée à compter de la réalisation des investissements qu'elles concernent.

(e) Réserves immunisées

Cette catégorie concerne les réserves formées par l'application des dispositions de certaines lois fiscales et qui sont exonérées de l'impôt sur le résultat, à condition qu'elles ne soient pas distribuées aux actionnaires. Dans le cas où ces réserves sont distribuées, elles seront imposées en utilisant le taux d'imposition applicable à cette date.

D. Rapprochement des autres réserves

Montants en milliers d'euros	Réserves légales	Réserves de couverture	Autre réserve de juste valeur	Réserves spéciales	Réserves immunisées	Autres réserves	Total
Solde au 1 janvier 2023	50.671	26.853	997	77.920	282.235	9.622	448.298
Autres éléments du résultat global	-	-17.610	-151	-	-	-	-17.761
Capitalisation des réserves	222	-	-	-	-	-	222
Transfert de réserves et autres mouvements	10.042	-	-	1.524	1.357	64	12.987
Perte de contrôle/cession de filiale	-12	-	-	-	-	-	-12
Changement dans les participations	1	-	-	-	-	-	1
Solde au 31 décembre 2023	60.924	9.243	846	79.443	283.593	9.686	443.735

Montants en milliers d'euros	Réserves légales	Réserves de couverture	Autre réserve de juste valeur	Réserves spéciales	Réserves immuni-sées	Autres réserves	Total
Solde au 1 janvier 2022	45.018	4.662	2.061	81.540	297.428	9.728	440.437
Autres éléments du résultat global	-	22.923	-1.061	-	-	-	21.862
Capitalisation des réserves	150	-	-	207	-	-	357
Transfert de réserves et autres mouvements	5.408	-650	-1	-3.697	-15.035	-176	-14.152
Perte de contrôle/cession de filiale	-207	-	-	-	-194	-72	-473
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	238	-192	-1	3	126	-	173
Changement dans les participations	64	110	-	-133	-89	143	95
Solde au 31 décembre 2022	50.671	26.853	997	77.920	282.235	9.622	448.298

25. Gestion du capital

La politique des sociétés de Viohalco consiste à maintenir une structure du capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des bailleurs de fonds et du marché et soutenir le développement futur de leurs activités. Le Conseil d'administration surveille le rendement du capital, défini comme le rapport entre le résultat net et le total des capitaux propres, déduction faite des participations minoritaires. Le Conseil d'administration surveille également le niveau des dividendes distribués aux porteurs d'actions ordinaires.

Le Conseil d'administration vise à maintenir un équilibre entre une rentabilité des capitaux propres plus élevée qui serait possible par un recours plus important à l'emprunt et les avantages et la sécurité que procure une structure de capital solide. Dans ce contexte, le Conseil d'administration surveille le taux de rendement des capitaux engagés (ROCE, Return on Capital Employed) ou encore le taux de rendement des capitaux investis (RCI, Return on Capital Invested), qui est défini comme le résultat opérationnel ajusté (EBIT ajusté) divisé par les capitaux engagés ajustés (à savoir, les capitaux propres et la dette nette). Le Conseil d'administration recherche des opportunités et examine la possibilité d'utiliser l'endettement des sociétés de Viohalco qui ont un ROCE relativement élevé (en tout cas, supérieur au coût de la dette) et de diminuer l'endettement des sociétés qui traversent une période relativement morose en termes de ROCE.

Le dividende relatif à 2022 a été mis en paiement en 2023, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 mai 2023. Les actionnaires ont approuvé un dividende brut de 0,12 euro par action, ce qui se traduit par un dividende total de 31.103 milliers d'euros.

26. Emprunts et dettes financières

A. Aperçu

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Passifs non courants		
Emprunts bancaires garantis	153.749	157.520
Emprunts bancaires non garantis	138.706	65.735
Obligations garanties	561.646	629.035
Obligations non garanties	588.037	619.010
Emprunts et dettes financières à long terme	1.442.138	1.471.299
Obligations locatives à long terme	35.382	29.449
Total de la dette à long terme	1.477.520	1.500.748
Passifs courants		
Emprunts bancaires garantis	145.032	168.815
Emprunts bancaires non garantis	403.126	533.362
Emprunts bancaires garantis - part courante	36.981	43.537
Emprunts bancaires non garantis - part courante	20.098	16.928
Obligations émises garanties - part courante	54.903	63.599
Obligation émises non garanties - part courante	119.157	131.924
Emprunts et dettes financières à court terme	779.297	958.166
Obligations locatives à court terme	11.237	10.932
Total de la dette à court terme	790.534	969.097
Total des emprunts et dettes financières	2.268.054	2.469.845

Des informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt, de change et de liquidité des sociétés de Viohalco sont présentées à la note 30.

Les échéances des emprunts non courants sont les suivantes ::

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Entre 1 et 2 ans	218.530	224.059
Entre 2 et 5 ans	840.227	486.889
Plus de 5 ans	418.763	789.801
Total	1.477.520	1.500.748

Les taux d'intérêt moyens pondérés effectifs des principales catégories d'emprunts et dettes financières à la date de clôture sont les suivants :

2023	Valeur comptable	Taux d'intérêt
Emprunts bancaires (non courants)-EUR	347.005	4,84 %
Emprunts bancaires (courants)-EUR	506.610	6,05 %
Emprunts bancaires (courants) - USD	11.224	7,54 %
Emprunts bancaires (courants) - GBP	24.353	8,11 %
Obligations - EUR	1.323.743	5,07 %

2022	Valeur comptable	Taux d'intérêt
Emprunts bancaires (non courants)-EUR	278.133	3,78 %
Emprunts bancaires (courants)-EUR	630.773	4,31 %
Emprunts bancaires (courants) - USD	6.507	6,90 %
Emprunts bancaires (courants) - GBP	57.010	6,12 %
Obligations - EUR	1.443.568	3,99 %

La plupart des emprunts des sociétés de Viohalco sont libellés en euros.

En 2023, les filiales de Viohalco ont obtenu de nouveaux prêts bancaires qui se sont élevés à 289 millions d'euros et elles ont remboursé des prêts bancaires de 508 millions d'euros " échus " dans l'année. Les nouveaux prêts ont pour l'essentiel consisté en prêts obligataires et en prélèvements opérés sur les facilités de crédits renouvelables existantes pour les besoins de financement de projets, ou de nouvelles facilités assorties de conditions générales similaires.

Plus précisément, en 2023, les principaux événements relatifs au financement des sociétés de Viohalco sont les suivants :

Segment Câbles

- Fulgor a obtenu de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) un prêt de 88 millions d'euros sur 7 ans, dont 25,2 millions d'euros sous forme de prêt du Fonds de redressement et de résilience (RRF) acheminé par le ministère grec des finances, et les 62,8 millions d'euros restants de la BERD. Ce prêt finance un programme d'investissement plus vaste de 110 millions d'euros qui comprend l'agrandissement de l'usine de Corinthe et les dépenses de fonds de roulement associées une fois que la nouvelle capacité de production sera disponible, ainsi que des initiatives de recherche-développement à entreprendre au cours des années suivantes. Les 22 millions d'euros restants seront couverts par des fonds propres.
- Fulgor a reçu un prêt obligataire à 7 ans de 19,1 millions d'euros de la part d'une grande banque grecque;
- En outre, deux prêts obligataires "verts" d'un montant total de 40 millions d'euros reçus par Hellenic Cables & Fulgor en 2021 en conformité avec les principes financiers ESG avec une durée initiale de 2 ans à compter de la date de signature ont été prolongés et un nouvel accord devrait être signé au cours des premiers mois de 2024, après la conclusion des négociations pertinentes avec la banque émettrice. Les deux emprunts obligataires soutiennent les besoins en fonds de roulement pour la conception, la production, l'installation et l'exploitation de systèmes de câbles sous-marins et terrestres dans des projets liés à la transmission d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables et à l'interconnexion électrique des îles. Au 31 décembre 2023, l'encours de 40 millions d'euros est présenté comme un prêt à court terme.

Segment Tubes d'acier

- Corinth Pipeworks a reçu un nouvel emprunt obligataire à 5 ans de 5 millions d'euros de la part d'une banque grecque.

Segment acier

- Sovel a obtenu deux nouveaux emprunts obligataires de 5 millions d'euros (5 ans) et de 4 millions d'euros (6 ans) auprès de banques grecques.
- Sidenor a obtenu un nouvel emprunt obligataire de 5 millions d'euros à 5 ans auprès d'une banque grecque.

Segment immobilier

- La filiale immobilière a signé un emprunt obligataire convertible de 10,5 millions d'euros, au nom de la "Banque européenne pour la reconstruction et le développement" ("BERD"), dans le but de financer les projets de la société.

Aucun autre événement important lié au financement des filiales n'est survenu au cours de la période.

Les facilités à court terme sont principalement des facilités de crédit renouvelables et de l'affacturage avec recours pour financer les besoins en fonds de roulement et des facilités de financement de projets pour des projets spécifiques en cours. Les filiales de Viohalco n'ont jamais rencontré de problèmes pour financer leurs activités, renouveler leurs lignes de fonds de roulement ou refinancer leurs emprunts à long terme. La direction s'attend à ce que tout remboursement obligatoire des prêts bancaires soit effectué à partir des flux de trésorerie d'exploitation ou d'autres facilités de crédit engagées et non utilisées.

Selon les termes des accords de prêt, certaines filiales de Viohalco doivent se conformer à des conditions (y compris des clauses financières) et cette conformité est testée sur une base annuelle pour la majorité des prêts. La direction a étudié les mesures à prendre pour atténuer le risque lié à d'éventuels manquements et s'attend à ce que, dans le cas où ces engagements ne seraient pas respectés, des dérogations soient accordées, ce qui a été le cas par le passé lorsque cela a été demandé.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts bancaires en cours au 31 décembre 2023 était de 5,3 % (4,1 % au 31 décembre 2022). Les immobilisations corporelles et les stocks de certaines filiales sont grevés d'hypothèques et de privilèges pour un montant total de 1,517 million d'euros, en garantie d'emprunts à long terme et de prêts syndiqués. En outre, pour certains prêts des sociétés Viohalco, il existe des clauses de changement de contrôle qui confèrent aux prêteurs des droits de remboursement anticipé. La majorité des prêts des sociétés de Viohalco sont libellés en euros.

B. Rapprochement des mouvements de passifs avec les flux de trésorerie provenant des activités de financement

Montants en milliers d'euros	Emprunts et dettes financières	Obligations locatives	Total
Solde au 1 janvier 2023	2.429.465	40.380	2.469.845
Changements provenant de flux de trésorerie de financement			
Produits des emprunts et dettes financières	288.764	-	288.764
Remboursement d'emprunts et d'obligations locatives	-507.858	-14.441	-522.300
Total des changements provenant de flux de trésorerie de financement	-219.095	-14.441	-233.536
Autres changements			
Nouveaux contrats de location	-	22.687	22.687
Charges d'intérêts	137.498	2.095	139.593
Intérêts payés*	-132.223	-2.030	-134.253
Coûts d'emprunt capitalisés	4.440	-	4.440
Cessations/modifications	1	-1.228	-1.227
Perte de contrôle/cession de filiale	-	-843	-843
Effet de la variation des cours de change	1.348	2	1.350
Total des autres changements	11.064	20.681	31.745
Solde au 31 décembre 2023	2.221.434	46.620	2.268.054

Montants en milliers d'euros	Emprunts et dettes financières	Obligations locatives	Total
Solde au 1 janvier 2022	2.142.238	45.334	2.187.573
Changements provenant de flux de trésorerie de financement			
Produits des emprunts et dettes financières	856.508	-	856.508
Remboursement d'emprunts et d'obligations locatives	-570.259	-11.630	-581.890
Total des changements provenant de flux de trésorerie de financement	286.248	-11.630	274.618
Autres changements			
Nouveaux contrats de location	-	10.195	10.195
Charges d'intérêts	86.229	1.915	88.144
Intérêts payés*	-79.500	-1.846	-81.347
Coûts d'emprunt capitalisés	600	-	600
Cessations/modifications	253	-2.807	-2.554
Perte de contrôle/cession de filiale	-3.439	-801	-4.240
Fonction Division désactivée	4	-	4
Effet de la variation des cours de change	-3.168	21	-3.147
Total des autres changements	978	6.676	7.655
Solde au 31 décembre 2022	2.429.465	40.380	2.469.845

*Les intérêts payés sont déclarés dans le tableau des flux de trésorerie, y compris les frais bancaires et autres frais financiers.

27. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Montants en milliers d'euros	Note	2023	2022
Fournisseurs		745.347	733.232
Effets à payer		272.883	284.065
Chèques payables		0	151
Caisses de sécurité sociale	11	15.774	15.437
Dettes fournisseurs vis-à-vis de parties liées	37	4.592	3.301
Créditeurs divers		19.248	20.051
Charges à imputer		110.481	112.505
Taxes et accises		42.263	29.211
Total		1.210.588	1.197.953
Solde non courant des dettes fournisseurs et autres créditeurs		15.896	17.073
Solde courant des dettes fournisseurs et autres créditeurs		1.194.692	1.180.881
Solde au 31 décembre		1.210.588	1.197.953

Les " effets à payer " figurant dans le tableau ci-dessus concernent des accords de paiement structurés liés à l'achat de matières premières primaires, telles que le cuivre, l'acier, etc. dont les délais de paiement peuvent être plus longs que les délais habituels pour ce type de biens.

28. Subventions

Montants en milliers d'euros	Note	2023	2022
Solde au 1 janvier		32.454	33.985
Nouvelles subventions reçues au cours de l'année		55	1.739
Transfert de subventions en résultat		-	-5
Transfert de subventions à des créances/dettes		-	119
Amortissement des subventions	8	-2.598	-3.411
Autres mouvements		-1.027	-
Ecart de change		-	27
Solde au 31 décembre		28.884	32.454

Des subventions publiques ont été obtenues dans le cadre d'un investissement en immobilisations corporelles. Les conditions liées aux subventions publiques reçues avaient été entièrement respectées au 31 décembre 2023.

29. Provisions

Non courant

Montants en milliers d'euros	Note	Décisions judiciaires en attente	Autres provisions	Total
Solde au 1 janvier 2023		69	1.658	1.727
Provisions constituées durant l'exercice		23	-	23
Reprise de provisions		-	-29	-29
Solde au 31 décembre 2023		92	1.630	1.722

Montants en milliers d'euros	Note	Décisions judiciaires en attente	Autres provisions	Total
Solde au 1 janvier 2022		25	1.800	1.825
Provisions constituées durant l'exercice		44	-	44
Reclassements	8	-	-142	-142
Solde au 31 décembre 2022		69	1.658	1.727

Courant

Montants en milliers d'euros	Note	Décisions judiciaires en attente	Autres provisions	Total
Solde au 1 janvier 2023		15.243	162	15.405
Ecart de change		-518	-	-518
Provisions constituées durant l'exercice		3.481	-	3.481
Reprise de provisions		-	-36	-36
Provisions utilisées		-94	56	-39
Solde au 31 décembre 2023		18.111	182	18.293

Solde au 1 janvier 2022		13.858	162	14.020
Ecart de change		833	-	833
Provisions constituées durant l'exercice		691	-	691
Provisions utilisées		-139	-	-139
Solde au 31 décembre 2022		15.243	162	15.405

En 2022, le département américain du commerce (DoC) a publié le résultat final de la procédure administrative qu'il a menée sur la période d'examen (" period of review " ou POR) allant du 19 avril 2019 au 30 avril 2020 dans le cadre d'une ordonnance antidumping sur les LDWP produits en Grèce. À l'issue de cette procédure, le DoC a fixé un taux de droits antidumping de 41,04 % pour la POR sur la base du total des faits négatifs disponibles (" adverse facts available ", AFA) pour le répondant obligatoire Corinth Pipeworks S.A., la filiale de Viohalco qui opère dans le segment Tubes d'acier. Corinth Pipeworks a fait appel devant le Tribunal de commerce international des États-Unis contre la décision du DoC tout en continuant à collaborer activement avec le DoC pour qu'il revienne sur ses conclusions définitives. Les frais ponctuels liés au dossier susmentionné s'élèvent à 12,8 millions d'euros (14 millions de dollars américains plus les intérêts) pour l'exercice 2021. La charge pour 2022 et 2023 se rapporte aux intérêts perçus sur le montant restant dû pour l'année et est incluse dans la ligne "Charges financières nettes".

30. Instruments financiers

A. Classifications comptables et justes valeurs

Le tableau suivant reprend les valeurs comptables des éléments d'actifs et de passifs financiers, ainsi que leur juste valeur, y compris leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur.

31 décembre 2023

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Premier niveau	Deuxième niveau	Troisième niveau	Total
Autres actifs financiers	33.686	5.617	2	28.067	33.686
Actifs financiers dérivés	28.909	5.086	22.709	1.115	28.909
	62.595	10.703	22.711	29.181	62.595
Passifs financiers dérivés	-9.130	-317	-8.813	-	-9.130
	53.465	10.386	13.898	29.181	53.465

31 décembre 2022

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Premier niveau	Deuxième niveau	Troisième niveau	Total
Autres actifs financiers	8.405	3.597	2	4.806	8.405
Actifs financiers dérivés	66.071	2.380	63.691	-	66.071
	74.476	5.977	63.693	4.806	74.476
Passifs financiers dérivés	-19.704	-4.705	-14.999	-	-19.704
	54.772	1.273	48.693	4.806	54.772

Les différents niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 : il existe des cours (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : évaluation à l'aide de données qui sont observables pour les actifs ou passifs, directement ou indirectement.
- Niveau 3 : données non observables concernant les actifs ou passifs.

La juste valeur des actifs et passifs financiers suivants, mesurés à leur coût amorti, est proche de leur valeur comptable :

- Créances clients et autres débiteurs ;
- Trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Dettes fournisseurs et autres créditeurs ;
- Emprunts et dettes financières ;
- Obligations locatives.

De manière plus précise, la valeur comptable des emprunts et dettes financières est considérée comme une approximation valable de leur juste valeur, car 76 % des emprunts et dettes financières consolidés sont assortis d'un taux variable, ce qui est une très bonne approximation des taux du marché au moment présent.

Le tableau suivant montre le rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des actifs financiers de niveau 3 :

Montants en milliers d'euros	
Solde au 1 janvier 2023	4.806
Acquisitions	26.922
Juste valeur via comptes de résultats	-3.642
Perte de valeur (-)/ reprise de perte de valeur	-20
Solde au 31 décembre 2023	28.067
Solde au 1 janvier 2022	3.915
Acquisitions	942
Perte de valeur (-)/ reprise de perte de valeur	-50
Solde au 31 décembre 2022	4.806

B. Évaluation de la juste valeur

(a) Techniques d'évaluation et données non observables significatives

Les justes valeurs des actifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (marchés boursiers, par exemple instruments dérivés, actions, obligations, fonds communs de placement) sont déterminées en fonction des cours valables qui sont publiés à la date de clôture.

Les justes valeurs des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs sont déterminées en utilisant des techniques et des normes d'évaluation qui reposent sur les données du marché disponibles à la date de clôture.

Les justes valeurs des passifs financiers, dans le cadre de leur comptabilisation dans les états financiers, sont estimées au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs découlant de contrats spécifiques, en utilisant le taux d'intérêt du moment qui est disponible pour Viohalco et ses sociétés lorsqu'elles ont recours à des facilités de crédit financier similaires.

Les données qui ne respectent pas les critères respectifs et qui ne peuvent pas être classées au niveau 1, mais qui sont observables, directement ou indirectement, relèvent du niveau 2. Les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré évalués sur la base de cours obtenus de courtiers relèvent de ce même niveau.

Les actifs financiers, comme les actions non cotées qui ne sont pas négociées sur un marché actif et dont l'évaluation repose sur les prévisions des sociétés de Viohalco relatives à la rentabilité future de l'émetteur sont classés en niveau 3.

Le tableau ci-dessous décrit les techniques d'évaluation employées pour l'évaluation de la juste valeur, ainsi que les données non observables significatives utilisées :

Type	Technique d'évaluation	Données non observables significatives	Relation entre les données clés non observables et l'évaluation de la juste valeur
Instruments dérivés	Valeur de marché : Cours tel que négocié sur un marché actif Technique de comparaison des marchés : Les justes valeurs sont basées sur les cotations des courtiers. Les contrats similaires sont négociés sur un marché actif et les cotations reflètent les transactions réelles sur des instruments similaires	Non applicable Cotations des courtiers	Non applicable Non applicable
Échanges d'électricité	Probabilité pondérée de la juste valeur en fonction des flux de trésorerie futurs escomptés actualisés découlant du contrat d'achat d'électricité (CAE).	Hypothèse du rendement énergétique prévu (c'est-à-dire P50) pour la production d'électricité à partir de SER spécifiques incluse dans les contrats concernés. Probabilités attachées à chaque scénario pertinent à l'exercice de la juste valeur. Risque de crédit de contrepartie utilisé comme composante supplémentaire pour déterminer le taux d'actualisation.	La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) en fonction de l'évolution des prix futurs de l'électricité et de la différence entre ces prix et le prix fixe prescrit dans le contrat pertinent
Titres de capitaux propres négociés sur des marchés actifs	Valeur de marché : Cours tel que négocié sur un marché actif	Non applicable	Non applicable
Titres de capitaux propres non négociés sur des marchés actifs	Flux de trésorerie actualisés : la juste valeur d'une action non négociée sur un marché actif est basée sur les estimations de Viohalco et de ses sociétés relatives à la rentabilité future de l'émetteur tenant compte du taux de croissance attendu des opérations et d'un taux d'actualisation	- Taux sans risque: 3,02 % - Prime de risque du marché : 4,84 % - taux de charge fiscale attendu: 22 % - WACC pour l'investissement le plus important: 8,5 à 10 %	La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) si : • Le taux estimatif sans risque, la prime de risque du marché et le CMPC étaient plus faibles (plus élevés). • les flux de trésorerie estimés étaient plus élevés (plus faibles) • le taux d'imposition prévu était plus faible (plus élevé)

(b) Transferts entre les niveaux 1 et 2

Il n'y a pas eu de transfert du niveau 2 vers le niveau 1 ni du niveau 1 vers le niveau 2 en 2023 ou en 2022.

C. Gestion des risques financiers

Viohalco et ses sociétés sont exposées au risque de crédit, de liquidité et de marché découlant de l'utilisation d'instruments financiers. La présente note donne des informations sur leur exposition à chacun des risques ci-dessus, les politiques et procédures appliquées en matière d'estimation des risques. Des données quantitatives supplémentaires se rapportant à ces informations figurent dans les états financiers consolidés.

Les politiques de gestion des risques sont appliquées afin d'identifier et d'analyser les risques qui pèsent sur Viohalco et ses sociétés, d'encadrer la prise de risque en fixant des limites et de mettre en œuvre des systèmes de contrôle pertinents. Les procédures de gestion des risques sont régulièrement réexaminées et des changements sont mis en œuvre si nécessaire.

La mise en œuvre des politiques et des procédures en matière de gestion des risques est suivie par la fonction d'audit interne qui réalise des audits ordinaires et extraordinaires relatifs à l'application des procédures. Les résultats de ces audits sont communiqués au Conseil d'administration.

C.1. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour Viohalco et ses sociétés si un client ou une contrepartie à un instrument financier n'honore pas ses obligations contractuelles. Ce risque est principalement associé aux créances clients, actifs sur contrats et dépôts bancaires.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Montants en milliers d'euros	Note	2023	2022
Créances clients et autres débiteurs	15	748.668	681.976
Actifs sur contrats	7	236.552	199.839
Moins :			
Autres acomptes versés	15	-12.058	-10.891
Actifs d'impôt	15	-45.947	-64.669
Autres actifs non financiers		-101.442	-51.296
		825.773	754.960
Autres actifs financiers	21	33.686	8.405
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	395.015	412.644
Instruments dérivés	23	28.909	66.071
		457.610	487.120
Total		1.283.383	1.242.080

(a) Créances clients et autres débiteurs

Les sociétés de Viohalco ont établi une politique de crédit en vertu de laquelle la solvabilité de chaque client est examinée sur une base individuelle avant la détermination des conditions de paiement offertes. Des limites de crédit sont fixées pour chaque client et sont régulièrement réexaminées et réajustées si nécessaire. En règle générale, les limites de crédit des clients sont conformes aux limites d'assurance-crédit proposées par les compagnies d'assurance auprès desquelles les créances des sociétés de Viohalco sont assurées.

Lors du contrôle du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de crédit et de leur historique de paiement. Les créances commerciales et autres comprennent principalement les clients en gros des sociétés de Viohalco. Tous les clients caractérisés comme étant "à haut risque" sont suivis de près, les ventes ultérieures étant assorties de conditions de paiement nulles. En fonction de la notation de crédit du client et de son statut, les sociétés de Viohalco exigent des garanties tangibles ou autres (par exemple, des lettres de garantie) afin de sécuriser leurs créances.

Les sociétés de Viohalco enregistrent une perte de valeur qui représente leur estimation des pertes de crédit sur les créances clients et autres débiteurs.

Au 31 décembre, l'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients et autres débiteurs, et actifs sur contrat par région géographique, se présentait comme suit :

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Grèce	301.265	305.237
Autres états membres de l'UE	255.645	239.576
Autres pays européens	68.131	82.312
Asie	42.842	28.451
Amérique	142.651	93.314
Afrique	14.290	5.689
Océanie	949	381
Total	825.773	754.960

Les échéances des créances clients et autres débiteurs, et actifs sur contrat qui n'ont pas été dépréciés se présentaient comme suit :

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Ni échu, ni douteux	706.092	680.307
Échu		
- Jusqu'à 6 mois	100.175	65.161
- Plus de 6 mois	19.506	9.492
Total	825.773	754.960

Selon l'évaluation de la Direction, les montants en retard de paiement jusqu'à six mois et de plus de six mois sont toujours recouvrables dans leur intégralité, sur la base de l'historique des paiements et d'une analyse approfondie du risque de crédit des clients.

Les sociétés Viohalco assurent une partie importante de leurs créances et, au 31 décembre 2023, 79 % des soldes des créances étaient couverts par une assurance crédit.

La variation de la dépréciation des créances clients et autres débiteurs, et actifs sur contrat se présente comme suit :

Montants en milliers d'euros	2023			2022		
	Créances clients et autres débiteurs	Actifs sur contrats	Total	Créances clients et autres débiteurs	Actifs sur contrats	Total
Solde au 1 janvier	69.212	203	69.414	67.313	318	67.630
Perte de valeur comptabilisée	8.954	68	9.022	5.003	12	5.015
Réductions de valeur	-6.164	-	-6.164	-1.011	-	-1.011
Reprise de perte de valeur	-214	-23	-237	-720	-127	-847
Perte de contrôle/cession de la filiale	-	-	-	-297	-	-297
Ecart de change	764	-	764	1.260	-	1.260
Reclassement en actifs disponibles à la vente	-	-	-	-2.275	-	-2.275
Reclassement	-16	-	-16	-62	-	-62
Solde au 31 décembre	71.009	248	71.256	69.212	203	69.414

La provision pour pertes de crédit attendues pour les créances commerciales et les actifs contractuels est calculée au niveau individuel lorsqu'il y a une indication de dépréciation. Pour les créances et les actifs sur contrats sans indication de dépréciation, les pertes de crédit attendues sont basées sur les données historiques combinées à des facteurs macroéconomiques prospectifs affectant le risque de crédit, tels que le risque pays et les risques liés au secteur d'activité. Les taux de pertes attendues sont mis à jour à chaque date d'établissement du rapport. La hausse de l'inflation et des taux d'intérêt a également été prise en considération lors du calcul des pertes de crédit attendues pour l'année en cours, sans impact significatif sur la perte de valeur comptabilisée.

En 2023, la perte de valeur enregistrée concerne principalement des clients dans les segments Acier et Cuivre, tandis que les montants qui ont été dépréciés principalement dans les autres segments ont été annulés. Au contraire, une reprise de perte de valeur a été enregistrée en raison de l'amélioration des taux de perte attendus de clients importants dans le segment Aluminium.

Les garanties suivantes existent afin de sécuriser les créances clients non assurées et les actifs sur contrat :

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Garanties en espèces	530	2.019
Lettre de crédit	18.302	15.781
Sûretés réelles	1.850	1.850
Garanties personnelles	5.832	12.825
Autre	2.987	2.597
Total	29.501	35.073

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2023, Viohalco et ses filiales détenaient 395 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie (2022 : 413 millions d'euros). La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de banques et d'institutions financières, qui sont notées de Aa3 à Baa3 sur la base de l'échelle de Moody's.

La réduction de valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a été mesurée sur la base d'une perte prévue sur 12 mois et reflète les échéances à court terme des expositions. Viohalco considère que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie présentent un faible risque de crédit selon l'évaluation de crédit effectuée.

C.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sociétés Viohalco rencontrent des difficultés à honorer leurs obligations financières en temps voulu. Pour gérer le risque de liquidité, elles s'assurent qu'elles disposent de liquidités suffisantes pour honorer leurs engagements à leur échéance, à la fois dans des conditions normales et dans des conditions difficiles, sans subir de pertes inacceptables ou risquer de nuire à leur réputation.

Les sociétés Viohalco maintiennent des limites de crédit non utilisées suffisantes pour faire face à toutes leurs obligations financières prévues ainsi qu'à la plupart des imprévus.

Exposition au risque de liquidité

Les passifs financiers et les instruments dérivés basés sur des échéances contractuelles sont ventilés comme suit ::

2023		Flux de trésorerie contractuels				
Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	< 1 an	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans	Total
Passifs						
Emprunts bancaires	897.692	628.960	87.334	165.785	90.609	972.687
Emprunts obligataires	1.323.743	218.947	210.014	770.075	355.183	1.554.219
Obligations locatives	46.620	13.065	10.125	15.386	21.923	60.498
Instruments dérivés	9.130	4.107	4.642	381	-	9.130
Passifs sur contrats	281.387	282.022	39	-	-	282.060
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1.152.551	1.160.562	4.961	6.404	1.133	1.173.060
	3.711.123	2.307.663	317.114	958.031	468.847	4.051.655

2022		Flux de trésorerie contractuels				
Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	< 1 an	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans	Total
Passifs						
Emprunts bancaires	985.897	770.598	60.369	139.488	46.723	1.017.179
Emprunts obligataires	1.443.568	242.446	205.474	450.409	781.333	1.679.662
Obligations locatives	40.380	13.265	9.762	9.655	22.616	55.299
Instruments dérivés	19.704	18.455	4	1.245	-	19.704
Passifs sur contrats	133.837	133.825	69	-	-	133.894
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1.153.305	1.138.266	4.136	9.770	1.133	1.153.305
	3.776.691	2.316.855	279.815	610.567	851.806	4.059.042

Les prêts des sociétés Viohalco sont soumis à des clauses de résiliation basées sur des ratios financiers, tels que "total des passifs / total des capitaux propres", "dette nette / total des ventes" et "actifs courants / passifs courants", qui doivent être maintenus au-dessus ou en dessous de certains niveaux prédéterminés. Ces ratios font l'objet d'un suivi régulier afin d'éviter tout manquement susceptible d'entraîner l'exigibilité des emprunts avant l'échéance contractuelle, ce qui provoquerait des pressions sur les liquidités.

C.3. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des fluctuations de cours sur le marché (cours des matières premières, cours de change et taux d'intérêt) affectent les résultats de Viohalco et de ses sociétés ou la valeur de leurs instruments financiers. Les sociétés de Viohalco utilisent des instruments dérivés pour gérer ce risque.

En règle générale, les sociétés de Viohalco cherchent à appliquer la comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité du compte de résultat.

(a) Risque de change :

Viohalco et ses sociétés sont exposées au risque de change découlant des ventes et des achats réalisés, ainsi que des emprunts libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de Viohalco et de ses sociétés, qui est essentiellement l'euro. Les principales monnaies dans lesquelles ces transactions sont effectuées sont l'euro, le dollar américain et la livre sterling.

Au fil du temps, les sociétés de Viohalco couvrent la majeure partie de leur exposition aux devises étrangères. Les sociétés de Viohalco concluent principalement des contrats à terme avec des contreparties externes afin de gérer le risque de change. Ces contrats expirent principalement dans les 12 mois suivant la date de clôture. Si nécessaire, ces contrats sont renouvelés à leur expiration.

Le risque de change peut également être couvert "naturellement" en contractant des emprunts dans les devises respectives si les intérêts de l'emprunt sont libellés dans la même devise que celle des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Les investissements en capital des sociétés Viohalco ne sont pas couverts car ils ont été réalisés principalement en euros.

Le résumé des données quantitatives concernant l'exposition de Viohalco et de ses sociétés au risque de change se présente comme suit :

2023

Montants en milliers d'euros	USD	GBP	BGN	RSD	RON	Autres	Total à risque	EUR	Total
Créances clients et autres débiteurs	175.686	15.369	18.888	1.534	27.363	6.609	245.448	503.220	748.668
Actifs sur contrats	42.159	-	4	-	-	-	42.163	194.389	236.552
Emprunts et dettes financières	-14.032	-26.976	-4.527	-31	-4.909	-233	-50.707	-2.217.346	-2.268.054
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-129.008	-13.631	-47.226	-507	-25.364	-3.174	-218.910	-991.679	-1.210.588
Passifs sur contrats	-135.607	-	-1.168	-	-77	-	-136.852	-144.535	-281.387
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42.519	2.346	5.397	151	2.523	1.673	54.609	340.406	395.015
	-18.282	-22.891	-28.632	1.146	-463	4.874	-64.249	-2.315.546	-2.379.795
Produits dérivés pour la couverture de risques (valeur nominale)	214.110	1.036					215.146	-	215.146
Exposition	195.828	-21.855	-28.632	1.146	-463	4.874	150.898	-2.315.546	-2.164.648

2022

Montants en milliers d'euros	USD	GBP	BGN	RSD	RON	Autres	Total à risque	EUR	Total
Créances clients et autres débiteurs	71.765	41.341	30.289	1.407	32.736	8.718	186.256	495.720	681.976
Actifs sur contrats	35.167	-	-	-	-	-	35.167	164.672	199.839
Emprunts et dettes financières	-7.627	-61.008	-4.978	-23	-5.973	-1.639	-81.248	-2.388.598	-2.469.845
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-168.822	-27.303	-57.798	-405	-22.192	-1.202	-277.722	-920.231	-1.197.953
Passifs sur contrats	-44.506	-	-2.068	-	-260	-	-46.834	-87.002	-133.837
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25.368	2.818	7.404	629	1.815	847	38.882	373.762	412.644
	-88.653	-44.152	-27.152	1.608	6.127	6.724	-145.498	-2.361.678	-2.507.176
Produits dérivés pour la couverture de risques (valeur nominale)	-109.001	-16.333	-	-	-	-	-125.334	22.316	-103.018
Exposition	-197.655	-60.485	-27.152	1.608	6.127	6.724	-270.833	-2.339.362	-2.610.195

Le poste " Dérivés pour couverture de risque " comprend également des instruments dérivés qui se rapportent à des transactions hautement probables, qui n'ont pas encore été comptabilisées en tant qu'éléments de l'actif ou du passif dans l'état consolidé de la situation financière. Les montants libellés en euros sont indiqués à des fins de rapprochement entre les totaux.

Les cours de change appliqués au cours de l'année ont été les suivants :

	Cours de change moyen		Cours de change de fin d'exercice	
	2023	2022	2023	2022
USD	1,08	1,05	1,11	1,07
GBP	0,87	0,85	0,87	0,89
BGN	1,96	1,96	1,96	1,96
RSD	117,25	117,46	117,17	117,32
RON	4,95	4,93	4,97	4,95

Viohalco est principalement exposée aux variations de l'euro face au dollar américain, à la livre sterling, au dinar serbe ou au leu roumain. Une possible appréciation (dépréciation) raisonnable de l'euro par rapport à ces autres devises au 31 décembre aurait affecté l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise étrangère et affecté les capitaux propres et le compte de résultat selon les montants présentés dans le tableau ci-dessous. Cette analyse part de l'hypothèse que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, restent constantes. Elle fait également abstraction de l'impact des ventes et achats prévus. Le lev, la devise bulgare, n'est pas analysé ci-dessous, car son cours de change est fixé à 1,96 BGN/EUR.

Montants en milliers d'euros	Compte de résultat		Capitaux propres, nets d'impôts	
	Renforcement de l'euro	Affaiblissement de l'euro	Renforcement de l'euro	Affaiblissement de l'euro
2023				
USD (variation de 10 %)	-14.404	14.404	-31.105	31.105
GBP (variation de 10 %)	2.227	-2.227	2.147	-2.147
RSD (variation de 10 %)	-89	89	-89	89
RON (variation de 10 %)	36	-36	36	-36
2022				
USD (variation de 10 %)	15.795	-15.795	24.406	-24.406
GBP (variation de 10 %)	5.401	-5.401	6.675	-6.675
RSD (variation de 10 %)	-125	125	-125	125
RON (variation de 10 %)	-478	478	-478	478

(b) Risque de taux d'intérêt :

Les filiales de Viohalco ont adopté une politique flexible pour s'assurer qu'une partie de leurs obligations d'emprunt à moyen et long terme soit à taux fixe. Elles y parviennent en émettant des emprunts obligataires à moyen terme et à taux fixe et en utilisant des swaps de taux d'intérêt pour couvrir une partie de leurs emprunts à moyen et long terme à taux variable.

Le profil de taux d'intérêt des instruments financiers portant intérêt détenus par les sociétés de Viohalco se présente comme suit :

Montants en milliers d'euros	Valeur nominale	
	2023	2022
Instruments à taux fixe		
Passifs financiers	548.973	339.913
Instruments à taux variable		
Passifs financiers	1.719.081	2.129.932
Swaps de taux d'intérêts (valeur nominale)	-249.721	-123.800
	1.469.360	2.006.132

Instruments à taux fixe

Viohalco ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Viohalco utilise actuellement des produits dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture dans le cadre d'un modèle de comptabilité de couverture des flux de trésorerie.

Analyse de sensibilité pour instruments à taux variable

Une variation possible raisonnable de 0,25 % des taux d'intérêt des instruments à taux variable à la date de reporting aurait augmenté ou diminué (-) les capitaux propres et le compte de résultat pour les montants ci-dessous. Cette analyse part de l'hypothèse que toutes les autres variables, en particulier les cours de change, restent constantes.

Taux variable	Compte de résultat	
	augmentation de 0,25 %	diminution de 0,25 %
Montants en milliers d'euros		
2023		
Passifs financiers	3.700	-3.700
Sensibilité au flux de trésorerie (net)	3700	-3700
2022		
Passifs financiers	3.535	-3.537
Sensibilité au flux de trésorerie (net)	3.535	-3.537

(c) Couvertures des flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous indique les périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie associés aux couvertures de flux de trésorerie sont susceptibles d'avoir lieu :

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2023	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'1 an	31 décembre 2023
Swaps de taux d'intérêt					
Actifs	10.032	2.730	1.680	5.622	10.032
Passifs	1.425	-	-	1.425	1.425
Contrats à terme - forwards					
Actifs	7.793	6.307	1.475	11	7.793
Passifs	740	713	27	-	740
Swaps d'électricités					
Actifs	1.115	-	-	1.115	1.115
Passifs	-	-	-	-	-
Contrats à terme - future					
Actifs	4.749	3.943	680	125	4.749
Passifs	317	316	-	1	317
Swaps sur matières premières					
Actifs	2.027	205	1.092	730	2.027
Passifs	6.594	1.564	1.490	3.540	6.594
	34.792	15.779	6.444	12.570	34.792

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2022	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'1 an	31 décembre 2022
Swaps de taux d'intérêt					
Actifs	17.524	1.670	1.979	13.874	17.524
Contrats à terme - forwards					
Actifs	13.294	3.862	5.808	3.624	13.294
Passifs	10.132	5.608	4.520	4	10.132
Contrats à terme - future					
Actifs	2.380	1.129	1.251	-	2.380
Passifs	4.628	4.448	180	-	4.628
Swaps sur matières premières					
Actifs	28.748	4.173	6.519	18.056	28.748
Passifs	4.917	1.871	1.801	1.245	4.917
	81.624	22.762	22.060	36.803	81.624

Le tableau ci-dessous présente des informations concernant les éléments désignés en tant qu'instruments de couverture des flux de trésorerie pendant l'exercice et au 31 décembre 2023 et le rapprochement de la réserve d'instrument de couverture. En fonction de leur nature, les instruments de couverture sont inclus dans les dérivés actifs et les dérivés passifs dans l'état consolidé de la situation financière.

2023

Montants en milliers d'euros	Montant nominal	Valeur comptable		Solde 1 janvier 2023	Variations de valeur de l'instrument de couverture comptabilisées dans les AERG	Montant reclassé de la réserve de couverture en résultat	Autres mouvements	Changement de méthode comptable	Effet de la variation des cours de change	Solde 31 décembre 2023
		Actifs	Passifs							
Contrats de change à terme	272.105	7.793	-740	3.161	5.006	-1.437	806	-2	-481	7.054
Contrats à terme - future	170.102	4.749	-317	-5.706	4.339	2.126	214	1	-	974
Contrats de swap de taux d'intérêt	178.700	10.032	-1.425	17.524	-5.754	-3.162	-	-	-	8.607
Swap d'électricité	-	1.115	-	-	1.115	-	-	-	-	1.115
Contrats de swap de commodities	26.905	2.026	-6.594	27.289	-21.379	-7.020	-	-	-	-1.109
	647.812	25.716	-9.076	42.268	-16.673	-9.493	1.020	-1	-481	16.640

2022

Montants en milliers d'euros	Montant nominal	Valeur comptable		Solde 1 janvier 2022	Variations de valeur de l'instrument de couverture comptabilisées dans les AERG	Montant reclassé de la réserve de couverture en résultat	Autres mouvements	Changement de principe comptable	Effet de la variation des cours de change	Solde 31 décembre 2022
		Actifs	Passifs							
Contrats de change à terme	187.291	13.294	-10.132	-1.311	2.773	1.462	-100	-	337	3.161
Contrats à terme - future	53.123	2.380	-4.628	2.608	-11.734	3.188	230	-	2	-5.706
Contrats de swap de taux d'intérêt	203.800	17.524	-	-382	15.701	-47	-	2.252	-	17.524
Contrats de swap de commodities	51.239	28.748	-4.917	3.458	30.494	-6.663	-	-	-	27.289
	495.452	61.946	-19.678	4.373	37.233	-2.059	130	2.252	339	42.268

(d) Risque de volatilité des prix des matières premières

Les marchés de produits de base connaissent des fluctuations de prix en permanence. Les sociétés de Viohalco minimisent leur exposition à la volatilité du prix de ces produits de base par le recours à des instruments de couverture quand c'est possible.

Les filiales de Viohalco sont exposées aux fluctuations des cours de l'aluminium, du cuivre, du zinc, du plomb et du nickel. Afin de minimiser l'effet des fluctuations du prix des métaux sur leurs résultats, les entreprises ont recours à un adossement des achats et des ventes ou à des instruments dérivés (contrats à terme - future).

Au 31 décembre 2023, le solde net des positions dérivées sur contrats à terme - future par marchandise de base tel que déclaré dans l'état de la situation financière se présentait comme suit :

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Aluminium	3.496	-2.307
Cuivre	1.305	98
Plomb	-366	-39
Total	4.435	-2.248

En outre, au cours de l'année 2021, les filiales de Viohalco ont commencé à utiliser des Swaps sur matières premières référencés sur les prix du Title Transfer Facility (TTF) pour couvrir le risque de fluctuations des prix du gaz naturel provenant des conditions du marché. Au 31 décembre 2023, le passif net des dérivés de ces contrats, tel qu'il est présenté dans l'état de la situation financière, s'élève à EUR 4,6 millions d'euros.

(e) Risque lié au prix de l'énergie

Viohalco est exposé à des risques découlant de la fluctuation des prix de l'énergie. En 2023, les sociétés de Viohalco ont signé un contrat d'achat d'électricité à long terme (CAE), soutenu par divers actifs issus de sources d'énergie renouvelables (ci-après les "actifs SER"), afin de réduire son exposition à la volatilité des prix de l'énergie.

Le CAE prévoit deux arrangements distincts, à savoir une livraison physique d'électricité au cours des deux premières années (période A), avec un règlement financier de la différence entre le prix fixé dans l'accord et le prix de l'électricité sur le marché, et une livraison virtuelle d'électricité renouvelable par la suite et jusqu'à la fin de l'accord (période B), produite par des actifs SER spécifiques (c'est-à-dire des installations photovoltaïques) qui doivent encore être construits, avec un règlement financier de la différence entre le prix fixé dans l'accord pour cette période ultérieure et le prix de l'électricité sur le marché.

En outre, dans le cadre de l'AAE susmentionné, Viohalco a également conclu un accord pour l'achat de certificats d'origine verts avec la même contrepartie. Viohalco a estimé que le CAE et l'accord relatif aux certificats d'origine verts constituaient effectivement un seul et même accord, étant donné qu'ils ont été conclus avec la même contrepartie, en prévision l'un de l'autre et sans qu'il y ait de nécessité économique apparente ou d'objectif commercial important pour structurer la transaction de manière distincte.

La période A du CAE a été évaluée, conformément à la norme IFRS 9, comme un accord d'utilisation propre et a été comptabilisée comme un accord exécutoire, car elle comprend un mécanisme de tarification qui est considéré comme étroitement lié aux risques de l'accord hôte.

La période B du contrat d'achat d'électricité a été évaluée comme un instrument financier dérivé, car elle représente un dérivé de swap d'électricité incorporé sans option dans l'accord hôte des certificats d'origine verts et a été comptabilisée séparément, car elle n'est pas considérée comme étroitement liée à l'accord hôte.

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur de ce dérivé incorporé sans option est de zéro, reflétant le recalibrage incorporé dans la juste valeur du dérivé incorporé dans l'accord d'achat d'électricité au "premier jour" conformément à la norme IFRS 9 B4.3.

Cette juste valeur est déterminée sur la base de techniques d'évaluation tenant compte principalement de données non observables et a donc été classée au "niveau 3" de la hiérarchie des justes valeurs.

C.4 Risques liés au changement climatique

Les sociétés de Viohalco reconnaissent l'importance de la transparence concernant les risques et les opportunités liés au climat pour maintenir la confiance des parties prenantes et permettre aux investisseurs de mieux comprendre l'impact potentiel de la transition, ainsi que les risques physiques et les opportunités découlant du changement climatique. À cette fin, Viohalco s'est engagée à évaluer la gravité potentielle des risques et les possibles avantages des opportunités dans le but de prendre toutes les mesures nécessaires pour atténuer les impacts négatifs et maximiser les opportunités. Elle s'est également engagée à adopter les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD) pour communiquer de manière transparente sur tous les risques et les opportunités liés au climat. À cette fin, les filiales de Viohalco ont procédé à une évaluation des risques et opportunités liés au climat couvrant tous les actifs industriels et immobiliers. Les résultats détaillés de cette évaluation sont communiqués au niveau sectoriel dans la Déclaration d'informations non financières qui accompagne le rapport annuel.

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone nécessite que certaines mesures soient prises en compte et mises en œuvre. L'analyse a permis d'analyser la transition la plus importante liée au climat, ainsi que les risques physiques et les opportunités à court, moyen et long terme pour chaque segment d'activité. Les risques de transition évalués sont liés aux changements dans les politiques, la réglementation, la technologie et le marché induits par l'adaptation au changement

climatique et son atténuation. Les mesures politiques relatives au changement climatique continuent d'évoluer et les améliorations technologiques ou les innovations qui soutiennent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et économe en énergie peuvent avoir un impact significatif sur les organisations. Des changements significatifs sur le marché, tels qu'une baisse de la demande de biens ou services spécifiques ou une baisse des revenus liée à l'évolution du comportement des clients, constituent quelques exemples des implications qui peuvent avoir un impact sur le modèle opérationnel et la planification financière des filiales de Viohalco. D'autre part, des conditions météorologiques extrêmes et des changements à long terme des modèles climatiques, tels qu'une disponibilité limitée de l'eau et une augmentation extrême de la chaleur ou du niveau de la mer, peuvent avoir de multiples impacts et des implications financières possibles pour les sociétés de Viohalco.

Les risques et opportunités susmentionnés ont été identifiés et classés sur une échelle de risque faible, moyen et élevé, en fonction des impacts réels et potentiels sur le modèle d'activité, les actifs et les opérations des sociétés de Viohalco, ainsi que des impacts financiers sur la performance de l'entreprise. Les impacts financiers ont été pris en compte dans les estimations comptables dans la mesure où ils peuvent être actuellement évalués. En outre, les défis associés aux engagements liés au climat ont été pris en compte et les sociétés de Viohalco n'ont identifié aucun problème supplémentaire susceptible d'avoir un impact significatif sur leurs états financiers.

C.5. Gestion des risques commerciaux et opérationnels

Les filiales de Viohalco suivent de près et en continu les évolutions de la conjoncture internationale et nationale et adaptent en temps opportun leur stratégie commerciale et leurs politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs activités. Il n'y a pas eu de changements au niveau des objectifs et des politiques de gestion des risques commerciaux et opérationnels des filiales de Viohalco en 2023.

31. Filiales

Les filiales de Viohalco et les pourcentages des participations financières détenues par la société mère à la fin de la période de reporting se présentent comme suit :

Filiales	Pays	Participation financière 2023	Participation financière 2022
AEIFOROS S.A.	GRÈCE	98,11 %	98,11 %
AEIFOROS BULGARIA S.A.	BULGARIE	98,11 %	98,11 %
ALURAME SPA	ITALIE	91,59 %	91,59 %
ANOXAL S.A.	GRÈCE	84,78 %	84,78 %
ANAMET DOO	SERBIE	97,54 %	97,54 %
ANAMET S.A.	GRÈCE	97,54 %	97,54 %
ANTIMET S.A.	GRÈCE	100,00 %	100,00 %
ATTIKI S.A.	GRÈCE	75,00 %	75,00 %
BASE METALS S.A.	TURQUIE	69,15 %	69,15 %
BRIDGNORTH LTD	ROYAUME-UNI	100,00 %	100,00 %
CABLEL WIRES S.A.	GRÈCE	84,78 %	84,78 %
CENERGY HOLDINGS S.A.	BELGIQUE	79,78 %	79,78 %
CÂBLES HELLÉNIQUES AMERICA CO.	ÉTATS-UNIS	79,78 %	79,78 %
CORINTH PIPEWORKS S.A.	GRÈCE	79,78 %	79,78 %
CPW AMERICA Co	ÉTATS-UNIS	79,78 %	79,78 %
CPW SOLAR S.A.	GRÈCE	79,78 %	79,78 %
CPW WIND S.A.	GRÈCE	79,78 %	79,78 %
DE LAIRE LTD	CHYPRE	79,78 %	79,78 %
DIO PERNIK EOOD	BULGARIE	-	98,11 %
DIA.VI.PE.THI.V S.A.	GRÈCE	91,54 %	91,54 %
DOJLAN STEEL LLCOP	MACÉDOINE DU NORD	92,56 %	92,56 %
EANEP ALMYROU SA	GRÈCE	92,56 %	92,56 %
ELVAL COLOUR S.A.	GRÈCE	84,78 %	84,78 %
ELVAL COLOUR IBERICA S.A.	ESPAGNE	84,78 %	84,78 %
ELVALHALCOR S.A.	GRÈCE	84,78 %	84,78 %
ELVIOK S.A.	GRÈCE	84,78 %	84,78 %
ELKEME S.A.	GRÈCE	84,40 %	84,40 %
EPIRUS METALWORKS S.A.	GRÈCE	84,78 %	84,78 %
ERGOSTEEL S.A.	GRÈCE	89,12 %	89,12 %
ERLIKON S.A.	GRÈCE	100,00 %	100,00 %
ETEM ALBANIA S.A.	ALBANIE	-	84,78 %

Filiales	Pays	Participation financière 2023	Participation financière 2022
ETEM BULGARIA S.A.	BULGARIE	100,00 %	100,00 %
ETEM BG S.A.	BULGARIE	-	84,78 %
ETEM GESTAMP EXTRUSIONS S.A.	BULGARIE	51,00 %	51,00 %
ETEM COMMERCIAL S.A.	GRÈCE	-	84,78 %
ETEM SCG	SERBIE	-	84,78 %
ETEM SYSTEMS LLC	UKRAINE	-	84,78 %
ETEM SYSTEMS SRL	ROUMANIE	-	84,78 %
ETIL S.A.	GRÈCE	100,00 %	100,00 %
FIOCOS S.A.	GRÈCE	100,00 %	100,00 %
FULGOR S.A.	GRÈCE	79,78 %	79,78 %
GENECOS S.A.	FRANCE	91,59 %	91,59 %
HELLENIC CABLES S.A.	GRÈCE	79,78 %	79,78 %
HELLENIC CABLES TRADING CO.	ÉTATS-UNIS	79,78 %	79,78 %
HUMBEL LTD	CHYPRE	79,78 %	79,78 %
ICME ECAB S.A.	ROUMANIE	79,76 %	79,76 %
INOS BALCAN DOO	SERBIE	97,54 %	97,54 %
COMMERCE INTERNATIONAL S.A.	BELGIQUE	91,59 %	91,59 %
JOSTDEX LIMITED	CHYPRE	100,00 %	100,00 %
LESCO ROMANIA S.A.	ROUMANIE	51,86 %	51,86 %
LESCO EOOD	BULGARIE	79,78 %	79,78 %
METAL AGENCIES LTD	ROYAUME-UNI	91,59 %	91,59 %
METALCO S.A.	BULGARIE	100,00 %	100,00 %
METALIGN S.A.	BULGARIE	100,00 %	100,00 %
NOVAL PROPERTY REIC	GRÈCE	81,09 %	81,09 %
NOVOMETAL DOO	MACÉDOINE DU NORD	97,54 %	97,54 %
PORT SVISHTOV WEST S.A.	BULGARIE	73,09 %	73,09 %
PRAKSIS S.A.	GRÈCE	61,00 %	61,00 %
PRAKSIS BG S.A.	BULGARIE	61,00 %	61,00 %
REYNOLDS CUIVRE S.A.	FRANCE	91,59 %	91,59 %
ROULOC S.A.	GRÈCE	84,78 %	84,78 %
SIDEBALK STEEL DOO	SERBIE	100,00 %	100,00 %
SIDENOR INDUSTRIAL S.A.	GRÈCE	100,00 %	100,00 %
SIDERAL SHRK	ALBANIE	99,92 %	99,92 %
SIDEROM STEEL SRL	ROUMANIE	100,00 %	100,00 %
SOFIA MED AD	BULGARIE	86,37 %	86,37 %
SOVEL S.A.	GRÈCE	92,56 %	92,56 %
SPARROWS POINT PROPERTIES HOLDING S.A.	ÉTATS-UNIS	79,78 %	79,78 %
SPARROWS POINT PROPERTIES S.A.	ÉTATS-UNIS	79,78 %	79,78 %
STEELMET CYPRUS LTD	CHYPRE	89,12 %	89,12 %
STEELMET PROPERTIES S.A.	GRÈCE	89,12 %	89,12 %
STEELMET ROMANIA S.A.	ROUMANIE	91,59 %	91,59 %
STEELMET S.A.	GRÈCE	89,12 %	89,12 %
STEELMET FINANCIAL SERVICES S.A.	GRÈCE	100,00 %	100,00 %
STOMANA INDUSTRY S.A.	BULGARIE	100,00 %	100,00 %
STOMANA ENGINEERING S.A.	BULGARIE	100,00 %	100,00 %
SYMETAL S.A.	GRÈCE	84,78 %	84,78 %
TECHOR S.A.	GRÈCE	84,78 %	84,78 %
TECHOR ROMANIA S.A.	ROUMANIE	84,78 %	84,78 %
TEPROMKC AG	ALLEMAGNE	91,59 %	91,59 %
TERRA MIDDLE EAST AG	ALLEMAGNE	91,59 %	91,59 %
TEKA SYSTEMS S.A.	GRÈCE	100,00 %	100,00 %
TEKA INGÉNIERIE S.A.	GRÈCE	100,00 %	100,00 %
VEPAL S.A.	GRÈCE	84,78 %	84,78 %
VIENER S.A.	GRÈCE	93,70 %	93,70 %
VIEXAL S.A.	GRÈCE	95,94 %	95,94 %
VIOMAL S.A.	GRÈCE	63,58 %	63,58 %
VITRUVIT S.A.	GRÈCE	99,75 %	99,75 %
WARSAW TUBULARS TRADING SP.ZO	POLOGNE	79,78 %	79,78 %

L'entité détentrice du contrôle ultime est Viohalco S.A. pour toutes les entités susvisées ; Viohalco exerce son contrôle, en détenant la majorité des droits de vote, directement et/ou indirectement, et ces entités sont déclarées comme des filiales.

Les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les pourcentages de participation détenus directement et indirectement par Viohalco. Ainsi, si Viohalco détient 70 % de la société A et que la société A détient 70 % de la société B, dans le tableau ci-dessus, il sera mentionné que Viohalco détient une participation de 49 % dans la société B.

Transactions ayant eu lieu en 2023

Au cours du premier semestre 2023, l'absorption d'ETEM commercial par Cosmos aluminium a été achevée. Après la réalisation de la transaction, ElvalHalcor, filiale de Viohalco, détient une participation minoritaire de 15 % dans le capital de Cosmos aluminium, qui est classé comme " autre investissement ".

32. Entreprises associées

En 2023, les coentreprises suivantes ont été constituées :

- Hellenic Cables détient une participation de 57,99 % dans un partenariat appelé Jan De Nul Luxembourg - Hellenic Cables Consortium - Thor Export Cables I/S, qui a été créé en partenariat avec Jan de nul. Le champ d'application de ce programme d'exploitation conjointe est de concevoir, fabriquer, fournir, transporter, installer et tester le système de câbles d'exportation HVAC 275 kV pour le parc éolien offshore de Thor. Le principal établissement de l'entreprise commune est au Danemark.
- Hellenic Cables détient une participation de 37,42 % dans un partenariat appelé Jan De Nul Luxembourg - Hellenic Cables Consortium - Thor Array Cables I/S, qui a été créé en partenariat avec Jan de nul. Ce programme d'exploitation conjointe a pour objet la conception, la fabrication, la fourniture, le transport, l'installation et le test du système de câbles inter-réseaux de 66 kV pour le parc éolien offshore de Thor. Le principal établissement de l'entreprise commune est au Danemark.

Les opérations conjointes décrites ci-dessous ont été constituées au cours des années précédentes :

- Hellenic Cables, filiale de Viohalco, a constitué un partenariat avec Van Oord sous la forme d'une entité nommée VO Cable V.O.F. dans laquelle Hellenic Cables détient 62,48 %. Ce partenariat a pour objectif de fournir et d'installer les câbles marins et terrestres du projet Hollandse Kust (South) Alpha et du projet Hollandse Kust (South) Beta. Le pays principal des opérations du partenariat est aux Pays-Bas.
- Hellenic Cables a constitué un partenariat avec Tideway sous la forme d'une entité nommée DEME Offshore NL - Hellenic Cables V.O.F. dans laquelle Hellenic Cables détient 50,77 %. Elle a pour objet la mise en œuvre d'un contrat clés en main portant sur la fourniture et l'installation de câbles sous-marins permettant le raccordement du parc éolien offshore de Seamade au réseau belge. Le principal établissement de l'entreprise commune est en Belgique.
- Fulgor, filiale de Viohalco, a constitué un partenariat avec Jan De Nul sous la forme d'une entité nommée Fulgor – JDN Consortium dans laquelle Hellenic Cables détient 10 %. Elle a pour objet la mise en œuvre d'un contrat clés en main portant sur l'installation de câbles sous-marins permettant l'interconnexion Crète-Péloponnèse en Grèce. Le pays principal des opérations du partenariat est la Grèce.
- Fulgor détient une participation de 70,27 % dans un partenariat appelé Fulgor – Asso.subsea Ltd Consortium, qui a été créé en tant que partenariat avec Asso.subsea Ltd Le champ d'application de ce régime d'exploitation conjointe est l'exécution d'un contrat clé en main portant sur la conception, la fabrication, la fourniture et l'installation du système de câbles sous-marins de 150 kV reliant le parc éolien Kafireas II de 330 MW en construction au réseau continental grec. Le pays principal des opérations du partenariat est la Grèce.

Les contrats concernant les entités VO Cable V.O.F., Fulgor – JDN Consortium et DEME Offshore NL – Hellenic Cables V.O.F. nécessitent l'autorisation unanime de l'ensemble des parties aux activités concernées. Les deux partenaires disposent de droits directs sur les actifs de l'entité conjointe et sont solidairement responsables de ses engagements. Ces entités sont donc classées comme coentreprises et le Groupe comptabilise ses droits directs sur les actifs, passifs, produits et charges conjoints, tel que décrit à la note 5.

33. Participation ne donnant pas le contrôle

Le tableau suivant reprend, sous forme de synthèse, les informations relatives à chacune des filiales détenant des participations minoritaires (au niveau du sous-groupe dans les cas de Cenergy Holdings, ElvalHalcor et Sidenor) avant toute élimination intragroupe.

2023

Montants en milliers d'euros	Cenergy	ElvalHalcor	Sidenor	Autre	Éliminations intragroupe	Total
Pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle (participations sans contrôle ou PSC)	20,22 %	15,22 %	0,00 %			
Actifs non courants	706.611	1.111.140	316.675			
Actifs courants	1.117.962	1.076.881	387.851			
Passifs non courants	288.273	781.430	317.799			
Passifs courants	1.145.807	568.055	319.448			
Actifs nets	390.494	838.535	67.279			
Attribuables aux PSC par les sociétés	41	19.542	38.735			
Net attribuable aux actionnaires et aux PSC de Viohalco	390.452	818.993	28.545			
Attribuable aux PSC par la société mère	78.949	124.651	0			
Valeur comptable des PSC	78.991	144.193	38.735	65.464	-44.804	282.578
Chiffre d'affaires	1.627.724	3.292.681	641.538			
Bénéfice / perte (-)	71.274	35.477	-29.233			
Autres éléments du résultat global	-552	-24.387	-455			
Résultat global total	70.723	11.090	-29.688			
Attribuables aux PSC par les sociétés	3	4.516	-9.368			
Net attribuable aux actionnaires et aux PSC de Viohalco	70.719	6.574	-20.320			
Attribuable aux PSC par Viohalco	14.299	1.001	0			
Total autres éléments du résultat global des PSC	14.303	5.517	-9.368	895	2.849	14.195
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	208.607	268.643	16.695			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-130.497	-93.432	-26.940			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-61.091	-170.120	-8.989			
Augmentation/diminution nette (-) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	17.019	5.092	-19.234			

2022

Montants en milliers d'euros	Cenergy	ElvalHalcor	Sidenor	Autre	Éliminations intragroupe	Total
Pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle (participations sans contrôle ou PSC)	20,22 %	15,22 %	0,00 %			
Actifs non courants	608.231	1.074.173	304.720			
Actifs courants	1.078.163	1.311.383	405.716			
Passifs non courants	193.139	869.136	340.482			
Passifs courants	1.163.975	664.151	272.987			
Actifs nets	329.280	852.268	96.967			
Attribuables aux PSC par les sociétés	38	13.977	48.102			
Net attribuable aux actionnaires et aux PSC de Viohalco	329.241	838.292	48.865			
Attribuable aux PSC par la société mère	66.573	127.588	0			
Valeur comptable des PSC	66.611	141.565	48.102	65.413	-46.580	275.111
Chiffre d'affaires	1.426.008	3.714.755	970.915			
Bénéfice / perte (-)	58.774	158.059	45.834			
Autres éléments du résultat global	3.306	25.167	762			
Résultat global total	62.081	183.226	46.596			
Attribuables aux PSC par les sociétés	3	2.563	10.636			
Net attribuable aux actionnaires et aux PSC de Viohalco	62.077	180.663	35.960			
Attribuable aux PSC par Viohalco	12.552	27.497	0			
Total autres éléments du résultat global des PSC	12.555	30.060	10.636	507	-12.814	40.944
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-97.191	18.874	44.107			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-71.745	-175.110	-16.984			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	206.602	100.288	-33.773			
Augmentation/diminution nette (-) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	37.667	-55.949	-6.651			

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 février 2023 de la filiale d'ElvalHalcor, Epirus Metalworks SA, le capital social de la société a été augmenté a) d'un montant de deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 235.290.00) en numéraire par l'émission de vingt-trois mille cinq cent vingt-neuf (23.529) nouvelles actions ordinaires nominales de la société d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.00) et d'une valeur (différence) supérieure au pair de six euros et trente-six centimes (EUR 6.36) par action. et b) d'un montant de EUR 117.650.00 par l'incorporation de la réserve de primes d'émission. ElvalHalcor n'a pas participé à l'augmentation de capital susmentionnée, de sorte que le résultat de la transaction est inclus dans la ligne "Autres changements dans les participations" dans l'état de variation des capitaux propres.

Conformément au contrat d'achat conclu entre les nouveaux actionnaires d'Epirus Metalworks et ElvalHalcor, ElvalHalcor a accordé deux options d'achat aux nouveaux actionnaires d'Epirus Metalworks pour acheter leurs participations dans Epirus Metalworks, tandis que les nouveaux actionnaires ont accordé à ElvalHalcor deux options de vente pour vendre leurs participations dans Epirus Metalworks. Ces options sont présentées à leur juste valeur et sont classées au niveau 3, tout en étant réévaluées à chaque date de clôture. Au niveau consolidé, conformément à la norme IFRS 10, la valeur actualisée du montant de remboursement des options susmentionnées a été comptabilisée dans l'état de la situation financière en tant que Non courant - Dettes fournisseurs et autres créiteurs.

34. Contrats de location

A. Contrats de location simple en tant que preneur

(a) Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière

L'état consolidé de la situation financière fait apparaître les montants suivants en ce qui concerne les contrats de location :

Actifs liés au droit d'utilisation

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Terrain	1.205	518
Constructions	10.908	5.523
Machines	5.488	16.608
Moyen de transport	22.864	12.371
Autres équipements	159	259
Total actifs liés au droit d'utilisation	40.623	35.279

Obligations locatives

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Obligations locatives courantes	11.237	10.932
Obligations locatives non courantes	35.382	29.449
Total des obligations locatives	46.620	40.380

Les acquisitions apportées aux actifs au titre du droit d'utilisation en 2023 se sont élevés à 22.687 milliers d'euros (2022 : 10.195 milliers d'euros).

(b) Montants comptabilisés en compte de résultat

Le compte de résultat fait apparaître les montants suivants en relation avec les contrats de location :

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation		
Terrains	184	53
Constructions	1.741	1.151
Machines	2.110	2.722
Moyens de transports	6.140	4.459
Autres équipements	121	124
Total	10.295	8.509
Frais d'intérêt (inclus dans le coût financier)	2.095	1.915
Loyers variables	1.056	1.234
Loyers de faible valeur	564	547
Loyers à court terme	7.110	8.155
Total	10.826	11.851

B. Contrats de location en tant que bailleur

Viohalco et ses sociétés actives dans le secteur de la promotion immobilière donnent en location leurs immeubles de placement (cf. note 19).

(a) Encaissements minimaux futurs au titre des contrats

Au 31 décembre, les encaissements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Moins d'un an	24.203	18.731
Entre un et deux ans	23.379	17.968
Entre deux et trois ans	22.819	17.016
Entre trois et quatre ans	21.390	15.915
Entre quatre et cinq ans	19.196	15.094
Plus de cinq ans	84.581	76.623
Total	195.569	161.346

(b) Montants comptabilisés en compte de résultat

Les montants suivants concernent les immeubles de placement et ont été comptabilisés en compte de résultat. Les charges d'exploitation se rapportent principalement au coût de la maintenance.

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Revenus de location des immeubles de placement	25.558	21.050
Frais d'exploitation directs qui ne génèrent pas de revenus de location	-65	-62

35. Engagements

A. Engagements d'achat

Les engagements mentionnés ci-dessous renvoient à des contrats que les filiales de Viohalco ont conclus conformément à leurs programmes d'investissement, qui devraient s'achever d'ici trois ans.

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Immobilisations corporelles	106.720	27.265
Immeubles de placement	25.913	25.606
Immobilisations incorporelles	53	24

B. Garanties

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Passifs		
Garanties pour les engagements envers les fournisseurs	43.730	46.276
Garanties pour assurer la bonne exécution des contrats avec des clients	610.065	505.164
Garanties pour assurer la bonne exécution des contrats avec des fournisseurs	2.239	3.129

36. Passifs éventuels

A. Contentieux et examens administratifs

En ce qui concerne les exportations de tubes soudés de grand diamètre (LDWP) de Corinth Pipeworks vers les États-Unis pour les périodes avril 2021 - avril 2022 et avril 2022 - avril 2023, aucune provision n'a été enregistrée en ce qui concerne les droits antidumping en raison des faits suivants:

- Pour la période d'avril 2021 à avril 2022, les résultats de l'examen administratif publié dans le Federal Register le 22 décembre 2023 ont imposé une marge de dumping de 0 %.
- Pour la période allant d'avril 2022 à avril 2023, aucune vente aux États-Unis n'a été soumise à des droits antidumping ; aucune charge supplémentaire n'est donc prévue pour cette période.

B. Passifs d'impôt éventuel

Les déclarations d'impôts des filiales de Viohalco sont couramment sujettes à des contrôles fiscaux dans la plupart des juridictions dans lesquelles Viohalco et ses sociétés exercent leurs activités. Ces contrôles pourraient entraîner des impôts supplémentaires. Viohalco et ses filiales provisionnent les impôts qui pourraient être dus suite à ces contrôles, dans la mesure où la dette est probable et estimable.

Les sociétés de Viohalco estiment que leurs provisions pour passifs d'impôts sont adaptées pour tous les exercices fiscaux non contrôlés sur la base de leur évaluation des facteurs sous-jacents, notamment des interprétations du droit fiscal et de leur expérience antérieure.

37. Parties liées

A. Participations mise en équivalence et autres parties liées

Les transactions suivantes ont été conclues avec des participations mises en équivalence et d'autres parties liées.

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Vente de biens/services		
Entreprises associées	115.850	127.262
Coentreprises	121.074	54.484
	236.924	181.746
Vente d'immobilisations corporelles		
Coentreprises	-	47
	-	47
Achats de biens/services		
Entreprises associées	9.639	11.857
Coentreprises	22.414	3.527
	32.052	15.384
Achat d'immobilisations corporelles		
Entreprises associées	-	2.152
Coentreprises	-	2.152

Soldes de clôture qui découlent des achats/ventes de biens, de services, d'immobilisations, etc. :

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Créances de parties liées		
Entreprises associées	33.280	35.452
Coentreprises	32.369	13.548
	65.649	48.999
Actifs sur contrat de parties liées		
Entreprises associées	49	96
Coentreprises	59	6
	108	103
Passifs envers des parties liées		
Entreprises associées	4.324	3.102
Coentreprises	268	198
	4.592	3.301
Passifs sur contrat de parties liées		
Entreprises associées	35	-
Coentreprises	48	86
	83	86

Les soldes de parties liées sont garantis et le règlement de ces soldes devrait se faire en espèces au cours de l'exercice suivant puisque ces soldes proviennent uniquement de créances et dettes à court terme.

Les créances des joint-ventures s'élèvent à EUR 4,5 millions (2022 : 4,5 millions d'euros) à titre de prêt à long terme à NedZink B.V.

Les services rendus à ou par des parties liées, ainsi que les opérations d'achat et de vente de biens sont réalisés en vertu des tarifs applicables aux parties non liées. Au cours de l'année 2023, des services d'un montant de 249 milliers d'euros (2022 : 205 milliers d'euros) ont été acquis auprès d'entités contrôlées par des membres du personnel principal de direction.

B. Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des transactions avec les membres du conseil d'administration et les principaux dirigeants ::

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Rémunération des membres du conseil d'administration et des dirigeants	5.802	5.626

Les émoluments versés aux administrateurs et aux principaux dirigeants, repris dans le tableau ci-dessus, correspondent à des rémunérations fixes. Aucune rémunération variable, ni avantage postérieur à l'emploi ou avantage octroyé sous forme d'actions n'a été payé en 2023 ni en 2022.

38. Honoraires des commissaires

Le commissaire de la Société (PwC Reviseurs d'Entreprises SRL) et un certain nombre de sociétés membres du réseau du commissaire ont reçu des honoraires pour les services suivants :

Pour l'exercice clos le 31 décembre		
Montants en milliers d'euros	2023	2022
Commissaire		
Audit	358	360
Services liés à la fiscalité		3
Autres services	35	19
	393	382
Réseau du commissaire		
Audit	1.159	1.076
Services liés à la fiscalité	213	189
Autres services	269	110
	1.641	1.375
Total	2.034	1.757

39. Événements postérieurs à la clôture

Le 7 mars 2024, le Conseil d'Administration de Viohalco a décidé de proposer à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 28 mai 2024, l'approbation d'un dividende brut de 0,12 euro par action.

Aucun autre événement postérieur à la clôture pour lequel des informations doivent être fournies dans les états financiers consolidés n'a eu lieu depuis le 31 décembre 2023.

Rapport du commissaire sur les comptes consolidés

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Viohalco SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 31 mai 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 5 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidé qui s'élève à EUR 5.919.710 milliers et d'un compte de résultat consolidé qui se solde par un bénéfice de l'exercice, attribuable aux propriétaires de la société de EUR 48.233 milliers.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Point clé de l'audit 1: Disponibilité des sources de financement et conformité aux covenants

Description du point clé de l'audit

Les filiales du Groupe ont des emprunts et dettes financières, courants et non courants, significatifs.

Les termes et conditions des contrats de financement y-relatifs incluent souvent des covenants qui doivent être respectés à chaque date de clôture. Tout manquement à de tels covenants pourrait résulter en la capacité pour les prêteurs d'exercer leur droit de réclamer un remboursement anticipé de certains des emprunts et dettes financières courants et/ou non courants. Pour ces raisons, nous avons considéré la disponibilité des sources de financement et l'incapacité à se conformer aux covenants comme étant des éléments significatifs à notre audit.

Nous faisons référence à la Note 5 : Principales méthodes comptables – Instruments financiers et à la Note 26 : Emprunts et dettes financières.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nos procédures ont intégré, entre autres, une compréhension des contrats de financement ainsi que des procédures et contrôles mis en place par le Groupe afin d'assurer sa conformité aux covenants et de comprendre les sources financières utilisées et celles qui ne le sont pas. Nous avons testé le calcul, préparé par le management, des covenants relatifs aux contrats de financement les plus significatifs et évalué la conformité aux termes et conditions qui y sont stipulés. En outre, nous avons évalué la présentation des emprunts et dettes financières dans l'état consolidé de la situation financière et son adéquation avec les déclarations pertinentes dans les Notes aux états financiers consolidés.

Nous avons conclu que les covenants financiers testés ont été respectés et les notes des dettes financières étaient appropriées.

Point clé de l'audit 2 : Perte de valeur des immobilisations corporelles

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable des immobilisations corporelles du groupe s'élevait à EUR 2.375.998 milliers.

Conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'UE (IFRS), la société est tenue d'effectuer un test de perte de valeur des immobilisations corporelles lorsque des indices de perte de valeur sont identifiés. Nous estimons que ce point est de la plus haute importance pour notre audit, en raison de l'ampleur du montant et car la détermination de la nécessité ou non d'une perte de valeur de l'actif implique un degré de jugement important dans l'estimation des résultats futurs de l'entreprise.

Nous faisons référence à la Note 17: Immobilisations corporelles.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables du groupe et évalué le respect desdites méthodes conformément au référentiel IFRS. Nous avons par ailleurs évalué le test de perte de valeur effectué par la direction, en ce compris les indices de perte de valeur identifiés, et mis à l'épreuve les calculs de perte de valeur en appréciant les prévisions de flux de trésorerie futurs utilisées dans les modèles, ainsi que le processus par lequel elles ont été établies, notamment en les comparant aux derniers budgets fournis par la direction. Nous avons mis à l'épreuve les éléments suivants :

- les hypothèses retenues dans le budget et les prévisions internes du groupe, ainsi que les taux de croissance à long terme, en les comparant aux prévisions économiques;
- le taux d'actualisation, en évaluant le coût du capital et d'autres données, notamment par des comparaisons avec des organisations comparables;
- la précision historique des budgets par rapport aux résultats réels, afin de déterminer si les prévisions de flux de trésorerie sont fiables au regard de l'expérience passée;
- le mécanisme des calculs sous-jacents.

Dans le cadre des travaux susvisés, nous avons fait appel à nos experts internes en évaluation pour une remise en question ainsi que pour fournir des informations externes issues des marchés afin d'apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction.

Nous avons évalué l'analyse de sensibilité pour les facteurs clés des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer l'ampleur des changements au niveau de ces hypothèses, et avons en outre envisagé la probabilité de tels changements au niveau de ces hypothèses clés.

Tout en reconnaissant que les prévisions de flux de trésorerie, la modélisation de la perte de valeur et les évaluations nécessitent toutes par nature l'exercice du jugement, nous avons conclu que les hypothèses retenues par la direction se situaient dans une marge acceptable d'estimations raisonnables.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but

d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés qui fait partie de la section 'Information non financière' du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur le « UN's Sustainable Development Goals (SDG's) reporting framework ». Conformément à l'article 3:80, §1, 5° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au « UN's Sustainable Development Goals (SDG's) reporting framework » mentionné dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des

comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué »).

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après états financiers consolidés numériques) inclus dans le rapport financier annuel.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel de Viohalco SA au 31 décembre 2023 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem; le 4 avril 2024

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Marc Daelman*
Réviseur d'Entreprises

* Agissant au nom de Marc Daelman BV

L. Déclaration des personnes responsables

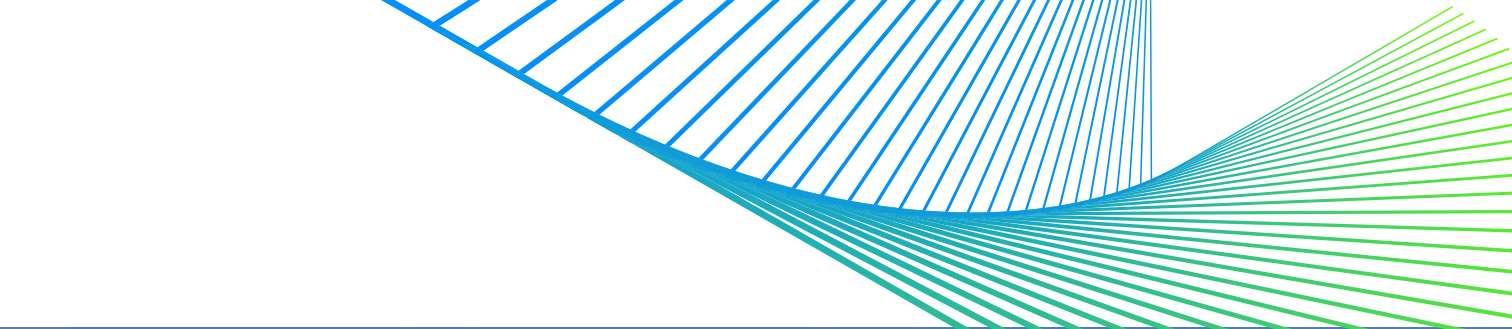
Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers consolidés et le rapport de gestion.

Conformément à l'article 12, paragraphe 2, alinéa 3 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007, les membres de la Direction exécutive (à savoir Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, Efstratios Thomadakis, Xavier Bedoret et Jean Charles Faulx) déclarent au nom et pour le compte de la Société qu'à leur connaissance :

- a) les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne offrent une image fidèle des capitaux propres, de la position financière et des performances financières de la Société et des entités reprises dans la consolidation dans son ensemble ;
- b) le rapport de gestion sur les états financiers consolidés comprend une image fidèle du développement et des performances de l'activité et de la position de la Société et des entités comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Yacht Queen Tati
Image credit : MCP Yachts, Brazil



M. États financiers statutaires simplifiés

Conformément au CSA (articles 3:17 et 3:36), les comptes annuels de la Société sont présentés ci-après dans une version abrégée, qui ne comprend pas toutes les notes requises par la loi ni le rapport du Commissaire. La version complète des comptes annuels de la Société qui sera déposée à la Banque Nationale de Belgique, est disponible sur le site internet de la Société et peut être obtenue gratuitement sur demande.

Le rapport du Commissaire sur les comptes annuels est sans réserve.

Bilan statutaire simplifié

Au 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Actifs non courants	1.165.798	1.185.552
Immobilisations incorporelles	0	3
Immobilisations corporelles	18.356	18.485
Immobilisations financières	1.145.229	1.164.851
Créances à plus d'un an	2.214	2.214
Actifs courants	43.308	52.068
Créances à un an au plus	2.283	5.408
Placements de trésorerie	37.100	41.000
Valeurs disponibles	2.688	4.779
Comptes de régularisation	1.237	882
Total des actifs	1.209.106	1.237.620
Capitaux propres	1.175.551	1.196.739
Capital	141.894	141.894
Primes d'émission	528.113	528.113
Plus-values de réévaluation	21.054	21.054
Réserves	388.989	388.989
Bénéfice (Perte) reporté(e)	95.501	116.689
Passifs	33.555	40.881
Dettes à un an au plus	33.192	40.515
Comptes de régularisation	363	367
Total des capitaux propres et passifs	1.209.106	1.237.620

Compte de résultat statutaire simplifié

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2023	2022
Ventes et prestations	508	642
Coût des ventes et des prestations	-7.021	-6.915
Services et biens divers	-4.157	-4.579
Rémunérations, charges sociales et pensions	-1.269	-1.162
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-137	-145
Autres charges d'exploitation	-1.457	-1.029
Bénéfice (Perte) opérationnelle	-6.512	-6.273
Produits financiers	37.428	16.161
Produits des immobilisations financières	36.281	15.280
Produits des actifs circulants	1.096	127
Autres produits financiers	0	754
Produits financiers non récurrents	50	0
Charges financières	-20.999	-3.776
Charges des dettes	-20	-211
Autres charges financières	-403	-574
Charges financières non récurrentes	-20.575	-2.991
Bénéfice de l'exercice avant impôt	9.917	6.112
Impôt sur le résultat	-2	4.799
Bénéfice de l'exercice	9.915	10.911

Principes de reporting du règlement européen sur la taxonomie

Viohalco est particulièrement concerné par l'objectif d'atténuation du changement climatique. Il a été déterminé que les activités 3.1, 3.5, 3.6, 3.8, 3.9, 3.18, 3.20, 4.9 et 7.7 devaient être affectées à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique, car cet objectif est plus pertinent pour les activités de Viohalco et la taxonomie n'autorise pas le double comptage à l'aide d'autres objectifs. L'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique reste en 2023 le plus pertinent pour les activités de Viohalco, sur la base de l'acte délégué environnemental (règlement délégué de la Commission (UE) 2023/2486) qui comprend des activités opérationnelles supplémentaires pour les objectifs d'économie circulaire, de prévention et de contrôle de la pollution, de ressources hydriques et marines, et de biodiversité.

Abréviations utilisées dans les tableaux de rapport

CCM : Atténuation du changement climatique

Y : Oui, activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie avec les critères d'objectifs environnementaux pertinents.

N : Non, activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie avec les critères de l'objectif environnemental pertinent.

E : Activité habilitante. Les activités habilitantes permettent à d'autres activités de contribuer aux objectifs environnementaux de la taxonomie.

Après avoir examiné le paquet législatif relatif à la finance durable, à savoir

- Règlement UE 2020/852
- Règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission sur le climat
- Règlement délégué 3850/2023 de la Commission modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2139
- Règlement délégué de la Commission 2021/4987 complétant le règlement UE 2020/852 sur les divulgations.
- Règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission sur les quatre objectifs environnementaux restants

le jugement pertinent sur l'application de la taxonomie aux activités de Viohalco est présenté ci-dessous.

Éligibilité

Fabrication de câbles

Le segment des câbles des entreprises Viohalco a participé au groupe de travail de l'équipe de durabilité d'Europacable pour la finance durable. Le groupe de travail a publié une note d'information sur la taxonomie en 2023, couvrant les obligations de reporting pour les entreprises de câbles. Le rapport relatif aux chiffres de la taxonomie du segment de fabrication des câbles de Viohalco suit les lignes directrices présentées dans la note d'information.

Activité 3.1 - Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables

La description de l'activité 3.1 de l'annexe I de l'acte délégué sur le climat ne contient pas de définition claire du terme « technologies d'énergie renouvelable » et est donc ouverte à l'interprétation. En l'absence d'une définition des « technologies d'énergie renouvelable » et dans l'esprit de la taxonomie de l'Union européenne, ce terme a été défini sur la base des critères de sélection technique pour une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique. Les revenus générés par la production et l'installation de systèmes de câbles utilisés dans des projets de sources d'énergie renouvelables (principalement éolienne et solaire), qui permettent la diffusion d'énergie renouvelable dans le réseau électrique ont été inclus.

Activité 4.9 - Services de construction et d'installation de réseaux de distribution d'électricité

Fabrication de câbles et d'accessoires inclus dans des projets de construction et d'installation de systèmes de transmission. En outre, les services d'installation dédiés aux réseaux de transmission ou de distribution terrestres ou sous-marins ont été considérés comme éligibles.

En revanche, la fourniture d'équipements pour les réseaux de transport et de distribution d'électricité, lorsque le contrat n'inclut pas de services d'installation ou de gestion de projet, n'a pas été considérée comme éligible.

Activité 3.6 - Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone

Les câbles dont les émissions de carbone ont été considérablement réduites grâce à l'indicateur de potentiel de réchauffement global ont été inclus dans cette activité. Plus précisément, les câbles qui réduisent les émissions dans les secteurs des télécommunications et du transport par rail sont considérés comme conformes à la description de l'activité : technologies de fabrication visant à réduire considérablement les émissions de GES dans d'autres secteurs de l'économie, où ces technologies ne sont pas couvertes dans les sections 3.1 à 3.5 de la présente Annexe (atténuation du changement climatique). Plus précisément, les câbles à fibres optiques, dont il est prouvé qu'ils ont des émissions de carbone nettement inférieures à celles des câbles en cuivre, ainsi que le groupe de produits des câbles ferroviaires, sont inclus dans cette catégorie.

Activité 3.20 - Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension pour la transmission et la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique.

La fabrication, l'installation et l'entretien des câbles et fils électriques (haute, moyenne et basse tension), ainsi que les accessoires pour la transmission et la distribution de l'électricité,

étaient inclus dans cette catégorie. Dans le même temps, les câbles utilisés dans les bâtiments n'étaient pas considérés comme éligibles. Lorsque les câbles relevaient des activités opérationnelles 4.9 et 3.20, ils étaient comptabilisés uniquement dans l'activité 4.9.

Fabrication de façades, de tubes en cuivre pour les applications de chauffage et de refroidissement

Activité 3.5 - Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments

Dans cette activité précise, la description inclut de nombreux codes NACE, et des informations supplémentaires concernant les critères de sélection technique liés à l'activité ont été utilisées pour cette définition.

Plus précisément :

L'activité économique fabrique un ou plusieurs des produits suivants et leurs composantes essentielles :

- a. des fenêtres avec une valeur U inférieure ou égale à 1,0 W/m²K ;
- b. des portes avec une valeur U inférieure ou égale à 1,2 W/m²K ;
- c. des matériaux d'isolation extérieure avec une valeur U inférieure ou égale à 0,5 W/m²K ;
- d. des systèmes de toiture avec une valeur U inférieure ou égale à 0,3 W/m²K ;
- e. des produits d'isolation avec une valeur lambda inférieure ou égale à 0,06 W/mK ;
- f. des appareils électroménagers des deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées, conformément au règlement (UE) 2017/1369 du Parlement européen et du Conseil, ainsi qu'aux actes délégués adoptés en vertu de ce Règlement ;
- g. des sources lumineuses classées dans les deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées, conformément au Règlement (UE) 2017/1369, et aux actes délégués adoptés en vertu de ce règlement ;
- h. des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire relevant des deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées, conformément au Règlement (UE) 2017/1369 et aux actes délégués adoptés en vertu de ce règlement ;
- i. des systèmes de refroidissement et de ventilation relevant des deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées, conformément au Règlement (UE) 2017/1369 et aux actes délégués adoptés de ce Règlement ;
- j. des détecteurs de présence et de lumière du jour pour les systèmes d'éclairage ;
- k. des pompes à chaleur conformes aux critères de sélection technique énoncés à la section 4.16 de la présente Annexe ;
- l. des éléments de façade et de couverture équipés d'un dispositif pare-soleil ou d'une fonction de régulation des rayons solaires, y compris ceux pouvant accueillir de la végétation ;
- m. des systèmes d'automatisation et de contrôle de bâtiments économes en énergie pour locaux résidentiels et non résidentiels ;

- n. des thermostats et dispositifs de zone de surveillance intelligente de la charge électrique principale et de la charge calorifique pour bâtiments, et des équipements de détection ;
- o. des compteurs de chaleur et produits de contrôle thermostatique pour maisons individuelles raccordées aux systèmes de chauffage urbain, pour appartements individuels raccordés aux systèmes de chauffage central desservant tout un bâtiment et pour systèmes de chauffage central ;
- p. des échangeurs et sous-stations de chauffage urbain conformes à l'activité de distribution de chaleur/froid urbain définie à la section 4.15 de la présente annexe ;
- q. des produits pour la surveillance et la régulation intelligentes du système de chauffage, et équipements de détection.

Sur la base des lignes de produits des filiales de Viohalco, il a été conclu que le chiffre d'affaires éligible est associé avec :

- éléments de façade
- composantes essentielles des systèmes de chauffage et d'eau chaude ;
- composantes essentielles des systèmes de refroidissement et de ventilation ;
- composantes essentielles des pompes à chaleur

Ces produits sont liés aux activités des segments Aluminium et Cuivre.

Fabrication d'aluminium

Activité 3.8 - Fabrication d'aluminium secondaire

La description de l'activité 3.8 dans l'Annexe I de l'acte délégué sur le climat ne contient pas de définition claire du terme « aluminium secondaire » et est donc ouverte à l'interprétation.

Les sociétés productrices d'aluminium de Viohalco fabriquent des dalles d'aluminium par le biais d'un processus de refonte, en utilisant de l'aluminium de première fusion comme matière première, ainsi que des déchets avant et après consommation. Aucune des activités des filiales de Viohalco ne comprend la fabrication d'aluminium de première fusion.

Comme indiqué ci-dessus, les produits de fonderie d'aluminium sont considérés comme intermédiaires et ne génèrent pas de revenus.

Fabrication d'acier

Activité 3.9 - Fabrication de fonte et d'acier

La description de l'activité comprend l'approche générale de la fabrication du fer et de l'acier. Dans le segment de l'acier de Viohalco, notre fabrication d'acier est réalisée dans des ateliers de fusion EAF avec plus de 90 % de ferraille d'acier. Les produits de l'atelier de fusion sont ensuite transformés dans des laminoirs qui produisent des solutions pour diverses applications, à savoir la construction, la construction navale, l'automobile et la production d'énergie. Le chiffre d'affaires généré lié à la fabrication de fonte et d'acier (3.9) est déclaré dans les tableaux de la taxonomie.

Segmnt immobilier

Activité 7.7 - Acquisition et propriété de bâtiments

Sur la base de la description de l'activité : "Achat de biens immobiliers et exercice de la propriété de ces biens", le chiffre d'affaires éligible de la société immobilière de Viohalco, Noval Property, a été déclaré.

Activités économiques non éligibles à la taxonomie

Les activités qui n'ont pas été identifiées comme éligibles à la taxonomie, et qui constituent donc le pourcentage non éligible à la taxonomie, ne sont actuellement pas incluses parmi les secteurs et activités inclus dans la taxonomie de l'UE ; cependant, au fur et à mesure que le règlement évolue et que davantage de détails sur les spécificités incluses dans chaque description d'activité opérationnelle sont disponibles, nous serons en mesure d'ajouter davantage d'activités opérationnelles dans la liste des activités durables de Viohalco.

Dépenses d'investissement et d'exploitation éligibles à la taxonomie et dépenses d'investissement et d'exploitation éligibles individuellement à la taxonomie

En ce qui concerne les dépenses d'investissement et d'exploitation liées à nos activités économiques éligibles à la taxonomie et les dépenses d'investissement et d'exploitation liées aux achats et aux mesures que nous considérons comme individuellement éligibles à la taxonomie, des explications sont fournies dans les sections "Capex KPI" et "Opex KPI" dans la description de nos principes comptables.

Alignement

Sur la base de l'évaluation par la société du CST relatif aux activités éligibles de l'annexe sur l'atténuation du changement climatique, il a été conclu que les activités suivantes ont un taux d'alignement de 0 % pour l'année 2023.

- 3.5 Fabrication d'équipements d'efficacité énergétique pour les bâtiments
- 3.8 Fabrication d'aluminium
- 3.9 Fabrication de fonte et d'acier
- 3.18 Fabrication de composants automobiles et de mobilité
- 3.20 Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension pour la transmission et la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique
- 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments

En ce qui concerne le reste des activités éligibles, l'évaluation de l'alignement dans le domaine de la fabrication de câbles a été appliquée et les résultats sont présentés ci-dessous en ce qui concerne les critères TSC, DNSH et la conformité avec les garanties sociales minimales.

Conformité aux critères techniques de sélection

- 3.1 Fabrication de technologies d'énergies renouvelables

'L'activité économique fabrique des technologies d'énergie renouvelable.'

Les produits de câblage servent à faciliter la transition vers une économie à faible émission de carbone. Comme indiqué dans la section sur l'éligibilité, ces produits sont spécifiquement conçus pour les turbines éoliennes, photovoltaïques, etc. ainsi que pour les produits vendus aux segments de marché des énergies renouvelables tels que la production d'énergie renouvelable, qui correspondent explicitement au TSC de la catégorie 3.1.

- 4.9 Transport et distribution d'électricité

Selon la description de l'activité 4.9 de l'annexe I de l'acte délégué sur le climat, une activité économique doit satisfaire à au moins un des critères techniques de sélection suivants :

- a. le système est le système européen interconnecté, c'est-à-dire les zones de contrôle interconnectées des États membres, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni, et ses systèmes subordonnés ;
- b. plus de 67 % de la capacité de production nouvellement activée dans le système est inférieure à la valeur seuil de production de 100 gCO_{2e}/kWh, mesurée sur la base du cycle de vie, conformément à la directive sur les émissions de gaz à effet de serre (directive sur les émissions de gaz à effet de serre) avec des critères de production d'électricité, sur une période glissante de cinq ans ;
- c. le facteur d'émission moyen du réseau du système, calculé lorsque les émissions annuelles totales provenant de la production d'électricité connectée au système, divisées par la production annuelle nette totale d'électricité dans ce système, sont inférieures à la valeur seuil de 100 gCO_{2e}/kWh mesurée sur la base du cycle de vie conformément aux critères de production d'électricité, sur une période mobile de cinq ans.

Selon l'évaluation de la société, le chiffre d'affaires du segment des câbles généré par les projets relatifs à l'interconnexion des îles est conforme au critère technique "a" susmentionné.

- 3.6 Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone

Des économies substantielles d'émissions de GES sur le cycle de vie par rapport à la technologie/produit/solution alternative la plus performante disponible sur le marché sont incluses dans les chiffres de l'alignement au titre de l'activité opérationnelle 3.6, à savoir les câbles à fibres optiques et les câbles utilisés dans les applications ferroviaires.

Absence de préjudice important (Do Not Significantly Harm or DNSH)

Les critères DNSH ont été analysés au cours de l'année de référence pour les activités économiques couvertes par les activités de fabrication de câbles incluses dans les catégories suivantes :

- 3.1 Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 3.6 Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone

Vous trouverez ci-dessous une description des évaluations et des principales analyses utilisées afin de déterminer s'il y a eu un préjudice important pour les autres objectifs environnementaux.

Les évaluations confirment que les obligations relatives à l'absence de préjudice important de l'année de référence pour les sites produisant des câbles sont respectées.

1. Atténuation du changement climatique

Une évaluation des risques climatiques et des vulnérabilités a été effectuée pour identifier les sites de production susceptibles d'être affectés par les risques climatiques physiques. Les risques physiques liés au climat que nous avons identifiés ont été évalués sur la base de la durée de vie de l'actif immobilisé concerné.

L'évaluation menée par Viohalco sur l'absence de préjudice important pour le climat est basée sur le scénario 4.5 du profil représentatif d'évolution de concentration (RCP) et part donc de l'hypothèse que nous nous dirigeons vers le scénario avec la concentration la plus élevée de CO₂ du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La pertinence des menaces identifiées a été évaluée pour l'environnement local et, le cas échéant, les mesures nécessaires pour atténuer le risque ont été mises en place.

2. Utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines

Les activités économiques relatives à l'utilisation durable et à la protection de l'eau et des ressources marines ont été évaluées en fonction des trois critères suivants : préserver la qualité de l'eau, éviter le stress hydrique et une évaluation de l'impact environnemental (EIE) portant sur l'impact sur l'eau. L'analyse s'appuie principalement sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE).

L'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) a été réalisée sur les sites concernés du segment Câble où une EIE est requise. L'EIE a été évaluée par les autorités compétentes et des termes environnementaux ont été attribués aux mesures devant être prises par la société exploitante. Les deux installations soumises à l'EIE sont les deux sites de Fulgor, qui sont également soumis à la directive sur les émissions dans l'environnement, laquelle exige en outre la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles pour atténuer l'impact. Les autres entreprises du segment Câbles (Hellenic Cables et ICME ECAB) ne sont pas soumises à la directive sur les émissions dans l'environnement en raison de leur faible impact sur l'environnement.

Conformément aux autorisations environnementales des deux sites, toutes les mesures nécessaires sont appliquées pour empêcher ou limiter le rejet de polluants dans la mer.

L'évaluation de l'impact sur l'environnement des deux sites suit les dispositions de la législation nationale, qui respecte parfaitement la directive 2011/92/UE (Directive concernant l'évaluation de l'incidence de certains projets publics et privés sur l'environnement), y compris la section traitant des effets des activités spécifiques sur les ressources en eau conformément à la Directive 2000/60/ce (Directive-cadre sur l'eau).

Les risques susceptibles de survenir pendant l'exploitation des installations industrielles ont déjà été identifiés, et les mesures visant à atténuer leurs effets ont déjà été proposées et imposées, comme en témoignent les autorisations environnementales approuvées, qui sont parfaitement conformes. Compte tenu de ce qui précède, et sur la base des impératifs qui régissent le principe d'absence de préjudice important par rapport à l'objectif

d'utilisation durable et de protection des ressources hydrologiques et marines, aucune évaluation supplémentaire de l'impact des activités sur les ressources en eau n'est requise. Par conséquent, les activités économiques spécifiques ne peuvent pas causer de préjudice important.

Aucun des sites de production analysés n'est situé dans une zone de stress hydrique.

3. Transition vers une économie circulaire

Les activités de l'entreprise sont conformes aux normes ci-dessous en matière d'économie circulaire.

L'activité évalue la disponibilité et, si possible, adopte des techniques qui promeuvent : (a) l'utilisation et la réutilisation de matières premières secondaires et de composants réutilisés dans les produits fabriqués ; (b) une excellente durabilité, recyclabilité, adaptabilité et facilité de démontage des produits manufacturés du fait de leur conception même ; (c) une gestion des déchets qui privilégie le recyclage plutôt que la mise au rebut, dans le processus de fabrication ; (d) l'information et la traçabilité des substances préoccupantes tout au long du cycle de vie des produits manufacturés.

Un plan de gestion des déchets est appliqué et garantit une réutilisation ou un recyclage maximal des produits en fin de vie, conformément à la hiérarchie des déchets, y compris par le biais d'accords contractuels avec des partenaires de gestion des déchets, de la mise en adéquation dans les projections financières ou de la documentation officielle du projet.

4. Prévention et contrôle de la pollution

Les critères d'absence de préjudice important pour cet objectif environnemental exigent que l'activité économique en question n'entraîne pas la fabrication, la mise sur le marché ou l'utilisation des substances répertoriées dans diverses réglementations et directives de l'Union européenne en matière de produits chimiques. Les processus d'approbation et de suivi sont mis en œuvre dans le but de garantir la conformité avec la législation spécifiée dans les critères d'absence de préjudice important.

Plus précisément, les meilleures techniques disponibles sont appliquées en ce qui concerne les émissions atmosphériques, les rejets d'effluents, les substances dangereuses et la gestion des déchets.

Comme l'indique l'octroi des autorisations environnementales (conditions) des activités économiques de la société, toutes les mesures nécessaires sont appliquées pour empêcher la pollution de l'air, de l'eau et du sol.

L'évaluation de l'impact sur l'environnement des deux sites comprend des sections relatives aux effets des activités économiques sur la qualité de l'air, de l'eau et du sol, ainsi qu'à la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles en matière de traitement adapté des émissions atmosphériques, des eaux pluviales et des rejets d'eaux usées, et de lutte contre la pollution. Les conditions environnementales des activités économiques introduisent des limites supérieures autorisées concernant le rejet de polluants dans l'air, l'eau et le sol, auxquelles les activités sont entièrement conformes. La collecte, le transport et le stockage

de tous les déchets et substances dangereuses sont effectués conformément à la législation en vigueur (nationale et européenne) et à la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles.

Des évaluations des incidents environnementaux sont effectuées et des mesures correctives sont prises pour prévenir la pollution. Enfin, une responsabilité en cas de pollution accidentelle est prévue et un plan d'intervention d'urgence est appliqué.

Compte tenu des éléments susmentionnés, les activités économiques spécifiques ne peuvent pas causer de préjudice important.

5. Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Afin de vérifier le respect des obligations en matière de biodiversité et d'écosystèmes, les domaines concernés ont été identifiés. En matière de biodiversité, aucune zone à risque n'est située à proximité d'un site de production.

Parallèlement, nous avons évalué si des mesures de préservation de la nature ont été par la suite définies dans les agréments environnementaux et mises en œuvre.

Garanties minimales

Les garanties minimales sont constituées des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de la Charte internationale des droits de l'homme. Les principales analyses utilisées pour déterminer si les garanties minimales sont respectées sont décrites ci-dessous :

Une évaluation approfondie de la conformité aux exigences énoncées dans le rapport concerné a été réalisée. Sur cette base, un bon statut a été identifié dans les domaines a) de la lutte contre la corruption, b) de la concurrence loyale, c) de la fiscalité. En ce qui concerne les droits de l'homme, l'évaluation a identifié des domaines d'amélioration qui ont déjà été traités selon une approche basée sur le risque et des procédures appropriées ont été développées.

Au cours de l'année 2023, les entreprises de Viohalco ont amélioré leurs politiques de développement durable, y compris les clauses relatives aux droits de l'homme, et les ont intégrées dans tous les segments. En outre, des rôles et des responsabilités ont été attribués au sein de chaque filiale afin de s'assurer que les risques et les impacts sont traités de manière adéquate. Des formations ont été dispensées au personnel éligible sur des aspects spécifiques des droits de l'homme, tels que la diversité, l'équité et l'inclusion, ainsi que l'éthique et le code de conduite, afin de le sensibiliser à ses responsabilités et à ses obligations.

Des évaluations des risques en matière de droits de l'homme ont été menées au sein des entreprises de Viohalco, en tenant compte des droits de l'homme internationalement reconnus, et des procédures de remédiation ont été mises en place par le biais d'une ligne d'assistance téléphonique pour l'intégrité bien structurée.

Dans le même temps, les entreprises de Viohalco collaborent étroitement avec leurs partenaires commerciaux pour évaluer les lacunes dans ces domaines. En 2023, 180 fournisseurs ont été évalués par le biais de la plateforme de notation EcoVadis, qui comprend un audit des pratiques environnementales, éthiques et sociales de chaque entreprise. De plus amples informations sont disponibles dans la section du présent rapport consacrée à l'approvisionnement responsable.

Indicateurs clé de performance et politiques comptables

Les exigences en matière de reporting incluent le pourcentage d'éligibilité du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation des entreprises déjà incluses dans la loi relative à la finance durable de l'Union européenne. L'article 10(1) de l'acte délégué exige explicitement que, au cours de la première année de mise en œuvre, les entreprises non financières publient « la part d'activités économiques éligibles à la taxonomie et d'activités économiques non éligibles à la taxonomie dans leur chiffre d'affaires total, leurs dépenses d'investissement totales et leurs dépenses opérationnelles totales ». Les chiffres relatifs à l'alignement du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation seront présentés dans la section correspondante ci-dessous.

Indicateurs clé de performance du chiffre d'affaires

Définition

La proportion d'activités économiques éligibles à la taxonomie a été calculée comme la part du chiffre d'affaires provenant des activités économiques présentées ci-dessous (numérateur) :

- 3.1 Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables
- 3.5 Fabrication d'équipements d'efficacité énergétique pour les bâtiments
- 3.6 Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone
- 3.8 Fabrication d'aluminium
- 3.9 Fabrication de fonte et d'acier
- 3.18 Fabrication de produits automobiles et de composants pour la mobilité
- 3.20 Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension pour la transmission et la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 7.7 Acquisition et propriété des bâtiments

divisé par le chiffre d'affaires total de Viohalco (dénominateur) pour l'exercice 2023.

Pour plus de détails sur notre politique de comptabilisation du chiffre d'affaires, veuillez-vous référer à la page 163 de notre rapport annuel 2023.

Rapprochement

Le chiffre d'affaires de Viohalco peut être rapproché de nos états financiers consolidés, dans la section "Segments opérationnels",

à la page 178 de notre rapport annuel 2023.

Indicateurs clés de performance relatifs aux dépenses d'investissement

Définition

Le KPI Capex est défini comme le Capex éligible à la taxonomie (numérateur) divisé par le Capex total de Viohalco (dénominateur). Le numérateur se compose des dépenses d'investissement éligibles à la taxonomie liés aux actifs ou aux processus qui sont associés aux activités économiques présentées ci-dessous (numérateur) :

- 3.1 Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 3.6 Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone
- 3.5 Fabrication d'équipements d'efficacité énergétique pour les bâtiments
- 7.7 Acquisition et propriété des bâtiments

Nous considérons que les actifs et les processus sont associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie lorsqu'ils sont des composants essentiels nécessaires à l'exécution d'une activité économique. Par conséquent, tous les investissements en machines ou en équipements pour les activités susmentionnées ont été inclus dans le numérateur de l'indicateur clé de performance des investissements.

En particulier, les investissements en aluminium secondaire comprennent les investissements liés à la production d'aluminium à partir de matières premières secondaires (y compris la ferraille et les matériaux métallifères) et aux processus de refonte et d'alliage.

Le dénominateur est constitué des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles des filiales Viohalco au cours de l'exercice 2022, avant dépréciation, amortissement et toute réévaluation, y compris celles résultant de réévaluations et de dépréciations. Elle comprend les acquisitions d'immobilisations corporelles (norme IAS 16), d'immobilisations incorporelles (norme IAS 38) et d'immeubles de placement (norme IAS 40). Les ajouts résultant de regroupements d'entreprises sont également inclus. Le goodwill n'est pas inclus dans le Capex, car il n'est pas défini comme une immobilisation incorporelle selon la norme IAS 38. Pour plus de détails sur nos méthodes comptables concernant les Capex, veuillez-vous reporter à la page 168 de notre rapport annuel 2023.

Rapprochement

Les dépenses d'investissement de Viohalco peuvent être rapprochées de nos états financiers consolidés, dans la section "Segments opérationnels", à la page 178 de notre rapport annuel 2023.

Indicateur clé de performance relatifs aux dépenses d'exploitation (Opex)

Définition

L'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'exploitation est défini comme les dépenses d'exploitation éligibles à la taxonomie (numérateur) divisées par les dépenses d'exploitation totales de Viohalco (dénominateur).

Le numérateur est constitué des dépenses d'exploitation éligibles à la taxonomie liées aux actifs ou aux processus qui sont associés aux activités économiques présentées ci-dessous (numérateur) :

- 3.1 Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 3.6 Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone
- 3.5 Fabrication d'équipements d'efficacité énergétique pour les bâtiments
- 7.7 Acquisition et propriété des bâtiments

Le total des Opex (dénominateur) comprend les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, à la location à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi que toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs des immobilisations corporelles. Ces coûts comprennent :

- Les dépenses en recherche et développement comptabilisées en dépenses au cours de la période concernée. Cela comprend toutes les dépenses non capitalisées directement imputables aux activités de recherche ou de développement.
- Le volume des contrats de location non capitalisés a été déterminé conformément à la norme IFRS 16 et comprend les frais liés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location à faible valeur.
- Les frais d'entretien et de réparation et autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des immobilisations corporelles ont été déterminés en fonction des coûts d'entretien et de réparation alloués à nos centres de coûts internes. Les postes de dépenses associés constituent une part du poste « Coût des ventes » de notre compte de résultat. Cela inclut également les mesures de rénovation des bâtiments. En règle générale, cela inclut les dépenses liées au personnel, aux services et au matériel pour l'entretien quotidien, ainsi que les mesures d'entretien et de réparation régulières et non planifiées. Ces coûts sont directement affectés à nos immobilisations corporelles, y compris une répartition appropriée des frais généraux. Cela n'inclut pas les dépenses liées aux opérations quotidiennes des immobilisations corporelles, telles que les matières premières, le coût des employés utilisant la machine, l'électricité ou les liquides nécessaires à l'exploitation des immobilisations corporelles. Les coûts directs liés à la formation et aux autres besoins d'adaptation des ressources humaines sont exclus du dénominateur et du numérateur. En effet, l'Annexe I de l'article 8 de l'acte délégué répertorie ces coûts uniquement pour le numérateur, ce qui ne permet pas de calculer correctement l'indicateur clé de performance des dépenses d'exploitation.

	Exercice 2023	2023			Critères de contribution substantielle						
		Activités économiques	Codes	Chiffre d'affaires absolu	Proportion du chiffre d'affaires	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Biodiversité et écosystèmes
	Viohalco Activités durables sur le plan environnemental		€	(%)	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	
TAXONOMIE ACTIVITÉS ÉLIGIBLES											
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)											
3.1	Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables	27,32	49.388.495	0,78	Y						
4.9	Transport et distribution d'électricité	27,32	363.950.655	5,78	Y						
	Chiffre d'affaires des activités respectueuses de l'environnement (alignées sur l'économie de marché) (A.1)		413.339.150	6,56							
	A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables du point de vue de l'environnement (activités non alignées sur la taxonomie)										
	Dont habilitation		413.339.150	6,56							
	Dont transitoire										
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables du point de vue de l'environnement (activités non alignées sur la taxonomie)											
					Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	
3.1	Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables	27,32	518.933	0,01	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
3.5	Fabrication d'équipements d'efficacité énergétique pour les bâtiments	24,42 24,44	161.045.254	2,56	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
3.6	Fabrication d'autres technologies à faible teneur en carbone	27,32	14.764.210	0,23	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
3.8	Fabrication d'aluminium										
3.9	Fabrication de fer et d'acier	24,10	915.855.586	14,54	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
3.18	Fabrication de composants automobiles et de mobilité	24,42	8.213.044	0,13	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	

Critères DNSH ("Ne nuit pas de manière significative")									
Atténu- ation du changement climatique	Adapta- tion au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Biodiversité et écosys- tèmes	Garanties minimales	Proportion du chiffre d'affaires aligné sur l'impôt sur le revenu, année 2022	Activité d'ha- bilitation	Activité transitoire
Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	(%)	E	T

		Y	Y	Y	Y	Y	Y	E	
		Y	Y	Y	Y	Y	Y	2,35*	E
							2,35		
							2,35		

							2,38		
							2,86		
							0,19		

	Exercice 2023	2023			Critères de contribution substantielle						
	Activités économiques	Codes	Chiffre d'affaires absolu	Proportion du chiffre d'affaires	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Biodiversité et écosystèmes	
3.20	Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension pour le transport et la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle au changement climatique atténuation	27,32	239.815.553	3,81	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
4.9	Transport et distribution d'électricité	27,32	-	-	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
7.7	Acquisition et propriété de bâtiments	68,20	29.388.074	0,47	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
	Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables du point de vue de l'environnement (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2)		1.369.600.654	21,74							
	Total (A.1 + A.2)		1.782.939.804	28,30							
TAXONOMIE - ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES											
	Chiffre d'affaires des activités non éligibles à l'impôt (B)		4.517.692.424	71,70							
	Total (A+B)		6.300.632.228	100,00%							

	Critères DNSH ("Ne nuit pas de manière significative")						Garanties minimales	Proportion du chiffre d'affaires aligné sur l'impôt sur le revenu, année 2022	Activité d'habilitation	Activité transitoire
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Biodiversité et écosystèmes				
								0.30		
								5.73		
								8.08		

ICP CAPEX et OPEX

Proportion des dépenses d'investissement (CAPEX) de 2023 pour les produits ou services des sociétés Viohalco associées à des activités économiques alignées sur la taxonomie.

Exercice 2023		2023			Critères de contribution substantielle					
Activités économiques	Codes	CAPEX absolu	Proportion du CAPEX	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Biodiversité et écosystèmes	
Viohalco Environnement durable - Activités alignées		€	(%)	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	

A. TAXONOMIE DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)

3.1	Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables	27,32	1.007.423	0,3	Y					
4.9	Transport et distribution d'électricité	27,32	50.747.274	16,5	Y					
	CAPEX de activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		51.754.697	16,8						
	Dont habilitation		51.754.697	16,8						
	Dont transitoire									

A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables du point de vue de l'environnement (activités non alignées sur la taxonomie)

	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL				
3.1	Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables	27,32	10.585	0,0	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.5	Fabrication d'équipements d'efficacité énergétique pour les bâtiments	24,42 24,44	3.005.686	1,0	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.6	Fabrication d'autres technologies à faible teneur en carbone	27,32	374.028	0,1	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.8	Fabrication d'aluminium	24,42	1.957.669	0,6	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.9	Fabrication de fer et d'acier	24,10	38.728.643	12,6	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.18	Fabrication de composants automobiles et de mobilité	24,42	896.625	0,3	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL

Critères DNSH (ne nuit pas de manière significative)										
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Proportion du CAPEX alignée sur la taxonomie, année 2022	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	(%)	E	T
		Y	Y	Y	Y	Y	Y		E	
		Y	Y	Y	Y	Y	Y	3,6	E	
								3,6		
								3,6	E	
								4,0		
								0,7		
								0,1		
								3,6		
								6,2		

Exercice 2023		2023			Critères de contribution substantielle						
	Activités économiques	Codes	CAPEX absolu	Proportion du CAPEX	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Biodiversité et écosystèmes	
3.20	Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension pour le transport et la distribution d'électricité qui se traduisent par ou permettre une contribution substantielle au changement climatique atténuation	27,32	11.067.923	3,6	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
4.9	Transport et distribution d'électricité	27,32			Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
7.7	Acquisition et propriété des bâtiments	68,20	26.691.585	8,7	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
	CAPEX de Activités éligibles au titre de la taxonomie mais non durables du point de vue de l'environnement (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2)		82.732.744	26,9							
	A. CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A1+A2)		134.487.442	43,7							
B. TAXONOMIE - ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES											
	CAPEX de Taxonomie - activités non éligibles (B)		172.987.214	56,3							
	Total (A+B)		307.474.656	100,0%							

Proportion de l'OpEx 2023 des produits ou services des entreprises Viohalco associée aux activités économiques alignées sur la taxonomie.

	Critères DNSH (ne nuit pas de manière significative)							Proportion du CAPEX alignée sur la taxonomie, année 2022	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales			
								11,2		
								25,7		
								29,3		

	Exercice 2023	2023			Critères de contribution substantielle						
		Activités économiques	Codes	OPEX absolu	Proportion d'OPEX	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Biodiversité et écosystèmes
	Viohalco Environnement durable - Activités alignées		€	(%)	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL
	A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)										
3.1	Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables	27,32	393.751	0,14	Y						
4.9	Transport et distribution d'électricité	27,32	4.715.137	1,64	Y						
	OPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		5.108.888	1,78							
	Dont habilitation		5,108,888	1,78							
	Dont transitoire										
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables du point de vue de l'environnement (activités non alignées sur la taxonomie)											
					EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	
3.1	Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables	27,32	4.137	0	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
3.5	Fabrication d'équipements d'efficacité énergétique pour les bâtiments	24,42 24,44	2.004.507	0,70	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
3.6	Fabrication d'autres technologies à faible teneur en carbone	27,32	67.647	0,02		N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
3.8	Fabrication d'aluminium	24,42	3.458.672	1,20	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
3.9	Fabrication de fer et d'acier	24,10	38.107.577	13,22	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
3.18	Fabrication de composants automobiles et de mobilité	24,42	81.129	0,03	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	

	Critères DNSH (ne nuit pas de manière significative)						Garanties minimales	Proportion d'OPEX alignée sur la taxonomie, année 2022	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Biodiversité et écosystèmes				
	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	(%)	E	T
		Y	Y	Y	Y	Y	Y		E	
		Y	Y	Y	Y	Y	Y	1,65	E	
								1,65		
						1,65	E			
								2,04		
								5,57		
								0,05		
								11,16		
								7,33		

	Exercice 2023	2023			Critères de contribution substantielle						
		Codes	OPEX absolu	Proportion d'OPEX	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Biodiversité et écosystèmes	
3.20	Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension pour le transport et la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle au changement climatique atténuation	27,32	2.098.994	0,73	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
4.9	Transport et distribution d'électricité	27,32			Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
7.7	Acquisition et propriété de bâtiments	68,20	1.086.221	0,38	Y	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
	OPEX des activités éligibles au titre de la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (pas d'OPEX de la taxonomie) Alignement sur la taxonomie activités) (A.2)		46.908.884	16,28							
	OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		52.017.772	18,05							
B. TAXONOMIE - ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES											
	OPEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)		236.201.648	81,95							
	Total (A+B)		288.219.421	100,00%							

	Critères DNSH (ne nuit pas de manière significative)						Garanties minimales	Proportion d'OPEX alignée sur la taxonomie, année 2022	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Biodiversité et écosystèmes				
								5.21		
								31.35		
								33.01		

N. Glossaire

Les explications suivantes visent à aider le public en général à comprendre certains termes employés dans le présent Rapport annuel. Les définitions exposées ci-dessous sont valables pour l'ensemble du Rapport annuel à moins que le contexte n'en impose autrement.

ASTM	American Society for Testing and Material (Société américaine de test et des matériaux)
CSA	Le Code belge des sociétés et associations
Conseil d'administration	Le Conseil d'administration de la Société est ponctuellement nommé conformément aux ou Conseil Statuts
BS	Normes britanniques
DIN	Deutsches Institut für Normung (Institut allemand de normalisation)
EN	Norme européenne
ISO 17025	Exigences générales pour la compétence des laboratoires de test et d'étalonnage
FSMA	Financial Services and Market Authority, qui a succédé à la Commission belge des banques, des finances et des assurances en tant qu'agence de réglementation financière pour la Belgique le 1er avril 2011
Rendement annuel brut	Le rendement annuel brut est calculé sur la base du cours de l'action auquel il est égal (variation du cours du 1er janvier au 31 décembre/cours de l'action en janvier)
CVC&R	Chauffage, ventilation, climatisation et réfrigération
IAS	International Accounting Standards (Normes comptables internationales)
IFRS	International financial and reporting standards, normes internationales de comptabilité et de reporting, comme adopté par l'UE
JIS	\Normes industrielles japonaises
LSAW	Laminier longitudinal à soudure à arc submergé pour la production de tuyaux offshore et onshore haute résistance utilisés dans le transport d'hydrocarbures
OWF	Offshore Wind Farm (champ d'éoliennes offshore)
SD	Marque commerciale
THN	Profils d'exploitation minière
Loi sur la transparence	La loi du 2 mai 2007 relative à la divulgation de participations significatives dans des émetteurs dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé
HFW	unité de soudage par induction haute fréquence
HSAW	unité de soudage à l'arc hélicoïdal submergée
Application	Application de planification des ressources d'entreprise
ERP	
SBQ	Aciers spéciaux de qualité
REIC	Société d'investissement immobilier
PMO	Bureau de gestion de projet
Câbles d'alimentation LV, MV & HV	Câbles basse tension - moyenne tension - haute tension

Le rapport annuel, les versions intégrales des comptes annuels statutaires et consolidés, ainsi que les rapports d'audit relatifs auxdits comptes annuels sont disponibles sur le site web (www.viohalco.com).

DESIGN AND GRAPHICS

ACTION PUBLIC RELATIONS & PUBLICATIONS
www.actionprgroup.com